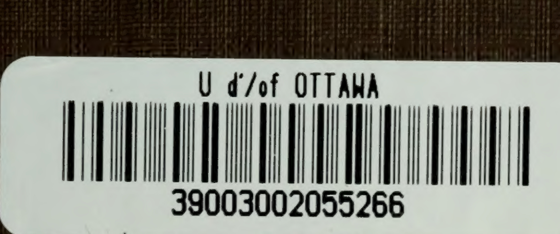
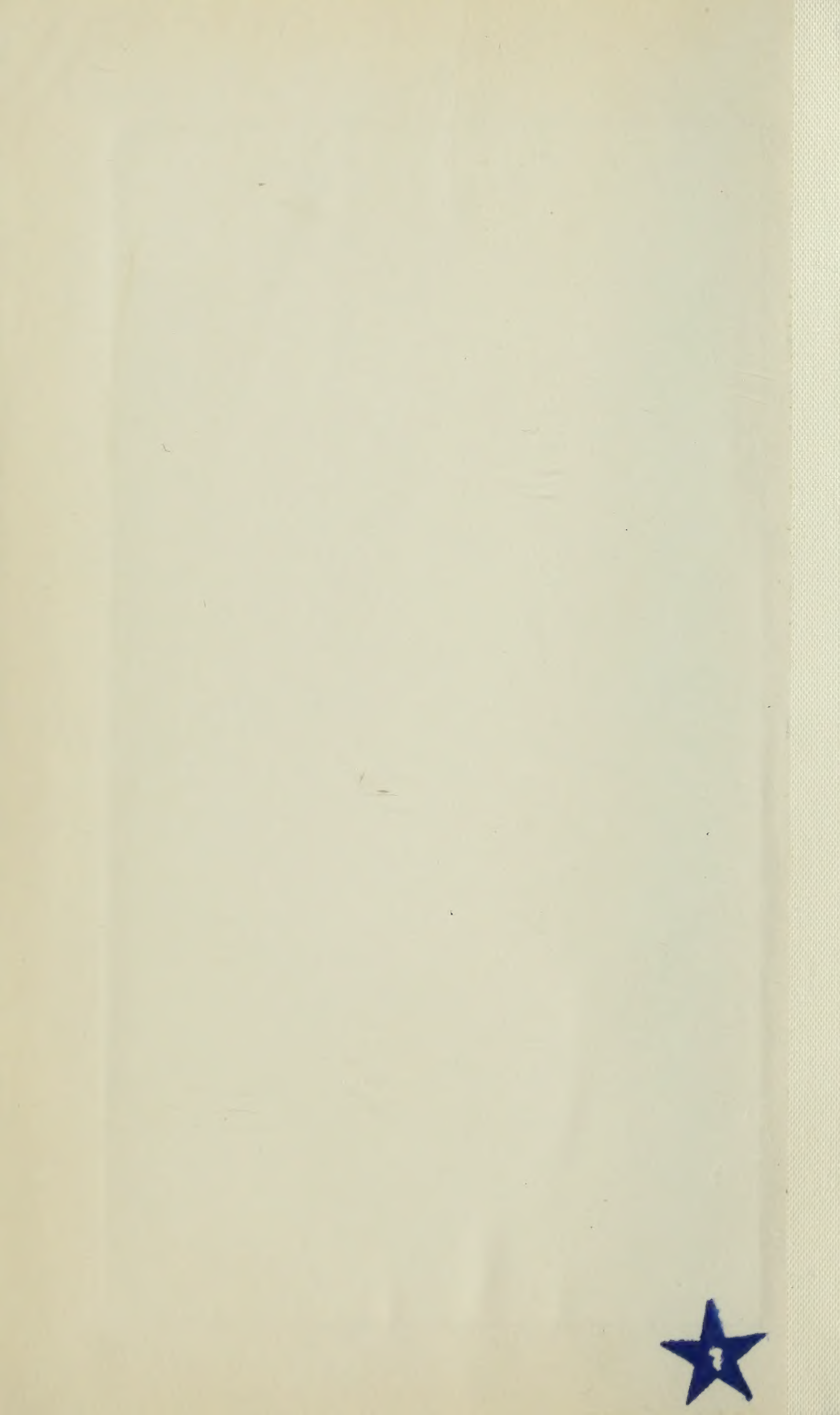

U d'/of OTTAWA
39003002055266



CE
25/2/39

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/grandeuretdcad06ferr

GRANDEUR ET DÉCADENCE
DE ROME

VI

AUGUSTE ET LE GRAND EMPIRE

GRANDEUR ET DÉCADENCE
DE ROME

VI

AUGUSTE ET LE GRAND EMPIRE

DU MÊME AUTEUR, A LA MÊME LIBRAIRIE

Grandeur et décadence de Rome. Traduit de l'italien par M. Urbain MENGIN. 22e édition.

I. *La Conquête*.................... Un volume in-16.
(Couronné par l'Académie française, prix Langlois.)

II. *Jules César*.................... Un volume in-16.
(Couronné par l'Académie française, prix Langlois.)

III. *La Fin d'une aristocratie*.......... Un volume in-16.

IV. *Antoine et Cléopâtre*................ —

V. *La République d'Auguste*........... —

VI. *Auguste et le grand Empire*......... —

Entre les Deux Mondes. Traduit de l'italien par G. HÉRELLE. 6e édition.............. Un volume in-16.

La Ruine de la civilisation antique. 12e édition.............................. Un volume in-16.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur en 1908.

c.f.

G. FERRERO

GRANDEUR ET DÉCADENCE DE ROME

VI

AUGUSTE ET LE GRAND EMPIRE

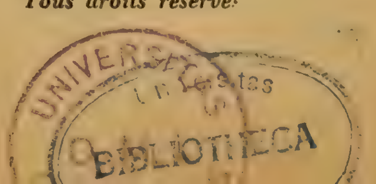
Traduit de l'italien par M. Urbain Mengin

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE, PRIX LANGLOIS



PARIS
LIBRAIRIE PLON
LES PETITS-FILS DE PLON ET NOURRIT
IMPRIMEURS-ÉDITEURS — 8, RUE GARANCIÈRE, 6e

Tous droits réservés



DU
209
.F4614
1904
v.6

Droits de reproduction et de traduction
réservés pour tous pays.

AUGUSTE ET LE GRAND EMPIRE

I

L'ÉGYPTE DE L'OCCIDENT

Si la révolte s'était rapidement apaisée dans les plaines des Gaules, au contraire, elle s'étendait et s'aggravait dans les Alpes. Publius Silius, après avoir délivré l'Istrie des Pannoniens et des Noriques, était descendu dans la vallée du Pô et s'était rendu dans la Valteline et dans la Val Camonica pour combattre les Vennonètes et les Camunnes (1). Mais l'apparition de son armée n'avait pas découragé les insurgés. L'exemple des Vennonètes, qui passaient pour une des populations les plus guerrières des Alpes (2), avait entraîné d'autres peuples : les Trumplines dans le Val Trompia, et les nombreuses tribus des Lépontiens (3)

(1) Dion, LIV, 20.
(2) Strabon, IV, vi, 8,
(3) Les Tromplines et les Lépontiens se soulevèrent-ils en même temps que les Vennonètes et les Camunnes? Dion ne le dit pas, mais Oberziner nous semble avoir de bonnes raisons pour le supposer, puisque sur l'inscription de la Turbie elles figurent sur la liste des populations alpines vaincues à cette

qui habitaient les Alpes Lépontiennes, c'est-à-dire toutes les vallées italiennes et suisses donnant sur le lac Majeur et sur le lac d'Orta, s'étaient soulevés, ainsi que les Rhètes et les Vindéliciens, dont les belliqueuses tribus occupaient la vaste région des Grisons et du Tyrol, et, par la plaine de Bavière, s'étendaient jusqu'au Danube (1). Le centre des Alpes était tout en feu; et si, à l'ouest, l'incendie s'était arrêté au bord du grand vide fait par l'épée romaine dans la vallée des Salasses, toute la révolte se propageait du centre dans la chaîne immense, jusqu'aux Alpes Cottiennes, où Donnus, l'ami fidèle de Rome, était mort, laissant dans des temps si troublés la succession à son fils Cottius qui était moins sûr; jusqu'aux rudes et indomptables populations liguriennes des Alpes maritimes (2). Dans les vallées des Alpes s'étaient réfugiés les derniers débris des races qui avaient habité la plaine — Ligures, Ibères, Celtes, Étrusques, Euganéens; et là, ces populations diverses s'étaient mêlées et combattues tour à tour, s'unissant toutefois pour se défendre contre les envahisseurs venus de la plaine et contre Rome, qui, jusqu'alors, n'avait fait que des apparitions rares et intermittentes dans la plupart des vallées. Elles avaient donc vécu jusque-là presque libres dans les gorges de leurs montagnes, formant des tribus sous le

époque par Auguste. Voy. Oberziner, *Le guerre di Augusto contro i popoli alpini*, Rome. 1900, p. 69 et suiv.

(1) Dion, LIV, 22

(2) Oberziner attribue avec raison une grande importance au passage d'Ammien Marcellin (XV, x, 2). Il résulte en effet de ce passage que Donnus mourut à cette époque, que Cottius lui succéda; que Cottius et une partie de son peuple prirent part à la révolte des Alpes maritimes qui, comme on peut le voir dans Dion (LIV, 24), éclata en l'an 14 avant Jésus-Christ. Il est évident que ces révoltes plus tardives furent provoquées par l'exemple des précédentes et en furent une conséquence.

gouvernement des riches propriétaires, cultivant les terres, faisant paître les troupeaux, exploitant un peu les mines et les magnifiques forêts, détroussant les passants, et de temps en temps retournant dans la plaine pour la piller. Plusieurs de ces populations avaient même trouvé beaucoup plus d'or dans l'anarchie des trente dernières années et dans les déprédations périodiques de la plaine, que dans les sables de leurs torrents. La paix avait donc été beaucoup plus désagréable à ces populations qu'aux autres habitants des provinces occidentales, et la révolte éclatait de toute part.

Rome se trouvait tout à coup engagée, au cœur même de ses provinces européennes, dans une guerre fort grave, qui aurait tenté le génie d'un nouveau César. Franchir les Alpes à marches forcées, châtier les Pannoniens et les Noriques qui avaient envahi l'Istrie, et les Germains qui avaient envahi la Gaule, par des expéditions rapides et des attaques inattendues; rétablir l'ordre en Thrace, où il était si profondément troublé, par les mêmes moyens : voilà le plan stratégique que le conquérant des Gaules aurait adopté contre ces barbares des montagnes et de la plaine. Mais les temps et les hommes étaient changés. Auguste, qui tenait à ne pas mobiliser les légions de la Syrie, de l'Égypte et de l'Afrique, ne disposait pour ces campagnes que de treize légions, dont cinq étaient fixées en Gaule et huit en Illyrie et en Macédoine, nous ne savons pas au juste en quels endroits (1). Or, ces treize légions, malgré des exercices continuels, n'avaient plus la résistance et l'énergie nécessaires pour servir d'ins-

(1) Pfitzner, *Geschichte der römischen Kaiserlegionen von Augustus bis Hadrianus*, Leipzig, 1881, p. 16.

trument invincible au génie rapide d'un nouveau César. Et Auguste, lui non plus, n'était pas un nouveau César. Il ne voulait plus se mettre à la tête d'une armée ; il prétendait seulement diriger la guerre de loin, au moyen de légats. Il décida donc de diviser le travail à faire en différentes parties, qu'il accomplirait les unes après les autres, et avec une prudente lenteur. Il ne s'occuperait pas, pour l'instant, de la Pannonie, ni du Norique, ni de la Thrace ; et il lancerait sur les Alpes toutes les forces dont il disposait ; il chargerait Publius Silius, après qu'il aurait vaincu les Vennonnètes et les Camunnes, de marcher contre les Trumplines et les Lépontiens, cette année même, s'il le pouvait, ou l'année suivante (1) ; il se préparerait à briser ensuite la coalition des Rhètes et des Vindéliciens qui était la plus dangereuse. Une armée devait partir de la vallée du Pô, entrer à Vérone dans la vallée de l'Adige, se replier par Trente dans la vallée de l'Eisack ; et, chassant l'ennemi devant elle, le repoussant et le poursuivant à droite et à gauche dans les vallées latérales, capturant et massacrant tout ce qu'elle pourrait prendre de la population rhétique, elle se dirigerait vers le col du Brenner, pour descendre de là, toujours comme un torrent dévastateur, vers l'Inn et la plaine vindélicienne. Pendant ce temps, une autre armée partirait de la Gaule, probablement de Besançon, et, en suivant le cours du Rhin, elle traverserait, pour aller jusqu'au lac de Constance, le pays des Lépontiens où Silius serait déjà passé. Elle s'emparerait du lac de Constance, que possédaient alors des tribus vindéliciennes ; puis, faisant sa jonction avec l'armée d'Italie, elle s'avancerait jusqu'au Danube, en soumettant la Vindé-

(1) Oberziner, ouvrage cité, p. 59-60.

licie tout entière (1). Mais pour toutes ses expéditions, dans les Alpes, en Pannonie, dans le Norique et en Thrace, il fallait des généraux jeunes, hardis, intelligents, possédant la santé, l'endurance et l'énergie nécessaires pour les guerres dans les montagnes et contre les barbares, où il faut moins livrer de grandes batailles que poursuivre, dans une série interminable de petits combats, un ennemi extrêmement mobile. Auguste avait donc eu raison de vouloir rajeunir la république, en appelant aux plus hautes charges des hommes de trente à quarante ans. Malheureusement, il avait été contraint, sur ce point aussi, à tenir compte des préjugés, des ambitions, des intérêts, des jalousies de la vieille noblesse, et il n'avait pas été beaucoup aidé par les circonstances et par l'esprit de son temps, qui énervaient la vieille noblesse au lieu de lui donner une nouvelle énergie; de sorte que, malgré tous les efforts d'Auguste, les belles intelligences et les hautes capacités n'étaient pas très nombreuses, parmi les membres de la vieille aristocratie pompéienne, ayant occupé la préture et le consulat. Auguste fit du moins du mieux qu'il put. Ce fut sans doute sur son conseil que l'on vit, cette année-là, se présenter aux comices, pour le consulat de l'an 15, L. Calpurnius Pison, qu'on croit avoir été le fils du consul de l'an 58, et par conséquent le frère de la dernière femme de César, Calpurnie, et l'oncle d'Auguste, bien qu'il fût plus jeune que lui, et qu'il n'eût que trente-deux ans (2). Auguste voulait en faire son *legatus*

(1) Oberziner (*Le guerre di Augusto contro i popoli alpini*, Rome, 1900, p. 99-101) me semble avoir démontré que c'était probablement là le plan de la guerre. Mais nous avons si peu de documents sur toute cette campagne, qu'il nous faut nous contenter de simples conjectures.

(2) Tacite, *Ann.*, VI, 10 : *patrem ei Censorium*. Cette indication de

en Thrace. Puis il choisit Tibère pour commander l'armée qui, partant de la Gaule, devait envahir la Vindélicie. Tibère avait alors vingt-six ans. Il appartenait à une des familles les plus anciennes et les plus illustres de l'aristocratie romaine; il avait déjà donné des preuves nombreuses d'intelligence et d'activité. On l'admirait comme un exemple vivant de ce qu'avait été la noblesse aux beaux temps de la république. Enfin, cette année-là, il occupait la préture (1). Auguste pouvait donc en faire son légat et

Tacite nous porterait à croire que Pison était vraiment le fils du consul de l'an 58 qui fut censeur en l'an 50, et par conséquent le frère de Calpurnie. Cependant la comparaison de son âge avec celle de son père et de sa sœur fit naître des doutes. Comme Pison est mort à quatre-vingts ans en l'an 32 de l'ère vulgaire, il était né en 48 avant Jésus-Christ, c'est-à-dire dix ou onze ans après que sa sœur avait épousé César. Il y aurait donc eu, entre lui et sa sœur, au moins vingt-cinq ou vingt-six ans de différence. Il serait téméraire de dire que la chose est impossible, car le consul de 58 pourrait s'être remarié, à cinquante ans; mais elle est au moins extraordinaire.

(1) Il n'est pas douteux que dans sa jeunesse et dans son âge mûr, Tibère ait fait preuve des plus belles qualités. Sur ce point il n'est pas possible de discuter, car il y a accord unanime entre les historiens. Tacite lui-même l'admet, malgré sa haine (*Ann.*, VI, 51) : *egregium vita famaque, quoad privatus, vel in imperiis sub Augusto fuit.* SUÉTONE (*Tibère*, 39) et DION (LVII, 13) disent qu'il se gâta après la mort de Germanicus. D'ailleurs, comme nous le verrons, son histoire, entre vingt et cinquante ans, est celle d'un homme éminent. Les événements de sa vie, et aussi les traits de son caractère que nous aurons à mettre en lumière, nous montreront que Tibère, à cette époque de sa vie au moins, représentait bien la pure tradition aristocratique, et avec une intransigeance que l'on ne pouvait retrouver que chez un Claude. Il faut donc recommencer par retenir ce fait capital; que, même chez les historiens qui lui sont le plus opposés, il n'y a pas d'hésitation sur ce point, et qu'ils conviennent tous que sa jeunesse fut ornée de beaucoup de vertus et exempte de vices. C'est à ce point de vue qu'il faut se placer tout d'abord si l'on veut comprendre la figure de Tibère et résoudre ce qu'un historien allemand a appelé « l'énigme tibérienne ». On n'a jamais compris

lui confier une armée, sans violer ni lois, ni coutumes, sans commettre une imprudence, sans être accusé de favoriser par amitié quelqu'un qui n'en était pas digne : au contraire, il prouvait que ce n'était pas seulement dans ses discours, et pour des charges sans importance, mais sincèrement et pour des missions graves, qu'il avait confiance dans la jeunesse. On ne peut en dire autant d'un autre choix qu'il fit en même temps, et qui n'était justifié, ni constitutionnellement par les charges déjà occupées, ni personnellement par les services déjà rendus, et qui semble donc une première atteinte, légère il est vrai, mais dangereuse, au rigorisme constitutionnel, qu'Auguste voulait rétablir. Comme *legatus*, pour commander l'armée qui, partant d'Italie, devait attaquer dans leurs vallées les Rhètes, il choisit le frère cadet de Tibère, Drusus, le second fils de Livie. Drusus, qui était un jeune homme de vingt-deux ans, avait été, comme Tibère, autorisé par le sénat à exercer les magistratures cinq ans avant l'âge légal; et grâce à ce privilège, il avait été élu questeur pour l'an 15 (1). Or, on avait bien vu déjà à Rome des armées commandées par des questeurs, mais par exception, dans des circonstances extrêmement graves, dans les cas où on n'avait pas pu disposer d'un magistrat d'un rang plus élevé. Ces circonstances ne se

Tibère, parce qu'on n'a pas étudié dans le détail la partie de la vie qui précède son avènement à l'empire et qui est à beaucoup près la plus importante. La clef de son histoire est tout entière dans les années pendant lesquelles Tibère est simplement un beau-fils d'Auguste, et un des grands personnages de Rome.

(1) Dion Cassius ne nous donne aucun renseignement au sujet du *cursus honorum* de Drusus, mais nous pouvons tirer les dates de sa préture et de sa questure de SUÉTONE (*Claude*, 1) : *Drusus in quaesturae praeturaeque honore, dux Rhaetici, deinde Germanici belli.*

présentaient pas alors. Si Auguste, qui avait sous la main tant d'anciens préteurs et d'anciens consuls, confiait une armée à ce jeune questeur qui n'avait encore donné aucune preuve de ses capacités, ce ne pouvait être que par une faveur inconciliable avec la forme et avec l'essence de la constitution républicaine. Mais Drusus était un favori des dieux ; tous les privilèges lui semblaient réservés ! Il avait, comme Tibère, la beauté forte et aristocratique des Claudes (1) ; mais il n'était pas, comme lui et comme ses ancêtres, rigide, hautain, dur et taciturne (2) ; il était, au contraire, aimable et enjoué, et il savait faire aimer, même des gens sceptiques et vicieux, ces anciennes vertus romaines qui chez son frère paraissaient si revêches, même aux gens vertueux. En lui, pour la première fois à Rome, les vieilles vertus de l'aristocratie romaine devenaient humaines et agréables (3). Drusus

(1) Suétone (*Tibère*, 68) nous dit de Tibère qu'il était *facie honesta*, et en effet, ses bustes nous le montrent ainsi. Velléius Paterculus, II, xcvii, 3, nous dit de Drusus : *pulchritudo corporis proxima fraternae fuit.*

(2) Beaucoup d'écrivains rappellent ces manières rigides de Tibère, qui sont un trait du caractère aristocratique aux époques encore peu raffinées et que, par conséquent, on peut considérer chez Tibère comme une tradition de la grande époque aristocratique, comme une preuve qu'il représentait bien, même dans son tempérament, la vieille tradition de la noblesse romaine. Deux siècles auparavant tout le monde était habitué à voir et à respecter chez les grands cette rudesse ; mais à l'époque d'Auguste elle semblait déjà surannée, et elle faisait à bien des gens une impression désagréable. Pline (XXVIII, ii, 23), *tristissimum... hominem* ; Pline (XXXV, iv, 28), *minime comis* ; Suétone (*Tibère*, 68) : *incedebat cervice rigida et obstipa : adducto fere vultu, plerumque tacitus : nullo aut rarissimo etiam cum proximis sermone, eoque tardissimo... Quae omnia ingrata, atque arrogantiae plena et animadvertit Augustus in eo et excusare tentavit..., professus, naturae vitia esse, non animi.*

(3) Velléius, II, xcvii, 2-3 : *Cujus ingenium utrum bellicis magis operibus an civilibus suffecerit artibus, in incerto est : mo-*

n'avait même pas, comme son frère, entre tant de vertus, le défaut de trop aimer le vin. Aussi, quand Auguste, cette année-là, lui avait choisi pour épouse Antonia, la fille mineure d'Antoine et d'Octavie, Rome avait conçu tout de suite autant de sympathie que d'admiration pour ce couple, d'où émanait une splendeur divine de jeunesse, de beauté et de vertu. Chaste, fidèle, simple, dévouée, bonne ménagère, Antonia possédait les vertus sérieuses de l'ancienne femme romaine; mais elle avait en même temps les belles qualités de la femme nouvelle : la beauté, l'intelligence, la culture que les anciennes générations n'avaient pas connues. Beau, jeune, aimable, républicain fervent, et admirateur enthousiaste de la grande tradition romaine (1), Drusus avait les nobles ambitions qui conviennent à un homme de grande famille, et des mœurs si pures que tout le monde disait de lui qu'il s'était marié en pleine innocence, et qu'il était toujours resté fidèle à sa femme (2). Aimé des grands comme du peuple, ce beau couple semblait réaliser cette union de la force et de la vertu romaines avec l'intelligence et la grâce helléniques, que l'on s'efforçait en vain d'accomplir dans la littérature, dans le gouvernement,

rum verte dulcedo ac suavitas et adversus amicos aequa ac par sui aestimatio inimitabilis fuisse dicitur.

(1) C'est la seule conclusion que l'on puisse tirer du passage obscur de SUÉTONE (*Tibère*, 50) d'après lequel Tibère aurait *prodita eius* (de Drusus) *epistula, qua secum de cogendo ad restituendam libertatem Augusto agebat.* Tibère a toujours aimé son frère; si Suétone le nie dans ce chapitre, les faits sont plus forts que ses négations. Si l'anecdote n'est pas la déformation de quelque fait plus simple, il ne peut indiquer qu'un enthousiasme très vif du jeune Drusus pour les idées aristocratiques et républicaines qui étaient une tradition dans sa famille, et qui lui venaient, très probablement, de sa mère. Les honneurs et les guerres avaient dû modérer dans la suite cet enthousiasme.

(2) VALÈRE MAXIME, IV, III, 3.

dans la religion, dans les mœurs et dans la philosophie.

Il est malaisé de dire pour quelles raisons Auguste se décida à nommer Drusus son légat. Il est certain, au contraire, qu'il apportait par cet acte la première altération profonde dans la substance même de l'ancienne constitution républicaine. Auguste aimait beaucoup Drusus ; son affection a donc pu être pour beaucoup dans cette décision. Il est possible aussi qu'il ait cédé aux conseils de Livie. Enfin l'intelligence et les vertus du jeune homme peuvent avoir vaincu ses dernières hésitations. Puisque Drusus promettait de devenir un grand général, et qu'il fallait des hommes jeunes pour diriger une guerre, n'était-il pas sage de mettre à profit, immédiatement, ses rares qualités? Il est certain cependant qu'Auguste n'aurait pas choisi Drusus pour son *legatus,* s'il n'avait pas été sûr que son choix serait universellement approuvé. Le public était capricieux ; tantôt il réclamait le respect le plus pédantesque de la constitution ; tantôt, quand il s'agissait de ses favoris, il approuvait ou même il réclamait les privilèges les plus extraordinaires. Or, parmi ses favoris, nul n'occupait un rang aussi haut que le chaste époux de la très belle et très vertueuse Antonia. En tout cas, la nomination de Drusus était un exemple grave, car il introduisait, sans que l'on y prît garde, le principe dynastique dans la constitution républicaine. Mais, tandis que Tibère et Drusus préparaient leurs armées, Auguste passait l'hiver en Gaule, occupé à y examiner une question très grave. De tous les points du pays, les chefs et les personnages considérables des *civitates* ou tribus gauloises, venaient dénoncer les abus et les violences de Licinus ; on allait jusqu'à l'accuser d'avoir élevé à quatorze le nombre des mois pour percevoir le tribut deux fois de plus chaque année. Que ces

accusations fussent vraies ou fausses, on prenait cet avide procurateur comme point de mire pour frapper, par-dessus sa personne, la nouvelle politique fiscale dont il n'était que le bras, et qui venait, en réalité, d'Auguste et du sénat; on demandait le rappel de cet agent pour faire suspendre le cens détesté (1). Et ces protestations, auxquelles s'ajoutaient de nouvelles menaces du côté de la Germanie, émurent Auguste à un tel point, qu'après avoir essayé d'atténuer les fautes de son affranchi, il se décida à faire une enquête. Mais Licinus sut se défendre. Il chercha à montrer à Auguste que les plaintes des Gaulois étaient hypocrites et leur misère imaginaire, car ils seraient bientôt plus riches que les Romains; il chercha à s'abriter derrière un grand intérêt politique, en disant que ce beau pays de Gaule pourrait un jour rapporter à l'Italie autant que l'Égypte (2) et que Rome ne devait pas laisser

(1) Dion, LIV, 21. Ce chapitre, bien qu'incomplet et mal composé, est très important, car il nous indique le moment où Auguste et ses amis commencèrent à s'apercevoir que la Gaule était riche. Dion semble nous raconter une petite histoire bizarre; mais il est difficile de découvrir le fond sérieux de cette histoire. Nous voyons d'une part les chefs gaulois qui se plaignent de l'accroissement des impôts, dont le passage de saint Jérôme nous a conservé le souvenir (voyez la note 2, à la page 96 du tome V), d'autre part Licinus qui cherche à montrer à Auguste que la Gaule est un pays riche. Cette chambre pleine d'or et d'argent que l'affranchi aurait fait voir à son maître, ne peut être qu'une preuve de la richesse de la province; et l'avertissement que les Gaulois qui disposaient de si grandes richesses finiraient par se révolter, indique un effort pour persuader à Auguste, encore sceptique, qu'il y avait vraiment des trésors en Gaule. Ce chapitre nous montre que Licinus s'aperçut le premier que la Gaule s'enrichissait rapidement, et qu'il chercha à le faire comprendre à Auguste, pour se défendre des accusations dirigées contre lui par les chefs gaulois.

(1) Velléius Paterculus, II, xxxix, 2. *Divus Augustus praeter Hispanias aliasque gentes, quarum titulis forum eius praenitet, paene idem facto Ægypto stipendiaria, quantum pater eius Galliis,*

échapper cette chance inattendue. Et vraiment, l'intelligent affranchi pouvait montrer à son maître, entre

in aerarium reditus contulit. C'est là aussi un passage d'une importance capitale pour l'histoire de la politique d'Auguste, quand on le comprend bien. Au lieu de le corriger pour le mettre d'accord avec ce que dit SUÉTONE (*César*, 25) sur le tribut de la Gaule, il vaut mieux le rapprocher du passage de saint Jérôme et des faits si nombreux que nous allons bientôt rapporter au sujet de l'enrichissement rapide de la Gaule. Il est peu vraisemblable que la Gaule au moment de l'annexion ait rapporté autant que l'Égypte. Si l'on conservait le texte de SUÉTONE (*César*, 25), il faudrait admettre que Rome ne tirait de l'Égypte que quarante millions de sesterces, ce qui est peu vraisemblable, cette somme étant trop petite pour la plus riche province de l'empire, Nous ne savons pas quel était le tribut de l'Égypte et Friedländer a vainement cherché à l'évaluer *(Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms*, Leipzig, 1890, vol. III, p. 158), en rapprochant deux passages de l'historien JOSÈPHE : *B. J.*, II, XVII, 1; *A. J.*, XVII, XI, 4. Le premier passage nous apprend que le tribut de l'Egypte était douze fois plus grand que celui de la Palestine; mais le second passage, au lieu de nous faire connaître le tribut que la Palestine payait à Rome, nous donne la somme des impôts que les Juifs payaient à leur gouvernement; ce qui est une chose très différente. Nous pouvons en tout cas faire une comparaison avec la Syrie et le Pont, qui au moment de l'annexion donnaient comme tribut trente-cinq millions de drachmes (PLUTARQUE, *Pompée,* 45). Comment l'Égypte, si peuplée, si laborieuse et si fertile aurait-elle donné moins? On a donc essayé de corriger le texte de Suétone en augmentant le tribut gaulois imposé par César; mais on tombe dans une autre invraisemblance. Est-il possible que César ait imposé à la Gaule encore barbare, pauvre et peu cultivée, le tribut que pouvait payer un pays aussi riche que l'était l'Égypte par son agriculture, son commerce et son industrie? Mais toutes ces difficultés disparaissent, si l'on admet que Velléius Paterculus, avec la concision un peu obscure qui lui est habituelle, ait voulu dire que, *à son époque* (c'est-à-dire sous Tibère), l'Égypte et la Gaule payaient à peu près le même tribut. Le passage de saint Jérôme, au sujet de l'augmentation des tributs de la Gaule, et le chapitre LIV, 21, de Dion, au sujet des plaintes portées par les Gaulois contre Licinus, mettent d'accord le texte de SUÉTONE (*César,* 25) avec celui de VELLÉIUS PATERCULUS (II, 39). Les deux textes nous parlent du tribut gaulois à deux époques différentes. Dans les cinquante premières années après la fin des guerres civiles, les quarante millions de sesterces imposés par César à

les Alpes et le Rhin, une sorte d'Égypte, que l'on voyait émerger lentement de cet océan de guerres déchaînées depuis tant de siècles dans le centre de l'Europe; il pouvait lui montrer une Gaule qui ne semblait plus gauloise, une Gaule pacifique qui, si elle ne se pliait pas encore docilement au joug étranger, ne songeait plus guère à des guerres et à des conquêtes; une Gaule qui, se livrant aux arts, à l'agriculture et au commerce, semblait vouloir imiter sur bien des points, à l'autre extrémité de l'empire, le royaume des Ptolémées. Les *civitates* ou tribus gauloises conservaient encore presque intacte leur ancienne organisation à laquelle César avait à peine touché; mais leur activité, leur esprit, leur vie intérieure changeaient rapidement. Ce n'étaient plus des *civitates* guerroyant sans cesse entre elles; et bien que les tribus qui jadis avaient une situation prépondérante l'eussent conservée, les États dominateurs comme les États clients oubliaient leurs anciennes querelles dans un effort commun de développement économique. Au lieu de se les disputer par des guerres, ou de les barrer par des péages, elles cherchaient maintenant à utiliser, pour les communications, les fleuves si nombreux, si larges, si rapprochés les uns des autres, que, à part quelques intervalles à franchir autrement, les mar-

la Gaule grossirent tellement que le tribut de la Gaule arriva presque à égaler celui de l'Égypte. Et cette augmentation s'explique, si l'on admet que vers cette époque Rome s'aperçut que la Gaule s'enrichissait, pour les raisons que nous exposerons bientôt. D'autre part, si l'on admet qu'Auguste comprit qu'il pourrait faire de la Gaule l'Égypte de l'Occident, toute sa politique gallo-germanique s'explique très facilement, comme nous le verrons. ARNOLD (*Studies of Roman Imperialism*, Manchester, 1906, p. 92) semble interpréter, comme je le fais moi-même, le passage de VELLÉIUS PATERCULUS : *Her share of taxes* (de la Gaule) *was equal to that contributed by Egypt itself.*

chandises pouvaient être importées et exportées de tous les points de la Gaule, et transportées de la Méditerranée à l'Atlantique, toujours par eau. C'était là un avantage inestimable pour une vaste région continentale à une époque où les transports par terre coûtaient si cher (1). Les femmes étant toujours fécondes, et la guerre n'exerçant plus ses ravages, la population augmentait. La Gaule devenait, comme l'Égypte, une région relativement très peuplée où se retrouvait cette autre condition favorable à un développement économique rapide, qui était si rare à cette époque et que les anciens appelaient πολυανθρωία ou abondance d'hommes (2). Poussée par ces conditions favorables, par le changement du régime politique, par l'esprit de l'époque, la nouvelle génération se lançait avec énergie à des cultures et des industries nouvelles. On recommençait à extraire l'or et l'argent des rivières, des mines anciennes et des nouvelles; la Gaule comme l'Égypte devenait un pays riche en métaux précieux (3). Deux cultures pour lesquelles l'Égypte l'emportait sur tous les pays d'Europe et d'Asie, la culture du blé et celle du lin, commençaient à s'étendre et à prospérer dans toute la Gaule, favorisées par le climat, l'abondance des capitaux, la population, le sol. Avec ses plaines bien arrosées, son climat ni trop froid ni trop

(1) Strabon, IV, i, 2.

(2) Strabon, IV, i, 2. Πολυανθρωπία... καὶ γὰρ τοκάδες αἱ γυναῖκες καὶ τρέφειν ἀγαθαὶ..,

(3) Le récit de Dion (LIV, 21) est déjà une preuve que les métaux précieux commençaient à abonder singulièrement en Gaule à cette époque, puisque Licinus montre à Auguste une chambre pleine d'or et d'argent. Une autre preuve plus importante est qu'une fabrique de monnaie sera bientôt établie à Lyon (Strabon en mentionne l'existence : IV, iii. 2), ce qui n'aurait été ni possible ni explicable, si les métaux précieux n'avaient pas été abondants en Gaule.

chaud, la Gaule était, comme elle l'est aujourd'hui encore, un pays excellent pour les céréales; la population croissant, et les métaux précieux devenant moins rares, le prix du blé devait augmenter et sa culture devenir plus fructueuse (1). D'autre part, les progrès de la navigation dans toute la Méditerranée encourageaient en Gaule la culture du lin, que l'on recherchait dans tous les ports pour fabriquer des voiles qui, bien qu'elles fussent chères, ne coûtaient pas autant que les esclaves rameurs (2). Et à cette époque, en effet, déjà les Cadurces au moins commençaient à cultiver et à exploiter cette plante précieuse (3). Il est donc probable que plus les Gaulois se plaignaient, plus l'affranchi insistait auprès d'Auguste pour le convaincre qu'on pourrait tirer de cette province, si fertile et si active, où il y avait déjà tant de métaux précieux en circulation, beaucoup d'or et d'argent, comme de l'Égypte, et que la Gaule pourrait être un jour le second grenier de Rome. Dans la pénurie du capital dont souffrait alors l'Italie, et au milieu des

(1) Strabon, IV, i, 2. σῖτον φέρει πολύν...

(2) Pline, 19, *Præm.*, i, 7-9, nous montre que les progrès de la culture du lin, et les grands bénéfices qu'elle donnait dépendaient. à son époque et dans l'âge précédent, surtout des progrès de la navigation, qui avait besoin de voiles. Il me paraît vraisemblable que la culture du lin, comme celle du blé, ait été une des premières à se répandre en Gaule, bien que Strabon n'en dise rien. Mais nous avons une raison assez sérieuse pour croire que les industries et les cultures gauloises dont parle Pline commencèrent de bonne heure : c'est l'histoire de l'industrie céramique. Comme nous le verrons plus loin, M. Déchelette a démontré dans son grand ouvrage que l'industrie de la céramique fit de grands progrès en Gaule. dans la seconde moitié du premier siècle de notre ère. Mais Pline n'en parle pas, certainement, parce qu'il l'ignorait encore. Les industries dont il parle devaient donc être plus anciennes.

(3) Strabon, en effet (IV, ii, 2), parle déjà de cette industrie des Cadurces.

difficultés qu'il fallait surmonter pour sauver Rome de la famine chronique, ces considératious ne pouvaient manquer d'être d'un grand poids ; mais elles étaient contre-balancées par les plaintes des chefs gaulois, par les sourdes menaces du mécontentement populaire, et par le péril germanique. Auguste était donc hésitant, comme à son ordinaire. S'il faut en croire un historien de l'antiquité, Licinus aurait fini par emmener le chef de la république dans une grande chambre pleine d'or et d'argent extorqués à la Gaule ; et, à cette vue, Auguste se serait rendu définitivement à son avis. Ce qui est certain du moins, c'est que Licinus resta en Gaule, à son poste, et que les chefs gaulois durent se contenter de la vague promesse que les abus les plus graves ne se renouvelleraient pas (1). Puis la guerre recommença au printemps de l'an 15. Tandis que Silius, à ce qu'il semble, soumettait les Lépontiens et s'emparait d'une grande partie de la moderne Suisse, Drusus et Tibère exécutaient la double attaque concertée l'année précédente contre les Rhètes et les Vindéliciens. Drusus entra dans la vallée de l'Adige ; il rencontra l'ennemi à Trente et remporta sur lui une première victoire ; puis il remonta la vallée de l'Eisack jusqu'au passage du Brenner, les uns disent en combattant sans trêve, d'autres sans rencontrer de difficultés ; puis il descendit jusqu'à l'Inn. Pendant ce temps Tibère arrivait avec une armée sur les bords du lac de Constance, et il livrait sur ce lac une bataille navale aux Vindéliciens qui s'étaient réfugiés dans les îles. Nous ne savons exactement ni où ni quand se rencontrèrent les deux frères : nous savons seulement qu'ils traversèrent ensemble la Vindélicie en se dirigeant sur le

(1) Dion, LIV, 21.

Danube, que le 1er août, dans une bataille où commandait Tibère, ils défirent les Vindéliciens, faisant ainsi la conquête de la Bavière méridionale, et reportant jusqu'au Danube la frontière de l'empire (1); qu'ils entrèrent ensuite avec leur armée dans le Norique, où ils ne rencontrèrent pas de résistance (2). A Rome, cependant, où l'on était déjà bien disposé en faveur de Drusus, la nouvelle du combat victorieux livré à Trente avait suscité un si grand enthousiasme, que le Sénat lui conféra aussitôt l'autorité de préteur, bien qu'il n'eût pas encore été élu à cette magistrature, et mit ainsi le jeune général en règle avec la constitution (3). Mais quand on sut que la Vindélicie avait été soumise, et que l'expédition avait aussi bien réussi, l'enthousiasme pour les deux jeunes gens devint plus vif encore; l'on vit se réveiller toutes les espérances, tous les orgueils, tous les regrets que le culte des grandes traditions mourantes entretenait dans l'esprit public. Voici enfin que dans la forêt morte, arrachée, foudroyée, dépouillée de ses feuilles, un vieux tronc reprenait son feuillage et ses fleurs, et

(1) Oberziner, *Le guerre di Augusto contro i popoli alpini*, Rome, 1900, p. 100-102.

(2) Strabon, IV, vi, 9 : le seul été où Tibère et Drusus domptèrent ainsi le Norique, ne peut être que celui-là

(3) Il me semble que l'on peut interpréter ainsi le texte obscur et trop bref de Dion (LIV, 22) : ὥστε καὶ τιμὰς στρατηγικὰς ἐπὶ τούτῳ (la victoire sur les habitants de Trente) λαβεῖν. Il est probable qu'on prit pour Drusus une mesure analogue à celle que l'on prit pour Octave, en l'an 43 avant Jésus-Christ, à l'époque des guerres de Modène et pour la même raison, c'est-à-dire pour lui donner une autorité militaire entière et légale. Pour mieux comprendre ce texte de Dion, on peut le rapprocher de ce que dit Cicéron (*Phil.*, V, xvi, 45) : *demus igitur imperium Caesari, sine quo res militaris administrari, teneri exercitus, bellum geri non potest; sit pro praetore eo jure, quo qui optimo.*

donnait de nouveau des fruits! Dans la dissolution universelle de la noblesse, une des plus anciennes familles aristocratiques de Rome, celle des Claudes, fournissait à la république deux hommes qui tenaient bien leur place à côté des gloires passées, qui, entre vingt et trente ans, donnaient des preuves d'une énergie, d'une intelligence, d'une pureté de mœurs que l'on cherchait en vain dans les beaux palais et sous les grands noms de Rome. Le public ne tarda guère à voir en Drusus et en Tibère cette renaissance de la noblesse historique que l'on souhaitait si ardemment pour le salut de la république; et la joie, l'admiration, l'enthousiasme furent si grands, qu'Auguste demanda à Horace de célébrer dans ses vers cet heureux événement. Et Horace, qui cependant s'était refusé à célébrer les hauts faits d'Agrippa et d'Auguste, y consentit. Fut-il flatté par cet appel d'Auguste qui, en le choisissant ainsi, le désignait, maintenant que Virgile était mort, comme poète national, et l'imposait pour ainsi dire à l'admiration du public qui, jusque-là, s'était montré si tiède pour ce poète à demi grec de Venouse? Se laissa-t-il tenter par l'espoir qui tient toujours au cœur de tout poète, ennemi de la foule malgré lui, de devenir populaire comme Virgile, en traitant un sujet de poésie nationale? Ce qui est certain, c'est qu'il composa cent vingt-huit de ses vers si précieux, et deux odes, l'une pour Drusus, l'autre pour Tibère. Dans la première (c'est la quatrième du livre IV), il nous montre Drusus qui fond sur les Rhétiens et les Vindéliciens.

Qualem ministrum fulminis alitem,
Cui rex deorum regnum in aves vagas
Permisit expertus fidelem
Juppiter in Ganymede flavo,

Olim juventas et patrius vigor
Nido laborum propulit inscium
Vernique jam nimbis remotis
Insolitos docuere nisus

Venti paventem, mox in ovilia
Demisit hostem vividus impetus,
Nunc in reluctantes dracones
Egit amor dapis atque pugnæ...

Celui qu'on prétend avoir été le poète de cour de la nouvelle monarchie ne voit dans la gloire des deux frères rien qui augmente le prestige récent d'une dynastie; il y voit au contraire la fleur de la vertu qui renaît sur le vieux tronc de la tradition aristocratique, foudroyé par tant de révolutions; il y voit, personnifiée dans Auguste, la preuve vivante de la doctrine aristocratique, l'ancienne famille romaine où les vertus se transmettent de père en fils par la voie de l'hérédité et de l'éducation.

..... sed diu
Lateque victrices catervæ
Consiliis juvenis revictæ

Sensere, quid mens rite, quid indoles
Nutrita faustis sub penetralibus
Posset, quid Augusti paternus
In pueros animus Nerones.

Fortes creantur fortibus et bonis;
Est in juvencis, est in equis patrum
Virtus, neque imbellem feroces
Progenerant aquilæ columbam.

Horace, comme tant d'écrivains modernes, justifie déjà l'aristocratie par des arguments biologiques sur la descendance et sur l'hérédité, même s'ils sont plus gros-

siers que ceux dont se servent aujourd'hui les disciples de Darwin. Mais l'hérédité, à elle seule, ne suffit pas, même pour Horace; l'aristocratie, si elle est une loi de la nature, est en partie aussi l'œuvre réfléchie de l'éducation et de la tradition dont la famille est l'organe.

Doctrina sed vim promovet insitam,
Rectique cultus pectora roborant;
Utcumque defecere mores,
Dedecorant bene nata culpæ.

Quid debeas, o Roma! Neronibus,
Testis Metaurum flumen et Hasdrubal
Devictus et pulcher fugatis
Ille dies Latio tenebris,

Qui primus alma risit adorea,
Dirus per urbes Afer ut Italas
Ceu flamma per tædas vel Eurus
Per Siculas equitavit undas.

Post hoc secundis usque laboribus
Romana pubes crevit, et impio
Vastata Pœnorum tumultu
Fana deos habuere rectos,

Dixitque tandem perfidus Hannibal.
« Cervi, luporum præda rapacium,
« Sectamur ultro, quos opimus
Fallere et effugere est triumphus.

Gens, quæ cremato fortis ab Ilio
Jactata Tuscis æquoribus sacra
Natosque maturosques patres
Pertulit Ausonias ad urbes,

Duris ut ilex tonsa bipennibus
Nigræ feraci frondis in Algido,
Per damna, per caedes, ab ipso
Ducit opes animumque ferro.

Non hydra secto corpore firmior
Vinci dolentem crevit in Herculem
Monstrumve submisere Colchi
Majus Echionæve Thebæ.

Merses profundo, pulchrior evenit;
Luctere, multa proruit integrum
Cum laude victorem geritque
Prœlia conjugibus loquenda.

Carthagini jam non ego nuntios
Mittam superbos ; occidit, occidit
Spes omnis et fortuna nostri
Nominis Hasdrubale interempto. »

Nil Claudiæ non perficiunt manus,
Quas et benigno numine Juppiter
Defendit et curae sagaces
Expediunt per acuto belli.

C'est ainsi que le poète le plus illustre de l'époque, déférant au désir d'Auguste, célébrait les exploits accomplis en Vindélicie et la gloire nouvelle d'une des plus anciennes familles de l'aristocratie romaine, qui n'était pas celle des Jules mais celle des Claudes.

L'ode en l'honneur de Tibère était moins philosophique et plus descriptive. Horace y associait le mérite de Tibère à la gloire d'Auguste. C'est vers celui-ci qu'il se tournait tout d'abord.

Quæ cura patrum quæve Quiritium (1)
Plenis honorum muneribus tuas,
Auguste, virtutes in ævum
Per titulos memoresque fastus

Aeternet... ?

(1) *Odes*, IV, 14.

Puis, après avoir rappelé brièvement les guerres de Drusus, il décrivait longuement, avec un peu de rhétorique mais aussi beaucoup de coloris, Tibère combattant comme un guerrier d'Homère :

Spectandus in certamine Martio
Devota morti pectora liberæ
Quantis fatigaret ruinis
Indomitas prope qualis undas

Exercet Auster, Pleiadum choro
Scindente nubes, impiger hostium
Vexare turmas et frementem
Mittere equum medios per ignes.

Et il continuait, en le comparant à l'Aufide grossi par les pluies, et en rappelant que le 1er août, jour de la victoire de Tibère sur les Vindéliciens, était aussi l'anniversaire du jour où Auguste était entré dans le palais abandonné de Cléopâtre. Il revenait, enfin, pour finir, au beau-père du jeune héros, et célébrait en Auguste la grandeur et la puissance de Rome :

Te Cantaber non ante domabilis
Medusque et Indus, te profugus Scythes
Miratur, o tutela præsens
Italiae dominæque Romæ!

Te, fontium qui celat origines,
Nilusque et Ister, te rapidus Tigris
Te beluosus qui remotis
Obstrepit Oceanus Britannis,

Te non paventis funera Galliæ
Duræque tellus audit Hiberiæ,
Te cæde gaudentes Sygambri
Compositis venerantur armis.

II

LA GRANDE CRISE DES PROVINCES EUROPÉENNES

Les deux odes eurent un grand succès. Les critiques mêmes, qui s'étaient montrés si sévères pour la métrique et le lyrisme d'Horace, se déclarèrent vaincus (1). Pour la première fois, l'écrivain solitaire avait été, dans les deux poésies, la voix de l'Italie tout entière. Malheureuse pour la première fois aussi, lui, d'ordinaire si fin et si perspicace, avait écrit plusieurs sottises. Auguste dut sourire en lisant dans les dernières strophes de l'ode à Tibère, que la Gaule ne redoutait pas la mort, et que les fiers Sicambres déposaient leurs armes pour l'adorer. Les deux odes étaient belles, mais elles montraient qu'Horace n'avait rien compris à ce qui se passait au delà des Alpes, et que le public avait encore moins compris que lui. En effet, alors que les Rhètes et les Vindéliciens étaient à peine domptés, et tandis qu'Horace dans ses vers faisait si facilement s'agenouiller tous les peuples devant Auguste et la majesté

(1) Horace, *Odes*, IV, iii, 13 et suiv. *Romae principis urbium*... ces vers prouvent que le public commençait à avoir moins d'aversion pour le lyrisme d'Horace. Il me paraît vraisemblable que le chant séculaire et les odes patriotiques contenues dans le livre IV et composées à la demande d'Auguste, furent la raison principale de ce revirement du public dans sa façon d'apprécier Horace. Celui-ci cherchait à devenir le poète national à la place de Virgile.

de Rome, les Ligures des Alpes maritimes se révoltaient (1) et entraînaient avec eux une partie des sujets de Cotius (2). C'était le commencement d'une nouvelle guerre qui, sans être dangereuse, serait difficile et coûteuse, surtout à cause de l'absence de routes. Les troupes, pour aller attaquer les insurgés dans leurs vallées profondes, devaient prendre l'ancienne route qui, de Tortone par Acquæ Statiellæ, franchissait la montagne, jusqu'à Vado, et, côtoyant la mer après Vado, arrivait dans la Narbonaise. En l'an 43, Antoine avait escaladé cette route si mauvaise avec les restes de l'armée mise en déroute sous les murs de Modène; mais les temps étaient bien changés et les soldats n'étaient plus les mêmes. On ne pouvait plus envoyer les légions avec leurs bagages encombrants par des routes si mauvaises (3). En sorte que cet empire immense, dont Horace celébrait la puissance démesurée, avait bien de la peine, par suite du manque de routes, à réprimer une révolte de tribus barbares qui avait éclaté aux confins mêmes de l'Italie. Auguste fut obligé de demander au sénat les fonds nécessaires pour refaire la route, et s'occuper de ce travail. Mais

(1) Dion, LIV, 24. Voy. Oberziner, *Le guerre di Augusto contro i popoli alpini*. Rome, 1900, p. 131.

(2) C'est une hypothèse que fait Oberziner, et qu'il me paraît tirer assez justement du passage un peu trop négligé d'Ammien Marcellin, XV, x, 12.

(3) *C. I. L.*, V, 8085, 8088; 8094, 8098, 8100, 8101, 8105 : ce sont des cippes d'Auguste datés de 740-741, qui ont été trouvés entre Oneglia et la Turbie, sur la route qui, comme nous l'indique l'inscription 8102, s'appelait la *via Julia Augusta*. Il est donc clair qu'en l'an 740 Auguste fit faire à la route des réparations considérables, qu'elle fut élargie et construite à la mode romaine. Ces travaux, d'autre part, étaient évidemment une conséquence de la révolte des Ligures : cette révolte fit voir au gouvernement romain qu'il fallait améliorer les communications avec la Ligurie.

malgré cette difficulté, l'orgueil et l'insolence des Ligures n'auraient assurément pas préoccupé beaucoup Auguste, si tous les peuples et tous les fleuves mentionnés par Horace avaient véritablement déposé leurs hommages à ses pieds. Auguste voyait au contraire, malgré les beaux vers d'Horace, la situation de l'Empire devenir bien différente de celle qu'il avait trouvée vingt ans auparavant. L'Orient semblait alors la grande menace de l'empire; c'était en Orient que les villes faisaient des révoltes périodiques et massacraient à chaque instant les citoyens romains; c'était en Orient que les grands et les petits États, placés sous le protectorat de Rome, faisaient continuellement défection; que les populations des montagnes menaçaient, dans leur sauvage indépendance, la domination romaine dans la plaine; que la cour d'Alexandrie ourdissait ses louches intrigues. C'était enfin en Orient que les frontières étaient menacées par les ennemis les plus redoutables : les Parthes. Mais depuis vingt ans toutes ces difficultés avaient disparu en Orient; et quand, vers la fin de l'an 16, Agrippa était allé en Asie avec Julie, il y avait trouvé les Parthes absolument tranquilles, ne songeant nullement à profiter des guerres qui avaient éclaté dans les provinces occidentales pour reprendre l'Arménie. Au contraire, tout un parti chez eux commençait à rechercher l'amitié et presque l'alliance de Rome. Il y avait à la cour une concubine du roi, une ancienne esclave italienne donnée à Phraatès par César, que Josèphe appelle Tesmussa, et dont le nom véritable, d'après une monnaie, serait Théa Mousa. Cette concubine, qui avait pris un grand empire sur le roi, se proposait maintenant d'exclure de la succession les fils légitimes du roi pour leur substituer son fils; et voulant assurer à celui-ci l'appui de Rome, elle s'était mise à

la tête d'un parti, qui recherchait l'alliance entre Rome et l'empire des Parthes (1). Rome avait donc les mains libres dans toute l'Asie Mineure jusqu'à l'Arménie et dans toute la Syrie jusqu'à l'Euphrate. Dans ces conditions, il n'y avait pas à se préoccuper beaucoup des difficultés qui surgissaient dans le royaume du Bosphore (la Crimée et les régions voisines des bouches du Don), où le roi Asandre était mort, et où un aventurier du nom de Scribonius, qui s'était donné pour le neveu de Mithridate, avait épousé la reine veuve, Dynamis, et se disposait à se faire proclamer roi du Bosphore, affirmant qu'Auguste donnait son consentement. Agrippa ne voulait pas laisser cet imposteur monter sur le trône du Bosphore et il voulait marier Dynamis avec Polémon, roi du Pont, pour unir ainsi le Bosphore et le Pont. Mais il pensait que, pour imposer la volonté de Rome dans ce pays lointain, il suffirait d'une démonstration navale sur les côtes du royaume, que Polémon et lui prépareraient à loisir (2). Aussi tout le grand travail auquel il eût à se soumettre en Orient, consistait pour le moment à recevoir, avec Julie, d'innombrables hommages, à assister à des fêtes, à se laisser combler d'éloges dans les inscriptions et mettre en effigie dans le marbre et dans le bronze (3); à laisser les peuples de l'Asie introduire dans l'Olympe Julie auprès d'Auguste, symboliser aussi dans la fille

(1) Josèphe, *A. J.*, XVIII, ii, 4; Head, *Hist. num.*, p. 694 : Θεᾶς Οὐρανίας Μούσης Βασιλίσσης.

(2) Dion, LIV, 24.

(3) C'est à Agrippa et à Julie que semblent se rapporter les deux fragments d'inscriptions trouvés à Mégare (*Corp. Inscr. Græc.*, *Græcia Septentrionalis*, I, 64-65). Voy. *Bull. de corresp. hell.*, 1880, p. 517. — En l'honneur d'Agrippa : à Corcyre, *C. I. Gr.*, 1878, à Ilium, *id.*, 3609. — Voy. aussi *C. I. A.*, III, 575-576.

leur ardente aspiration à la monarchie gréco-asiatique, à cette grande institution séculaire qui seule semblait pouvoir coordonner les intérêts particuliers des villes et défendre l'hellénisme contre la Perse. La première des femmes latines, Julie, put jouer dans la confuse tragi-comédie de son époque le rôle d'une déesse; elle fut honorée du titre de divine à Paphos (1); du titre de nouvelle Aphrodite à Mitylène (2); du titre d'Aphrodite Genitrix à Erèse (3); et prit place dans d'autres villes à côté de Hestia (4). Puis, tandis que Drusus et Tibère combattaient en Vindélicie et en Rhétie, Agrippa et Julie étaient allés, au printemps de l'an 15, faire une visite à Hérode qui, désireux de faire la cour au gendre et à la fille d'Auguste, était venu en Asie les inviter. Mais au moment où s'apaisait l'Orient si troublé vingt années auparavant, les barbares celtes, germains, illyriens et thraces, jusqu'alors tranquilles, s'agitaient d'une manière inquiétante au delà des Alpes, et dans les vallées du Danube et du Rhin. La cause principale de cette dangereuse agitation était la réforme qui, en l'an 25, avait soumis les provinces européennes au tribut. Les historiens de l'antiquité ne cessent de dire que la Gaule était mécontente du cens; que les Dalmates et les Pannoniens s'insurgeaient à cause du tribut trop lourd qu'on leur imposait. Mais pour quelles raisons ces tributs faisaient-ils souffrir si cruellement ces provinces? Pourquoi les provinces occidentales se plaignaient-elles continuellement des impôts, tandis que

(1) *Journal of hellenic Studies*, IX, 1888, p. 243 (cité par Gardthausen : *Augustus und seine Zeit*, III (2 *ter* Theil). Leipzig, 1904, p. 715).

(2) *Inscript. Græcae Insul. maris Ægaei*, II, 482.

(3) Ramsay, *Cities and Bishoprics of Phrygia*, vol. I, p. 54.

(4) *C. Inscr. Att.*, III, 316 (il n'est cependant pas bien certain si 'Ιουλία désigne ici la fille d'Auguste ou Livie).

les provinces orientales s'acquittaient du devoir fiscal envers la métropole en silence, avec tant de facilité, sans récriminations? N'ayant pas de détails plus précis, nous ne pouvons imaginer ce qui se passait dans ces provinces qu'indirectement et d'après des expériences historiques plus récentes, qui présentent quelque analogie avec la situation d'alors. Rome — ceci n'est point douteux — percevait dans toutes les provinces la plupart de ses tributs en métaux précieux. Or, à mesure que se relevaient partout l'art, l'industrie et le commerce; à mesure que l'orientalisme se répandait en Italie, on y consommait davantage de produits de luxe venant de l'Orient : vins, parfums, fruits, plantes médicinales, laines, toiles, bijoux, objets d'art. L'Orient payait donc avec des marchandises de luxe la plus grande partie de son tribut; il reprenait à l'Italie, en échange de ces marchandises, l'or et l'argent qu'elle avait versés dans les caisses du proconsul ou du propréteur. Assurément les provinces orientales devaient céder à la métropole romaine une partie de leur production agricole et industrielle; mais comme cette production redevenait, avec la paix, très abondante, comme Rome, après Actium, n'était plus trop exigeante, et qu'en échange du tribut, elle donnait au moins la paix, si nécessaire à l'industrie et au commerce, les provinces d'Orient se résignaient peu à peu à payer le tribut, parce qu'elles pouvaient le payer. Mais le tribut devait au contraire peser très lourdement sur la plupart des provinces barbares de l'Europe, parce que celles-ci ne fabriquaient pas d'objets de luxe et ne produisaient pas de denrées agricoles qu'elles pussent exporter en Italie. Il leur fallait donc payer leur tribut principalement en métaux précieux. Rome n'exportait guère de ces provinces que de l'or et de

l'argent qu'elle dépensait en Italie ou dans les autres provinces, pour l'entretien de l'armée, pour les travaux publics et pour les autres services de l'État. On s'explique ainsi que la Gaule se soit remise après la fin des guerres civiles, avec tant d'empressement, à chercher et à creuser les mines d'or et d'argent, que Licinus ait montré à Auguste des chambres pleines de métaux précieux. Mais si la Gaule, si peuplée, si active, si riche en mines, pouvait avec une relative facilité tirer de la terre les métaux précieux, il n'en était pas ainsi des autres provinces, des pauvres Dalmates, des sauvages Pannoniens (1). La domination romaine et les tributs qu'on leur avait imposés avaient ouvert dans ces pays une brèche, par laquelle l'or et l'argent qu'ils pouvaient recueillir par différents moyens s'écoulaient dans d'autres régions de l'empire, produisant à peu près les mêmes effets funestes que les impôts excessifs et le drainage de l'argent vers les villes produisirent dans les provinces les plus pauvres et dans les campagnes de la France dans les dernières années du règne de Louis XIV. La valeur de l'argent devait augmenter, celle des denrées et des terres diminuer, ainsi que les revenus, tandis que les impôts, perçus en argent, restaient les mêmes ou étaient augmentés. Aussi dans les campagnes c'étaient les dettes, la dépopulation, le mécontentement. C'est de cette façon qu'on peut, il me semble, expliquer l'exaspération qui poussera bientôt tant de peuples à prendre les armes contre Rome et contre les percepteurs du tribut. La crise devait être d'autant plus grave que ces provinces n'avaient pas

(1) Nous verrons en effet que Tibère chercha plus tard à activer la recherche de l'or en Dalmatie, et qu'il eut même recours à des moyens coercitifs. Voy. *Florus*, IV, XII, 10-12 (**2, 25**).

été envahies seulement par des agents du fisc, mais aussi par des marchands étrangers, orientaux et italiens, venus y chercher de nouveaux clients non pas dans les classes populaires, mais dans les classes riches, c'est-à-dire dans les classes qui, étant moins fidèles aux traditions nationales, se mettent toujours plus facilement à imiter les mœurs de la nation dominatrice. Il n'est pas possible, malheureusement, de retracer complètement l'histoire de cette invasion commerciale; mais certains faits qui nous sont connus nous autorisent à en supposer d'autres analogues. Nous savons par exemple, que, vers cette époque, l'Italie du Nord commença à expédier par Aquilée et Nauportus beaucoup de vin dans les provinces du Danube (1). Nous savons que ces années-là aussi on commença à vendre en Gaule les belles céramiques rouges, unies ou ornées, des fameuses fabriques d'Arezzo, les céramiques peu différentes des fabriques de Pouzzoles (2), les céramiques ornées, grises et jaunâtres, fabriquées probablement dans la vallée du Pô par Acus (3), les fameuses céramiques de Cnéus Atéius qui paraissent aussi avoir été fabriquées en Italie (4). Les ateliers gaulois continuaient à fabriquer et à vendre sur les marchés des *oppida* la céramique gauloise traditionnelle, les vases peints, bordés d'ornements géométriques faits au pin-

(1) C'est ce qui découle du rapprochement de deux passages de Strabon, V, ii, 8, et IV, vi, 10. Le vin que les Illyriens, d'après le premier passage, venaient prendre à Aquilée, devait être exporté par la route qui nous est décrite dans le second passage. Il est vraisemblable que c'était du vin de la vallée du Pô, surtout si l'on tient compte du passage de Strabon, V, i, 12, où il vante les copieuses vendanges de la Cisalpine.

(2) J. Déchelette, *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, Paris, 1904, vol. I, p. 15.

(3) J. Déchelette, ouvrage cité, vol. I, p. 31.

(4) J. Déchelette, *id.*, vol. II, p. 16.

ceau, et ornés de différents motifs, de nœuds ondulés la plupart, faits au ciseau ou à la roue. Mais en même temps les marchands italiens venaient offrir aux riches gaulois, avec un succès croissant, les plats, les vases, les lampes des fabriques italiennes, d'une qualité plus fine que ceux de la Gaule, mais que le prestige militaire et politique de Rome faisait sembler aussi plus beaux qu'ils ne l'étaient réellement. Se servir de céramiques italiennes, cela signifiait pour les riches gaulois se rapprocher des dominateurs, diminuer la distance qui séparait les vainqueurs des vaincus! Ces renseignements détachés sont les petits fragments d'un phénomène plus général, et nous permettent d'entrevoir, dans ces provinces, des marchands venus d'Italie et des régions les plus civilisées de l'Orient, pour tenter de pénétrer parmi les barbares et de leur enseigner toutes les hautes vertus de la civilisation : la coquetterie des fines étoffes, le luxe du riche mobilier, l'ivresse des vins exquis, l'admiration des belles esclaves de l'Orient, la vanité des monuments publics grands et inutiles, le devoir de dépenser son argent de façon à ce qu'il en arrive beaucoup entre les mains des artistes, des intellectuels, des marchands d'objets de luxe. C'était, si on veut, la « pénétration pacifique » des provinces européennes, faite, comme on pouvait la faire alors, par l'application aux pays conquis des procédés ordinaires qu'emploie la civilisation, pour pervertir et décomposer la barbarie agricole, quand elle réussit à la dominer par la force et par l'argent. Ainsi les marchands emportaient de ces régions encore une bonne part de l'or et de l'argent que le fisc romain y laissait : beaucoup de gens s'endettaient; les grands devenaient moins généreux envers la plèbe ; les anciennes industries du pays et les commerces séculaires étaient

menacés de décadence et de mort; les désirs non satisfaits produisaient un mécontentement général que rendait plus aigu le contraste entre les mœurs nouvelles et les mœurs anciennes, entre les idées traditionnelles et les idées venues de l'étranger. La haine pour la domination romaine, surexcitée par tant de causes, menaçait d'éclater, au premier incident, d'un jour à l'autre. Si la Gaule, qui était naturellement riche, était si mécontente, que devait-il en être des autres provinces, beaucoup plus pauvres et moins civilisées?

Aussi la révolte qui avait éclaté dans les Alpes, et qu'Auguste n'avait pas encore pu dompter complètement, était peu de chose en comparaison des guerres qui menaçaient de s'allumer dans les vallées du Rhin et du Danube. De toutes les provinces de l'Europe, seule, la lointaine Espagne, isolée et enfin domptée par les dernières expéditions d'Agrippa, était tranquille. Dans toutes les autres la *pax romana* chancelait. La Gaule tout entière était dans un ét at dagitation et de trouble; la Vindélicie ne bougeait guère, mais seulement parce qu'elle était encore étourdie par le coup qu'elle avait reçu l'année précédente; le Norique avait jeté bas les armes à l'approche de l'armée de Tibère, parce qu'il avait été affaibli par les invasions précédentes des Daces et des Gètes; la Pannonie, au contraire, était en pleine révolte, la Dalmatie très agitée, ainsi que les petits principats de la Mésie protégés par Rome et, au sud des Balkans, la Thrace, où régnait la dynastie des Odrises, placée elle aussi sous le protectorat romain. En Thrace aussi le parti antiromain était nombreux et fort, et la dynastie impopulaire, parce qu'elle acceptait la protection romaine et, pour ne pas paraître barbare, se montrait favorable à l'hellénisme.

Les paysans et les bergers thraces ne servaient qu'à regret dans les corps des auxiliaires romains et n'aimaient pas à payer les poésies des lettrés grecs que la cour entretenait (1). Auguste devait être d'autant plus inquiet de l'état de ces provinces, que l'on commençait aussi à voir sur un autre point des répercussions inattendues et très graves du grand événement dont César avait été l'auteur : la conquête de la Gaule. En se jetant avec ses légions au milieu des républiques celtiques chancelantes, en faisant, par quelques secousses vigoureuses, s'écrouler sur ses fondements séculaires l'ancien ordre de choses établi en Gaule, l'homme fatal n'avait pas seulement fait une profonde révolution en Gaule; il avait aussi troublé le vieil équilibre du continent européen et provoqué un remous dans les peuples et les États qui, presque invisible au début, commençait à prendre des proportions considérables. La conquête romaine avait pacifié et démilitarisé les anciennes républiques celtiques; ces États belliqueux, qui, pendant tant de siècles, avaient été placés entre la barbarie germanique et l'Italie, devenaient de simples divisions administratives d'une riche nation, qui avait pris un grand essor économique, mais qui n'avait plus une organisation militaire nationale; la Gaule demeurait ouverte aux Germains, qui auraient pu maintenant passer au travers de ces populations pacifiées et marcher vers l'Italie, sans trouver d'autre obstacle sur leur chemin, pour les arrêter, que cinq légions. Agrippa avait compris depuis longtemps que le danger germanique apparaissait de nouveau sur

(1) Voy. Ovide, *Pont.*, II, 9. Dans cette lettre au roi de Thrace, Coti, se trouvent des détails curieux sur une de ces cours à demi barbares qui, placées sous l'influence de Rome et de l'hellénisme, s'efforçaient de se civiliser.

le Rhin; mais maintenant il apparaissait aussi sur le Danube, et plus grave qu'Agrippa ne l'avait supposé. Les concessions de terres gauloises, qu'il avait faites le long du Rhin, n'étaient pour ainsi dire d'aucun effet pour conjurer ce danger; il fallait maintenant opposer d'autres digues à cette mer houleuse des tribus, qui s'étendait de la Vistule au Rhin, de la Baltique au cours supérieur du Danube. Les Germains étaient pauvres, ils possédaient peu de métaux précieux; ils ne construisaient ni villes, ni villages importants; ils vivaient dispersés dans les campagnes, dans des habitations solitaires mais sans s'attacher nulle part fortement à la terre; ils avaient des mœurs rudes, à peine quelques industries rudimentaires, une religion pauvre, une agriculture superficielle, des troupeaux nombreux, et des habitudes presque nomades. Il arrivait fréquemment, même aux tribus les plus nombreuses, de brûler leurs habitations, d'émigrer snr des terres nouvelles, de se les partager, d'y reconstruire leurs maisons, d'y faire paître leurs troupeaux, et d'y faire de nouvelles semailles. Leurs bagages étaient si légers : des troupeaux, une provision de blé, leurs armes, quelques meubles, quelques esclaves! Et, au bout d'une année, quand on pouvait faucher la première moisson, la tribu se trouvait aussi bien installée sur ses nouvelles terres que sur les anciennes. Le climat rigoureux, les forêts immenses, le sol qui n'était riche qu'en pâturages et qui produisait beaucoup moins de blé que la Gaule, — l'éloignement des pays civilisés, l'ignorance, l'esprit belliqueux, toutes ces raisons non seulement empêchaient les tribus germaniques de s'enrichir, de se raffiner, de fonder des États durables, mais encore de prendre racine sur le sol. Les nombreuses tribus, mobiles comme des vagues au souffle des moindres

événements et des besoins nouveaux, étaient continuellement en lutte les unes avec les autres, pour se disputer certaines régions, pour s'enlever les troupeaux ou les métaux précieux, pour venger de vieilles offenses; dans chaque tribu. tous les hommes libres et propriétaires, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, ne s'occupaient que de la guerre et confiaient tous les autres travaux aux esclaves et aux femmes; la religion, les mœurs, la famille tendaient à exalter chez l'homme le goût du danger et le mépris de la mort. En somme, chaque peuple, grand ou petit, était une horde de guerriers robustes et sobres, admirables pour leur courage et leur ardeur. Heureusement pour Rome, il manquait à cette force et à cette ardeur une intelligence régulatrice. Chaque tribu était gouvernée par les hommes libres, propriétaires et guerriers, qui se réunissaient en assemblée, décidaient de la paix ou de la guerre, faisaient les lois, rendaient la justice; et c'est à peine si l'autorité de ces assemblées, composées d'hommes violents et impulsifs, était un peu tempérée par les prêtres et par les familles les plus distinguées, à cause de leurs richesses et de leur gloire militaire. Mais l'autorité des assemblées et aussi celle de la noblesse étaient faibles, car ni les siècles, ni le contact avec des peuples plus civilisés, ni les guerres continuelles n'avaient encore adouci le sauvage esprit d'indépendance du Germain guerrier et propriétaire. C'est pour cette raison que la Gaule avait pu si longtemps arrêter les invasions germaniques, et c'est aussi pour cette raison qu'Auguste n'aurait pas eu à redouter si fort les Germains si, la Gaule ayant perdu l'énergie militaire et acquis beaucoup de richesses, la barbarie misérable des Germains n'avait été fatalement poussée à se jeter sur les richesses de la Gaule. Car la guerre n'était pas

seulement une passion, c'était une industrie pour les Germains; l'aristocratie surtout n'aurait pu sans butin distribuer des présents aux guerriers moins riches et entretenir ses clientèles, qui étaient le seul principe d'un ordre politique dans ce monde en proie à l'anarchie. Il était facile de prévoir que les populations germaniques n'auraient pas continué à se piller les unes les autres, pour se dérober leurs petits trésors et leurs maigres troupeaux, quand elles pouvaient s'abattre toutes ensemble sur la Gaule qui était si riche! Assurément le grand nom de Rome les retenait encore sur les bords du Rhin; mais qu'arriverait-il le jour où ils s'apercevraient que ce nom redoutable couvrait une force beaucoup plus modeste? Au delà des Alpes d'innombrables États grands et petits avaient surgi et étaient tombés, pendant les derniers siècles, rapidement les uns sur les autres, entassant partout leurs ruines. Mais la domination romaine elle-même chancelait maintenant sur cette base de ruines. Le moment approchait donc où Rome devrait se résoudre à prendre des décisions graves au sujet des provinces d'Europe. L'Italie commençait à entrevoir combien l'une au moins de ces provinces, la Gaule, était riche; Auguste voyait en elle l'Égypte de l'Occident, la grande ressource future pour le trésor de la république, un débouché considérable pour l'agriculture et l'industrie de l'Italie. Il était donc évident que l'empire avait besoin des provinces conquises depuis peu en Europe; mais il était évident aussi que la situation incertaine et confuse de ces provinces ne pouvait durer plus longtemps. Il fallait surtout renforcer la défense du Rhin, et porter la frontière de l'empire jusqu'au Danube. On ne pouvait pas défendre une frontière aussi longue avec aussi peu de légions, si cette frontière n'était pas forte par elle-

même. Le Danube était la ligne naturelle de défense, derrière laquelle quelques légions bien commandées pourraient garder facilement d'immenses régions. Il fallait donc à tout prix arriver jusqu'au Danube, même au risque de laisser derrière soi des populations peu sûres et turbulentes,

Telle était l'œuvre à accomplir que Rome avait enfin devant elle. Cette œuvre était la partie la plus lourde de l'héritage de César, la conséquence la plus grave du grand coup d'épée qu'il avait porté dans l'inconnu, en faisant la conquête de la Gaule. Et elle était si difficile, qu'on peut probablement s'expliquer par elle pourquoi Tite-Live, vers cette époque, se posait dans sa grande histoire de l'*Urbs* cette question, qui assurément semble absurde aujourd'hui : César avait-il fait plus de bien que de mal ? Eût-ce été pour le monde un bonheur ou un malheur que l'homme fatal ne fût pas né ? (1). Pour faire face, au delà et en deçà de frontières aussi étendues, à tant de barbares, il aurait fallu l'habileté diplomatique et toute l'énergie guerrière dont la noblesse romaine avait donné de si belles preuves, dans la conquête de l'empire. Au contraire l'habileté diplomatique et l'énergie guerrière disparaissaient rapidement, malgré les efforts désespérés du parti traditionaliste, dans la nouvelle aristocratie, composée désormais par ce qui restait de la noblesse historique, par les chefs de la révolution qui avaient survécu, par les riches chevaliers et les intellectuels appartenant aux classes moyennes. Un peu de rhétorique impérialiste, comme celle qu'Horace avait délayée dans ses belles strophes, des notions de géographie et de politique très confuses, une confiance

(1) Sénèque, *Nat. Quæst.*, V, xviii, 4.

illimitée en Auguste, tel était maintenant tout l'art de gouverner les provinces, pour cette classe paresseuse, superficielle et gâtée par un intellectualisme confus et frivole. Le sénat votait, sans faire d'objections et sans demander d'éclaircissements, toutes les sommes qu'Auguste demandait pour la guerre; il n'y avait plus personne pour faire de l'opposition comme au temps de César ou de Pompée; tout le monde au contraire était enchanté qu'Auguste prît lui-même, sans consulter le sénat, toutes les décisions au sujet de la paix et de la guerre comme on lui en avait donné la faculté (1). Les hautes classes n'avaient plus aucun principe ou tradition pour s'orienter dans les questions de politique extérieure; elles confondaient de loin les lieux et les époques, et, dans un orgueil facile, elles ne se souciaient que de la conclusion qui leur semblait toujours inévitable : la consolidation et l'extension de l'empire romain. Quant aux moyens à employer, aux difficultés à vaincre, aux dangers à prévenir et à d'autres misères semblables, tout cela ne regardait qu'Auguste! On a pendant des siècles répété qu'Auguste dépouilla peu à peu le sénat, par une politique habile, de tous ses pouvoirs dans la politique extérieure; c'était au contraire la dissolution morale de la noblesse et la paralysie du sénat qui laissèrent à ce moment-là Auguste tout seul aux prises avec l'ennemi sur le Rhin et sur le Danube. Il n'est point douteux pour moi qu'Auguste n'était nullement content de devoir exercer une autorité si peu contrôlée dans des affaires qui comportaient

(1) *C. I. L.*, VI, 930, v. 1 : *fœdusve cum quibus volet facere liceat...... ita uti licuit Divo Augusto*. Cette phrase de la *lex regia Vespasiana* prouve qu'Auguste eut le pouvoir de faire la guerre et la paix ; mais il est impossible de dire quand ce pouvoir lui fut conféré.

tant d'incertitudes et de dangers imprévus. Mais quelle que fût son opinion personnelle sur cet état de choses, force lui était de le subir ; puisque personne ne voulait s'en occuper, il lui fallait devenir, avec ses parents et ses amis, l'organe de la politique extérieure, et suppléer à l'incapacité du sénat, qui négligeait tout, et à celle du public qui, frivole, léger, plein de désirs impossibles et d'illusions chimériques, menaçait à chaque instant d'entraver les opérations de guerre ou les négociations diplomatiques. C'est une chose bien difficile que de diriger la politique étrangère d'un pays, quand les poètes se chargent de l'expliquer aux masses !

Auguste cependant allait conduire, avec toute l'énergie dont il était capable, cette vaste entreprise. C'était le moment le plus heureux de toute son existence ; le moment où le *Julium sidus,* l'étoile de sa fortune, brillait enfin de son plus pur éclat. Il avait quarante-neuf ans, c'est-à-dire qu'il était dans toute la force de l'âge ; le régime très rigoureux auquel il s'était astreint, la sûreté et la tranquillité relatives dont il avait pu jouir après la fin des guerres civiles, la trempe que donne aux organes du corps la vie elle-même, semblent avoir renforcé, vers cette époque, sa constitution toujours maladive. Il est certain que, depuis près de dix ans, il n'avait plus été dangereusement malade. Son expérience politique ainsi que son intelligence étaient mûres, à ce moment. Enfin il pouvait commencer à croire que sa puissance s'appuyait sur des assises solides, car ceux mêmes qui ne l'admiraient, ni dans leur for intérieur, ni dans leurs propos, se résignaient à subir sa puissance, comme ce qu'il y avait encore de moins mauvais à une époque aussi corrompue. Il avait auprès de lui une belle famille bien unie et qu'il pouvait proposer comme exemple à tous ceux qui réclamaient le

retour aux mœurs du passé. Y avait-il à Rome un modèle plus parfait de la vieille noblesse romaine que Livie? Si Auguste a fait une politique si conservatrice et si favorable aux aspirations de la vieille noblesse, s'il a cherché avec tant de persévérance à reconstituer la république aristocratique, il est plus que probable qu'en partie le mérite ou la responsabilité en revient à Livie. Le petit-fils de l'usurier de Velletri, le « bourgeois » ennobli depuis peu de temps par le succès et le mariage, subissait l'influence de cette femme qui appartenait à la plus ancienne noblesse, à une de ces familles que l'Italie avait toujours considérées comme semi-divines. Mais Livie savait garder la réserve nécessaire, pour que son influence conservatrice ne devînt pas trop visible. Conseillère très avisée dans toutes les circonstances difficiles, elle évitait de se montrer, elle n'aimait pas à recevoir des hommages, elle savait se cacher. Agrippa était un ami très fidèle; Julie était belle, intelligente, aimable, et semblait vivre avec sagesse dans le lointain Orient, en compagnie de son mari ; les deux beaux-fils d'Auguste, intelligents, actifs et courageux, étaient des généraux éprouvés et de bons maris ; ils ne l'aidaient pas seulement à gouverner l'État, mais ils pouvaient servir d'exemple à opposer à la frivolité de la jeunesse contemporaine. Que pouvait-il désirer de plus? Ah! si cet instant heureux avait pu s'arrêter sur la pente du temps! La période qui commence est peut-être la plus belle de sa longue existence et peut-être aussi la moins malheureuse. A mesure qu'il voyait le danger grandir, Auguste déployait partout une activité admirable. La route de la Ligurie fut rapidement réparée, et la révolte réprimée avec énergie dans les Alpes Maritimes et dans les vallées qui s'étaient soulevées contre Cotius. C'est à

cette époque aussi probablement qu'Auguste s'occupa de réorganiser les régions conquises ou reconquises, en y employant la brutalité que l'on considérait à cette époque comme nécessaire. Une partie considérable, et la plus valide, des populations alpines qui s'étaient révoltées, fut vendue comme esclave et dispersée, ou réduite dans une sorte de servage et attachée à la terre. On ne laissa dans les vallées que ce qu'il fallait d'habitants pour cultiver la terre et, probablement, surtout des femmes (1). Le territoire fut ensuite divisé : toutes les vallées qui débouchaient sur le lac Majeur jusqu'au Saint-Gothard, une partie considérable du territoire conquis sur les Lépontiens seraient réunies au territoire de Milan, et soumis par suite à l'autorité du petit sénat des décurions milanais et de ses magistrats communaux (2) ; ce que nous appelons aujourd'hui la vallée de Bregaglia, et où habitaient autrefois les Bergalei, fut attribuée à Côme (3) ; les vallées des Camunnes et des Trumplines furent réunies au territoire de Brescia (4). Dans toutes ces vallées les terres confisquées aux tribus et aux familles riches furent en partie données à ces trois villes, et agrandirent leurs domaines municipaux (5), en partie partagées entre

(1) Dion, LIV, 22. Dion ne dit pas que la population que l'on fit partir fut vendue comme esclave, mais c'est une conséquence facile à déduire, étant donnés les procédés des guerres anciennes. Quant à la phrase de Pline (III, 134) ... *Trumplini, venalis cum agris suis populus*, elle me semble faire allusion à une sorte de servage de la glèbe. Pline veut dire évidemment que dans le territoire des Trumplines on vendait les champs avec les habitants ; c'est-à-dire que les hommes étaient attachés à la terre.

(2) Nissen, *Italische Landeskunde*, vol. II, Berlin, 1902, p. 184-185.

(3) *Id.*, *ibid.*, p. 188.

(4) *Id.*, *ibid.*, p. 197.

(5) Nissen (ouvrage cité, p. 196) a remarqué que la conquête des vallées alpines accrut le territoire et la prospérité de beau-

Auguste, sa famille et ses amis : c'était un butin considérable de forêts magnifiques, de mines riches, d'excellentes prairies, de terres fertiles (1). Le même traitement fut réservé aux vallées des Alpes Rhétiques ; elles furent presque toutes assignées à la nouvelle province de la Rhétie, dont Auguste traça les frontières en y comprenant la Vindélicie, et tout le territoire qui va de la crête des Alpes jusqu'au Danube, et du lac Léman jusqu'aux frontières du Norique (2). Dans le Norique, Auguste décida d'introduire l'administration romaine et d'abolir la dynastie nationale, mais il ne voulut pas le réduire en province ; il y appliqua, au contraire, le régime du *praefectus* dont il avait déjà fait l'expérience en Égypte. Un chevalier, choisi par lui, gouvernerait l'ancien royaume à titre de vice-roi, à la place de la dynastie nationale. Ainsi, de ce côté-là également, le Danube marquait la frontière de l'empire. Cotius fut maintenu dans son royaume, mais lui aussi, comme *praefectus*, et non plus avec le nom et l'autorité de roi ; il serait ainsi soumis plus directement à Rome. Mais il ne suffisait pas d'avoir annexé la Rhétie et le Norique ; il fallait aussi défendre ces pays contre les invasions des Germains et des Daces. Allait-on créer de nouvelles légions pour garder ces provinces? La

coup de villes dans la vallée du Pô. Il est donc naturel de supposer qu'une partie des terres conquises dans les Alpes fut donnée aux villes. C'était en partie une compensation pour les domaines achetés après Actium par Auguste, pour ses vétérans.

(1) *C. I. L.*, V, 5050, v. 14. Cette inscription nous montre que l'empereur Claude avait des *agri* et des *saltus* dans les vallées dont on avait fait la conquête ces années-là. Pour qui connaît les mœurs romaines, il n'est pas invraisemblable que ces *agri* et ces *saltus* aient pu provenir du butin de cette guerre, à laquelle Drusus, le père de Claude, avait pris part.

(2) Oberziner, *Le guerre di Augusto contro i popoli alpini*, Rome, 1900, p. 102.

dépense aurait été trop lourde et il aurait été aussi bien difficile de trouver assez de soldats et d'officiers dans les classes hautes, moyennes ou basses de l'Italie. Très décidé à ne pas dépasser le nombre de vingt-trois légions, et à conserver à l'armée son caractère national et italien, Auguste prit le parti de baser la défense de l'empire ainsi agrandi sur ce principe : que les frontières ne pouvaient jamais être attaquées sur beaucoup de points à la fois et que par la suite les mêmes légions pouvaient défendre des points très éloignés, pourvu qu'il fût possible de les transporter rapidement d'un endroit à un autre. Au lieu d'augmenter le nombre des légions, Auguste préféra en accroître la mobilité, en faisant de nouvelles routes qui coûtaient moins cher, et qui pouvaient servir aussi au commerce et aux particuliers. Il décida donc de faire ouvrir, entre les nouvelles provinces et la vallée du Pô, à travers les Alpes, une grand route, par laquelle les légions, réunies dans la vallée du Pô, pourraient aller bien vite, s'il le fallait, défendre le Danube. Drusus fut chargé de tracer cette route qui, partant d'Altino, sur le Pô, et passant probablement par Trévise, Feltre, la Valsugana, Trente, et la vallée de l'Adige, arrivait jusqu'au Danube (1). Auguste songeait aussi à construire, par la vallée des Salasses, sa colonie d'*Augusta Salassorum*, le Petit et le Grand Saint-Bernard, une autre route stratégique qui devait rendre plus rapide le voyage d'Italie en Gaule, et grâce à laquelle on pourrait, en quelques semaines,

(1) C'est par une inscription, *C. I. L.*, V, 8002, que nous savons qu'une route fut construite, à cette époque, d'Altino au Danube : *viam Claudiam Augustam quam Drusus pater Alpibus bello patefactis derexerat, munivit ab Altino usque ad fluvium Danuvium*. Au sujet du parcours probable de la route, voy. *C. I. L.*, V, p. 938.

concentrer sur le Rhin les légions de l'Illyrie et de la Pannonie (1). Cette même année, Auguste recommençait à fonder des colonies de vétérans, et c'était encore là un signe de l'orage qui menaçait. Après Actium et la fin des guerres civiles, Auguste avait un peu négligé les soldats et les vétérans. Il avait fait la sourde oreille aux réclamations continuelles que faisaient les soldats, pour avoir moins de service, être mieux payés, avoir plus d'avantages et des conditions moins vagues, quand on les enrôlait (2) ; et tout en congédiant tous les ans un certain nombre de soldats qui avaient servi au moins vingt ans, il ne s'était guère soucié de leur trouver des terres, ce qui était une grosse dépense et une entreprise difficile. D'ailleurs, si durant les guerres civiles on avait si souvent récompensé les soldats en leur donnant des champs, ils n'avaient en réalité aucun droit à cette sorte de pension ; si bien qu'il y avait alors beaucoup de soldats congédiés qui, pauvres et sans argent, venaient en vain mendier auprès des personnages puissants, sous lesquels ils avaient conbattu, un morceau de terre pour y passer leurs dernières années. Or, inopinément, cette année-là, Auguste est pris d'une vive sollicitude pour les pauvres vétérans ; il leur cherche, en dehors, il est vrai, de l'Italie, des terres belles et

(1) Nous n'avons aucun renseignement au sujet de l'époque où cette route fut construite ; mais il me semble difficile qu'elle ait pu être construite avant l'époque où les affaires des Gaules prirent plus d'importance et où, par suite la défense du Rhin devint urgente. J'ai donc relié la construction de cette route à celle de l'autre, comme deux parties d'un même projet tendant au même but.

(2) Nous verrons du reste que l'année suivante, Auguste pro posa une loi militaire qui conférait aux soldats de grands avantages. Les soldats avaient donc dû se plaindre longuement de leur situation, puisque Auguste se résolut à les satisfaire.

fertiles; il fonde pour eux une colonie à Patras, en leur donnant une partie du domaine acheté à la ville (1); il en fait fonder une autre par Agrippa en Syrie, en reconstruisant et repeuplant ainsi la ville de Béryte que les guerres civiles avaient en partie détruite et dépeuplée (2). Ce fut probablement à cette époque aussi qu'il songea à construire Augusta Vindelicorum, Turin et Benevagienna. Augusta Vindelicorum était située à l'extrémité de la route ouverte par Drusus; Turin, au confluent du Pô et de la Dora, sur la nouvelle grande route stratégique de la vallée des Salasses, à l'endroit où le Pô devient navigable; Benevagienna au cœur des territoires ligures et sur les terres prises aux révoltés (3). Turin et Benevagienna devaient être fortifiés et servir aussi à faire peur aux Ligures.

Le sénat, à qui tous ces projets furent soumis, les approuva sans faire de difficultés; il vota les dépenses nécessaires avec la docilité et l'indifférence dont il était coutumier, et sans se demander où l'on trouverait l'argent. L'an 14 fut donc pour Auguste plein de soucis

(1) Strabon, VIII, vii, 5. L'indication chronologique trop vague de Strabon est précisée par saint Jérôme : *ad annum Abraham*, 2003.

(2) Strabon, XVI, ii, 19; Saint Jérome, *ad annum Abraham*, 2003.

(3) Dion (LIV, 23), parmi les événements de l'an 15, dit qu'Auguste πόλεις ἔν τε τῇ Γαλατίᾳ καὶ ἐν τῇ Ἰβερίᾳ συχνὰς ἀπῴκισε. Faut-il entendre par Γαλατία la Gaule cisalpine? Et alors Benevagienna et Turin seraient les deux colonies. La supposition ne me paraît pas invraisemblable; nous savons en effet d'une façon assez précise que les colonies de la Gaule narbonaise furent fondées à une époque antérieure. Ces années conviennent aux deux colonies, à Benevagienna, qui suppose la soumission des Ligures; et à Turin, dont la fondation peut se relier à la construction de la grande route stratégique à travers la vallée des Salasses.

et d'activité. Combien, en comparaison de tant de difficultés, était facile la mission d'Agrippa en Orient! Celui-ci avait, cette année-là, accompli sans peine la démonstration navale sur les côtes de la Tauride, et réglé, comme il le voulait, les affaires du royaume du Bosphore (1). Puis il était revenu par terre, en traversant l'Asie Mineure en compagnie d'Hérode qui l'avait rejoint pendant l'expédition (2), et cherchait à gagner ses bonnes grâces, pour réaliser, sur un champ plus vaste, et devant tout l'Orient, la grande idée qui donnait quelque noblesse à sa politique perfide et violente : la conciliation de l'hellénisme et du judaïsme. Non seulement pendant son voyage il avait fait de grandes largesses aux villes grecques et entrepris à ses frais la reconstruction du célèbre portique de Chio (3), mais il s'était fait auprès d'Agrippa le défenseur à la fois des villes grecques et des Juifs. On avait su bientôt dans toute l'Asie Mineure que pour obtenir quelque chose d'Agrippa, il fallait le lui faire demander par le roi de Judée, et beaucoup de villes en avaient profité. Ilion avait obtenu qu'on lui fît grâce d'une amende; Chio avait peut-être regagné sa liberté et obtenu aussi une diminution des impôts; d'autres faveurs avaient été accordées à d'autres villes (4). Hérode d'autre part avait amené Agrippa à rendre un édit solennel qui confirmait et augmentait encore tous les privilèges si odieux aux indigènes (5) des colonies judaïques de l'Asie Mineure. Ainsi cet Arabe iduméen,

(1) Dion, LIV, 24; Orose. VI, xxi, 28; Saint Jérome, *ad ann.*, 2003. (Edit. Schon., II, p. 143).
(2) Josèphe, *A. J.*, XVI, ii, 2.
(3) Josèphe, *A. J.*, XVI, ii, 2.
(4) Josèphe, *A. J.*, XVI, ii, 2.
(5) Josèphe, *A. J.*, XVI, ii, 3-4.

venu du désert, devenait en Orient le grand protecteur des Juifs dispersés dans l'empire et des colonies détachées de la mère patrie; il pouvait s'interposer comme pacificateur entre le judaïsme et l'hellénisme; et il osait même se poser en protecteur de l'hellénisme. Et l'hellénisme oriental, jadis si orgueilleux, si autoritaire, si exclusif, tolérait maintenant, pour l'exploiter, cette intrusion (1) qui, à une autre époque, aurait paru ridicule et scandaleuse. Mais l'hellénisme déclinait, et Hérode, le roi des Juifs, devenait le premier potentat de l'Orient hellénique et sémitique. La *pax romana*, la nouvelle politique inaugurée par Auguste qui s'efforçait, dans la mesure du possible, de concilier les intérêts des différentes provinces, au lieu de se livrer à un pillage aveugle et de semer la discorde partout, créait en Orient une situation tout à fait nouvelle, extrêmement différente de la situation de l'Occident. Partout on voyait renaître l'agriculture, l'industrie et le commerce : on entendait de nouveau, dans toutes les villes, le bruit des métiers à tisser; les cuves des teinturiers recommençaient à bouillir, et les fours pour le verre, à brûler; les ouvriers ne manquaient plus de travail dans les villes industrieuses; les propriétaires vendaient facilement leurs vins excellents, les fruits secs exquis, les simples et les herbes aromatiques. Ce n'étaient pas seulement les peuples de l'Orient lui-même, dans les villes et dans les campagnes, le long des côtes et sur les plateaux, qui achetaient plus facilement et en plus grande quantité; mais c'était l'Italie, qui tous les ans demandait à l'Orient une plus grande quantité de ces denrées de

(1) Il semble que certaines villes grecques, parmi lesquelles Athènes, aient élevé dans différents temples des statues à Hérode. Voy. *C. I. A.*, III, 550; *C. I. G.*, 2630.

luxe; c'étaient les nouveaux marchés qui s'ouvraient dans les provinces barbares de l'Europe, depuis la Gaule jusqu'à la Thrace. Auguste, en prenant des mesures pour la défense du Rhin et du Danube, ne conservait pas simplement l'intégrité de l'empire, il assurait aussi de vastes marchés aux villes industrieuses de l'Orient. La consommation même des produits de l'Inde, de la soie, du riz et des perles, allait croissant dans tout le monde méditerranéen (1), et l'Orient, intermédiaire naturel, réalisait de gros bénéfices sur ce commerce, l'Égypte surtout, qui faisait une concurrence victorieuse aux Arabes de Yémen. Tandis que, à l'époque des Ptolémées, c'était à peine si quelques vaisseaux partaient tous les ans de Myosorne, le port égyptien de la mer Rouge, pour aller dans l'Inde, il y avait maintenant toute une petite flotte de bateaux qui faisaient le commerce avec l'Extrême-Orient; et le nombre des navires qui la composaient croissait tous les ans avec le nombre des marchands qui s'enrichissaient dans ces voyages (2). Toutes les industries, tous les commerces, toutes les cultures, prospéraient en Égypte, en Syrie, en Asie Mineure; la Grèce elle-même, la pauvre Grèce, se relevait sur certains points. A Patras, l'industrie du byssus était très florissante, et la fondation d'une colonie romaine ne pouvait manquer d'enrichir la ville, car Auguste avait attribué aux colons des territoires et plusieurs petites villes qui devaient payer un tribut (3). Les carrières de marbre de l'Attique, du Taygète, de l'île de Thasos, de Croceae et du Ténare

(1) Voy. *Peripl. mar. Erythr.*, 49, bien que ce document soit d'une époque postérieure.

(2) Strabon, II, v, 12.

(3) Pausanias, V, v, 2; VI, xxi, 6; VII, xvii, 5; VII, xxi, 4; VII, xxii, 1.

commençaient à envoyer beaucoup de marbre en Italie (1); la Laconie, la Thessalie, l'Élide exportaient à Rome des chevaux pour les jeux du cirque (2); les villes situées à l'embouchure du Danube commençaient à acheter des vins et des vêtements en Grèce (3); des villes telles que Ypata, dans la vallée du haut Sperchios, et Tithorée, dans la vallée du haut Céphise, parvenaient à tirer des oliviers des terres voisines une huile excellente, et l'avenir semblait leur sourire, même au milieu de la désolation universelle de la Grèce (4). L'Orient paraissait donc avoir enfin trouvé cette paix solide, cette sécurité des mers et des continents, dont ont besoin les pays industriels et commerçants, et dans cette paix, dans cette sécurité, il s'enrichissait de nouveau rapidement, tirant à lui de partout les métaux précieux. S'il ne guérissait pas tout à fait des maux innombrables dont il souffrait, discorde des races, dissolution politique, confusion religieuse, dépravation morale, il avait du moins la force de les supporter plus facilement. Au milieu de la prospérité, revenue à l'improviste, alors que tout le monde pensait qu'elle était pour toujours exilée de la terre, dans la hâte que l'on mettait partout à recueillir ce qu'elle apportait dans sa corne d'abondance, toutes les classes et toutes les races oubliaient un peu les rancunes et les jalousies que la longue crise avait avivées; on permettait même à un Arabe, roi de Judée, d'exprimer au nom de tous, aux

(1) Hertzberg, *Histoire de la Grèce sous la domination romaine,* vol. II, p. 207.

(2) Hertzberg, ouvrage cité, vol. II, p. 208.

(3) Dion Chrysostome, *Or.*, XXXVI, p. 444; XII, p. 198 *a* : il s'agit, dans Dion Chrysostome, d'une époque postérieure, mais il est évident que ces échanges commerciaux durent commencer à cette époque, où la prospérité renaissait partout.

(4) Hertzberg, *op. cit.*, vol. II, p. 208.

pieds de Rome, la nécessité suprême de l'Orient : l'accord des peuples, des langues, des religions, dans l'intérêt commun d'exploiter avec le commerce, les arts, les lettres, les vices et les fables religieuses, l'Occident barbare, qu'Auguste se préparait à ouvrir avec l'épée de Rome à l'invasion orientale.

Le lion qui avait rugi et mordu si furieusement, à l'époque de Mithridate, léchait maintenant, paisible comme un agneau, les mains d'Agrippa. Aux prises avec les lionceaux d'Europe, Auguste pouvait se demander si Antoine n'avait pas eu raison de vouloir transporter l'empire en Orient. Combien en effet l'empire aurait été plus tranquille et plus sûr sans ces provinces d'Europe si troublées! Mais désormais il n'était plus possible de reculer. Tandis qu'Agrippa et Hérode cheminaient dans l'Orient paisible, Auguste méditait en Gaule deux projets beaucoup plus grandioses que ceux qu'il avait exécutés cette année-là : la réorganisation administrative de la Gaule, et la conquête de la Germanie.

III

LA CONQUÊTE DE LA GERMANIE

Depuis le commencement de sa présidence, Auguste, sans se déclarer ouvertement contraire à une politique d'expansion, avait toujours écarté les aventures périlleuses au delà des frontières, et il avait su trouver mille prétextes pour tromper les impatiences et les ambitions populaires. C'est ainsi qu'il avait conclu la paix avec la Perse alors que l'Italie voulait la guerre. Quinze années de cette politique avaient eu leur résultat : l'Italie commençait à se résigner, sans s'en apercevoir, à cette espèce d'inactivité systématique de sa politique étrangère, et à se contenter des modestes trophées remportés par les légions qui combattaient dans le nord de l'Espagne ou dans les vallées des Alpes. La prospérité croissante, le prestige renouvelé, l'oubli d'Actium, la décadence si évidente du sénat déterminaient une orientation nouvelle de l'esprit public. Comment tenter de grandes conquêtes alors que le sénat, qui aurait dû les diriger, était paralysé et impuissant? Or, c'était justement au moment où l'opinion publique, en se calmant, cessait de le pousser sur la voie des conquêtes, qu'Auguste, presque à lui seul, tranquillement et froidement, décidait une entreprise très vaste et très sérieuse.

Chez les historiens anciens et modernes, ce change-

ment singulier arrive si à l'improviste qu'il ne semble pas avoir d'autres causes que les impénétrables oscillations d'une volonté personnelle. Mais les causes durent être beaucoup plus profondes et plus complexes. Si Auguste ne s'était pas persuadé vers cette époque que la conquête de la Germanie était absolument nécessaire et urgente, on ne s'expliquerait pas comment lui, qui évitait toujours les responsabilités graves, se serait engagé et aurait engagé Rome, avec un sénat affaibli et une aristocratie à demi détruite, dans une entreprise si redoutable. Or quelles causes ont pu déterminer chez lui la persuasion qu'il fallait conquérir la Germanie? A défaut de documents directs, il faut avoir recours aux hypothèses; et parmi les hypothèses, la plus simple et la plus vraisemblable me semble devoir être cherchée dans les affaires gauloises. Il n'est pas probable que la Germanie semblât à Auguste mériter, à elle seule, les lourds sacrifices de la conquête. Cette conquête ne put alors lui paraître nécessaire que pour conserver la Gaule, dont Licinus lui avait révélé la valeur. Il faut donc rattacher le dessein de cette entreprise à la grande discussion qui avait eu lieu, en présence d'Auguste, entre les chefs gaulois et l'affranchi. Cette discussion marque une époque décisive dans l'histoire de Rome : celle où, grâce à Licinus qui lui ouvrit les yeux, l'oligarchie qui gouvernait l'empire découvrit enfin l'immense valeur des territoires conquis par César. Auguste, qui depuis quinze ans fouillait tout l'empire, depuis les montagnes de l'Espagne jusqu'aux plateaux de l'Asie Mineure, depuis les villes de Syrie jusqu'aux villages des Alpes, pour y trouver de l'argent, devait considérer comme une chance merveilleuse pour Rome la possibilité d'exploiter au delà des Alpes, au milieu des

provinces européennes, un territoire limitrophe de l'Italie, qui par sa richesse égalerait un jour les provinces les plus opulentes de l'empire, et qui semblait offrir un vaste marché à l'agriculture et à l'industrie de l'Italie. Aux avantages économiques, manifestes pour tous, se joignaient de grands avantages politiques. L'Italie avait obligé Auguste à conquérir et à annexer l'Égypte pour infliger une humiliation inoubliable à l'Orient qui s'était trope enorgueili pendant les guerres civiles; mais bien qu'elle se fùt cruellement vengée sur tout l'Orient des tentatives trop ambitieuses de Cléopâtre, sa situation dans l'empire n'avait pas changé. Les provinces de l'Occident, même en ayant à leur tête l'Italie, formaient une partie de l'empire trop inférieure, en population, en richesse et en importance, à la partie orientale. Malgré le mépris que le nationalisme romain professait pour les Orientaux, c'était surtout des revenus des provinces orientales que vivaient l'Italie et la république; Auguste, Agrippa, les proconsuls étaient obligés d'avoir tous les égards pour leur clientèle orientale, pour les villes, les monarchies, les États même les plus insignifiants, placés sous le protectorat de Rome; Rome prodiguait maintenant à Hérode, à un Iduméen, à un roitelet barbare, des amabilités et des faveurs, que deux siècles auparavant le sénat avait refusées aux glorieux successeurs d'Alexandre, aux plus élevés représentants du véritable hellénisme. La supériorité de l'Orient, et surtout l'influence de l'Égypte augmentaient rapidement, à mesure que la paix effaçait le souvenir de la dernière guerre civile, et répandait dans l'empire et en Italie une civilisation plus raffinée et plus intellectuelle. Il n'est donc pas invraisemblable qu'Auguste ait entrevu dans la Gaule future, décrite par Licinus, si riche et si peu-

plée, non seulement une ressource importante pour le trésor impérial, mais aussi un contrepoids aux provinces orientales trop vastes, trop riches et trop peuplées. Si l'Italie réussissait à se prolonger, pour ainsi dire, et à se répandre au delà des Alpes, dans une vaste province, peuplée, riche, active dans le commerce et dans l'industrie, elle aurait moins besoin de l'Orient, elle pourrait le dominer avec plus d'énergie et conserver plus facilement dans l'empire cette suprématie que l'Orient menaçait.

Auguste avait donc fini par donner pleinement raison à Licinus, et il était entré définitivement dans les vues de l'habile affranchi, mais en les élargissant dans le plan d'une nouvelle et véritable politique gauloise. Licinus se bornait à proposer de pressurer la Gaule, pour en tirer par tous les moyens tout l'argent possible. Mais il était évident que l'on ne pouvait pas faire de la Gaule l'Égypte de l'Occident, avec les Germains menaçants à la frontière, avec les provinces voisines en révolte et la révolution latente dans la Gaule elle-même. La Gaule n'était pas, comme l'Égypte et la Syrie, une vieille nation habituée depuis des siècles à obéir et à payer les impôts; la victoire de Licinus l'avait exaspérée et, comme la fin du cens approchait, et que la Gaule tout entière allait être soumise au nouveau régime fiscal, l'opposition menaçait de profiter du mécontentement universel, pour susciter un soulèvement qui serait appuyé par une invasion germanique (1). Si la Gaule était la plus forte colonne de

(1) Les passages de Tite-Live, *Per.*, 137. *Civitates Germaniæ cis Rhenum positae oppugnantur a Druso ; et tumultus qui ob censum exortus in Gailla erut, compositus*... et de Dion, LIV, 32... διὰ τὸ τοὺς Γαλάτας μὴ ἐθελοδουλεῖν... montrent clairement que l'expédition de Drusus en Germanie se rattache aux soulève-

l'empire en Occident il fallait en consolider les fondements, par tous les moyens : telle semble avoir été l'idée qui, depuis ce moment, a guidé Auguste dans toute sa politique gauloise. Et parmi ces moyens différents, il préféra se servir de deux : une sage réorganisation administrative de la Gaule, et la conquête de la Germanie. La division territoriale que César avait trouvée en Gaule à son arrivée existait toujours, César l'avait conservée et la paix l'avait maintenue. Les peuples les plus puissants, tels que les Éduens et les Arvernes, conservaient encore, comme alliés de Rome, leur clientèle de petites *civitates* qu'ils gouvernaient; à côté de ces peuples, beaucoup de *civitates*, grandes et petites, étaient placées directement sous la domination ou la surveillance de Rome selon qu'elles étaient soumises, libres ou alliées. Il était évident que les guerres intérieures ayant cessé et la Gaule étant devenue une nation industrielle et commerçante, les grosses clientèles des Arvernes et des Éduens n'avaient plus d'autre raison d'être que de conserver de très vieux privilèges et de justifier des prétentions à une supériorité entièrement fictive : elles pouvaient d'autre part devenir dangereuses pour Rome, en cas d'une nouvelle révolte du pays, en servant comme les premiers noyaux de nouvelles coalitions nationales. Auguste décida donc d'en finir avec ces vastes clientèles en enlevant à la domination des Arvernes les Vellaves, les Cadurces, les Gabales, à celle des Éduens

ments qui menaçaient de se produire en Gaule à cause du cens. Il n'y a pas lieu de croire que ce soient là des inventions romaines pour justifier l'invasion de la Germanie : ce que nous savons de l'histoire de la Gaule et de la Germanie nous montre que la Gaule était très agitée à cette époque, et que, dans toutes les tentatives de révolte, on comptait sur l'aide des Germains.

les Ségusiaves, les Ambarres, les Aulerces, les Brancovices, et en soumettant ces *civitates* directement à l'autorité de Rome (1). Puis il ramena, en se basant sur les résultats du cens, l'ancienne variété des *civitates* à une plus grande uniformité, en réunissant les *civitates* trop petites pour en faire une seule, en divisant celles qui étaient trop grandes et en les répartissant toutes en soixante *civitates* qui ne différaient guère, qui avaient toutes une importance et une grandeur à peu près égales, qui étaient toutes indépendantes les unes des autres et qui étaient en relation immédiate avec Rome (2). Mais cette nouvelle organisation augmen-

(1) Strabon (IV, ii, 2) nous dit que les Vellaves furent soustraits à la domination des Arvernes. Hirschfeld *(Die Æduer und Arverner unter Röm. Herrschaft. — Sitzungb. Berl König. Akadem.,* 1897. vol. II, p. 1100) me paraît avoir démontré qu'il est vraisemblable que ce changement fut fait par Auguste, et qu'un changement analogue eut lieu pour les autres sujets des Arvernes et des Eduens. On peut, selon moi, s'appuyer sur de nombreuses considérations pour conjecturer que ce changement eut lieu à cette époque-là, ainsi que la division de la Gaule en trois parties. Dans l'édition italienne (vol. IV, p. 68, n. 1), j'avais placé la division de la Gaule en l'an 27, mais une étude plus attentive m'a fait voir qu'il est beaucoup plus probable qu'elle eut lieu dans cette année. D'abord, en l'an 27, Auguste ne s'arrêta guère en Gaule; il se rendit aussitôt en Espagne, alors qu'une pareille réforme demandait un long séjour et beaucoup d'études. En outre, il ne me paraît pas vraisemblable que cette réorganisation ait été faite avant que l'arpentage et le cens aient été terminés en Gaule. Or il n'est pas certain que l'arpentage ait été achevé en l'an 27 et le cens ne fut ordonné que l'an 27. Enfin les préoccupations pour l'état intérieur de la Gaule qu'Auguste avait nécessairement à ce moment-là, nous font comprendre pour quelle raison il aurait en 14-13 réorganisé la Gaule de cette façon, tandis qu'il serait malaisé d'expliquer le même fait en l'an 27. La Gaule était alors plus tranquille et Auguste avait à s'occuper de questions plus urgentes.

(2) Strabon (IV, ii, 2) dit que les noms de soixante *civitates* étaient inscrits sur l'autel de Lyon. Sous Tibère (Tacite, *Ann.*, III, 44), les *civitates* étaient au nombre de soixante-quatre : la différence peut s'expliquer, comme le remarque Arnold (*Studies of*

tait la tâche et aussi la responsabilité du gouverneur romain. Aussi, pour que toute la Gaule pût être bien administrée dans sa nouvelle constitution et pour donner plus de force à la domination romaine, Auguste décida de faire des soixante cités une tripartition administrative, sans vouloir cependant se baser sur la tripartition ethnique naturelle de la Gaule. A l'ouest, en Aquitaine, entre les Pyrénées et la Garonne, la Gaule était peuplée d'Ibères, et ressemblait à l'Espagne ; au centre, entre le Rhône et l'Océan, depuis la Garonne jusqu'à la Seine, elle était habitée par de purs Celtes ; à l'est, entre la Seine et le Rhin, elle était habitée par un mélange de Celtes et de Germains. Les langues et les races indiquaient donc la tripartition naturelle du pays. Mais la tripartition de la Gaule imaginée par Auguste, en Aquitaine, Lyonnaise et Belgique, tendait au contraire à mélanger administrativement aussi bien les différences que les affinités ethniques et historiques des peuples gaulois. Elle réunissait dans l'Aquitaine dix-sept *civitates*, dont cinq ibériques et douze celtiques (1), parmi lesquelles étaient les

Roman Imperialism, Manchester, 1906), si l'on tient compte de ce fait que « quatre tribus germaniques : les Némètes, les Vangions, les Triboques, les Rauraques, furent ensuite transportées au delà du Rhin et réunies à la Gaule. » Voy. PTOLÉMÉE, II, IX, 9. Comme Strabon est la source la plus voisine d'Auguste, c'est lui qu'il faut suivre à mon avis pour se rapprocher de la vérité en ce qui concerne l'époque que nous étudions.

(1) STRABON dit quatorze (IV, I, 1), mais plus loin (IV, II, 2) il n'en énumère que douze dont onze se retrouvent dans PTOLÉMÉE (II, VII, 5-13). Ptolémée assigne à l'Aquitaine dix-sept *civitates* ; ainsi les *civitates* d'origine ibérique, qui, selon Strabon, étaient au nombre de vingt, mais qui étaient toutes petites et obscures (IV, II, 1), durent être réunies pour former cinq ou trois *civitates* plus grosses, suivant que c'est le chiffre de quatorze ou le chiffre de douze qui est inexact dans Strabon, quand il fait le compte des *civitates* celtiques de l'Aquitaine. La fusion des

Arvernes ; il assignait à la Lyonnaise vingt-cinq (ou vingt-six) *civitates* celtiques, parmi lesquelles les Éduens qui étaient ainsi séparés des Arvernes (1) ; il formait la Belgique de dix-sept *civitates* en y comprenant cependant quelques populations purement celtiques, telles que les Séquanes, les Lingones et les Helvètes (2). Le groupe central, purement celtique, qui était le plus compact, le plus actif, le plus grand et par suite le plus dangereux, se trouvait ainsi amputé, à l'est et à l'ouest, à l'avantage du groupe ibérique et du groupe celto-germanique ; et le gouvernement gaulois reposait ainsi sur l'équilibre administratif de trois groupes à peu près équivalents.

Il est facile de comprendre qu'en faisant cette tripartition artificielle, et qui ne s'accordait en rien avec les races, les langues et l'histoire de la Gaule, Auguste se proposait d'éteindre tout à fait en Gaule l'esprit politique et national, d'affaiblir l'esprit de tradi-

petites *civitates* ibériques en quelques-unes plus grandes peut nous expliquer comment Ptolémée dit qu'il y avait en Aquitaine dix-sept *civitates*, tandis que Pline, au contraire (IV, xix, 108), en compte plus de quarante. Pline a dû énumérer toutes les petites *civitates* originaires qui furent groupées en trois ou en cinq *civitates* plus grandes, c'est-à-dire donner la division géographique de la région, tandis que Ptolémée nous donne la division administrative. Pour celle-ci, c'est bien Ptolémée qu'il faut suivre, même pour l'époque d'Auguste : sans cela, en effet, on ne peut arriver au nombre de ces soixante *civitates* qui, selon Strabon, construisirent l'autel de Lyon et qui nécessairement devaient être toutes des unités administratives.

(1) Pline, IV, xviii, 106 ; Ptolémée, II, viii, 5-12 : les deux listes ne diffèrent que sur quelques noms et les différences peuvent s'expliquer par des changements qui seraient survenus dans les circonscriptions administratives.

(2) Ptolémée, II, ix, 4-10. Dans Pline (IV, xvii, 100) il y a beaucoup d'autres noms et la raison est peut-être encore celle pour laquelle il s'en trouve d'autres dans l'énumération des *civitates* de l'Aquitaine.

tion, d'entraver toute entente entre les tribus que la langue, la race et les souvenirs rapprochaient et de tourner tout entière cette Gaule nouvelle, dénationalisée, sans esprit politique, vers l'agriculture, le commerce, l'industrie, les études, les plaisirs. Mais la réorganisation administrative ne paraissait pas suffire à renforcer la domination romaine, car l'espoir que les Germains leur viendraient en aide contribuait à agiter les Gaulois. Il fallait donc faire la conquête de la Germanie pour posséder en sécurité la Gaule et les provinces du Danube. Il n'y avait pas là un choix à faire comme pour la conquête de la Perse ; c'était une nécessité. Si l'Italie et le sénat ne le comprenaient pas, il fallait qu'Auguste le comprît, lui qui avait la responsabilité du pouvoir, et qui devait penser à écarter à temps les grands dangers qui menaçaient l'avenir. Et cependant cette campagne de Germanie était presque aussi difficile que celle de la Perse. Auguste aurait pu s'en rendre compte, même sans quiter Rome, en lisant les chapitres XXXIX et XL des commentaires de César, où le conquérant de la Gaule expose si clairement les dangers et les difficultés des guerres en Germanie : le courage de l'ennemi, l'absence des routes, la difficulté des transports et des approvisionnements, les forêts immenses et la facilité des embuscades. Ces difficultés, déjà si grandes à l'époque de César, s'étaient encore accrues depuis trente-cinq ans ; car les soldats d'Auguste, beaucoup moins aguerris que ceux de César, avaient besoin de bagages plus encombrants, de provisions plus abondantes, de guides plus sûrs, de routes plus faciles. Mais si Auguste n'était pas homme à s'aventurer témérairement dans l'inconnu, comme Lucullus et César, il savait cependant prendre de graves résolutions quand, après mûre réflexion, il avait compris qu'elles étaient

nécessaires. Au commencement de l'an 13, Auguste invita Agrippa, qui était encore en Orient, à revenir en Italie, et il voulut y revenir lui-même pour consulter sur une affaire aussi grave l'homme de guerre le plus expérimenté de ce temps-là (1). Avec l'an 13 finissait du reste le quinquennium de la double présidence; Auguste et Agrippa devaient donc se trouver tous les deux à Rome, pour faire prolonger de cinq ans leur pouvoir : ne pouvait-on en même temps étudier un plan de campagne? D'ailleurs le moment devait lui sembler singulièrement propice pour commencer la conquête. Si l'entreprise n'était pas moins difficile que celle dont César était venu à bout en Gaule, ou que celle qu'Antoine avait tentée en Perse, Auguste, après quinze ans d'un gouvernement heureux, avait acquis une autorité suffisante pour pouvoir engager l'État dans cette aventure. Tout compte fait, ces quinze annnées avaient apporté en Italie plus de bien que de mal : la

(1) Il me paraît vraisemblable qu'Agrippa revint pour l'expédition en Germanie. Il est très probable en effet que le commandement de l'entreprise devait être confié à Agrippa. Il est vrai qu'au commencement de l'an 12, c'est pour la Pannonie et non pour la Germanie que partit Agrippa; mais un événement imprévu, comme la révolte des Pannoniens, avait bien pu contraindre Auguste et Agrippa à changer leurs plans primitifs. En effet, dès qu'Agrippa sut que les Pannoniens, effrayés par son nom seul, étaient rentrés dans le calme, il revint à Rome, et probablement pour continuer à préparer l'expédition de Germanie. La mort vint tout interrompre, et Auguste se résolut alors à partager la direction de toutes ces guerres entre Drusus et Tibère. Mais il me semble peu vraisemblable qu'Auguste ait voulu recourir, pour une entreprise aussi grave, à ses deux fils, encore si jeunes, si intelligents qu'ils fussent, alors qu'il avait sous la main un homme de guerre aussi expérimenté qu'Agrippa. Nous verrons en outre que l'on pensa d'abord à envahir la Germanie par eau, idée qui semble bien appartenir à Agrippa qui était peut-être encore plus amiral que général. C'est sur mer qu'il avait remporté ses deux grandes victoires de Nauloque et d'Actium.

paix n'avait pas été troublée ; la prospérité avait grandi, beaucoup de rancunes s'étaient éteintes, et bien des désirs avaient été satisfaits. Et si ce n'était pas à lui seul que l'on était redevable de ces bienfaits, les contemporains cependant reportaient sur lui toute leur reconnaissance. N'était-ce pas lui qui depuis quinze ans s'employait à réformer les abus, à faire des lois et à les appliquer, à réorganiser les provinces, à conclure des traités, à amasser de l'argent, à dompter les révoltes, à agrandir l'empire ? Ce n'était plus pour lui, comme au temps de César, une popularité aux souffles de tempête et aux oscillations violentes; c'était une bienveillance tranquille et qui entourait sans cesse la personne du premier magistrat de la république.

Divis orte bonis, optime Romulæ
Custos gentis, abes jam nimium diu :
Maturum reditum pollicitus patrum
Sancto concilio redi.

Lucem redde tuæ, dux bone, patriæ;
Instar veris enim voltus ubi tuus
Adfulsit populo, gratior it dies
Et soles melius nitent.

C'est ainsi qu'Horace (1) saluait Auguste qui se disposait à revenir à Rome ; et il montrait l'Italie attendant son retour comme celui d'un fils parti au loin. Grâce à lui

Tutus bos etenim rura perambulat,
Nutrit rura Ceres almaque Faustitas,
Pacatum volitant per mare navitæ,
Culpari metuit fides;

(1) *Odes*, IV, v.

Nullis polluitur casta domus stupris,
Mos et lex maculosum edomuit nefas,
Laudantur simili prole puerperæ,
Culpam pœna premit comes.

Quis Parthum paveat, quis gelidum Scythen,
Quis Germania quos horrida parturit
Fetus incolumi Cesare? quis feræ
Bellum curet Hiberiæ?

Horace, qui n'était ni un adulateur ni un poète de cour, exprimait dans ces vers ce que ressentaient sincèrement en Italie les classes moyennes et le peuple. Nous en avons la preuve dans un fait auquel les historiens ont prêté trop peu d'attention : c'est que vers cette époque commence en Italie à s'organiser à l'égard d'Auguste sinon un culte, du moins une vénération populaire dont les formes, encore tout à fait latines, contenaient déjà pourtant un principe, si faible qu'il fût, du culte asiatique des souverains. Depuis des siècles déjà, les esclaves et les clients avaient coutume de jurer par le *genius* du patron, c'est-à-dire par cette essence divine, incorruptible, immortelle de la nature humaine, dont on n'avait encore qu'une idée confuse, mais que la mythologie latine plaçait déjà dans le corps pour y remplir les fonctions de l'âme. Et voici que dans les classes moyennes de l'Italie on reportait cette habitude sur Auguste; on jurait dans les occasions solennelles par son génie, comme s'il était le patron commun de tous; on commençait même à imiter les bergers de l'églogue de Virgile, en sacrifiant partout au *genius*, au *numen* d'Auguste (1). Dans

(1) Horace, *Ep.*, II, I, 16 :

Jurandasque tuum per numen ponimus aras.

Cette épitre est écrite vers cette époque, pas avant l'an 12,

beaucoup de villes comme Phalère (1), comme Cosa (2), comme Nepi (3), comme Nola (4), comme Pestum (5), comme Grumentum (6), se formaient des collèges de *Augustales* semblables aux collèges des *Mercuriales* et aux collèges des *Herculiani*, associations dont les membres se proposaient d'assurer le retour périodique de ces modestes sacrifices. Pise avait peut-être déjà à cette époque un *Augusteum* (7), Bénévent avait un *Cesareum* (8). Partout en Italie le zèle pieux des populations satisfaites de la paix érigeait des autels à Auguste (9); à Rome, aussi bien que dans les colonies qu'il avait fondées et que dans les municipes qui avaient des origines et des traditions différentes, il arrivait que l'on mettait sa statuette parmi celles des Lares, auprès du foyer, comme pour invoquer sa protection, en même temps que celle des anciens dieux tutélaires de la maison, pour la famille et les descendants. Dans l'ode écrite à l'occasion de son retour, Horace dit encore :

Condit quisque diem collibus in suis
Et vitem viduas ducit ad arbores;
Hinc ad vina redit lætus et alteris
Te mensis adhibet deum;

mais après la mort d'Agrippa. Nous le voyons par le premier vers :

Cum tot sustineas tanta et negotia solus....

Solus veut dire sans Agrippa, sans le collègue qu'il avait eu à la présidence les cinq années précédentes.

(1) *C. I. L.*, XI, 3083.
(2) *C. I. L.*, XI, 2631.
(3) *C. I. L.*, XI, 3200.
(4) *C. I. L.*, X, 1272.
(5) *C. I. L.*, X, 485.
(6) *C. I. L.*, X, 205, 231, 232.
(7) *C. I. L.*, XI, 1420. Mais l'inscription est de l'an 755.
(8) *C. I. L.*, IX, 1556.
(9) HORACE, *Ep.*, I, 16. Voy. *C. I. L.*, XI, 3303.

Te multa prece, te prosequitur mero
Defuso pateris et Laribus tuum
Miscet numen, uti Græcia Castoris
Et magni memor Herculis (1).

Il y avait déjà des statuettes d'Auguste, à Rome, dans les petites chapelles des *Lares compitales*, qui étaient entretenues dans chaque quartier à un quadrivium et pour lesquelles le peuple avait une fervente dévotion (2).

Il ne faut pas croire pour cela que le paysan, l'ouvrier, le marchand se représentaient Auguste comme devenu un dieu véritable, doué d'une puissance surnaturelle; ou qu'on lui demandât des grâces comme celles que le pieux catholique demande aujourd'hui aux saints ou à la Vierge. Tout le monde savait qu'Auguste était un homme comme tous les autres, destiné lui aussi à mourir. Ce culte n'était alors qu'une façon conventionnelle d'exprimer la plus grande admiration qu'un homme puisse professer pour un autre homme; d'exprimer non pas que l'on croyait qu'Auguste était un dieu, mais que l'on avait pour lui presque le même respect que pour les dieux. Le christianisme n'était pas encore venu opposer l'humain au divin d'une façon inconciliable, et ce n'était pas un sacrilège de vénérer un très haut personnage avec les symboles de l'adoration religieuse. L'admission d'Auguste parmi les Lares ne signifiait donc rien, sinon que la popularité du président grandissait à tel point que bien des gens voulaient placer son image dans le sanctuaire même de la famille. Cette vénération grandissante nous explique

(1) Horace, *Odes*, IV, v, 29 et suiv.
(2) Ovide, *Fastes*, V, 145.

les grandes fêtes qu'on préparait à ce moment à Rome pour son retour. Tibère, qui l'avait précédé en Italie, parce qu'il avait été élu consul pour cette année-là, donnerait au peuple de nombreux spectacles (1); Balbus, qui avait terminé son théâtre, voulait en faire coïncider l'inauguration solennelle avec l'entrée d'Auguste (2); et le sénat, en souvenir des entreprises menées à bien les années précédentes, avait, après son retour, décidé de faire ériger auprès du Champ de Mars, le long de la voie Flaminienne, un grand autel de la paix d'Auguste, sur lequel, tous les ans, les magistrats, les prêtres, les vestales, feraient un sacrifice à la *Pax Augusta,* pour signifier que la tranquillité rétablie dans les provinces européennes, et surtout l'ordre qui régnait dans l'empire, étaient son œuvre personnelle (3). Ainsi son retour, bien que, cette fois encore, il fût entré à Rome la nuit et à la dérobée, avait été fêté comme un bonheur national et avec des manifestations qui étaient au moins en partie sincères. La république avait enfin un chef universellement respecté et aimé.

Auguste, qui avait une perception si fine de cette chose si vague gu'on appelle l'opinion publique, devait sentir que c'était le moment, après tant de prudence, de tenter quelque grande entreprise qui augmenterait son prestige, la gloire de Rome et la force de l'État. Il est probable que, outre les affaires gauloises, la situation intérieure le poussait dans cette voie. Grâce à son jeu de bascule entre les partis et les intérêts opposés, Auguste avait réussi à rétablir un certain ordre dans

(1) Dion, LIV, 27.
(2) Dion, LIV, 25.
(3) Dion, LIV, 25; Mon. anc. *(Lat.)*, II, 37-41; *(Gr.)* VI, 20-23; VII, I, 4; *C. I. L.*, 1², p. 244 et 320; IX, 4192; X, 6638.

l'empire. Mais des signes trop évidents faisaient voir que ce jeu difficile aboutirait tôt ou tard à une chute retentissante, si l'on ne tentait d'occuper l'esprit public et les forces de l'État à quelque grande entreprise nationale. A en juger par la liste des consuls, on aurait pu croire que la restauration aristocratique commencée par Auguste avait pleinement réussi. Ainsi, cette année-là, le collègue de Tibère, c'est-à-dire d'un Claude, était Publius Quintilius Varus, fils d'un patricien qui s'était suicidé après Philippes, et l'un de ces nobles d'ancienne famille, que la faveur d'Auguste et le retour vers le passé élevaient, encore jeunes, aux plus hautes magistratures. Varus, qui n'avait pas une très grande fortune (1), était déjà consul, bien qu'il n'eût guère que trente-cinq ans (2). Il aurait fallu remonter à la plus belle époque de l'aristocratie pour trouver deux consuls aussi jeunes et de si noble famille. Mais en réalité la constitution aristocratique, si péniblement restaurée pendant les quinze années précédentes, commençait à se désorganiser sous l'influence des idées nouvelles et de la nouvelle génération, celle qui était encore dans l'enfance à l'époque de la bataille d'Actium. Il se produisait alors ce fait que l'on voit se répéter dans tous les pays qui ont été à un certain moment frappés par une grande catastrophe : environ trente ans après cet événement, l'équilibre de l'esprit public se rompt tout à coup, un changement subit se

(1) Velléius Paterculus (II, 117) nous dit que Quintilius Varus s'enrichit en Syrie où il fut gouverneur en l'an 6 avant Jésus-Christ.

(2) En effet, vingt ans plus tard, en l'an 7 après Jésus-Christ, il fut chargé de gouverner la Germanie. Il paraît peu vraisemblable qu'une pareillle mission, dans un pays barbare et au climat si rude, ait été confiée à un homme qui aurait eu plus de cinquante ans.

produit dont on ne voit pas la cause, mais dont l'origine doit être recherchée dans la génération nouvelle, qui n'a pas reçu le choc profond de l'événement tragique et qui porte dans la vie des dispositions différentes de celles de la génération précédente. En Italie, à cette époque-là, la génération qui avait vu les guerres civiles commençait à disparaître ; partout les jeunes gens se faisaient jour, et ces jeunes gens étaient bien différents de leurs pères. Ils n'avaient pas vu l'affreuse convulsion des guerres civiles, la société en dissolution, l'empire sur le point de s'écrouler ; ils n'avaient pas reçu de ces événements le choc formidable qui avait poussé la génération précédente vers les grandes sources historiques de la tradition, ramené au pouvoir le parti de la tradition, obligé Auguste. l'ancien νεώτερος révolutionnaire, à gouverner selon le programme des vieux Romains. Et la vieille génération n'avait pas su communiquer à la nouvelle sa terrible impression par l'éducation et par la tradition ; car les pères n'avaient plus la force de façonner à leur gré l'âme de leurs enfants. Aussi la nouvelle génération, qui avait grandi à une époque de paix, de tranquillité, de prospérité, n'était pas à même de comprendre l'état d'esprit et la politique de la génération précédente ; et elle n'avait plus assez de docilité pour respecter ses idées et pour se soumettre à cette politique, même sans les comprendre. La génération précédente lui semblait occupée tout entière à s'armer contre un danger qu'elle n'arrivait pas à discerner ; les idées et les sentiments qui avaient dominé pendant les quinze années précédentes paraissaient, à beaucoup de jeunes gens, ou absurdes ou exagérées. Était-il bien vrai que c'en était fait de la république et de l'empire, si la noblesse ne se donnait de nouveau

tout entière à l'État, à la guerre, à la piété, à la tradition, et si les classes supérieures se laissaient aller au plaisir, au luxe et aux jouissances de l'esprit? Les temps cependant n'étaient pas troublés; la richesse augmentait; l'ordre régnait partout. Rome était de nouveau crainte et respectée au dedans et au dehors des frontières de l'empire, et Auguste était là pour suppléer à tout ce qui manquait, pour pourvoir à tous les besoins, ponr remédier à tous les maux. De même que le danger réel ou imaginaire avait fait rebrousser chemin à la vieille génération, la ramenant sur la voie du passé, vers les sources historiques de la vie nationale, de même la sécurité et la prospérité, illusoires peut-être, engageaient la nouvelle génération à redescendre vers les plaines de l'avenir, riantes, fleuries et malsaines. Une réaction commençait, sous l'influence du luxe égyptien qui se répandait en même temps que les richesses et le commerce avec l'Orient, tandis que disparaissaient petit à petit les témoins d'Actium et les contemporains de Cléopâtre. La secte stoïcienne, végétarienne et puritaine des Sextius, si florissante dix ans auparavant, était maintenant dans une décadence rapide et tout près de s'éteindre (1). Rome, où les grandes dépenses du gouvernement et des riches, l'immigration des Orientaux et surtout des Égyptiens, la rencontre de tant de peuples différents, et enfin l'esprit de la nouvelle génération, poussaient au luxe et au plaisir, ne pouvait guère être une école d'austérité et de vertu. Elle oubliait Actium, Cléopâtre, Antoine, et les vœux de mortification qu'elle avait faits au milieu de la grande crise révolutionnaire; ce dont elle

(1) Sénèque, *Nat. quæst.*, VII, xxxii, 2: *Sextiorum nova et romani roboris secta inter initia sua, cum magno impetu cœpisset, extincta est.*

était avide maintenant, c'était surtout de jouissances. Il y avait même dans l'air une réaction contre les lois sociales d'Auguste. Après avoir ordonné des châtiments si sévères contre l'adultère, après avoir déchaîné contre les coupables de ce crime toute la meute des passions humaines les plus basses, l'espionnage, la délation, la vengeance, le public avait été si rebuté par l'application de la loi, par les procès scandaleux et les condamnations, qu'il s'était mis bientôt à protéger tous ceux qui étaient accusés d'adultère. Ceux-ci étaient sûrs désormais de trouver, parmi leurs amis et parmi les personnages éminents, des défenseurs zélés, qui mettaient, à leur disposition tout leur crédit; ils savaient qu'ils comparaîtraient devant des jurés disposés à la bienveillance, et qu'ils n'auraient à lutter que contre des accusateurs que le public méprisait à l'avance, comme des calomniateurs (1). Pouvait-on punir de l'exil perpétuel et de la confiscation des biens un crime si facile à commettre? Rome tomberait-elle du haut de sa grandeur parce que quelques-unes des arrière-petites-filles de Lucrèce n'auraient pas hérité, en même temps que de la beauté, de la vertu de leur aïeule? Peut-être la *lex de maritandis ordinibus* avait-elle augmenté le nombre des mariages dans les hautes classes, car les temps cette fois s'y prêtaient. Les jeunes gens ne devaient plus avoir tant de répugnance à se marier et à avoir un ou deux enfants, maintenant qu'il leur était plus aisé de trouver une épouse avec une dot considérable et sûre, que l'on ne se contentait pas de pro-

(1) Voy. Dion, LIV, 30. L'intervention d'Auguste, dans le procès d'adultère que raconte Dion, ne peut s'expliquer qu'en admettant cette réaction de l'esprit public contre la loi, réaction dont les *Amours* d'Ovide sont, comme nous le verrons, une autre preuve.

mettre, mais qui était scrupuleusement payée. Cependant la disposition qui excluait les célibataires des spectacles publics semblait à tout le monde trop sévère et il devenait de jour en jour plus difficile d'appliquer la loi, parce que l'opinion publique se montrait trop indulgente, quand on voulait la violer (1). Enfin la restauration de la constitution aristocratique et timocratique, qui aurait dû régénérer la république en rendant possible un choix meilleur des magistrats et des sénateurs, menaçait au contraire de lui porter une atteinte plus forte, en la laissant sans magistrats. Non seulement les séances du sénat, malgré les amendes dont on menaçait les absents, étaient de moins en moins fréquentées, si bien que c'était à peine si on arrivait chaque fois au nombre légal (2); mais Auguste avait de la peine, comme censeur, à combler les vides que la mort faisait dans le sénat. Chose inconnue jusque-là, on voyait des jeunes gens refuser le plus grand honneur qu'un homme vivant pût ambitionner sur le territoire de l'immense empire (3). Pour les magistratures plus nombreuses, telles que le vigintivirat et le tribunat, il ne se présentait plus un nombre suffisant de candidats, et le sénat avait été contraint, durant l'absence d'Auguste, à user d'expédients pour y pourvoir (4). En réalité les classes peu fortunées se trouvaient exclues du gouvernement, parce qu'on redoutait leur ambition et leur arrivisme brutal; mais

(1) En effet l'année suivante Auguste, comme nous le verrons, abolira cette partie de la loi : DION (LIV, 30). Cette abolition fut certainement une concession faite à l'opinion publique.

(2) Voy. DION, LV, 3. Les réformes introduites par Auguste et qui sont énumérées dans ce passage nous montrent la gravité du mal.

(3) DION, LIV, 26.

(4) *Ibid.*

de leur côté les classes riches se refusaient à accepter les honneurs trop lourds des magistratures, et ainsi, entre les unes et les autres, la république restait sans magistrats. La force des choses était plus puissante que les réformes théoriques. La tradition politique et militaire de l'aristocratie romaine se perdait; les jeunes gens s'éloignaient de la politique et de la guerre pour tirer parti ailleurs de leurs moyens; les progrès de la culture intellectuelle contribuaient aussi à affaiblir la puissance de l'État. Il y avait trop de poètes dans les hautes classes de Rome, et cela même était cause que les grands généraux et les sages administrateurs y devenaient rares.

Scribimus indocti doctique poemata passim,

dira bientôt Horace (1). Le fils d'Antoine lui-même, Iule, qu'Auguste avait élevé et qui était préteur cette année-là, taquinait la Muse, et à l'imitation de Virgile, il composait un poème épique sur Diomède, en douze livres (2).

Ainsi, tandis que quelques jeunes gens, comme Tibère, demeuraient attachés aux traditions et suivaient les traces de l'ancienne génération, la plupart au contraire s'en détournaient. L'unité morale, qui avait paru se reconstituer à la suite des guerres civiles, était de nouveau brisée. Il passait sur la jeunesse un souffle de plaisir, d'élégance, de frivolité, de nouveauté, dont un jeune poète du Samnium, Publius Ovidius Naso, commençait à cette époque à animer ses vers gracieux. C'est à peine si, à son départ, Auguste avait pu entendre citer son nom, et à son retour il le trouvait déjà célèbre.

(1) Horace, *Épîtres*, II, i, 117.
(2) Acro., *ad Hor.*, c., IV, ii, 33.

Ovide avait alors trente ans, c'est-à-dire un an de plus que Tibère; il était né à Sulmone, en l'an 43 avant Jésus-Christ (1) et descendait d'une famille équestre très aisée (2); son père, riche propriétaire du Samnium, était un Italien de vieille marque, ennemi des lettres qu'il traitait d'*inutile studium* (3), et, suivant la mode traditionaliste du temps, il voulait contribuer, lui aussi, à la grande restauration romaine commencée par Auguste. Il avait fait étudier le droit et l'éloquence à son fils, l'avait marié très jeune (4), et comptait le faire entrer dans la carrière politique, pour faire de lui un magistrat et un sénateur qui viendrait grossir l'aristocratie politique de Rome. Mais ces efforts étaient restés vains; car le jeune homme s'était obstinément dérobé. Doué d'un goût littéraire délicat, d'une imagination souple et vive, bien que superficielle, d'une merveilleuse agilité d'esprit, et d'un talent naturel et prodigieux pour écrire en vers, Ovide n'avait pas étudié le droit, mais la poésie; il s'était marié mais pour divorcer presque aussitôt, et remarié pour divorcer de nouveau (5); il avait été *triumvir capitalis* (6) et *decemvir litibus judicandis* (7); mais à peine avait-il fait ses premiers pas dans la carrière politique, qu'il s'était révolté contre l'autorité paternelle, la tradition et toute la politique d'Auguste. Renonçant sans regret au laticlave, il était revenu bien vite à ses chères Muses; et il venait de publier son premier volume de poésie, les

(1) Ovide, *Tristes*, IV, x, 6 :

Cum cecidit fato consul uterque pari.

(2) Ovide, *Tristes*, II, 113; IV, x, 7.
(3) *Tristes*, IV, x, 21.
(4) *Tristes*, IV, x, 69; *pœne mihi puero*.
(5) *Tristes*, IV, x, 69 et suiv.
(6) *Tristes*, IV, x, 33.
(7) *Tristes*, II, 94.

cinq livres des *Amores* (1), où il avait donné libre cours à sa verve. Après la perfection laborieuse et uniforme, l'exquise tendresse, la noblesse idéale de Virgile, après la perfection encore plus laborieuse et complexe, la profondeur philosophique, la contradiction et l'ironie tourmentée d'Horace, c'est une force nouvelle qui pénètre avec ce jeune poète dans la littérature latine, une force dans laquelle se reflète son époque, comme le grand ciel immobile se reflète dans les eaux qui glissent entre les rives d'un fleuve : cette force, c'est ce qu'on peut appeler le génie de la facilité. Matière et forme, tout est facile dans cette poésie qui n'a toutefois rien de négligé ni de vulgaire. Ovide avait voulu avant tout éviter à la fois la monotonie fatigante et solennelle de l'hexamètre employé par Virgile, et la variété difficile des mètres d'Horace; et il avait choisi pour son poème le dystique élégiaque, qu'il maniait avec mesure et élégance. De même le sujet traité était sans gravité; il n'y faisait entrer ni la philosophie, ni la morale, ni les préoccupations politiques et sociales de son époque; tout en mêlant des motifs conventionnels à des faits véritables et des souvenirs littéraires à des souvenirs personnels, il avait décrit la vie galante des hautes classes de Rome, autour d'une héroïne qu'il appelle Corinne et dont il fait son amante. Cette amante, cachée sous ce beau nom grec, a-t-elle vraiment existé? Et parmi les aventures où le poète se donne le premier rôle, combien sont véridiques, combien au contraire appartiennent à la fiction littéraire? C'est ce qu'il serait difficile de dire; car les descriptions sont si vivantes qu'elles donnent presque toutes l'illusion de la vérité.

(1) Teuffel-Schwabe, *Geschichte der römischen Litteratur*. Leipzig, 1890, vol. I, p. 563, § 2.

Mais, qu'elles soient exactes ou imaginaires, la signification de l'œuvre demeure la même, et pour la comprendre, il faut se souvenir de l'époque à laquelle le livre a été composé, publié, lu et admiré ; il faut songer que ce livre rendit célèbre le nom de l'auteur peu de temps après qu'Auguste eut approuvé la *lex de maritandis ordinibus* et la *lex de adulteriis coercendis*. Avec autant d'élégance que d'esprit et de désinvolture, le poète se moque d'un bout à l'autre, et sans le dire, de ces terribles lois, de toutes les idées et de tous les sentiments qui les avaient inspirées, du traditionalisme et du romanisme qui étaient alors en honneur. Ici, pour décrire l'Amour qui triomphe de la sagesse et de la pudeur, il s'amuse à parodier la description d'une des cérémonies les plus solennelles du militarisme romain, le triomphe des guerriers victorieux (1) ; ailleurs il nous dit que Mars est allé à la frontière, et interprétant à sa manière et non sans ironie la légende d'Énée, le sujet même du grand poème religieux de Virgile, il affirme que, puisque Rome a été fondée par Énée, le fils de Vénus, elle doit être la ville de Vénus et de l'Amour (2) ; ailleurs il fait, entre la guerre et l'amour, un rapprochement impertinent qui devait faire frémir Tibère d'indignation :

Militat omnis amans, et habet sua castra Cupido (3).

Il y a donc autant d'éloges à adresser à ceux qui courtisent les jolies femmes de Rome qu'à ceux qui combattent les Germains sur le Rhin !

Ergo desidiam quicumque vocabat amorem
Desinat (4).

(1) *Am.*, I, II, 27 et suiv,
(2) *Am.*, I, VIII, 41-42.
(3) *Am.*, I, IX, 1.
(4) *Am.*, I, IX, 31.

Dans une poésie le poète rencontre son amante à un festin où elle est venue avec son mari (1); dans une autre il décrit un rendez-vous d'amour par une chaude après-midi d'été : Corinne est entrée furtivement dans une chambre à demi obscure, et Ovide, qui n'épargne pas les détails, va jusqu'au moment où, dit-il, *lassi requievimus ambo* (2). Ailleurs il se désole d'avoir donné un soufflet à sa belle dans un moment de colère (3); il énumère les tourments d'une longue attente inutile, pendant la nuit, à la porte de son amie (4); il s'indigne à différentes reprises et de toutes ses forces contre les belles dames dont le cœur n'est pas tout à fait désintéressé (5); il se perd dans de voluptueuses descriptions des cheveux de sa belle (6); il se vante aussi très ouvertement de n'avoir pas ambitionné les « récompenses poudreuses » des généraux, de n'avoir pas étudié le droit, et d'avoir au contraire recherché la gloire immortelle des vers; il affirme qu'elle est plus noble et plus durable que toutes les autres (7); mais il avoue que la poésie épique à la manière de Virgile est un travail trop pénible et au-dessus de ses forces. Il préfère parler d'amour dans ses poèmes (8). » Je ne veux pas, s'écrie-t-il, m'excuser de mes mœurs corrompues... Je reconnais qu'elles le sont (9). » « Lauriers du triomphe, ceignez mon front; j'ai vaincu. Voici que je tiens dans mes bras cette Corinne qui

(1) *Am.*, I, 4.
(2) *Am.*, I, 5.
(3) *Am.*, I, 7.
(4) *Am.*, I, 6.
(5) *Am.*, I, 8; I, 10.
(6) *Am.*, I, 14.
(7) *Am.*, I, 15.
(8) *Am.*, II, 1.
(9) *Am.*, II, VI, 1-3.

était surveillée par tant d'ennemis, par un mari, par un gardien, par une porte solide... (1). » Mais la *lex Julia de adulteriis?* Le poète s'en soucie apparemment si peu que, sous prétexte de chercher querelle à un mari trop jaloux, il ose se livrer à mots couverts à une invective contre la loi. Que le lecteur lise la quatrième élégie du livre III, et qu'il voie lui-même si, au milieu de ces discussions sur les avantages et les inconvénients de la *lex de adulteriis* auxquelles donnaient lieu les procès scandaleux, les contemporains ne devaient pas considérer le mari qui veut obliger sa femme à lui être fidèle, comme une personnification de la terrible loi. La fantaisie du poète se donne libre cours dans ces descriptions vives et colorées, que nous prenons plaisir à lire aujourd'hui encore; mais à l'époque où ces poésies furent composées, chacune de ces plaisanteries était un délit. L'adultère, dont Ovide écrivait avec tant de verve le poème, aurait dû être puni de l'exil et de la confiscation des biens. Ce poème était donc un essai audacieux de littérature subversive, qui minait la restauration de l'État, entreprise par Auguste.

Et cependant Ovide avait écrit ce poème qui faisait l'admiration de la haute société! Dion nous renseigne donc exactement : l'esprit public était maintenant porté à l'indulgence et à la tolérance. Si le parti des traditionalistes était demeuré le plus fort, comme pendant les années précédentes, Ovide n'aurait pas osé écrire ce livre aussitôt après la promulgation des lois, et comme pour les commenter; et on n'aurait pas osé non plus l'admirer. Ovide, au contraire, était reçu dans presque toutes les grandes maisons de Rome,

(1) *Am.*, II, XII, 1-3.

dans celle de Messala Corvinus, qui ne laissait pas de l'encourager (1), dans celle des Fabius (2), dans celle des Pomponius (3); on ne saurait dire s'il l'était déjà dans la maison d'Auguste. On pouvait donc voir à bien des signes, qu'après avoir échappé dans les guerres civiles à une destruction totale, l'aristocratie romaine semblait vouloir se laisser mourir par une sorte de lent suicide, dans l'indolence, dans l'intellectualisme, dans la volupté. Ovide personnifiait ces trois forces qui recommençaient à agir dans la nouvelle génération, à mesure que la paix faisait disparaître les souvenirs des guerres civiles, et que l'influence égyptienne prenait plus d'importance. Mais en face de cette dissolution qui recommençait, Auguste ne pouvait manquer de comprendre la nécessité d'un remède plus efficace que les lois et les discours. Pour un Romain dont l'esprit était plein des idées traditionnelles, aucun remède ne devait paraître meilleur qu'un retour à la politique d'expansion. L'aristocratie romaine avait conservé naturellement toutes les qualités intellectuelles et morales que l'on cherchait maintenant à éveiller par des moyens artificiels, tant qu'elle avait eu l'occasion de les mettre à profit dans les guerres et les affaires diplomatiques. Enfermée dans ses traditions comme dans une armure guerrière, elle avait pu résister à toutes les forces dissolvantes, tant qu'elle avait dû développer, par la guerre et la politique, une dangereuse politique d'expansion. Mais cette armure se détériorait et tombait d'elle-même, maintenant qu'elle n'était plus nécessaire. La paix définitive, la fin de la politique d'expansion, en la rendant inutile, atro-

(1) Ovide, *Pont.*, I, vii, 27 et suiv.
(2) *Ibid.*, III, iii, 1 et suiv.
(3) *Ibid.*, I, 6; II, 6; IV, 9.

phiaient la vieille énergie de la noblesse. Maintenant donc qu'une certaine réconciliation s'était faite entre les partis et les classes, que les finances s'étaient relevées tant bien que mal, et que Rome pouvait tenter de nouveau des entreprises difficiles, il ne fallait pas hésiter à le faire non seulement pour agrandir l'empire, mais aussi pour renforcer la discipline intérieure. Et ainsi Auguste, au bout de quinze ans de paix, devenait, comme nous dirions aujourd'hui, un militariste, militariste modéré et prudent, comme il avait coutume de l'être en toute chose. Au nombre des causes qui déprimaient la noblesse, la rendaient paresseuse et amie des plaisirs, il y avait la paix qui lui ôtait toute occasion d'accomplir de grandes choses ; il fallait donc lui ouvrir de nouveaux champs d'action et de gloire, afin que les jeunes gens apprissent à faire la guerre, et non plus seulement à composer des poèmes ou à construire de riches villas au bord de la mer. Les campagnes de Germanie seraient une cure excellente pour combattre la mollesse qui énervait la nouvelle génération, et l'antidote le plus efficace contre le poison érotique que les poésies d'Ovide répandaient dans la jeune noblesse. Il ne faut pas oublier que, si à la fin des guerres civiles, on avait dû procéder à une restauration aristocratique de l'État, c'était surtout parce que la constitution aristocratique faisait partie intégrante de l'organisation militaire. Pour durer, l'empire avait besoin d'une armée, et où, sinon dans l'aristocratie, pouvait-on chercher des officiers et des généraux? L'école véritable où ceux-ci se préparaient à la guerre, puisqu'il n'y avait pas alors d'établissements publics d'instruction militaire, était la famille aristocratique ; si l'aristocratie s'épuisait, l'armée serait pour ainsi dire décapitée. Il n'est donc pas surprenant

qu'Auguste, chargé par l'Italie de conserver la vieille noblesse qui constituait la meilleure défense de l'empire, en soit venu à penser que la paix finirait par la rendre trop paresseuse, et que pour la conserver capable de remplir son devoir historique, il fallait qu'elle fît campagne, surtout à une époque où des poètes, comme Ovide, l'invitaient à l'amour et à la volupté.

Dès qu'il fut de retour à Rome, Auguste, au milieu d'autres occupations moins importantes, se mit en effet à préparer l'invasion de la Germanie et à combattre en même temps la dissolution progressive de la constitution aristocratique. Il commença par donner un exemple de respect de la constitution en rendant au sénat un compte minutieux de tout ce qu'il avait fait pendant son absence (1). Puis il proposa, — nous ne savons pas au juste si ce fut au sénat ou aux comices — une réforme militaire qui répondait à différentes réclamations des soldats, évidemment pour préparer les légions aux dangers et aux fatigues qui les attendaient en Germanie. La loi précisait quelques-unes des principales conditions du service, qui n'avaient été réglées jusque-là que par des coutumes trop vagues, ce qui avait permis au gouvernement de conserver souvent les soldats trop longtemps sous les drapeaux et d'abuser de leurs services. La loi nouvelle fixait définitivement le temps de service à seize ans pour les légionnaires, et à douze ans pour les prétoriens : leur temps fini, les uns et les autres étaient récompensés en recevant non pas des terres, mais une somme d'argent, dont le montant nous est inconnu (2). Il inaugura enfin le théâtre commencé par César, et en

(1) Dion, LIV, 25.
(2) *Ibid.*

souvenir de son neveu, il lui donna le nom de théâtre de Marcellus (1), cherchant sans doute par ce pieux souvenir à adoucir un peu la douleur inconsolable d'Octavie; mais il fit comprendre d'autre part qu'il ne suffirait pas d'appartenir à sa famille pour mériter l'admiration publique, comme dans les dynasties asiatiques. Tibère, dans les jeux donnés au peuple pour fêter son retour, avait fait asseoir auprès de lui, à la place réservée au consul, Caïus, le fils d'Agrippa et de Julie, qu'Auguste avait adopté et qui n'avait que sept ans, et tout le peuple s'était levé pour l'acclamer et avait applaudi frénétiquement. Auguste blâma publiquement Tibère et le public lui-même (2). Il ne chercha pas à combattre l'indulgence de l'opinion publique pour les adultères, car cette indulgence permettait d'éviter beaucoup de scandales et des châtiments trop sévères (3); c'était, du reste, à contre-cœur et parce qu'il y était contraint, qu'il avait lui-même proposé la *lex de adulteriis*. Mais il s'efforça, au contraire, de porter remède à la décadence sénile du sénat, et recourut au moyen énergique du recrutement forcé. Il reprit la liste des chevaliers; il y choisit les jeunes gens qui avaient moins de trente-cinq ans; il fit faire des enquêtes minutieuses sur leur état de santé, sur leur fortune, sur leurs capacités et leur probité; il s'assurait lui-même qu'ils étaient bien constitués; il recueillait des témoignages sur leur vie et demandait à chacun de confirmer ou de démentir, en prêtant serment, les résultats de l'enquête : et ceux qui lui parurent posséder la santé, la fortune, la respecta-

(1) Dion, LIV, 26.
(2) Dion, LIV, 27; Suétone, *Aug.*, LVI.
(3) C'est ce que démontrent, comme nous le verrons, les mesures prises l'année suivante. Voy. Dion, LIV, 30.

bilité, l'intelligence nécessaire, « il les obligea, nous rapporte Dion (1), à entrer au sénat », en menaçant probablement de les chasser de l'ordre équestre, s'ils n'acceptaient pas. Telles étaient les mesures prises par cet homme à qui tous les historiens ont attribué le projet de fonder une monarchie! Tandis qu'il n'aurait eu qu'à rester les bras croisés et à laisser l'aristocratie et le sénat se décomposer tout à fait, pour se trouver un jour avec sa famille le maître de Rome, de l'Italie et de l'empire, il faisait au contraire tous ses efforts, employait tous les moyens pour rendre de la vigueur à l'aristocratie épuisée et pour relever le sénat qui s'affaissait, c'est-à-dire pour renforcer ceux qui étaient, alors comme toujours, le principal obstacle à la fondation d'une monarchie. Mais Auguste, comme tous ses contemporains, n'arrivait même pas à imaginer que le monde romain n'eût plus à sa tête son glorieux sénat et fût privé de sa grande aristocratie. Enfin, quand Agrippa fut de retour, il prépara avec lui un plan de guerre ingénieux et original dont l'idée appartenait sans doute à Agrippa. Il s'agissait d'envahir la Germanie par l'Ems et le Weser. Ce qui rendait difficile l'invasion de la Germanie, c'était surtout l'absence de routes, qui obligeait à diviser les corps d'armée et à s'exposer ainsi aux surprises et aux embuscades. Les grands fleuves offraient tous des voies de communication larges, commodes, magnifiques, par lesquelles de grosses armées pouvaient pénétrer tranquillement au cœur même du pays ennemi, en emportant avec elles tout ce qui était nécessaire, des armes et des provisions de blé (2). Il ne s'agissait

(1) Dion, LIV, 26.
(2) Il y a dans Dion (LIV, 32) une allusion confuse à une pre-

que de construire un nombre de vaisseaux suffisant. En arrivant par la mer du Nord, les deux armées pourraient chercher les embouchures des deux fleuves, les remonter, et arriver au cœur du territoire ennemi, construire à l'aise sur l'Ems et sur le Weser deux camps, pour commencer la conquête de l'intérieur, tandis qu'au même moment un corps d'armée traverserait le Rhin et se dirigerait vers l'Ems; avançant ainsi peu à peu, les corps d'armée qui avaient suivi l'Ems se seraient, à la fin, rencontrés avec ceux qui seraient venus du Rhin et du Weser, et par de larges

mière expédition de Drusus qui aurait été faite en l'an 12 sur es côtes de la mer du Nord. Strabon (VII, i, 3) nous apprend que Drusus remonta avec des vaisseaux le cours de l'Ems, sans nous dire au juste à quelle époque, mais ce fut certainement en l'an 12, puisque c'est la seule année où il soit question dans les historiens d'une expédition maritime de Drusus. Les historiens inclinent à considérer cette expédition comme la première partie du plan de guerre, et le but poursuivi aurait été la soumission des Frisons et des populations côtières. Mais il est évident que la soumission des Frisons et des populations côtières avait beaucoup moins d'importance que la conquête de l'intérieur de la Germanie, but principal de la guerre; on ne s'expliquerait pas comment, pour un aussi petit résultat, Drusus aurait fait creuser le canal qui était un travail gigantesque, et construit une grande flotte; pourquoi il se serait ensuite exposé aux dangers de la navigation sur la mer du Nord. Tant de travaux devaient avoir un but plus vaste et nous savons par Tacite que ce but était bien celui que j'ai indiqué. Il nous dit en effet que Germanicus, en l'an 16 après Jésus-Christ, essaya de mettre à exécution le plan de son père : *Ann.*, II, 8: *precatusque Drusum patrem, ut se eadem ausum... juvaret.* Et Tacite précédemment (II, 5) a exposé le plan de Germanicus; c'est justement celui que nous attribuons à Auguste et Agrippa : *Germanos.,. juvari silvise paludibus, brevi aestate et praematura hieme : suum militem haud perinde vulneribus, quam spatiis itinerum, damno armorum adfici... longum impedimentorum agmen, opportunum ad insidias, defensantibus iniquum. At si mare intretur, promptam ipsis possessionem et hostibus ignotam : simul bellum maturius incipi, legionesque et commeatus pariter vehi, integrum equitem equosqu per ora et alveos fluminum media in Germania fore.*

routes, munies de châteaux, on aurait pu réunir le Rhin à l'Ems, l'Ems au Weser et peut-être aussi le Weser à l'Elbe. On passerait ainsi autour du corps barbare de la Germanie une chaîne de fer, qui la tiendrait attachée pour toujours au pouvoir de Rome. Mais si, en adoptant ce plan, on ne faisait pas courir de trop grands risques aux armées dans les régions inconnues, il fallait au contraire, danger moins grave mais non négligeable, aventurer les légers vaisseaux romains sur la mer orageuse qui va de l'embouchure du Rhin à celles de l'Ems et du Weser. Pour écarter ce danger, on eut l'idée, semble-t-il, de creuser un canal entre le Rhin et l'Issel, de façon que la flotte romaine pût, par ce canal et par l'Issel, pénétrer dans le Zuiderzée et arriver dans la mer du Nord par le fleuve qui faisait alors communiquer ce lac avec la mer. Drusus reçut l'ordre de préparer une flotte et de faire creuser le canal par les légions.

VI

« HÆC EST ITALIA DIIS SACRA »

C'est ainsi qu'Auguste occupait de nouveau l'aristocratie romaine, reconstituée après les guerres civiles, à une grande entreprise diplomatique et militaire, semblable à celles qui avaient été tentées avec tant de succès pendant les siècles précédents. Combien d'événements allaient dépendre de cette entreprise! L'aristocratie romaine avait, pendant des siècles, accru son prestige, ses richesses et sa puissance, grâce à une diplomatie habile et à des guerres heureuses qui avaient asservi, dépouillé, détruit tant de royaumes et tant d'États. Pendant des siècles elle avait étendu sa domination sur Rome, sur l'Italie, sur le bassin de la Méditerranée. Mais serait-elle encore capable de faire de la Gaule et de la Germanie un instrument nouveau de gloire et de force, comme elle avait fait déjà de la Macédoine, de l'Asie Mineure, de la Syrie et des autres grandes provinces? Cette épreuve nouvelle allait être décisive; car, en face de l'aristocratie qui pouvait représenter dans l'avenir la politique d'expansion, on voyait s'organiser rapidement en Italie une autre classe, qui tendait au contraire à l'élaboration intérieure, qui voulait réorganiser et exploiter l'empire conquis, au lieu de l'agrandir, en usant de toutes les forces dont l'homme se sert pour agir sur la matière et sur l'esprit, depuis le commerce

jusqu'à la religion, depuis l'industrie jusqu'à l'administration. La classe moyenne des propriétaires, des marchands, des intellectuels qui se formait en Italie depuis un siècle, au milieu de tant de crises, réalisait définitivement, d'un bout à l'autre de la péninsule, l'œuvre qu'elle avait commencée au temps des Gracques. Depuis quinze ans, ses progrès avaient été si considérables, par le nombre, la culture et la richesse, que l'aristocratie ne parvenait plus à diriger toute sa vie intellectuelle, morale et économique. L'aristocratie, grâce à la protection qu'elle exerçait, en suivant l'exemple d'Auguste, de Mécène et d'Agrippa, dominait encore la haute culture : la poésie, l'histoire, la philosophie. Parmi les jeunes gens appartenant à des familles d'une fortune modeste, qui avaient étudié pendant la révolution et qui voulaient exercer la profession d'écrivain ou de philosophe, personne n'éprouvait plus les scrupules qu'Horace s'était appliqué à combattre dans ses épîtres ; le nombre de ceux qui aspiraient à la protection d'Auguste ou de quelque grand personnage devenait au contraire trop considérable ; non seulement Auguste, mais tous les riches seigneurs qui avaient le moyen d'héberger et de nourrir les lettrés et les érudits, se transfiguraient aux yeux des intellectuels pauvres en demi-dieux dignes d'une admiration presque religieuse (1). Auguste devenait même, sans le vouloir, l'arbitre des belles-lettres ; car tous, désireux de gagner ses bonnes grâces, cherchaient à deviner ses goûts et à écrire des choses qui lui plairaient. Ainsi, comme il songeait toujours à créer un théâtre national, tout le monde voulait écrire des tragédies ou des comédies,

(1) Ovide, *Pont.*, I, ix, 35.

Nam tua non alio coluit penetralia ritu
Terrarum dominos quam colis ipse deos.

et étudier l'art dramatique (1). Mais si la poésie lyrique et la poésie dramatique, qui servent peu à gouverner les hommes, restaient entre les mains de la noblesse, deux autres genres d'études qui sont des instruments de domination beaucoup plus importants, l'éloquence et la jurisprudence, tombaient, en partie au moins, au pouvoir des intellectuels de la classe moyenne, qui les transformaient et s'en servaient même contre l'aristocratie, Auguste, comme nous l'avons vu, avait fait revivre la *lex Cynthia,* qui défendait de toucher une rétribution pour les actes d'assistance légale. Cette loi était une des lois fondamentales du régime aristocratique ; car, en empêchant la formation d'une classe d'avocats de métier, elle faisait de l'assistance légale un devoir civique et un monopole des classes riches. Mais depuis longtemps la difficulté et le nombre des procès croissaient avec la complication des lois et le développement de la vie sociale et économique, tandis que le nombre des familles nobles diminuait, ainsi que le temps qu'elles pouvaient donner aux affaires judiciaires. Pour défendre les causes ou pour *respondere, cavere, scribere* (c'étaient là les trois fonctions du juriste), il ne suffisait plus, comme jadis, de connaître trois ou quatre règles de droit ; il fallait maintenant une préparation toute spéciale et des études longues et difficiles. Mais beaucoup de jeunes gens suivaient l'exemple d'Ovide et abandonnaient la jurisprudence pour des travaux plus attrayants (2). L'aristocratie romaine, qui

(1) Horace, *Ep.*, II, I, 219 et suiv.

(2) Horace (*Ep.*, I, III, 23 et suiv.) nous montre que la jurisprudence n'était plus à son époque que l'une des nombreuses études auxquelles s'adonnaient les classes cultivées, ce qui explique le déclin de l'ancien *patrocinium* de l'aristocratie.

Seu linguam causis acuis seu civica jura
Respondere paras seu condis amabile carmen...;

avait à gouverner le monde, ne pouvait plus en outre étudier, discuter et juger tous les procès d'Italie. Bien des gens étaient donc obligés d'avoir recours à des avocats professionnels, qui se faisaient payer et dont la *lex Cynthia* ne parvenait pas à débarrasser l'Italie; en effet, quand on avait un procès, on aimait mieux aller trouver un avocat mercenaire, que rester sans un patron désintéressé (1). Il y avait enfin un autre inconvénient non moins grave. Auguste était tellement au-dessus de tous les autres sénateurs par sa renommée, ses richesses et son prestige, qu'un nombre infini de personnes s'adressait à lui, soit pour le consulter, soit pour l'avoir comme avocat : tous ses vétérans, tous ses colons, tous ceux qui avaient mis son image au nombre de leurs dieux Lares, croyaient avoir le droit de recourir à lui pour tous les procès qu'ils avaient, même pour les plus insignifiants, comme à une providence universelle. Or Auguste était placé par toutes ces demandes dans une situation embarrassante. Il ne pouvait suffire à tant de demandes; il ne voulait pas avoir l'air de monopoliser ce qui, d'après la tradition, était un des privilèges les plus anciens de la noblesse; il n'était pas d'ailleurs assez versé dans le droit pour pouvoir répondre à toutes les questions qui lui étaient adressées. Pour se tirer d'affaire, Auguste imagina à la fin de charger un certain nombre de juristes éprouvés — sénateurs probablement — de *respondere* ou de donner son avis à sa place à tous ceux qui s'adresseraient à lui pour une question de

(1) Par exemple, ce Torquatus, à qui Horace adresse la cinquième épître du premier livre, semble avoir été un de ces avocats professionnels qui étaient devenus si nombreux, comme nous le prouve d'ailleurs la tentative faite pour rendre plus efficace la *lex Cynthia*.

droit (1). La solution était ingénieuse ; mais elle prouvait, ainsi que l'augmentation des avocats de carrière,

(1) C'est ainsi, à mon avis, qu'il faut interpréter le fameux passage du *Digeste* (I, II, 47)... *Primus Divus Augustus, ut maior iuris auctoritas haberetur, constituit ut ex autoritate eius responderent.* Cette question du *jus respondendi* est assez obscure. Pomponius ne semble pas s'être suffisamment rendu compte des transformations historiques qu'avait subies cette institution, et il nous la montre un peu trop, à son origine, semblable au modèle qu'il avait sous les yeux. Il ne me paraît pas possible que le *jus respondendi* fût déjà sous Auguste concédé par le prince. On ne s'expliquerait guère, s'il en était ainsi, comment Caligula (SUÉTONE, *Caligula*, 34) aurait eu l'idée de prendre cette disposition, *ne qui respondere possent, prœter eum*. En outre, l'étude et la pratique de la jurisprudence étaient dans la noblesse une tradition trop ancienne pour qu'Auguste, qui cherchait tellement les faveurs de la noblesse, ait pu penser à l'abolir brusquement sur un terrain où il n'y avait pas de grandes difficultés politiques et où, au contraire, étaient attachés tant d'intérêts privés de toutes les classes. Antistius Labéon *respondebat*, mais on a peine à imaginer que ce conservateur rigide, qui ne voulut pas même accepter le consulat des faveurs d'Auguste, ait été un de ceux qui exerçaient la jurisprudence au nom, avec l'autorisation, *ex autoritate*, d'Auguste. Rien non plus ne nous prouve que les *responsa* de ces juristes qui parlaient *ex autoritate* d'Auguste, aient eu une valeur légale : cela ne pouvait pas être, car il aurait fallu toute une révolution dans l'organisation judiciaire romaine, et nous ne voyons pas qu'il s'en soit produit une à l'époque d'Auguste. La réforme d'Auguste ne peut s'expliquer que comme un expédient auquel il eut recours pour remplir les devoirs juridiques qui lui incombaient, d'après la tradition, comme à tout patricien, et qui étaient particulièrement difficiles pour un homme célèbre comme lui, et peu versé dans la jurisprudence. Il fit, pour les consultaiions, ce que les textes nous disent qu'il fit pour l'assistance dans les procès ; quand il ne pouvait remplir cette tâche lui-même, il en chargeait un ami. Il ne faut pas oublier que tous les nobles romains passaient, aux yeux du peuple, pour bien connaître les lois, que si un certain nombre de nobles s'adonnaient spécialement à l'étude de la jurisprudence, presque tous étaient souvent consultés par les petites gens sur des questions de droit, et que l'on s'adressait beaucoup à Auguste. J'ai supposé que les juristes qu'Auguste chargeait de répondre à sa place étaient des sénateurs, parce que Pomponius s'applique à faire remarquer que Masurius Sabinus était un

que l'aristocratie laissait tomber de ses mains ce puissant instrument de domination. Sans doute, elle comptait encore dans ses rangs de grands juristes et de grands orateurs : parmi les juristes, Marcus Antistius Labéon, le plus savant et le plus profond; parmi les orateurs, outre Messala et Asinius Pollion, qui était déjà d'un certain âge, Lucius Arruntius, Quintius Atérius, Paulus Fabius Maximus qui se préparaient à briguer le consulat pour l'an 11, les deux fils de Messala, qui suivaient les traces de leur père, et Tibère lui-même. Mais si Labéon était le plus intègre, le plus sage, les plus respecté des juristes de son temps, il n'était pas le plus influent. Trop rigide, trop attaché à ses principes aristocratiques, il s'obstinait à ne pas reconnaître les nouvelles tendances de la législation d'Auguste, qu'il trouvait trop révolutionnaires et, bien qu'il y fût invité par le *princeps,* il refusait même de poser sa candidature au consulat (1); il préférait la science pure et les études à l'exercice de la profession; il passait jusqu'à six mois de l'année à la campagne (2),

chevalier : il fallait donc que la chose fût nouvelle. Il serait par suite possible qu'Auguste ait voulu, par cet expédient, aider les sénateurs à sauver leurs privilèges.

(1) Tacite *(Ann.*, III, 75) nous dit que ce fut l'opposition d'Auguste qui empêcha Labéon de devenir consul : mais Pomponius (*Dig.*, I, ii, 47) nous dit : *Labeo noluit, cum offerretur ei ab Augusto consulatus* (c'est-à-dire la candidature). Mais on a vu précédemment quelle peine Auguste devait se donner pour vaincre les répulsions des grands quand il s'agissait d'accepter des magistratures ; c'est donc bien la version de Pomponius qui paraît la vraie. Auguste, alors que les hommes de valeur étaient si rares, ne pouvait s'opposer à la candidature d'un homme tel que Labéon. Si Labéon n'accepta pas, c'est qu'il voulait se consacrer à ses études. Nous avons déjà là un exemple de la façon dont Tacite altère systématiquement les faits pour présenter sous un mauvais jour tous les empereurs, les uns après les autres.

(2) Pomp., *Dig.*, I, ii., 2, 47; Aul. Gell., XIII, x, 1.

où il composait cette fameuse bibliothèque qui devait se composer de plus de quatre cents ouvrages de droit et qui devait faire passer son nom à la postérité (1). Ce n'était donc plus lui qu'Auguste pouvait consulter pour les questions de droit, quand il avait besoin d'être aidé par un juriste, comme à l'époque où il avait préparé les lois sociales. Son conseiller légal était Atéius Capiton, le fils d'un centurion de Sylla, moins savant et moins célèbre que Labéon, mais qui cherchait à adapter la tradition aux nécessités nouvelles. Ainsi le respect et la puissance se divisaient, comme il arrive toujours quand une aristocratie s'affaiblit, et, si le jurisconsulte de la noblesse obtenait le respect, le jurisconsulte des classes nouvelles gagnait la puissance. Chose plus grave, la nouvelle et rigoureuse application de la *lex Cynthia* obligeait bien la noblesse à défendre gratuitement au tribunal la classe moyenne et la classe pauvre, mais elle n'assurait plus aux grands ce qui était auparavant la véritable récompense du *patrocinium* gratuit : le privilège de ne pouvoir être accusés et défendus que par leurs pairs. Poussés par les haines et les rancunes que leurs discordes avaient fait naître, et aussi par le désir de rendre un peu plus de force aux lois, les hautes classes avaient trop encouragé leurs membres à s'accuser les uns les autres; et maintenant on voyait partout surgir des classes moyennes d'obscurs et ambitieux arrivistes qui, usant de nouveaux procédés oratoires, savaient retourner contre la noblesse, en en faisant une arme de persécution, le principe de l'égalité de tous devant la loi. Le créateur et le maître de cette nouvelle éloquence était un certain Cassius Sévérus qui, à cette époque, n'avait guère qu'une trentaine

(1) Pomp., *Dig.*, I, II, 2, 47.

d'années (1). D'humble origine (2), intelligent, éloquent et très ambitieux, il avait eu l'idée, ne pouvant gagner d'argent en défendant gratis les pauvres, d'en gagner en accusant les riches, en se faisant payer par eux pour retirer son accusation, ou en profitant de cette partie des biens des condamnés que la loi attribuait à l'accusateur (3). Toutes les fois qu'il y avait à soutenir une accusation bruyante et tapageuse contre un homme riche, en vertu de la *lex de adulteriis* ou d'une autre loi, une de ces accusations auxquelles se refusaient ordinairement les grands orateurs de la noblesse par amitié ou par dignité, Cassius Sévérus était toujours là pour s'en charger; et, qu'elle fût sérieuse ou fantaisiste, qu'elle eût un fondement de vérité, ou qu'elle eût pour origine de ridicules commérages, il la soutenait avec la même violence, et exploitait sans vergogne les rancunes et les préjugés des classes moyennes contre l'aristocratie (4). Rome, qui était habituée à voir couler les ruisseaux limpides de l'éloquence aristocratique, claire, précise, logique, bien que parfois un peu froide, n'avait pas encore vu rouler un tel torrent de fange

(1) Teuffel-Schwabe, *Geschichte der römischen Litteratur*, Leipzig, 1890, vol. I, p. 637, § 11.

(2) Tacite, *Ann.*, IV, 21 .....*sordidae originis*.

(3) Tacite, *Ann.*, IV, 21 : *bonis exutus*..... Cassius avait donc gagné de l'argent, et comme (Sénèque, *Contr.* III, *praef.* 5) il ne défendait jamais, mais accusait toujours, cette fortune devait avoir l'origine que nous indiquons.

(4) Tacite, *Ann.*, I, 72 : *primus Augustus cognitionem de famosis libellis... tractavit, commotus Cassii Severi libidine, qua viros feminasque inlustres procacibus scriptis diffamaverat*. Comme Cassius était orateur, ces *libelli* ne peuvent être que ses discours d'accusation. Il est ainsi démontré, et la chose sera confirmée par les faits que nous exposerons bientôt, que ses accusations étaient surtout dirigées contre des *viros feminasque inlustres*. On peut ainsi expliquer les *immodicas inimicitias* dont parle Tacite (IV, 21).

volcanique, épaisse, jaune, bouillante et sulfureuse (1) Aux documents, Cassius substituait les injures et les plaisanteries, au raisonnement les inventions extravagantes, les calomnies invraisemblables, les descriptions, les tirades, le désordre des détails impressionnants, tout ce qui peut étourdir des esprits grossiers qui ont de la peine à raisonner (2). Pour juger de ce contraste il suffit de songer à celui qui existe aujourd'hui entre les journaux sérieux, bien écrits, où l'on cherche à être exact, à examiner sagement les questions sans dire d'injures aux adversaires politiques, et les feuilles ignobles qui, avec des scandales, de grands titres et d'extravagantes inventions, flattent et exploitent les plus basses passions des classes les plus nombreuses, pour ramasser des sous dans cette fange. Et cependant, ce qui montre bien quelle était sa faiblesse, l'aristocratie, qui semblait tenir en sa puissance l'empire, le sénat, les magistratures, n'avait pas su assommer ce chien furieux : on le craignait partout; on cherchait à imiter ses aboiements; ceux qui étaient accusés par lui trouvaient difficilement parmi leurs amis quelqu'un qui voulût ou qui sût lui tenir tête. La misérable éloquence de Cassius Sévérus ne répondait que trop à un besoin des masses, travaillées par le soupçon que la noblesse ne fît toujours pencher de son côté dans les procès le plateau de la balance, et cela non par la force

(1) Tacite, *Dial.*, 19 : *antiquorum admiratores... Cassium Severum..... primum affirmant flexisse ab ista vetere atque directa dicendi via.*

(2) Tacite, *Dial.*, 26 : *plus viri habet quam sanguinis; primus enim, contempto ordine rerum, omissa modestia ac pudore verborum, ipsis etiam quibus utitur armis incompositus et studio feriendi plerumque dejectus, non pugnat sed rixatur;* Quint., X, i, 117 : *acerbitas mira et urbanitas et fervor; sed plus stomacho quam consilio dedit.*

du raisonnement, mais par la richesse et la gloire. Cette aristocratie amollie redoutait tant d'être soupçonnée de partialité, que, pour éviter les ennuis, bien des gens parmi elle préféraient immoler de temps en temps quelques-uns des leurs au ressentiment populaire. On admirait l'orateur, et c'était là une excuse pour tolérer le coquin. En réalité tout le monde avait peur de lui, et Auguste lui-même, qui était fort gêné par ce soupçon public, surtout dans les procès retentissants. En refusant l'assistance légale à ses amis, il aurait manqué à un devoir que la tradition avait consacré; en l'accordant, au contraire, il semblait changer trop à l'avantage de la partie qu'il défendait, les conditions du duel judiciaire. L'intervention d'Auguste dans un procès, comme patron d'une des parties, devenait une pression injuste aux yeux d'un public formé par Cassius Sévérus, qui voulait que de temps en temps quelque grand personnage fût condamné, même s'il était innocent, pour compenser les nombreux acquittements de vrais coupables. Auguste était donc obligé de prendre mille détours pour se tirer d'affaire (1).

L'éloquence de Cassius Sévérus est aussi une preuve de l'affaiblissement croissant de l'aristocratie romaine. Une aristocratie forte ne se serait jamais laissé maltraiter de cette façon. Ses querelles intérieures, sa paresse, sa trop grande culture littéraire, son goût du bien-être qu'elle mettait maintenant au-dessus de son prestige, sa diminution numérique faisaient que l'aristocratie romaine n'osait même plus affronter un Cassius Sévérus, dans cette ville où depuis si longtemps elle était puissante et glorieuse. Il était donc très urgent

(1) Voy. Dion, LV, 4; Suétone, *Aug.*, 56. Nous parlerons plus loin du procès contre Asprénas qui montre bien l'embarras où se trouvait Auguste.

qu'elle cherchât à recouvrer de la force et du prestige dans une grande entreprise diplomatique et guerrière, pour faire face aux classes moyennes dont Cassius Sévérus représentait les dangereuses rancunes. Après avoir, pendant un siècle, mendié ou volé les terres des grands propriétaires et de l'État, après avoir pillé les temples et les trésors dans toutes les régions de l'empire, après avoir fait tant de guerres et de révolutions et un effort si considérable pour s'instruire et développer le commerce, l'agriculture et l'industrie d'Italie, cette classe commençait alors à recueillir les premiers fruits de tant de peines et de dangers. La difficulté qui avait occupé les agronomes, les politiciens, les économistes de la génération précédente, la difficulté que Varron a si bien étudiée dans son traité de l'agriculture, avait été surtout un problème économique : comment faire vivre largement dans toutes les villes une classe moyenne, une bourgeoisie, sur des propriétés de moyenne grandeur cultivées par des colons et des esclaves; comment rétablir dans ces propriétés une plus constante proportion entre le prix des denrées et les frais de culture? Or, à force de travail intelligent, et aussi grâce à un concours de circonstances imprévues, cette difficulté avait fini par se résoudre, au moins en partie, presque dans toutes les régions, bien que dans des proportions différentes. Si on en excepte la Ligurie qui était encore sauvage, l'Italie du Nord, la vallée du Pô, entre l'Apennin et l'Adriatique, était assurément la partie la plus favorisée. Deux siècles s'étaient écoulés depuis le temps où le premier grand chef du parti démocratique, Caïus Flaminius, avait obligé l'aristocratie à conquérir cette grande plaine qui s'étendait au pied des Alpes, couverte de forêts de chênes, de marais et de beaux lacs, peuplée de villages

celtiques, sillonnés en toutes les directions par les rivières rapides qui roulaient dans leurs sables l'or des Alpes, et traversée par le fleuve qui devait sembler d'une grandeur prodigieuse aux Romains d'alors, habitués aux petits cours d'eau de l'Italie centrale. Deux siècles plus tard, si tous les marais n'étaient pas encore desséchés (1), si de vastes forêts couvraient encore une partie de la région (2), les villages celtiques et ligures avaient disparu presque partout; des anciens habitants, il ne restait plus que le souvenir historique, dans les noms des endroits; toute la vallée, d'un bout à l'autre, était maintenant parsemée de Romes minuscules, qui avaient toutes une petite âme latine. Par les guerres, les révolutions, la création de colonies, la concession successive du droit de latinité et de cité, enfin par une habile politique, Rome avait réussi à accomplir dans toute la vallée une transfusion merveilleuse de langage, de mœurs, d'idées, d'institutions. Peu à peu, sous l'influence grandissante de Rome, les familles riches avaient adopté les mœurs et les noms latins, avaient appris la langue de Rome, avaient ambitionné de faire partie du petit sénat municipal, d'être élues par le peuple aux charges de la ville, d'avoir quelqu'un de leurs membres questeur, édile, duumvir et quatuorvir de la ville. Mais si cette romanisation de la vallée du Pô s'était si bien accomplie, la *lex Pompeia* de l'an 89 et la grande loi municipale de César avaient eu, dans l'Italie du Nord, de si heureux résultats, c'était que depuis un siècle déjà l'évolution économique du pays y créait une bourgeoisie de propriétaires suffisamment

(1) Strabon, V, i, 5 : ἄπασα μὲν οὖν ἡ χώρα ποταμοῖς πληθύει καὶ ἕλεσι, μάλιστα δ' ἡ τῶν Ἑνετῶν.

(2) Strabon, V, i, 12 : αἱ ὕλαι τοσαύτην ἔχουσι βάλανον ὥστ ἐκ τῶν ἐντεῦθεν ὑοφορβίων ἡ Ρώμη τρέφειν τὸ πλέρον.

aisée et nombreuse, et qui avait aussi assez de bonne volonté et d'ambition pour faire fonctionner les institutions municipales importées par Rome. Commencés depuis un siècle, les progrès de cette bourgeoisie s'accentuaient depuis quinze ans; parce que maintenant tous les facteurs de prospérité matérielle se trouvaient réunis dans la grande vallée. Elle n'était pas seulement fertile, mais elle se prêtait à toutes les cultures; si dans la plaine il y avait de gras pâturages, de vastes forêts, de magnifiques champs de blé, dans les collines, dans les contreforts des Alpes, on pouvait cultiver la vigne et les arbres fruitiers (1). Elle était sillonnée partout de rivières navigables — le Pô et ses affluents, — par lesquelles elle pouvait communiquer facilement avec la mer, c'est-à-dire avec le monde, à cette époque où les transports par terre coûtaient si cher et étaient si lents (2). Elle n'avait guère à redouter les famines, qui étaient si funestes dans l'antiquité; car elle était sûre de récolter tous les ans en abondance une céréale de qualité inférieure, le millet (3), ce maïs de l'antiquité, et qui suffisait à nourrir une population relativement dense (4) de paysans libres, de colons qui cultivaient leurs petits domaines ou qui prenaient en location les terres de plus grands propriétaires (5).

(1) Strabon, V, i, 4.
(2) Strabon, V, i, 5; Pline, *H. N.*, III, xxi 1.
(3) Strabon, V, i, 12,
(4) Strabon, V, i, 12 : ἡ τ' εὐανδρία.
(5) *Colonus* signifie à cette époque un paysan libre, qui afferme, moyennant une *pensio*, les terres d'un propriétaire plus riche et les cultive. Columelle le dit avec sa netteté ordinaire (I, 7), en opposant le *colonus* au *servus* : *hi* (les cultivateurs) *vel coloni, vel servi sunt soluti aut vincti. Comiter agat* (le propriétaire) *cum colonis et avarius opus exigat quam pensiones.* — Voy. au sujet de la *pensio coloni*, le *Digeste* XIX, ii, 54 pr., et au sujet de la *lex locationis* entre le *colonus* et le *dominus*, le

Cette population assez féconde possédait toutes les qualités des Celtes, c'est-à-dire de la race d'Europe

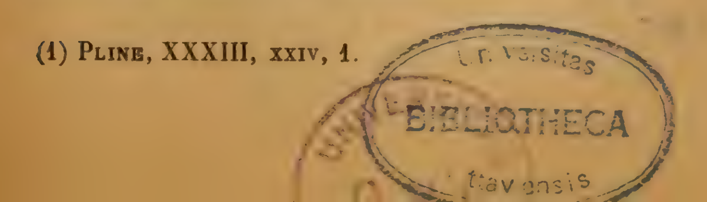
Digeste, XIX, III, 61. — Voy. aussi les formules testamentaires qui se trouvent dans le *Digeste*, XXXIII, VII, 20 *pr.* : formules qui nous montrent que les *coloni* étaient libres, puisqu'on laisse en héritage, outre les *servi*, non pas les *coloni*, mais leurs *reliqua*, c'est-à-dire leurs dettes envers leurs propriétaires. Si l'on rapproche de cette définition du *colonus* deux lettres de Pline le Jeune (III, 19, et IX, 37), on voit qu'au second siècle les grandes propriétés de l'Italie du nord étaient louées à des colons qui payaient leur fermage tantôt en argent et tantôt en donnant une partie des produits. Dans la lettre IX, 37, Pline nous dit qu'il veut renoncer au premier mode de location et adopter le second. C'est là, il est vrai, un document de la première moitié du second siècle, mais je crois qu'on peut jusqu'à un certain point s'en servir pour établir ce qui se passait à l'époque dont il est ici question. Il devait, du temps de César, y avoir un grand nombre de paysans libres dans la Gaule cisalpine, sans quoi on ne comprendrait pas comment elle serait devenue la région la plus importante pour le recrutement de l'armée. Il n'y avait encore dans l'Italie du nord que de petites villes et elles étaient peu nombreuses ; c'est donc dans les campagnes que Rome devait recruter ses soldats. Bien que les villes eussent augmenté pendant les trente dernières années, cette situation ne semble pas avoir subi de grands changements à l'époque où écrivait Strabon. Les guerres qui s'étaient faites en Gaule, dans les Alpes et en Germanie, avaient dû amener dans la vallée du Pô beaucoup d'esclaves : et c'est d'ailleurs ce que nous prouvent les inscriptions : mais ces esclaves devaient être plus employés dans les villes que dans les campagnes, et leur nombre devait être restreint en comparaison de la population. Quand STRABON (V, I, 12) dit que la Cisalpine a de grosses villes et une population dense, c'est surtout à la population des campagnes qu'il fait allusion. L'extension de la culture des céréales et surtout l'usage du millet comme nourriture en sont une autre preuve. D'autre part, l'existence d'une population libre de *coloni*, d'agriculteurs, nous aide à expliquer le progrès rapide de l'agriculture dans la vallée du Pô, progrès dont parle Strabon et qui nous est prouvé par les signes nombreux de la richesse croissante pendant le premier siècle. Il faudrait sans cela admettre que la Gaule cisalpine acheta à cette époque-là beaucoup d'esclaves, ce qui est peu probable, étant donnée la pénurie du capital dont souffrait alors l'Italie et dont toute la politique d'Auguste est la preuve. Nous sommes à une époqu où la terre et le travail prennent de la valeur, et où on com-

qui a le plus de vitalité et de ressources, étant bonne à la guerre, entreprenante, laborieuse, ingénieuse et bien douée aussi pour l'industrie. Et ainsi, tandis que César et les triumvirs avaient trouvé, parmi les Celtes déjà latinisés de la vallée du Pô, les soldats pour les guerres des Gaules et pour les guerres civiles, les bras ne manquaient maintenant ni à l'agriculture ni à l'industrie, pour défricher et cultiver les terres, pour introduire des arts nouveaux ou perfectionner des arts anciens. Il y avait enfin une certaine abondance de capital. Une partie des métaux précieux qu'on avait pillés dans toutes les régions de l'empire, pendant les gerres civiles, avait été transportée dans la vallée du Pô, à la fois par bon nombre de Cisalpins qui, partis pauvres pour la guerre, étaient rentrés avec leur butin dans leur pays, et aussi par des vétérans d'autres régions à qui on avait distribué les terres de la vallée du Pô. A cette époque, vingt ans après la bataille d'Actium, ces capitaux étaient en grande partie rentrés dans la circulation, activant, dans toute la vallée, l'agriculture, l'industrie, le commerce et augmentant la valeur de toutes les denrées. Ce fut peut-être lors d'un des voyages qu'il fit ces années-là, qu'Auguste fut invité à dîner à Bologne par un vétéran d'Antoine, qui avait fait la campagne d'Arménie. Tandis que l'on évoquait, pendant le repas, les souvenirs des années terribles, il arriva qu'Auguste demanda au vieux soldat ce qu'il y avait de vrai dans une certaine histoire que l'on racontait sur cette guerre et sur le pillage du temple de la déesse Anaïtis ; si vraiment le soldat qui

mence à accumuler des capitaux, et non à une époque où il y a de gros capitaux déjà accumulés et que l'on puisse employer. Les régions qui s'enrichissaient étaient donc celles qui disposaient d'un grand nombre de travailleurs libres.

avait le premier porté la main sur la statue d'or de la déesse était à l'instant même devenu aveugle. Le vétéran sourit : celui qui avait accompli l'audacieux sacrilège, c'était justement lui, et il ajouta même qu'Auguste était en train « de manger la cuisse de la déesse ». Le soldat avait arraché une jambe d'or massif à la statue brisée, l'avait emportée en Italie, l'avait vendue, pour acheter ensuite sa maison de Bologne, probablement aussi des terres et des esclaves, et pour vivre des revenus de ce petit patrimoine (1). Combien d'autres vétérans avaient dû revenir des guerres d'Orient, sinon tous avec une jambe aussi divine, du moins avec de l'or volé où ils l'avaient trouvé, et dont ils avaient petit à petit dépensé la majeure partie dans la vallée du Pô ! Mais les guerres civiles terminées, l'or n'avait pas cessé d'affluer par d'autres canaux dans cette heureuse vallée. Les guerres qu'Auguste avait faites les années précédentes dans les Alpes ou au delà des Alpes, et la guerre qu'il préparait contre la Germanie, l'obligeaient à dépenser dans la vallée du Pô une grande partie de l'argent qu'il avait eu tant de peine à tirer de tout l'empire ; la construction des grandes routes qui allaient traverser les Alpes, le passage des légions, et leur long séjour dans la vallée du Pô, les importantes fournitures de guerre, alimentaient et continueraient à alimenter le commerce des campagnes et des villes de la Cisalpine. Ainsi la guerre qui se livrait à ses frontières était pour la vallée du Pô une industrie très florissante. En outre, il se faisait dans ces guerres un grand nombre de prisonniers, et ainsi on avait plus facilement et à meilleur marché des esclaves dans cette vallée du Pô qui était voisine des champs de bataille. Enfin cette vallée, située

(1) Pline, XXXIII, xxiv, 1.


BIBLIOTHECA

entre l'Italie centrale, la Gaule et les provinces du Danube, pouvait facilement écouler ses produits à la fois dans les provinces barbares de l'Europe et à Rome.

Toutes les conditions favorables à un développement économique rapide se trouvaient donc réunies là : la fertilité de la terre, la facilité des communications, l'abondance des capitaux et une population nombreuse, active, intelligente. La classe moyenne améliorait donc les cultures, perfectionnait les industries anciennes, en introduisait de nouvelles, et donnait au commerce plus d'extension. Les laines les plus estimées en Italie étaient encore celles de Milet, de la Pouille et de la Calabre ; mais les propriétaires de la Cisalpine, en croisant et en améliorant les races, se préparaient à prendre le premier rang avec les laines d'Altinum, les laines blanches de Parme et de Modène et les laines noires de Pollentia (1). Dans les Alpes récemment conquises, dans l'Apennin ligure, et aussi dans les environ de Ceva, on cherchait à fabriquer des fromages que l'on pût exporter jusqu'à Rome (2). On faisait partout d'importantes plantations des arbres à fruit qui pendant les dix années précédentes avaient été importés d'Orient, comme le cerisier de Lucullus (3) ; et ce fut, semble-t-il, dans la vallée du Pô que l'on fit les premières tentatives pour acclimater en Italie le pêcher que les vétérans d'Antoine avaient sans doute apporté d'Arménie (4). Partout dans la Cisalpine on se mettait à la fois à

(1) Columelle, VII, 2 : *Generis eximii milesias, calabras, apulasque nostri existimabant, earumque optimas tarentinas. Nunc gallicæ pretiosores habentur; etc.* Voy. Strabon, V, i, 12.

(2) Pline, XI, xcvii, 1.

(3) Pline, XV, 30.

(4) Ce qui nous porte à le croire, c'est que du temps de Pline il y avait une espèce de pêche que l'on appelait *gallica*. (Pline, *H. N.*, XV, xi, 1).

engraisser des porcs pour nourrir Rome et à faire du vin pour griser les barbares des régions du Danube. A mesure que la richesse croissait, il fallait à Rome plus de porcs, car c'était dans le monde antique la nourriture principale de la plèbe; on en faisait donc venir beaucoup de la vallée du Pô où étaient des forêts merveilleuses de chênes et où l'on pouvait en nourrir d'immenses troupeaux. L'enrichissemeut de Rome développait aussi cette branche de l'agriculture (1). C'était déjà dans la vallée du Pô que l'on faisait les vendanges les plus abondantes, qu'il y avait les plus riches marchands de vin et les tonneaux les plus gros, qui étaient même passés en proverbe à cause de leur grandeur (2). Le vin qu'on faisait était, il est vrai, très ordinaire; mais on le vendait aux barbares des provinces du Danube, qui n'étaient pas encore des connaisseurs très fins. On le transportait dans des tonneaux sur des bateaux qui descendant le Pô et traversant l'Adriatique le débarquaient à Aquilée; d'Aquilée on le transportait sur des chars jusqu'à Nauport d'où, par la Save, il parvenait au Danube (3). Cependant certains vins de l'Italie du Nord commençaient aussi à être appréciés par les riches Romains, et à prendre place auprès des vins fameux de la Grèce et de l'Italie méridionale. Livie, par exemple, ne buvait que du vin d'Is-

(1) Strabon, V, i, 12.

(2) *Ibid.*

(3) Voy. Strabon, V, i, 8, et Strabon, IV, vi, 10. Le premier de ces textes nous apprend que les Illyriens qui habitaient sur le Danube venaient à Aquilée pour acheter de l'huile et du vin, le second nous donne l'itinéraire que suivaient les marchandises d'Aquilée pour arriver au Danube. Il est donc vraisemblable qu'une grande partie du vin qui se vendait à Aquilée aux Illyriens venait de la vallée du Pô, où, ainsi que nous le dit Strabon (V, i, 12), on en récoltait une grande quantité.

trie (1). Une autre source de richesse pour la Cisalpine, c'était le bois que l'on recherchait de plus en plus : il en fallait pour la navigation qui se développait et pour les villes qui s'agrandissaient. On coupait des sapins dans les montagnes, on les descendait par les rivières jusqu'au Pô ; puis par le Pô et par la *fossa Augusta,* le canal qu'Auguste apparemment avait déjà fait creuser, ils parvenaient jusqu'à Ravenne, d'où on les expédiait dans toutes les directions et jusqu'à Rome (2). L'olivier enrichissait certains pays, tels que l'Istrie (3). Le lin était aussi cultivé avec grand profit (4). De vieilles industries, telles que celle du fer à Côme (5) et de la laine à Padoue (6), étaient reprises et renouvelées; la clientèle s'étendait jusqu'à Rome où Padoue vendait beaucoup de tapis et de manteaux (7); d'autres industries, telles que la céramique qui commençait dans cette région, faisaient des progrès rapides. Une fabrique semble s'être installée à Polésine, celle des Atimètes, dont les lanternes se vendaient jusqu'à Pompéi et à Herculanum (8); on fabriquait à Asti et à Pollentia (9) des coupes qui allaient devenir célèbres; la fabrique d'Acon qui était, semble-t-il, dans la vallée du Pô, exportait dans la Gaule transalpine et dans les provinces du Danube ses élégantes céramiques grises et

(1) Pline, *H. N.,* XIV, viii, 1. Voy. aussi III, xxii, 2.
(2) Nissen, *Italische Landeskunde,* Berlin, vol. I (1883), p. 170; vol. II (1902), p. 252.
(3) Pline, XV, iii, 2.
(4) Pline, XIX, i, 9.
(5) Pline, XXXIV, xl, 3.
(6) Strabon, V, i, 7.
(7) Strabon, V, i, 12.
(8) Forcella, *Le industrie e il commercio a Milano sotto i Romani,* Milan, 1901, p. 26.
(9) Pline, XXXV, xlvi, 3.

jaunâtres (1); celle de Gn. Atéius en exportait dans la Gaule narbonaise et dans la Gaule transalpine; mais il n'est pas certain que cette dernière fabrique fût dans la Cisalpine (2). Enfin les villes situées le long de la via Émilia, Turin, à l'endroit même où le Pô devient navigable, Ticinum, qui est aujourd'hui Pavie, profitaient de plus-en plus des échanges commerciaux. Aquilée surtout était prospère ; c'était d'elle que partait tout le commerce qui se faisait avec les régions du Danube (3).

Tous ces commerces et ces industries ne demandaient pas tout d'abord de très gros capitaux, et les bénéfices importants qu'ils réalisaient augmentaient surtout l'aisance de la bourgeoisie moyenne dans toute la Cisalpine. Dans l'Italie centrale, au contraire, la terre était moins fertile, le terrain était plus accidenté, les rivières plus petites et moins facilement navigables, la population moins dense et moins industrieuse; le danger des disettes y était plus grand; on y était plus loin des grandes provinces barbares. Le seul avantage qu'on y eût était d'être plus près de la métropole. Il y avait là plus de grands propriétaires qui demeuraient au loin et la classe moyenne y était moins prospère et moins nombreuse. Le Picénum, qui était trop isolé (4), vivait surtout des produits de son territoire fertile (5); l'Étrurie faisait des bénéfices considérables en exploitant ses bois (6) et les fameuses mines de fer de

(1) DÉCHELETTE, *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*. Paris, 1904, I, 16.
(2) *Ibid*., pp. 31-41.
(3) STRABON, IV, VI, 18.
(4) Voy. NISSEN, *Italische Landeskunde*, Berlin, 1902, vol. II, p. 411.
(5) STRABON, V, IV, 2.
(6) STRABON, V, II, 5.

l'île d'Elbe (1); il y avait à Arezzo des fabriques de céramique qui dataient de plusieurs siècles. La conquête de la Gaule leur avait procuré de nouveaux clients, les riches Gaulois voulant suivre la mode romaine jusque dans les ustensiles du ménage (2). Les carrières de marbre dans la montagne au-dessus de Luni — ce sont aujourd'hui les carrières de Carrare — étaient de nouveau exploitées; Rome et les autres villes d'Italie recherchaient beaucoup le marbre pour s'embellir, et celui de Luni, net et beau comme le marbre grec, pouvait lui faire concurrence, par les facilités du transport (3). Mais ensuite, à mesure que l'on descendait vers l'Italie méridionale, les grands bois, les grands pâturages, les grands troupeaux qui appartenaient à un petit nombre de propriétaires très riches rendaient la population moins dense et les cités moins florissantes, si bien qu'une bourgeoisie moyenne ne pouvait guère y vivre. La Campanie et les terres environnantes formaient comme une oasis merveilleuse, fertile en vins et en huile, et en même temps très commerçante et très industrielle. On entendait partout à Pouzzoles le bruit des forges (4); les deux vins les plus célebres d'Italie, le Cécube et le Falerne, vieillissaient là dans les amphores; c'était là aussi que les riches Romains construisaient leurs villas les plus somptueuses. Et le grand golfe, avec les villes flo-

(1) STRABON, V, II, 5.

(2) DÉCHELETTE, *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, Paris, 1904, I, p. 10 et suiv.

(3) STRABON, V, II, 5. — NISSEN (*Italische Landeskunde*, Berlin, 1902, vol. II, p. 285) soutient avec de bons arguments que vers cette époque-là le marbre de Carrare commença à être apprécié et très employé dans l'Italie d'abord, et bientôt dans tout l'empire.

(4) DIODORE, V, 13.

rissantes de Pompéi, d'Herculanum, de Naples, de Pouzzoles, s'ouvrait hospitalier aux vaisseaux qui venaient d'Orient et d'Égypte. Des marchands de tous les pays, syriaques, égyptiens, grecs, latins, s'enrichissaient dans le commerce qui se faisait entre Rome et l'Orient, et surtout dans le commerce avec l'Égypte (1) et avec l'Espagne (2) ; et ils se faisaient construire de belles demeures en style alexandrin comme celles que l'on a retrouvées à Pompéi. Même en sortant de la Campanie, on rencontrait encore çà et là d'autres petites oasis, des villes entourées de plantations d'oliviers ou de vignobles, tels que Venafre (3) et Venouse (4) et des villes telles que Brindes, qui avaient quelque industrie déjà ancienne ou quelque ressource commerciale (5). Mais partout ailleurs, à droite et à gauche de la voie Appienne, la seule route qui fût fréquentée, il n'y avait guère que de vastes propriétés presque désertes et cultivées par de rares esclaves ; de grands bois solitaires que l'absence de chemins empêchait d'exploiter ; des parcelles abandonnées de l'*ager publicus* de Rome, dont personne ne voulait ; des villes jadis florissantes et qui n'étaient plus qu'à demi peuplées (6). Moins naïfs que les modernes, les anciens ne s'étaient pas fait sur l'Italie méridionale les illusions où se complaisent les Italiens du vingtième siècle et que M. Fortunato s'est en vain efforcé de dissiper ; ils avaient

(1) Voy. Suétone, *Auguste,* 98 ; Strabon, XVII, i, 7.

(2) Strabon, III, ii, 6,

(3) Pline, XVII, iv, 31. Pour ce qui concerne la prospérité de Venafre, qui était due à la culture de l'olivier, voy. Nissen, *Italische Landeskunde,* Berlin, 1902, vol. II, p. 796 et suiv.

(4) Strabon, VI, i, 3.

(5) Pline, IX, liv, 169 ; XXXII, vi, 61 ; XXXIII, ix, 130 ; XXXIV, xvii, 160.

(6) Strabon, V, iv, 11 ; VI, i, 2.

compris que si la vallée du Pô était un morceau magnifique de la croûte terrestre, l'Italie méridionale valait beaucoup moins, bien qu'elle ne fût pas encore désolée par le terrible fléau de la malaria. Située en dehors des grandes voies de communication, dépeuplée dans les siècles précédents par les guerres, pauvre en capitaux et incapable d'en accumuler de nouveaux, peu fertile, à l'exception de quelques régions, arrosée par des rivières peu nombreuses et sans importance, hérissée de montagnes abruptes, l'Italie méridionale n'avait pas pu se relever des terribles dévastations des siècles précédents. La ressource la plus considérable était encore, après tant de siècles, ainsi qu'aux débuts de l'histoire de Rome et comme aujourd'hui au Texas et dans les régions les plus barbares des États-Unis, les grands troupeaux de moutons et de bœufs, errant sans abris, que de robustes esclaves conduisaient tous les hivers et tous les étés de la montagne à la plaine et de la plaine à la montagne. L'aristocratie romaine et un petit nombre de propriétaires fort riches de la région pratiquaient cet élevage. On vendait sans doute les peaux et la laine dans les villes riches de la Campanie et à Rome ; mais si les grands propriétaires pouvaient en tirer quelque profit, cet élevage de troupeaux ne faisait que rendre stérile, dépeupler et appauvrir toute l'Italie méridionale.

Telle apparaissait l'Italie, à l'aurore incertaine d'une époque nouvelle, au travers des derniers nuages laissés par la grande tempête de l'époque républicaine, et sous le premier rayon de la *pax romana*. Pour la première fois elle ne formait, depuis les Alpes jusqu'à la mer Ionienne, qu'un seul corps, et c'était une forme étrange, au torse et à la poitrine de belle jeune femme, aux jambes maigres et paralysées de vieille femme

infirme. Placée entre l'Italie centrale et les immenses provinces transalpines où Rome devait renaître, la vallée du Pô était le pays d'avenir. C'était dans cette vallée que vivait, en une masse compacte, la partie la meilleure et la plus énergique de la classe moyenne, presque en face de la noblesse dont les derniers restes étaient encore à Rome, mais dont les biens étaient disséminés dans tout l'empire (1), et qui, avec la variété des goûts, la multiplicité croissante des idées perdait sa cohésion et cet esprit de caste, qui autrefois avait été chez elle si fort. C'est aussi pour cette raison que l'entreprise de la Germanie, à laquelle Auguste la conviait, pouvait avoir une si grande importance. Un succès brillant dans cette guerre pourrait renouveler le prestige de l'aristocratie dont le pouvoir semblait décliner; un insuccès, au contraire, et de nouvelles discordes, ne pourraient qu'augmenter encore la puissance de la classe moyenne, c'est-à-dire la puissance

(1) Nous avons peu de renseignements précis sur les patrimoines de la noblesse romaine de cette époque-là. Le seul renseignement précis est peut-être celui que nous donne Ovide, au sujet du patrimoine de son ami Sextus Pompée : *Pontiques*, IV, xv, 15 et suiv.

Quam tua Trinacria est, regnataque terra Philippo
Quam domus Augusto continuata foro;
Quam tua, rus oculis domini, Campania, gratum...

Sextus avait donc une maison à Rome, une villa en Campanie, des terres en Sicile et en Macédoine. Il est probable que l'aristocratie avait une partie considérable de ses biens dans les provinces, surtout dans les provinces orientales; en effet, à mesure que les lois agraires et les distributions de terres en Italie rendaient plus difficile et moins sûre la propriété du sol en Italie, l'aristocratie dut chercher à acquérir des terres au dehors. Pendant la tourmente du dernier siècle il n'avait pas dû être difficile, surtout aux familiers influents, d'acquérir à bon compte de grandes et riches propriétés dans les provinces.

d'Auguste et de sa famille. Cette vénération populaire qui s'organisait partout en Italie pour la personne d'Auguste ne traduisait pas seulement la reconnaissance pour les services qu'il avait rendus; elle signifiait surtout que la classe moyenne, préoccupée de ses seuls intérêts matériels, plus exposée à subir l'influence des esclaves et des affranchis orientaux à cause de son instruction médiocre, perdait rapidement de vue le sénat et la majesté impersonnelle du gouvernement républicain, pour ne plus voir que la personne du *princeps*. Les inclinations monarchiques poussaient dans ce milieu par la force des choses et par une sorte de génération spontanée, sans que personne en eût répandu la semence, et même contre la volonté de celui qui aurait pu en recueillir les fruits. Qu'importait à ce monde nouveau, ignorant et avide, que là-bas, à Rome, le Sénat s'éteignît peu à peu, que l'aristocratie fût en train de se dissoudre, qu'un homme et une famille vinssent à disposer dans cette dissolution d'un pouvoir immense et supérieur au pouvoir républicain? Il était disposé à attribuer à cet homme le mérite de tout ce qu'il lui arrivait d'heureux, pourvu que l'ordre et la paix ne fussent pas troublés, que le vin, l'huile et la laine se vendissent avec profit tous les ans, qu'il pût se pavaner dans le petit sénat local, briguer les charges de sa ville, dominer dans son municipe. Dans la fortune croissante de cette classe nouvelle on voyait s'éteindre à la fois l'idéal républicain, l'idéal militaire, l'idéal traditionaliste. Bientôt, quand ce qui restait de la noblesse aura encore perdu de son activité et de son crédit, l'Italie ne verra plus sur le Capitole que la famille d'Auguste. Mais Auguste, qui voulait et qui devait encourager les progrès de cette classe, voulait et devait

aussi tâcher de faire revivre le vieil idéal mourant. Or c'était là une contradiction à la fois inévitable et insoluble dont son gouvernement, sa famille et lui-même ne devaient pas tarder à sentir les terribles conséquences.

V

L'AUTEL D'AUGUSTE ET DE ROME

Auguste n'eut pas de difficulté à obtenir du sénat, pour Agrippa et pour lui, la prolongation des pouvoirs présidentiels pendant cinq nouvelles années (1); et il continua activement les préparatifs de la guerre. Nous ne savons pas s'il y employa seulement les revenus de la Gaule, ou s'il se servit aussi des fonds votés par le sénat (2). Ceux-ci du reste ne purent être demandés que sous le prétexte de pourvoir à la défense de la Gaule (3); car il semble peu probable qu'Auguste aurait

(1) Dion (LIV, 28) ne parle que d'Agrippa; mais il est facile de comprendre que la même décision fut prise pour Auguste.

(2) Je ferai observer ici une fois pour toutes que l'histoire des campagnes de Germanie est très obscure. Nous n'avons à ce sujet que les renseignements rares et incomplets qui nous ont été transmis par Dion, Tacite, Orose, Florus, Pline, et que l'on pourrait réunir en quelques pages. Le récit que j'en donne est donc en grande partie conjectural; ce n'est qu'une hypothèse basée plutôt sur la vraisemblance que sur les documents qui, dans leur rareté, laissent le champ libre aux suppositions les plus disparates. La partie politique et constitutionnelle des guerres est aussi très obscure; Auguste ne peut avoir conçu et dirigé une aussi grosse entreprise sans en avoir informé le sénat et le public; mais nous ne savons ni quand ni comment il le fit.

(3) Dion (LIV, 32) nous dit que la conquête de la Germanie fut entreprise pour défendre la Gaule. Or, s'il est certain que la conquête de la Germanie rassurait la Gaule, il semble plus téméraire d'affirmer qu'en l'an 12 avant Jésus-Christ, quand

exposé son plan, en risquant de donner l'éveil aux Germains. Quoi qu'il en soit, Auguste ne songea pas seulement à préparer des armes, de l'argent et des soldats; mais, comme le succès de l'entreprise dépendait en partie de la fidélité de l'aristocratie gauloise, il voulut lier celle-ci, avant de partir pour la Germanie, par un engagement moral, autant qu'un engagement moral peut lier des hommes. Il se décida à transplanter de l'Asie Mineure en Gaule le culte de Rome et d'Auguste; à réunir autour du temple des diètes annuelles, où les représentants des soixante *civitates* gauloises pourraient figurer, discourir et briller; à organiser, comme en Asie, un corps de prêtres, tous choisis dans la noblesse gauloise de la diète, et qui constitueraient une noblesse plus restreinte et plus choisie. En Asie Mineure ce culte commençait à être d'une certaine utilité : c'était le symbole populaire de l'unité de l'empire et le lien idéal des différentes villes entre elles et de toute la province avec Rome. N'était-il pas possible d'organiser aussi ce nouveau culte en Gaule, où l'ancien culte national, le druidisme, se perdait tout à fait? Puisque l'Italie avait toléré ce culte en Asie Mineure, et puisqu'elle commençait à avoir recours elle-même à des symboles religieux pour exprimer son admiration pour Auguste, elle consentirait volontiers à ce qu'un autel de Rome et d'Auguste s'élevât, par exemple, à Lyon. Quant à la Gaule, on pouvait espérer qu'elle accueillerait favorablement le nouveau culte, surtout si l'entreprise de Germanie semblait réussir. L'épée de César avait fait dans les traditions celtiques de grandes brèches, par lesquelles entraient en Gaule non seulement les marchandises, les mœurs

Drusus entra en campagne, il fut poussé par la nécessité urgente de repousser une invasion germanique et de prévenir une révolte de la Gaule.

et le langage des étrangers, mais aussi leurs dieux; les anciennes divinités gauloises se confondaient maintenant avec les divinités grecques, latines et orientales, qui avaient du reste avec elles une vague ressemblance; par mille fissures les souffles nouveaux pénétraient en Gaule.

Mais vers la fin de l'an 13 et le commencement de l'an 12, tandis qu'Auguste méditait ces projets, deux nouvelles survinrent : une grosse révolte avait éclaté en Pannonie (1), et la charge de *pontifex maximus,* la plus haute magistrature religieuse de la république, demeurait vacante par suite de la mort de Lépide, l'ancien triumvir, qui l'occupait depuis trente-deux ans (2). La révolte de Pannonie était-elle aussi grave qu'on le disait? L'événement fut peut-être grossi à dessein pour justifier, par des motifs à la portée de tout le monde, une nouvelle et très grave réforme constitutionnelle, à laquelle Auguste se voyait contraint pour des raisons beaucoup plus sérieuses. Dès que la mort de Lépide avait été connue, tout le monde s'était trouvé d'accord pour désigner Auguste pour son successeur; et le parti traditionaliste, pour qui la réforme des mœurs reposait surtout sur la religion, voulait faire de cette élection une grande démonstration populaire en faveur des idées que Virgile avait exprimées poétiquement dans l'*Enéide,* et contre le relâchement des mœurs, l'esprit impie et dissolu de la jeune génération, que les lois de l'an 18 étaient impuissantes à refréner (3). Un *pontifex*

(1) Dion, LIV, 28.
(2) Dion, LIV, 27.
(3) La grande affluence qu'il y eut pour cette élection, et dont il est question dans le monument d'Ancyre, 2, 26 et suiv. (*lat.*); IV, 3-4 (*gr.*), ne peut avoir été qu'un effort du parti traditionaliste qui voulait faire une démonstration; le zèle des électeurs

maximus, digne de sa charge, pourrait enfin donner à la réforme des mœurs, tentée en vain jusque-là, sa base naturelle : la réforme du culte. Mais ces préoccupations religieuses survenant à l'improviste étaient, à ce moment-là, une grosse complication pour Auguste, qui était occupé à préparer sa grande expédition dans la Germanie. Auguste n'était pas moins soucieux à cette époque qu'aux débuts de son gouvernement, de ne point déplaire à la petite coterie des conservateurs à outrance qui réclamaient la réforme du culte et des mœurs : mais il n'était pas facile de s'occuper à la fois de ces graves questions intérieures et des conquêtes extérieures. D'autre part, Auguste savait bien qu'il était plutôt fait pour devenir *pontifex maximus* à la place de Lépide, que pour diriger en généralissime la guerre de Germanie. C'est apparemment pour toutes ces raisons qu'il songea à faire transformer par le sénat la double présidence qu'il occupait avec Agrippa, en une véritable répartition du pouvoir civil et du pouvoir militaire, qui étaient jusque-là confondus dans les deux présidents. La révolte de Pannonie servit de prétexte, bien qu'elle fût un événement trop commun pour justifier une innovation aussi grave. Tous les généraux qui commandaient en dehors de l'Italie furent placés sous le commandement d'Agrippa ; toutes les légions, même celles qui étaient dans les provinces d'Auguste, passèrent par suite sous ses ordres ; le commandement des armées fut ainsi séparé du pouvoir de proconsul et de propréteur ; et l'autorité suprême sur les armées, qui revenait autrefois au sénat, fut mise entre les mains d'un seul homme (1). Disposant ainsi de toutes les lé-

ne pouvait guère être stimulé, puisqu'il n'y avait qu'un seu candidat.

(1) Dion, LIV, 28... μεῖσον αὐτῷ (c'est-à-dire à Agrippa) τῶν

gions, Agrippa pourrait commencer une entreprise dont il était difficile de prévoir les contre-coups dans les autres provinces de l'Europe qui étaient troublées et à demi en révolte ; et pendant ce temps-là Auguste procéderait à Rome à la réforme du culte qui était si attendue.

Ainsi la magistrature suprême, si notre interprétation du texte de Dion n'est pas erronée, tout en conservant sa forme extérieure, changeait encore une fois dans son essence. Il n'y avait plus maintenant à la tête de l'État deux collègues d'égal pouvoir, mais un prêtre et un soldat, qui s'étaient divisé l'autorité suprême. L'expédition de la Germanie, qui devait donner de la solidité à la constitution aristocratique, nécessitait ces expédients qui pourtant répugnaient à l'esprit de la constitution, précisément parce que la noblesse n'avait plus à elle seule de forces suffisantes pour mener à bonne fin la conquête. Il y avait là une contradiction insoluble. Quoi qu'il en soit, Agrippa, qui était parti en hiver pour la Pannonie, était déjà sur le retour en février, soit, comme on le prétendit, que la nouvelle de son départ eût suffi à apaiser les rebelles (1), soit qu'il se proposât d'aller en Gaule au printemps prendre le commandement des légions du Rhin. Tandis qu'il revenait à Rome, Auguste fut élu *pontifex maximus*, le 6 mars (2). Bien qu'Auguste fût

ἑκασταχόθι ἔξω τῆς Ἰταλίας ἀρχόντων ἰσχύσαι, ἐπιτρέψας... Il me semble que cette phrase signifie qu'Agrippa fut fait généralissime, avec des pouvoirs indépendants de l'autorité proconsulaire ; et que par suite les légions qui étaient dans les provinces d'Auguste passèrent sous son commandement. Il n'est guère probable qu'il faille le considérer dans cette charge comme un *legatus* d'Auguste ; il était en effet son collègue et avait une autorité égale à la sienne.

(1) Dion, LIV, 28.

(2) Plusieurs historiens, parmi lesquels je suis malheureuse-

le seul candidat, l'affluence des électeurs de toutes les régions de l'Italie fut considérable, et la démonstration populaire imaginée par le parti traditionaliste réussit à merveille. Si dans la société riche, élégante et cultivée de Rome, l'esprit nouveau de volupté, le goût pour la vie facile se répandaient de plus en plus, au contraire l'esprit de dévotion et de tradition se conservait mieux dans les classes moyennes; si dans ces classes aussi on était loin d'observer toujours les préceptes sévères de la morale puritaine, on n'osait guère se refuser à prendre part à une démonstration platonique en faveur de la religion, qui était toujours considérée officiellement comme la source éternelle de la paix et de la prospérité publique. Treize jours plus tard, le 19 mars, commençaient les Quinquatriæ, les fêtes de Minerve, qui étaient alors les fêtes de la partie la plus basse du monde intellectuel, qui touche presque au peuple, et de la partie la plus élevée des artisans; les fêtes des jeunes écoliers et de leurs maîtres, des tisserands, des cordonniers, des foulons, des orfèvres, des sculpteurs (1). Pour plaire à ces classes modestes, pour donner plus de dignité et d'importance à ces fêtes, qui étaient, pour ainsi dire, celles de l'école primaire, et où les jeunes garcons devaient demander à Minerve de faire de bonnes études, le nouveau *pontifex maximus* avait voulu offrir au peuple

ment obligé de me compter (t. Ier, p. 304), se sont trompés en croyant que le passage d'OVIDE (*Fastes*, III, 415 et suiv.) se rapportait à Jules César. Les deux vers

Cæsaris innumeris, quo maluit ille mereri
Accessit titulis pontificalis honor

ne laissent aucun doute : le César dont il s'agit ici, c'est Auguste; c'est de lui seul en effet que l'on peut dire qu'il avait déjà *innumeri honores*. Voy. *C. I. L.*, I, p. 304 et 314.

(1) OVIDE, *Fastes*, III, 809 et suiv.

des divertissements au nom de ses deux fils adoptifs, Caïus et Lucius, qui commençaient leurs études, et il avait même offert des jeux de gladiateurs, qui ne convenaient guère en vérité au culte de la déesse de l'intelligence, qui a horreur du sang (1). Les artisans de Rome, tout en vénérant en Minerve leur protectrice, n'auraient guère goûté des passe-temps plus nobles, Mais au milieu de ces fêtes qui duraient cinq jours, Auguste reçut soudain la nouvelle qu'Agrippa était tombé gravement malade en Campanie, pendant le voyage. Auguste, laissant les fêtes, partit aussitôt pour la Campanie; mais il arriva trop tard. Agrippa était mort (2), terminant ainsi trop tôt, à cinquante ans, mais dans la richesse, la puissance et la gloire, la carrière commencée trente-deux ans auparavant, à la mort de César, quand il s'était rangé sans hésitation du côté d'Octave. Agrippa avait été du petit nombre de ceux qui, au moment de cette catastrophe, avaient eu confiance en l'étoile des Jules; et les événements avaient démontré qu'il avait su faire le bon choix. Cette fois du moins la fortune avait récompensé la valeur. Agrippa représente le Romain, déjà dépouillé de sa rusticité primitive, mais non encore corrompu par les dégénérescences de l'intellectualisme, les vices et l'argent. Il avait su unir aux belles vertus de sa race les qualités que donne la culture; doué d'une intelligence à la fois forte et souple, pratique et avide de savoir, doué d'une âme fière, mais simple, forte, sûre et fidèle, il avait su être à la fois général, amiral, architecte, géographe, écrivain, collectionneur d'œuvres d'art, organisateur de services publics.

(1) Dion, LIV, 28; Mon. anc., IV, 32.
(2) Dion, LIV, 28.

et mettre, pendant trente-deux ans et sans perdre un instant, son génie multiforme et inépuisable, d'abord au service de son parti pendant les guerres civiles, puis au service de la république et du peuple. Il mourait jeune encore, laissant, outre les deux fils adoptés par Auguste, deux petites filles et Julie enceinte; il était donc en règle avec la *lex Julia de maritandis ordinibus*, promulguée par son beau-père; il laissait à Auguste une partie de son immense patrimoine, au peuple ses jardins de Rome et les Thermes, avec de grande propriétés pour pourvoir aux dépenses (1); il laissait enfin, héritage plus beau encore, ses *Commentarii*, recueil monumental de renseignements géographiques et statistiques sur toutes les provinces, et avec lesquels il avait commencé à faire construire une grande carte de l'empire que le public pourrait consulter. Le destin avait attaché pour toujours son nom sévère à la façade du Panthéon, au centre du monde, au-dessus des générations qui devaient passer au pied du monument impérissable; mais il n'avait pas voulu faire de lui l'égal de César, en lui accordant le temps de conquérir la Germanie.

Auguste rapporta pieusement à Rome les cendres de son ami; il leur donna une sépulture solennelle; il fit un grand discours en son honneur et distribua au peuple de l'argent en souvenir de lui (2); puis il fut obligé de reprendre pour lui seul la présidence de la république qu'il avait pendant plus de cinq ans, et dans son intérêt comme dans celui du public, partagé avec Agrippa. Il n'y avait pas encore à Rome un citoyen qui pût remplacer auprès de lui Agrippa. Ainsi Auguste était main-

(1) Dion, LIV, 29.
(2) Dion, LIV, 28.

tenant pour la première fois le chef suprême de l'État, de l'armée et de la religion; pour la première fois depuis son avènement, l'unité du pouvoir suprême était constituée dans sa personne, mais contre sa volonté, par un accident malheureux que personne ne déplorait plus que lui. Auguste avait eu un rare bonheur en rencontrant Agrippa au commencement de sa longue carrière; et c'était pour lui un très grand malheur de le perdre ainsi subitement, à moitié chemin. Cette mort en effet bouleversa complètement le plan de la guerre en Germanie, et le rétablissement de l'unité du pouvoir suprême paralysa l'État. La flotte était équipée, le canal creusé, et tout était prêt; mais Auguste n'osait pas, à cinquante-deux ans, s'improviser général en chef et diriger une aussi grande guerre, lui qui n'avait pas su en diriger de petites, quand il était plus jeune; aller conquérir la Germanie, alors que les bigots qui, avec tant de pompe et d'éclat, l'avaient fait *pontifex maximus*, étaient toujours impatients de les voir mettre aussitôt la main à la réforme du culte. Obligé de gouverner à la fois le ciel et la terre, les affaires des dieux et celles des hommes, Auguste s'appliqua à faire pour le mieux. Il envoya Tibère en Pannonie; il quitta Rome et se rendit dans la vallée du Pô, à Aquilée, pour surveiller lui-même la révolte et sa répression (1); il semble, pendant quelque temps, n'avoir voulu prendre

(1) Il me semble que Schürer (*Geschichte der Jüd. Volkes*. I, Leipzig, 1890, p. 302) ait raison d'affirmer que la rencontre à Aquilée entre Hérode et Agrippa, dont parle Josèphe (*A. J.*, XVI, iv, 1), dut avoir lieu en l'an 12 avant Jésus-Christ, l'année où se célébraient les jeux olympiques. C'est par conséquent l'année dont parle Josèphe (*B. J.*, I, xxi, 12). — Voy. Korach, « Die Reisen der Kön. Herodes nach Röm. » *Monatsschrift für Geschichte und Wissenschaft des Judenthums*, vol. XXXVIII, 1894, p. 529.

aucune décision au sujet de la Germanie, songeant peut-être à en différer l'entreprise (1); et il commença, tout en voyageant, à faire certaines réformes religieuses. Il retira d'abord de la circulation les faux oracles sibyllins et les livres de prophéties que d'habiles charlatans avaient mis en circulation pendant la révolution, et qui apportaient le trouble dans l'esprit populaire, et, par une répercussion lointaine, dans la politique elle-même. Il ordonna à tous ceux qui possédaient des recueils d'oracles et de prophéties de les porter avant une certaine date au préteur : il fit brûler toutes les prophéties et fit faire un choix de 2 000 oracles sibyllins, qui furent jugés authentiques et qui furent placés dans deux armoires dorées du temple d'Apollon sur le Palatin; les autres furent brûlés (2). Auguste s'occupa aussi de réorganiser à la fois le culte le plus aristocratique et le culte plus populaire de Rome : le culte de Vesta et le culte des *Lares compitales*, petits dieux protecteurs de tous les quartiers, auxquels le petit peuple unissait fréquemment une statuette d'Auguste lui-même. Il augmenta les privilèges et les honneurs dont jouissaient les Vestales, pour en faciliter le recrutement (3); et il ordonna pour le culte des *Lares compitales* deux cérémonies, l'une en été, l'autre en hiver (4).

(1) Les opérations semblent avoir commencé assez tard cette année-là, puisque Drusus, ainsi que le dit Dion (LIV, 32), revint de la mer du Nord vers la fin de l'année... χειμὼν γὰρ ἦν. Etait-ce la mort d'Agrippa qui occasionnait ce retard? La chose me paraît vraisemblable, bien que ce retard puisse avoir eu d'autres causes : les préparatifs n'étaient peut-être pas terminés, et peut-être aussi n'avait-on pas achevé de creuser le canal. Mais nous avons trop peu de renseignements pour rien pouvoir affirmer ici

(2) Suétone, *Aug.*, XXXI.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

Mais si Auguste avait eu un instant d'hésitation au sujet de l'entreprise de Germanie, les affaires gauloises lui firent bientôt comprendre qu'il ne suffisait pas, pour le salut de la république, de réciter et de faire réciter des prière à Rome. Il fallait aussi combattre en Germanie. Le cens était terminé en Gaule, et le mécontentement était si vif que la révolution semblait imminente; avec elle on aurait sans doute vu les hordes germaniques fondre sur la riche province (1). Auguste dut se résoudre à commencer l'invasion préparée depuis si longtemps. Mais combien les temps étaient changés! Ce n'était plus avec la hardiesse de César, en se lançant à l'aveuglette dans l'avenir, que l'on devait envahir la Germanie, mais avec méthode, à pas lents et circonspects, en n'avançant que sur un terrain sûr, bien protégé par derrière, et après avoir exploré autant que possible l'immense inconnu dans lequel on s'aventurait. On commencerait d'abord par ouvrir aux légions une voie sûre vers l'est, le long du cours de la Lippe, en construisant sur les bords de cette rivière, au cœur de la région placée entre le Rhin et le Weser, un vaste camp retranché, et en la réunissant au Rhin par une large voie militaire et une chaîne de petits forts. De ce camp retranché les légions répandraient à la ronde le respect et la terreur de Rome, par des marches et des expéditions dans toute la région située entre le Rhin et le Weser. Mais avant que la voie militaire ne fût construite, il était difficile et dangereux de faire passer une grosse armée par le chemin qui côtoyait la Lippe. On avait donc eu l'idée d'envoyer une partie des troupes par la mer à l'embouchure de l'Ems, de leur faire remonter ce fleuve, jusqu'à son

(1) Dion, LIV, 32.

cours supérieur qui devient parallèle à celui de la Lippe, et qui, à certains endroits, n'en est éloigné que d'une trentaine de kilomètres; de faire passer l'autre partie des troupes par la vallée de la Lippe, de façon à ce que les deux armées pussent opérer leur jonction sur e cours supérieur de la Lippe. Auguste décida de faire exécuter cette année-là la première partie de ce plan, c'est-à-dire de faire conduire par mer une partie de l'armée sur l'Ems. Il en chargea Drusus, qui n'était encore qu'un simple propréteur de vingt-six ans. Ce choix était assurément hardi, mais Auguste voulait pour cette guerre un homme à la fois intelligent, actif et dévoué, et dont il pût se faire obéir complétement. En qui aurait-il pu avoir plus de confiance qu'en Drusus (1)? L'entreprise serait ainsi conduite par une tête aux cheveux presque blancs et exécutée par un bras encore très jeune. Auguste commença la campagne, agissant aussi habilement que César, quand il avait fait l'expédition de Bretagne, pour ne pas laisser la Gaule vide de légions et à la merci d'une noblesse turbulente et mécontente (2). Drusus convia les chefs gaulois à une

(1) On dit communément qu'Auguste confia ces entreprises à ses beaux-fils pour des motifs dynastiques; mais c'est toujours là une explication qui se rattache à la supposition absolument arbitraire qu'Auguste ait voulu fonder une monarchie. Nous ne savons pas, quant à nous, si Auguste n'essaya pas d'employer d'autres hommes et, par suite, nous ne pouvons écarter l'hypothèse qu'il choisit ses beaux-fils, simplement parce qu'il ne trouvait pas chez d'autres les qualités nécessaires. La difficulté qu'il y avait à trouver des hommes de bonne volonté pour des tâches moins dangereuses et moins graves que celle-là, rend vraisemblable la supposition qu'il eut recours à ses beaux-fils, parce qu'il ne trouva pas mieux.

(2) Beaucoup d'historiens pensent que Drusus convoqua les chefs gaulois pour faire à Lyon une première inauguration provisoire du culte de Rome et d'Auguste. Mais Dion (LIV, 32) ne dit pas cela : il dit que προφάσει, sous prétexte de la fête, il fit appeler les chefs gaulois, et commença la guerre. Comme

réunion, pour causer avec eux sur la nouvelle cérémonie à introduire en Gaule, en l'honneur d'Auguste et de Rome ; et quand un bon nombre d'entre eux furent arrivés, n'ayant plus à redouter en leur absence une révolte générale des Gaules, il donna le signal du départ à l'armée et à la flotte et emmena ces chefs gaulois avec lui, Il descendit le cours du Rhin, passa par le canal et entra dans le Zuiderzée (1); traversa le

l'autel fut inauguré, ainsi que nous le verrons, en l'an 10, les chefs ne furent donc convoqués que pour s'entendre sur l'introduction du culte; et leur convocation, comme le dit Dion, ne fut qu'un prétexte pour empêcher la révolte de la Gaule. Il me semble que l'on peut voir dans cette manœuvre une imitation de ce que fit César lors de la première expédition en Grande-Bretagne; j'ai donc supposé que Drusus emmena avec lui, comme César, dans cette expédition, un grand nombre de personnages gaulois, pour enlever à la révolution ses chefs éventuels.

(1) Il y a ici une question difficile. Orose (VI, xxi, 15) et Florus (IV, xii, 33) font commencer les opérations de Drusus par une guerre contre les Usipètes, les Tenctères et les Cattes, sans rien dire d'une expédition navale. Orose dit simplement : *primum Usipetes, deinde Tencteros et Chattos perdomuit*; Florus, plus précis, dit que *primos Usipetes domuit, inde Tencteros percurrit et Cattos*; c'est-à-dire qu'il dompta les Usipètes et fit une incursion, un *raid*, une marche dans le territoire des Tenctères et des Cattes. Dion (LIV, 32) dit au contraire que, pendant la première année de la guerre, Drusus attendit les Celtes (c'est-à-dire les Germains) au passage du Rhin; puis il le fait passer sur le territoire des Usipètes et sur celui des Sicambres qu'il dévaste; enfin il lui fait accomplir son expédition navale, qu'il décrit du reste confusément. Mais dans le chapitre suivant, Dion nous racontant les faits de l'année qui suivit, c'est-à-dire de l'an 11, nous dit de nouveau que Drusus soumit les Usipètes, qu'il fit une incursion dans le pays des Sicambres et qu'il arriva jusqu'au Weser dans le pays des Cattes. Il semble donc que les faits rapportés par Dion pour l'an 11 soient ceux qui sont rapportés par Orose et Florus, comme ayant eu lieu au commencement de la guerre, avec cette seule différence que Dion parle des Sicambres au lieu des Tenctères : la confusion n'a rien de surprenant, puisque les deux peuples étaient voisins. En d'autres termes Orose et Florus semblent commencer le récit

pays qui est aujourd'hui la Hollande, le territoire occupé par les Frisons, qui à la suite de pourparlers probablement déjà engagés avant l'arrivée des troupes, acceptèrent le protectorat romain dans des conditions assez douces. Ils payeraient un petit tribut, non en argent, car ils étaient trop pauvres, mais en peaux et en contingents militaires (1). Puis Drusus sortit avec sa flotte dans la mer du Nord et longea la côte : il soumit une île à laquelle Dion donne le nom de Burcanide (2); entra dans l'Ems; et, à un endroit que nous ne pouvons préciser, il débarqua une partie de ses forces (3), puis il redescendit le fleuve avec le reste de l'armée, sortit de nouveau en pleine mer, se dirigea vers l'embouchure du Weser, et essaya aussi de remonter ce fleuve, probablement dans un simple but d'exploration (4). Mais cette fois il ne réussit pas.

de la campagne de Germanie en l'an 11, et négliger ce qui avait eu lieu en l'an 12, c'est-à-dire l'expédition navale. Cette explication sera, comme nous le verrons, confirmée par la suite du récit; on verra en effet que, si on place en l'an 11 les expéditions contre les Usipètes, les Tenctères et les Cattes dont parlent Orose et Florus, les trois historiens sont assez d'accord dans l'exposé des événements. Quelle valeur faut-il accorder à ce que rapporte Dion au sujet de combats que Drusus aurait livrés et d'incursions qu'il aurait faites avant l'expédition navale? Son récit manque de précision et il est si vague qu'on peut très bien supposer qu'il fait une confusion avec les événements de l'année suivante. S'il n'y a pas eu de confusion, il faut que l'expédition navale ait été précédée d'incidents qu'il est difficile de deviner. Quoi qu'il en soit, comme l'événement important de l'an 12 fut l'expédition navale, je n'ai pas tenu compte de ces incidents trop sommairement racontés et trop obscurs, pour qu'on puisse les exposer clairement.

(1) Dion, LIV, 32; Tacite, *Annales*, IV, 72.

(2) Strabon, VII, i, 3.

(3) Voy. la note 1 de la p. 13.

(4) Dion (LIV, 32) : l'incursion dans le pays des Cattes semble se rapporter à une tentative d'exploration de l'embouchure du Weser. Mais le but de cette incursion n'est guère clair et on ne

soit que les vaisseaux, qui étaient trop légers pour une mer agitée, fussent trop pesants pour remonter le courant rapide du fleuve, soit qu'il y eût une autre raison qui nous est restée inconnue (1). Ce qui est certain, c'est que Drusus, qui connaissait trop mal cette mer dangereuse, faillit faire naufrage; il n'échappa que grâce à l'aide que lui prêtèrent les Frisons (2). A la fin de l'automne il était de nouveau en Gaule avec une partie de l'armée et de la flotte. Il laissait les Gaulois retourner chez eux, après les avoir décidés par ses conseils à élever à Lyon le grand autel d'Auguste et de Rome auprès duquel ils fonderaient un sacerdoce national; puis il rentrait à Rome pour rendre compte à Auguste de ce qu'il avait fait et pour prendre des ordres nouveaux pour l'année suivante (3).

Cependant Tibère avait conduit en Pannonie la guerre à la manière de la vieille aristocratie, en exterminant, en capturant et en vendant les rebelles (4). Ce jeune homme, s'il avait les qualités de l'ancienne noblesse, en avait aussi la dureté. Il est probable que le meilleur de la population de Pannonie fut vendu aux grands et aux moyens propriétaires d'Italie, et transporté dans la vallée du Pô. Le sénat lui avait décrété le triomphe (5), Auguste cependant était revenu à Rome, accompagné d'Hérode. Celui-ci. qui était allé en Grèce pour assister aux jeux olympiques, était venu le rejoindre à Aquilée pour courtiser Julie et pour le mettre au courant de la terrible

comprend pas non plus ce que c'est que la λίμνη dont parle Dion.

(1) Tacite, *Germ.*, 34 : *obstitit Oceanus* : cela semble indiquer que la navigation devint impossible.

(2) Dion, LIV, 32.

(3) *Ibid.*

(4) Dion, LIV, 31.

(5) *Ibid.*

discorde qui avait éclaté sous le ciel ardent de Jérusalem, dans le palais royal, parmi les enfants de l'infortunée Marianne. Entre Alexandre et Aristobule, les deux fils de cette malheureuse, le fils qu'Hérode avait eu de Doris, Antipater, et Salomé qui conservait pour sa belle-sœur par delà la mort une haine implacable, c'était depuis quelque temps une guerre terrible de calomnies et d'intrigues, qui avait fait entrer et grandir un soupçon effrayant, dans l'esprit inquiet d'Hérode. Le roi de Judée redoutait maintenant qu'Alexandre et Aristobule ne voulussent venger leur mère en le tuant. S'il avait été libre de faire ce qu'il voulait, il n'aurait pas hésité à se délivrer de ce soupçon en faisant périr ses enfants; mais il se sentait impopulaire en Judée, où il ne conservait son trône que grâce à la protection d'Auguste. Si sa tragique maison était de nouveau ensanglantée par un affreux massacre domestique, Auguste pourrait l'abandonner. Il n'osait donc pas tuer après la mère les enfants, pour se délivrer d'un soupçon; mais quel supplice ce devait être pour cet homme défiant, qui se sentait détesté par un nombre infini de gens, de vivre avec ses deux fils, en les soupçonnant! Et c'est cette tragique situation de sa famille qu'il était venu exposer à Auguste, espérant peut-être qu'il l'autoriserait à tuer ses fils. Mais Auguste, au contraire, avait emmené à Rome avec lui le roi des Juifs et ses fils, et cherché à les réconcilier, en donnant comme compensation à Hérode les mines de cuivre de Chypre, dont les gouverneurs négligents ne retiraient plus rien, et que l'habile Hérode saurait exploiter de nouveau, car il aurait pour lui la moitié des revenus. Le sage Auguste savait ainsi à la fois rétablir la concorde dans la famille d'Hérode et conclure une affaire excellente pour la république. Le

peuple de Rome profita, lui aussi, de ces discordes : car Hérode donna à Auguste 300 talents pour les dépenser dans des fêtes. Le rusé souverain de Judée essayait ainsi d'acheter par avance l'indulgence de Rome pour les nouveaux crimes qu'il pourrait être forcé de commettre; et Rome, avide de fêtes et de plaisirs, acceptait cet or, comme un hommage! (1) Ce fut sans doute vers cette époque qu'arriva à Rome la nouvelle qu'un tremblement de terre avait causé des dégâts terribles dans toute l'Asie Mineure, que les populations étaient dans une grande misère et ne savaient comment payer le tribut cette année-là. On vit alors, dans cette Rome qui depuis tant de siècles avait exigé ses tributs avec une férocité si implacable, une chose tout à fait nouvelle. Le sénat et le public s'émurent; on fut d'avis qu'il fallait venir au secours de la malheureuse province, et ne pas exiger le tribut au moins pour cette année-là. Mais les finances publiques étaient dans la gêne : comment renoncer à cette somme qui était considérable? Auguste, à qui l'héritage d'Agrippa avait apporté beaucoup d'argent, se chargea comme toujours de résoudre la difficulté; il versa lui-même au trésor, en le prenant dans sa propre caisse, le tribut que l'Asie aurait dû payer cette année-là (2). Le public fut satisfait, le trésor public ne perdit rien; Auguste seul perdit dans l'affaire une somme d'argent importante. C'était vraiment un singulier monarque que cet homme, qui était obligé de fournir, sur sa fortune privée, des fonds aux accès de philanthropie du public capricieux! La véritable monarchie fait en général le

(1) Josèphe, *A. J.*, XVI, IV, 1-5.
(2) Dion, LIV, 30.

contraire : elle pressure sans bruit ses sujets pour créer à la famille du roi une fortune colossale. Mais les doctrines humanitaires se répandaient dans la vieille république en même temps que l'aisance, que les vices et que la culture intellectuelle; le temps était passé où une grande partie du public vivait directement sur l'exploitation des provinces; tout le monde voulait maintenant que l'on prodiguât aux provinces orientales les flatteries, les caresses et les concessions, pourvu que Rome n'y perdît rien. Et Auguste, comme d'habitude, devait résoudre la difficulté en se chargeant de la perte. Le sénat se prononça également pour que, par voie d'exception, pendant deux ans, au lieu de se fier au sort aveugle, on chargeât Auguste de choisir le gouverneur de l'Asie. Il saurait élire lui-même un homme capable et actif.

De combien d'affaires diverses Auguste était ainsi obligé de s'occuper : la guerre en Germanie, la révolte en Pannonie, la religion à Rome, les discordes royales en Judée, le tremblement de terre en Asie! Et cependant en rentrant à Rome, il y trouvait d'autres difficultés, dont une, petite en apparence, était cependant malaisée à résoudre. Sa *lex de maritandis ordinibus* enjoignait aux veuves de se remarier dans le délai d'un an. Julie, ayant mis au monde le fils qu'elle portait à la mort d'Agrippa et auquel on avait donné le nom de Postumus, devait, en tant que fille d'Auguste, se hâter d'obéir à la loi. Si elle violait la loi, elle, la fille d'Auguste, quelle autre matrone voudrait bien y obéir? Et pourtant, pour bien des raisons, ce mariage se présentait comme une affaire politique fort grave. Il n'y avait plus, en effet, à en douter : cette jeune femme de vingt-sept ans, belle, aimable et intelligente, appartenait à cette nouvelle floraison de νεώτεροι qui, depuis quelques

années, s'épanouissait sur l'âpre terrain du puritanisme et du traditionalisme. Son voyage en Orient n'avait pu que fortifier ses inclinations naturelles. Elle avait été fêtée comme une reine dans le doux Orient; elle y avait vécu dans les cours fastueuses; elle s'était grisée des fumées de l'encens que l'adulation asiatique répandait à ses pieds; elle avait vu dans ses centres les plus célèbres cette civilisation voluptueuse, élégante, corrompue, tentation irrésistible et terreur mortelle des Romains. Il est vraisemblable d'autre part qu'elle jugeait, et non sans raison, qu'elle s'était acquittée de ses devoirs envers la république, à qui, à vingt-sept ans, elle avait déjà donné cinq enfants. Elle voulait donc vivre de cette vie plus large, plus brillante et plus gaie, à laquelle aspirait alors la jeunesse; et c'était là pour Auguste un grave souci; car il ne pouvait pas, à ce moment surtout, considérer les mœurs de sa fille comme s'il se fût agi simplement d'une affaire privée. Le parti puritain, en effet, avait repris courage, après son élection à la dignité de *pontifex maximus* : on recommençait à protester contre la corruption croissante des jeunes gens; on déplorait que les lois de l'an 18 ne fussent pas appliquées avec la rigueur nécessaire, et que l'autorité des censeurs n'existât plus; on voulait que l'on donnât de nouveau à Auguste, comme en l'an 18, et pour cinq nouvelles années, la *praefectura morum et legum* qu'il n'avait plus depuis l'an 13, c'est-à-dire les pouvoirs des censeurs encore élargis, la faculté de rendre plus rigoureuses, en les appliquant, des lois insuffisantes ou trop faibles (1). Auguste voulait mé-

(1) Dion (LIV, 30) met en l'an 12 la nomination d'Auguste comme ἐπιμελητὴς καὶ ἐπανορθωτὴς τῶν τρόπων pour cinq ans. Il est évident qu'il est fait allusion ici, mais avec peu de précision, à la nomination d'Auguste comme ἐπιμελητὴς τῶν τε νόμων καὶ

nager le parti puritain et favoriser les tendances archaïques et conservatrices des masses ; mais comment aurait-il pu se poser en champion de la tradition, et sévir contre les grands qui laissaient leurs enfants et leurs femmes se conduire chez eux à leur guise, si dans sa propre maison sa fille se révoltait contre lui et contre ses lois? Il semble avoir songé un instant à lui faire épouser un chevalier, c'est-à-dire un personnage étranger à la politique (1), peut-être parce qu'on pouvait avec les familles équestres user de plus d'indulgence dans les questions de mœurs qu'avec l'aristocratie politique et militaire qui, puisqu'elle faisait les lois, devait donner l'exemple et les respecter. Mais une autre idée lui vint bientôt, idée fatale, qui devait être la source de malheurs sans nombre pour lui, pour sa famille et pour la république : celle de la donner pour femme à Tibère. S'il fallait en croire les bruits que l'on faisait courir à Rome, même avant d'être veuve d'Agrippa, Julie aurait eu des sympathies assez marquées pour le fils de Livie (2) déjà célèbre à cause de

τῶν, τρόπων qui, selon le monument d'Ancyre (*Graec.*, III, 13 et suiv.), eut lieu en l'an 11. Les chapitres XXX et XXXI du livre LIV de Dion contiennent d'ailleurs plusieurs faits qui eurent lieu certainement en l'an 11, tels que le mariage de Tibère et de Julie, dont Dion parle de nouveau parmi les événemente de l'an 11, au chapitre XXXV; il y a donc lieu de croire que d'autres faits n'appartiennent pas non plus à cette année-là. La nomination d'Auguste comme *praefectus morum et legum* en l'an 11 dut être le résultat d'un nouvel effort du parti conservateur traditionaliste, irrité du peu d'effet et de l'application trop douce des lois de l'an 18 et de l'an 17, et encouragé par l'élection solennelle d'Auguste à la charge de *pontifex maximus*.

(1) Si toutefois le fait rapporté par Tacite *(Ann.*, IV, 40 : *Augustus filiam... equiti romano tradere meditatus est)* se rapporte à ce moment-là. Suétone semble confirmer la chose : (*Aug.*, 63) *hoc* (Agrippa) *defuncto, multis ac diu etiam ex equestri ordine circumspectis conditionibus...*

(2) Suétone, *Tib.*, 7... *sui quoque sub priore marito appetentem.*

ses hauts faits militaires et qui était en outre un très beau garçon. Auguste s'imaginait peut-être que Tibère réussirait plus facilement, par cette raison, à refréner les instincts trop ardents de sa belle compagne, et aiderait le père à gouverner la famille avec la sévérité romaine. D'autre part il est vraisemblable qu'Auguste songeait déjà à cette époque-là à faire un jour occuper par Tibère la place qu'Agrippa avait dans le gouvernement, et à faire de lui son collègue ; il pouvait donc lui sembler opportun de lui donner aussi sa place dans sa famille.

Tibère et Drusus étaient, cet hiver de l'an 12 à l'an 11, revenus tous les deux à Rome pour y prendre les instructions de leur chef pour l'année suivante. Auguste chargea Drusus d'exécuter la seconde partie (1)

(1) Dans le récit de la campagne de l'an 11 que Dion (LIV, 33) fait d'une façon sommaire, il convient de distinguer deux parties : l'une est la marche en avant dans la vallée de la Lippe, qui aboutit à la fondation d'Aliso, l'autre expédition dans le territoire des Sicambres et des Cattes. Il me paraît très probable que, dans cette seconde partie, on se soit éloigné du plan primitif qui comprenait seulement la conquête de la vallée de la Lippe et la fondation d'Aliso, c'est-à-dire la conquête d'une voie très sûre de pénétration vers l'est. Dion lui-même dit en effet que Drusus put accomplir son expédition, parce que les Sicambres et les Cattes en étaient venus aux mains, événement qui rendait possible l'expédition et que l'on n'aurait pu prévoir à Rome ni pendant l'hiver ni pendant l'année précédente, quand on y étudiait le plan de l'invasion. Outre le manque de vivres qui obligea Drusus à se retirer, la surprise à laquelle Drusus échappa comme par miracle dans la retraite, la rapidité des marches, tout indique que cette partie de l'entreprise fut une improvisation hardie, à la manière de César, et dont l'idée fut suggérée par la situation intérieure que Drusus trouva en Germanie, au moment où il y entra, c'est-à-dire au printemps de l'an 11. En disant que Drusus agit de son propre chef sans instructions d'Auguste ou en interprétant très largement celles qu'il lui avait données, nous faisons une hypothèse basée plutôt sur la vraisemblance et sur l'étude des caractères que sur des documents positifs. Il n'est pas impossible qu'Auguste ait auto-

du plan qu'il avait tracé, c'est-à-dire de commencer une invasion lente, méthodique et graduelle de la Germanie, en remontant avec l'armée la vallée de la Lippe dont on suivrait la rive droite (1), tandis que la flotte

risé Drusus à profiter des circonstances favorables ; il serait surprenant toutefois qu'un homme aussi prudent qu'Auguste ait pu autoriser Drusus à s'avancer immédiatement jusqu'au Weser et à le traverser. Il n'est pas douteux que cette expédition que Dion place en l'an 11 soit la même que celle qu'Orose (VI, XXI, 15) et Florus (IV, XII, 23) racontent comme la première qui eut lieu en Germanie ; les trois historiens en effet sont d'accord au sujet des noms du premier et du troisième des peuples qui furent soumis : les Usipètes et les Cattes. Ils sont en désaccord au sujet du second que Dion appelle les Sicambres et les deux autres les Tenctères. Mais les Tenctères et les Sicambres étaient voisins, et c'est de là qu'a pu naître la confusion ou plutôt l'omission. Les Tenctères et les Sicambres furent probablement compris dans la campagne de Drusus,

(1) Plusieurs historiens disent que ce fut par le fleuve que la Germanie fut envahie, c'est-à-dire que l'armée y fut amenée par la flotte. Mais Dion dément cela d'une façon catégorique, puisqu'il dit que Drusus, pour envahir le pays des Sicambres, jeta un pont sur la Lippe, τόν τε Λουπίαν ἔζευξε. Comme les Sicambres demeuraient au sud de la Lippe, il est évident que Drusus s'avançait sur la rive droite du fleuve ; s'il l'avait remonté avec la flotte, il n'aurait pas eu besoin de construire un pont. Ce fait rend plus vraisemblable l'hypothèse que Drusus aurait laissé des forces, l'année précédente, sur l'Ems, et que ces forces remontèrent cette année-là le fleuve pour rejoindre celles qui remontaient la vallée de la Lippe. Cette hypothèse repose surtout sur un fait qui nous est rapporté par Strabon (VII, I, 3) qui nous dit que ἐν τῷ 'Αμασίᾳ Δροῦσος Βρουκτέρους κατεναυμάχησε, c'est-à-dire que Drusus livra sur l'Ems une bataille navale aux Bructères. Comme les Bructères habitaient dans le haut de la vallée de l'Ems, dans la région où est aujourd'hui Munster, il a paru peu probable à la plupart des historiens que Drusus ait pu arriver jusque-là dans son expédition de l'an 12. Si au contraire on suppose que Drusus ait laissé des forces sur l'Ems dans le but que nous avons indiqué, cette bataille navale a pu être livrée en l'an 11, quand l'armée de l'Ems remonta le fleuve, pour faire la jonction par voie de terre avec celle de la Lippe. Mais pourquoi les Romains auraient-ils fait parcourir aux deux armées deux routes aussi différentes avant de les faire se retrouver dans la haute vallée

que l'on avait laissée sur l'Ems, en remonterait le cours. Les deux armées se rapprocheraient ainsi et feraient leur jonction dans la haute vallée de la Lippe ; et au confluent de la Lippe, avec un fleuve que l'historien antique appelle l'Elison, on fonderait une grande forteresse, qui serait ensuite rattachée au Rhin par une grande route militaire et par une chaîne de petits châteaux. Quant à Tibère, il fut chargé de retourner en Pannonie, et invité à répudier Agrippine pour épouser Julie. Cet ordre n'était pas fait pour lui apporter de la joie. Tibère, le traditionaliste intransigeant, qui revenait des camps de Pannonie et des rudes rencontres avec les barbares révoltés, ne se sentait aucune attirance pour la belle dame qui revenait d'Orient, pleine d'élégances, de caprices et de coquetteries. Julie représentait, plus ou moins consciemment, tout ce que Tibère détestait dans son époque. En outre il aimait beaucoup sa femme, dont il avait déjà eu un fils et dont il en attendait un second (1). Il résista donc, et Auguste dut insister et presque le contraindre (2). Les moyens pour exercer une pression très forte sur Tibère ne lui manquaient pas : il pouvait, en effet, briser facilement la carrière de Tibère, lui enlever le com-

de la Lippe ? On ne pourrait s'expliquer la chose si la Lippe avait été navigable, auquel cas il n'aurait pas dû être difficile de faire entrer par cette voie toute l'armée en Germanie. Si au contraire, la Lippe n'était pas navigable, tout s'explique : la vallée de la Lippe n'ayant pas de routes suffisantes, il n'était pas possible de faire passer par là une armée trop nombreuse ; une partie de cette armée vint donc par eau, et en prenant la voie la plus courte, c'est-à-dire l'Ems. Le cours supérieur de l'Ems et celui de la Lippe sont presque parallèles : ils ne sont qu'à une quarantaine de kilomètres, c'est-à-dire à deux jours de marche ; la jonction était donc facile et sûre.

(1) Suétone, *Tibère*, 7.

(2) Suétone, *Tibère*, 7 : *Juliam... coactus est ducere.*

mandement de la guerre de Pannonie, le faire rentrer dans la vie privée. Il lui dit peut-être aussi que même dans le mariage un noble romain devait savoir sacrifier son plaisir à l'intérêt public. Tibère aimait sa femme, mais il avait de grandes ambitions; il savait que sans doute en lui donnant Julie pour femme, Auguste le désignait déjà comme son futur collègue dans la magistrature suprême, comme successeur d'Agrippa. En refusant Julie, il refuserait aussi cet honneur immense, but de la plus haute ambition. Et malgré sa douleur, il envoya au commencement de l'an 11 (1) les lettres de divorce à Agrippine. Auguste hâta alors le mariage (2) dans la crainte d'un repentir, et au printemps Julie partait avec son mari pour la Pannonie. Arrivé à Aquilée (3) Tibère y laissa Julie et continua sa route vers la province, tandis que Drusus retournait en Gaule.

Auguste, qui était resté à Rome, fut élu *praefectus morum et legum* pour cinq ans (4). Le parti traditionaliste et puritain réussit facilement à faire approuver la loi par les comices et par le sénat : personne en effet n'osait contester officiellement que l'épuration des mœurs fût la grande tâche que le sénat eût à accomplir; mais bien des gens avaient laissé élire ce grand censeur, persuadés qu'il ne corrigerait rien avec sévérité. C'était en effet pour plaire au parti puritain qu'Au-

(1) Agrippa étant mort au mois de mars de l'an 12, le mariage de Tibère et de Julie dut avoir lieu avant le mois de mars de l'an 11, si, comme il est probable, la *lex de maritandis ordinibus* fut observée, c'est-à-dire dans l'hiver de l'an 12 à l'an 11.

(2) Suétone (*Tib.*, 7 : *Juliam... confestim coactus est ducere.*

(3) Suétone (*Tibère,* 7) nous dit que Julie mit au monde un fils à Aquilée; ce fut évidemment l'année suivante, mais le fait nous montre qu'après le mariage, tandis que Tibère était en Pannonie, Julie l'attendait à Aquilée, c'est-à-dire dans la ville la plus voisine où une grande dame pût habiter.

(4) Dion, LIV, 30; Mon. Anc. (*Græc.*), III, 13 et suiv.

guste s'était laissé élire *prafectus morum et legum,* mais il n'avait pas l'intention de se montrer très sévère pour des mœurs qui devenaient de plus en plus libres (1); il se hâta même de rassurer les νεώτεροι en apportant à la *lex de maritandis ordinibus* des atténuations qui furent bien accueillies. Il présenta une loi qui autorisait les célibataires et les femmes nubiles à fréquenter de nouveau les spectacles publics (2); et il profita d'un procès d'adultère retentissant, pour désapprouver publiquement le trop de violence apporté par les accusateurs au sujet de ce délit. Mécène et d'autres personnages illustres défendaient l'accusé; mais malgré cela l'accusateur invectivait avec violence l'accusé et ses défenseurs. Soudain Auguste parut au tribunal, vint s'asseoir auprès du préteur, et, usant de son pouvoir de tribun, défendit à l'accusateur d'offenser aucun de ses amis. Ce soufflet appliqué au malheureux accusateur et à tous ses collègues avec lui causa tant de joie au public, que l'on fit une souscription publique pour élever des statues à Auguste (3). Celui-ci comprenait que l'on était désormais porté à l'indulgence, et qu'il n'était pas possible d'arrêter le courant nouveau des besoins, des désirs et des aspirations; et il aurait été bien content, si au lieu de la réforme universelle des mœurs, dont rêvaient les vieux conservateurs, il avait pu accomplir une réforme plus petite et plus modeste; une simple réforme politique : la réforme du sénat. Les tentatives faites depuis quinze ans pour reconstituer à Rome le grand sénat de jadis avaient échoué; les séances étaient de plus en plus désertes :

(1) C'est ainsi qu'il faut interpréter la phrase du MON. ANC. (III. 13 et suiv.) qui dit qu'il n'accepta pas la *praefectura*.
(2) DION, LIV, 30.
(3) *Ibid.*

les absences étaient si nombreuses chaque fois, que l'on ne pouvait plus appliquer les amendes. Récompenses, peines, appels, menaces ne servaient de rien pour vaincre la paresse des sénateurs. Cette paresse avait des sources trop profondes. S'il y avait maintenant dans la politique plus de sécurité qu'autrefois, il n'était pas aussi facile d'y gagner de l'argent et la vie à Rome pour les sénateurs devenait chaque jour plus dispendieuse. Aussi beaucoup d'entre eux ne voulaient plus habiter la capitale qu'une partie de l'année; ils aimaient, comme Labéon, à passer plusieurs mois à la campagne, où ils faisaient moins de dépenses, surveillaient leurs terres et étaient loin des innombrables obligations de la métropole. D'autre part, si, pendant les longues années où l'on avait laissé aller les choses comme elles voulaient, le sénat, malgré les agrandissements de l'empire, n'avait pas eu beaucoup à faire, maintenant au contraire que l'on voulait administrer avec intelligence l'Italie et les provinces, les sénateurs auraient été obligés d'accepter des charges plus nombreuses et plus difficiles. La plupart d'entre eux cherchaient à se soustraire à tous les fardeaux; et Auguste avait beau faire : c'était sur lui, sur lui seul que s'amoncelaient les responsabilités : l'aristocratie sénatoriale s'en déchargeait toujours sur lui, par égoïsme, par peur, par incapacité, et par suite de beaucoup d'empêchements économiques et sociaux. Le danger semblait cependant grandir partout en Occident. Tibère avait trouvé à son retour le calme rétabli en Pannonie, mais la Dalmatie était maintenant en pleine révolte, et pour les mêmes raisons que la Pannonie : elle ne voulait pas payer le tribut (1). Le sénat se hâta de confier la Dalmatie à

(1) Suétone, *Tibère*, IX; Dion, LIV, 34 : les causes de la ré-

Auguste, et celui-ci ordonna à Tibère d'y conduire l'armée qui l'année précédente avait réprimé l'insurrection de la Pannonie (1). Mais au même moment les événements se précipitaient en Thrace, où depuis longtemps des choses graves se préparaient. Un prêtre de Dionysos, qui avait réuni une petite bande de partisans, s'était mis à parcourir la Thrace en prêchant la guerre sainte contre Rome, et l'insurrection contre la dynastie nationale qui en était l'amie et l'alliée. Et de partout étaient accourus les Thraces qui avaient servi dans l'armée romaine, les jeunes gens et les mécontents; ils avaient formé à la suite de ce prêtre une foule immense qui, par son nombre, sa force et son enthousiasme, avait entraîné à la révolution l'armée royale, qui était organisée avec la discipline romaine. Toute la Thrace s'était soulevée; le roi avait été obligé de fuir dans la Chersonèse sur des terres dont Auguste après Agrippa était devenu le propriétaire; des bandes de Thraces avaient fait irruption en Macédoine, et l'on redoutait aussi une invasions en Asie Mineure (2). Comme il y avait déjà une grosse armée en campagne en Germanie et une autre en Dalmatie, le danger était grave; on n'avait pas en effet de forces militaires dans cette région, ni non plus un général en qui on pût avoir confiance.

Auguste dut avoir recours aux légions de Syrie et à un homme encore jeune qui gouvernait alors la Pamphilie, Lucius Cornélius Pison, le consul de l'an 15; il lui donna l'ordre de se rendre comme son *legatus* en Thrace et de dompter la révolte avec les légions de

volte sont données plus loin, LIV, 36 : οἱ Δελμάται πρὸς τὰς ἐσπράξεις τῶν χρημάτων ἐπανέστησαν.

(1) Dion, LIV, 34.

(2) Velléius, II, 98; Dion, LIV, 34.

Syrie (1). Pison était un des rares jeunes hommes dont l'intelligence et la valeur fussent dignes du nom qu'il portait. Il pouvait être mis sur le même rang que Drusus et que Tibère (2). Puis Auguste tenta de faire quelques réformes dans le sénat. Puisqu'on ne venait jamais à bout, malgré toutes les amendes dont on menaçait les sénateurs, de réunir quatre cents d'entre eux, il proposa de réduire le nombre légal (3). On se plaignait depuis quelque temps que les archives du sénat fussent tenues avec négligence, si bien que l'on n'y trouvait plus très souvent le texte authentique des sénatus-consultes ou qu'on en trouvait deux qui différaient l'un de l'autre. Les tribuns ou les édiles à qui ces chartes étaient confiées considéraient la surveillance des registres comme une occupation indigne de ces hautes magistratures; ils en laissaient le soin aux appariteurs qui faisaient toutes sortes d'erreurs. La

(1) Zippel, Zumpt et Mommsen ont voulu changer Παμφιλίας en Μοεσίας et faire de Pison un gouverneur de la Mésie. Mais c'est à tort, comme le fait observer Grœbe (App, à Drumann 2², p. 539). D'abord il n'y a aucune preuve qu'à cette époque-là la province de Mésie fût déjà constituée; il y a au contraire de bonnes raisons pour croire qu'elle ne l'était pas. En outre, comme le remarque Grœbe, le peu que nous savons de cette guerre nous montre que l'armée romaine, chargée de réprimer la révolte, venait d'Asie Mineure, ce qui confirme le renseignement donné par Dion. Enfin il n'est pas surprenant que, les hommes de valeur étant si rares, Auguste ait choisi en Pamphilie un général pour cette guerre qui était sérieuse. Il est vrai que nous n'avons aucun renseignement sûr concernant l'état de la Pamphilie à cette époque; mais c'est une raison pour nous en tenir au texte de Tacite, d'après lequel la Pamphilie appartenait au sénat et avait un gouverneur. Si Pison, qui avait été consul en l'an 15, avait deux fils, il pouvait, d'après la *lex de maritandis ordinibus*, être gouverneur de la Pamphilie en l'an 11. Puisque l'armée romaine qui pénétra dans la Thrace devait venir d'Asie, j'ai supposé que les légions qui la composaient étaient celles de Syrie.

(1) Voy. Velléius, II, 98.

(3) Dion, LIV, 35.

surveillance des archives fut donc confiée aux questeurs, magistrats plus jeunes et plus modestes, et qui pourraient s'acquitter de cette tâche avec plus de zèle (1). A titre de *pontifex maximus,* Auguste s'occupa aussi de rendre plus commodes et plus simples les cérémonies religieuses qui précédaient les séances et il permit que l'on fît un sacrifice avec de l'encens et du vin à la divinité dans le temple de laquelle le sénat se réunissait (2). Mais c'étaient là des remèdes bien petits pour un mal si profond et vraiment incurable! En mourant, Agrippa avait laissé à Auguste un corps de deux cent quarante esclaves chargés de surveiller les aqueducs et par conséquent aussi le soin de ce service public. Déjà accablé par tant de soucis, Auguste ne voulut pas avoir encore celui-là et il fit créer par le sénat une nouvelle charge, la *cura aquarum* qui serait confiée à des sénateurs (3). Mais malgré toutes les peines que prenait Auguste, l'immense empire demeurait le jouet de forces multiples qu'Auguste à lui seul ne pouvait qu'imparfaitement maîtriser et diriger. Tandis qu'il travaillait à Rome à la réforme du sénat, la guerre en Germanie échappait au plan si prudent qu'il avait tracé. Quand il était entré avec son armée en Germanie par la vallée de la Lippe, Drusus avait trouvé les populations très agitées. Épouvantés par l'apparition des armées romaines et par les projets menaçants de Rome, plusieurs peuples avaient pendant l'hiver conclu une alliance défensive. Mais des dissentiments s'étaient bientôt élevés, si bien qu'au lieu de conclure une alliance contre l'envahisseur, les

(1) Dion, LIV, 36.
(2) Dion, LIV. 30 : Suétone, *Aug.*, 35.
(3) Hirschfeld, *Untersuchungen auf dem Gebeite der römisch. Verwaltung*, p. 162.

Germains, comme il leur arrivait souvent, étaient entrés en guerre les uns avec les autres. Les Sicambres, qui avaient pris l'initiative de l'alliance, venaient de se jeter sur les Cattes qui habitaient sur les rives du Weser, et tout le territoire au sud de la Lippe entre le Rhin et le Weser était en feu. Un général audacieux n'aurait pas pu imaginer une occasion meilleure pour surprendre les Germains et venir à bout d'eux par une seule manœuvre du genre de celles dont César était coutumier, au lieu de les réduire méthodiquement et peu à peu comme le voulait Auguste. Drusus, en qui brillait une étincelle du génie de César, avait habilement exécuté la première partie du plan d'Auguste : il avait soumis les Usipètes, remonté la vallée de la Lippe pour opérer sa jonction avec l'armée qui, n'essuyant que de légères escarmouches, remontait la vallée de l'Ems. Mais arrivé à ce point, Drusus, après avoir opéré cette jonction, au lieu de commencer la construction du camp fortifié, s'écarta du plan tracé par Auguste, et, par une marche audacieuse, se jeta dans l'inconnu sur les traces de la fortune, comme un nouveau César. Il recueillit des vivres à la hâte, ne prit probablement avec lui que la meilleure partie de son armée, traversa le pays des Sicambres qui était désert, envahit le territoire des Tenctères qui se soumirent, épouvantés par cette apparition imprévue; il s'avança rapidement sur le territoire des Cattes, se jeta sur les belligérants, les sépara, les battit et les contraignit les uns et les autres à reconnaître la domination romaine. Puis il s'avança rapidement jusqu'au Weser. Pourquoi ne vouloir obtenir que de la prudence, et en perdant plusieurs années, un résultat qu'un coup d'audace pouvait procurer en quelques mois? Et l'impression que produisit cette agression foudroyante fut telle que si le

manque de vivres ne l'avait pas contraint à se replier vers le Rhin, Drusus n'aurait pas été éloigné de faire à travers la Germanie une marche analogue à celle que César avait faite en Belgique. Il aurait profité de la stupeur dont la Germanie tout entière était frappée pour traverser le Weser et pour s'avancer jusqu'à l'Elbe en soumettant partout les barbares. Mais les vivres s'épuisaient; le pays ne pouvait pas nourrir l'envahisseur; Drusus dut se contenter des résultats obtenus et se disposer à revenir dans la vallée de la Lippe (1). Vers la même époque Pison entrait avec son armée en Thrace; il affrontait les rebelles et n'avait guère de succès au début (2). Tibère au contraire était plus heureux en Dalmatie, mais tandis qu'il y faisait cette campagne, les Pannoniens se soulevaient de nouveau (3). La situation ne devait donc pas paraître très bonne pendant l'été de l'an 11; et il s'en fallut de bien peu qu'un désastre ne vînt aggraver les choses en automne. Pendant qu'il se retirait, harcelé par les peuples mêmes qu'il avait vaincus, Drusus tomba dans une embuscade assez analogue à celle que les Nerviens avaient préparée pour César : il faillit payer bien cher l'audace qu'il avait eue de vouloir imiter César. Il n'échappa que par miracle avec son armée à un anéantissement total dont les conséquences auraient été terribles; il put revenir sur la Lippe, où, dans un endroit au sujet duquel les historiens sont en désaccord, il entreprit de mettre à exécution le plan prudent dressé par Auguste (4). Il donna l'ordre de

(1) Dion, LIV, 33; Orose, VI, xxi, 15.

(2) Dion, LIV, 34 : ἡττηθεὶς τὸ πρῶτον: Velléius, II, 98 ; *triennio bellavit.*

(3) Dion, LIV, 34.

(4) On a écrit un grand nombre d'ouvrages au sujet de l'em-

construire le *castellum*, auquel on devait donner le nom d'Aliso; il revint en Gaule, décida de fonder une autre *castellum* sur le Rhin « sur le territoire des Cattes », nous dit l'historien antique, et c'est probablement le *castellum* qui devait devenir plus tard la ville de Coblence; enfin, ayant pris toutes ses dispositions, il revint à Rome. Il avait été acclamé *imperator* par les soldats, comme l'avait déjà été Tibère; mais fidèle à l'ancienne coutume, Auguste ne voulut pas reconnaître la validité de ce titre, parce que Drusus était un *legatus*. Le sénat lui décerna les honneurs du triomphe, le droit d'entrer à Rome à cheval, et le pouvoir proconsulaire, bien qu'il n'eût été encore que préteur.

A Rome Drusus eut à prononcer l'oraison funèbre d'Octavie, qui était à la fois la sœur d'Auguste, la veuve d'Antoine, la mère de Marcellus et de sa femme (1). C'était une douce figure qui disparaissait : l'Italie l'avait vue tantôt gaie et tantôt triste, mais conservant toujours sa dignité dans les tourmentes de la révolution; après la mort de Marcellus, elle s'était retirée dans le silence et dans l'oubli. Et cette fois encore, comme le peuple et le sénat voulaient prodiguer de

placement d'Aliso et les opinions sont très partagées. Les uns le placent dans la haute vallée de la Lippe, au confluent de la Lippe et de l'Alme, dans le voisinage de Paderborn ou de l'Elsen; d'autres au contraire vers le milieu du cours de la Lippe, à l'endroit où est Hamm. (Voy. TARAMELLI, *le campagne di Germanico nella Germania*, Pavie, 1891, p. 102.) Les fouilles pratiquées récemment à Haltern, qui est situé sur la Lippe encore plus près du Rhin, en mettant à découvert les restes d'un vaste *castellum* de l'époque d'Auguste, ont amené bien des érudits à croire que c'était là l'emplacement d'Aliso. D'autres au contraire croient qu'Aliso ne pouvait pas être aussi près du Rhin; ils ont peut-être raison. Le problème paraît insoluble.

(1) DION, LIV, 35; SUÉTONE (*Aug.*, 61) fait mourir Octavie alors qu'Auguste était *quinquagesimum et quartum annum agens aetatis*.

trop grands honneurs à la morte, Auguste s'y opposa (1). Tibère de son côté semble s'être rendu au commencement de l'hiver à Aquilée, avec Julie qui était enceinte (2). Il s'efforçait de vivre en bon accord avec la nouvelle femme qu'Auguste lui avait donnée, mais il ne pouvait oublier la douce Agrippine qui était passée dans une autre maison, et son cœur se serrait quand il pensait à elle, qui était restée à Rome, où il ne voulait plus retourner de peur de la revoir et de souffrir (3). Cet orgueilleux taciturne, toujours enfermé en lui-même, était un homme passionné. Au commencement de l'an 10 — le consul de cette année-là était Iulus Antonius, le poète, fils de Fulvie et d'Antoine — Tibère quitta Aquilée pour aller à la rencontre d'Auguste qui avait dû encore une fois quitter Rome et en même temps les réformes et l'administration intérieure, pour se rendre en Gaule où la situation était grave, mais Tibère avait à peine retrouvé Auguste que de mauvaises nouvelles arrivèrent de l'Illyrie. Les

(1) DION, LIV, 35.

(2) SUÉTONE (*Tibère*, 7) dit que Julie mit au monde un fils à Aquilée. Si, comme je le crois, Tibère et Julie se sont mariés pendant l'hiver de l'an 12 à l'an 11, la naissance de l'enfant a pu avoir lieu pendant l'hiver de l'an 11 à 10, ce qui nous fait croire que Tibère songeait à passer l'hiver à Aquilée. En outre DION (LIV, 36) parle d'une invasion des Daces qui aurait eu lieu dans les premiers mois de l'hiver de l'an 10, et pour la réprimer Tibère aurait quitté Auguste avec qui il se trouvait *in Gallia*. Si l'on suppose que la Gaule dont il s'agit ici est la Cisalpine, il est facile de tout expliquer. Auguste, qui (*Bull. Comun.*, 1888, p. 16), le 1er janvier de l'an 10, était absent de Rome et qui (DION, LIV, 36) passa une bonne partie de l'année dans la Lyonnaise, serait parti de Rome vers la fin de l'an 11, pour être assez tôt en Gaule; Tibère serait venu à sa rencontre, probablement à Pavie, mais il aurait été obligé de le quitter très vite en apprenant la nouvelle révolte, et Auguste aurait continué son voyage.

(3) Voy. SUÉTONE, *Tibère*, 7.

Daces avaient traversé le Danube gelé et envahi la Pannonie, et les Dalmates se révoltaient de nouveau. Auguste fit aussitôt repartir Tibère en Pannonie pour recommencer sa pénible campagne (1), tandis que Pison, avec lenteur et avec patience, refaisait la conquête de la Thrace, en disputant pour ainsi dire chaque pouce de terrain (2). En Germanie, au contraire, il semble que, pendant l'an 10, il y eut une sorte de trêve : on travailla activement à la construction des forteresses d'Aliso et de Coblence (3), mais il ne semble pas que de véritables batailles aient été livrées (4). Cet arrêt fut peut-être dû à la prudence d'Auguste qui,

(1) Dion, LIV, 36.

(2) Velléius, II, 98.

(3) Dion (LIV, 33) nous dit que, outre Aliso, Drusus établit un *castellum* sur le Rhin dans le pays des Cattes. Si l'on considère les régions occupées par les Cattes, on en conclut que ce *castellum* devait être Coblence ou Mayence. Coblence à la vérité, bien qu'elle fût voisine du territoire fréquenté par les Cattes, se trouve plutôt en face des régions habitées par les Tenctères. Mais comme la distance n'est pas grande, et que l'on fit cette année-là la guerre aussi bien aux Tenctères qu'aux Cattes, je penche ponr Coblence qui était mieux située que Mayence pour défendre la Gaule contre les Cattes et les Tenctères.

(4) Dion (LIV, 36) ne parle cette année-là, et d'une façon vague, que de luttes contre les Celtes et les Cattes, qui voulaient abandonner le territoire qui leur avait été assigné par les Romains. Orose (VI, xxi, 15), entre la phrase qui résume les opérations de l'an 11 et celle qui résume les opérations de l'an 9, dit : *Marcomannos paene ad internecionem cecidit*. Dans Florus (IV, xii, 23). il est aussi question, entre les guerres de l'an 11 et celles de l'an 9, d'une guerre contre les Marcomans. Ainsi Dion parle d'une guerre contre les Cattes et contre les Celtes, les deux autres historiens d'une guerre contre les Marcomans. Mais il est certainement faux que les Marcomans aient été exterminés, comme le dit Orose, puisqu'ils reparurent bientôt après. Il est bien difficile de tirer quelque chose de précis de ces renseignements si brefs et si incomplets. J'ai simplement supposé que ce qui est dit des Marcomans, est une allusion à leur fameuse émigration, dont la date est mystérieuse

ferme dans son dessein d'avancer lentement dans la conquête de la Germanie, et d'y employer les murailles aussi bien que l'épée, voulut attendre pour voir l'effet de la campagne de l'année précédente. Et cependant l'impression produite par la marche hardie de Drusus avait été profonde sur les populations de la Germanie; quelques-unes furent même si effrayées qu'elles décidèrent d'abandonner leur territoire à l'invasion romaine et d'aller chercher d'autres demeures. Les Marcomans semblent avoir été de ce nombre et c'est sans doute à cette époque-là qu'ils commencèrent à émigrer dans le pays qui fut plus tard appelé la Bohême, sous la conduite de Marbod, ce noble qui avait vécu si longuement à Rome. Marbod, qui était l'ami d'Auguste et qui avait de l'admiration pour la puissance romaine, ne voulait pas que son peuple en vînt aux mains avec les légions; il préférait le conduire sur de nouvelles terres, où il espérait pouvoir fonder un gouvernement plus stable et organiser une armée avec la discipline romaine, donner enfin aux Germains barbares les armes fabriquées par la civilisation gréco-latine. Un nouveau César n'aurait pas manqué de profiter de cette crainte passagère et il aurait continué vigoureusement la marche commencée l'année précédente par Drusus. Mais Auguste n'était pas un guerrier : c'était un intellectuel, un administrateur, un organisateur, un prêtre. Et à partir de cette année-là, pendant toute la guerre, on vit alterner deux stratégies, celle de l'audace et celle de la patience.

Cette année-là, le 1er août, les chefs de soixante peuples gaulois, réunis à Lyon, inauguraient, au confluent du Rhône et de la Saône, l'autel de Rome et d'Auguste. L'Éduen Caïus Julius Vercundarus Dubius fut

élu prêtre (1). C'est là une date mémorable dans l'histoire de l'Europe. La première des provinces de l'Europe, et avec plus d'empressement que n'en avaient mis la Grèce et d'autres nations orientales, la Gaule adoptait ce culte des souverains vivants qui était né en Égypte, et que l'Asie Mineure avait reporté sur Auguste et sur Rome. La Gaule elle-même, si voisine pourtant de l'Italie, et qui, une dizaine d'années auparavant, avait encore des institutions républicaines et des chefs électifs, la Gaule elle-même n'arrivait pas à comprendre cette ingénieuse organisation du pouvoir suprême dans la république, grâce à laquelle Rome avait mis fin aux guerres civiles ; elle ne comprenait l'étrange pouvoir d'Auguste qu'à travers les idées orientales, et elle voyait en lui un monarque asiatique personnifiant l'État. Elle perdait ainsi ses traditions celtiques et glissait rapidement sur une pente qui la menait, pour la politique, non pas aux idées latines, mais aux idées orientales ; elle se disposait à servir et à vénérer Auguste, comme les Égyptiens et les Asiatiques avaient jadis vénéré et servi les Ptolémées et les Attales. Auguste devenait un dieu et un monarque, en Gaule comme en Orient. Le 1er août de l'an 10 avant Jésus-Christ on posait à Lyon la première pierre de l'édifice, encore aujourd'hui presque intact, de la monarchie européenne.

Ce même jour, Antonia mettait au monde, à Lyon, un fils qui devait être l'empereur Claude (2). C'était le troisième fils du jeune général. Le conquérant de la Germanie était, lui aussi, en règle avec la *lex de maritandis ordinibus*.

(1) Suétone, *Claud.*, 2 ; Tite-Live, *Per.*, 137 ; Strabon, IV, iii, 2.
(2) Suétone, *Claud.*, 2.

VI

JULIE ET TIBÈRE

Rome cependant avait élu consul pour l'an 9 Drusus, le favori des dieux, qui, depuis ses exploits en Germanie, ne jouissait plus seulement des sympathies populaires, mais d'une véritable admiration universelle. Puis, vers la fin de l'année, Auguste, Tibère et Drusus rentrèrent à Rome, où ils furent accueillis par des fêtes et des honneurs (1). Mais avant la fin de l'année, Drusus était déjà reparti pour la Germanie, laissant son collègue prendre seul les faisceaux, le 1er janvier (2). Cette hâte peut s'expliquer de deux façons. Drusus avait peut-être enfin persuadé Auguste qu'il était temps de porter un coup vigoureux à la barbarie germanique ; peut-être aussi avait-on reçu à Rome la nouvelle que les Chérusques et les Suèves s'étaient alliés aux Sicambres et se préparaient à envahir la Gaule, se partageant à l'avance le butin : les Chérusques auraient les chevaux, les Suèves l'or et l'argent, les Sicambres les esclaves (3). Quoi qu'il en soit,

(1) Dion, LIV, 36.

(2) C'est là ce que semble indiquer le vers 141 de l'*Epicedion Drusi* :

Quos primum vidi fasces, in funere vidi.

(3) L'alliance des Chérusques, des Sicambres et des Suèves dont parlent Orose (VI, xxi, 16) et Florus (IV, 12) a certainement été conclue entre l'an 10 et l'an 9 et la guerre contre

ce qui est certain c'est que Drusus, après avoir consacré chez les Lingones un nouveau temple à Auguste (1), traversa en l'an 9, avec une puissante armée, la Germanie et arriva en combattant d'abord jusqu'au Weser, ensuite jusqu'à l'Elbe. Il adoptait cette fois, définitivement, la stratégie de César. Malheureusement nous ignorons avec quelles forces, par quels moyens, par quelles routes, à travers quelles difficultés il exécuta son plan : nous savons seulement que ce plan l'occupa jusqu'à l'été et qu'après avoir atteint l'Elbe, il se préparait à revenir au commencement du mois d'août (2). Pendant que Drusus combattait en Germanie, dans cette première partie de l'an 9, Auguste avait fait une nouvelle réforme du sénat. C'était la quatrième ou la cinquième en dix-huit ans ! Mais les remèdes employés jusque-là n'avaient produit aucun effet. Même depuis qu'il était réduit, on n'avait pas pu atteindre le nombre légal, et le scandale était à son comble. Tout le monde exigeait une réforme définitive, l'application de remèdes radicaux, qui seraient enfin efficaces. Renonçant au projet trop héroïque de faire disparaître complètement la paresse des séna-

eux eut lieu en l'an 9 et non en l'an 12, comme le dit Mommsen (*Le Provincie romane*, Rome, 1887, vol. I, p. 31). Orose et Florus donnent tous les deux cette guerre comme ayant été la dernière campagne de Drusus ; et Dion confirme indirectement leur récit, malgré la confusion du sien, en disant (LV, 1) que Drusus, dans sa dernière campagne, combattit contre les Suèves et les Chérusques. Il est au contraire impossible de dire si les Germains s'allièrent pour résister à la marche de Drusus ou si Drusus se décida à sa marche pour rompre l'alliance des Germains.

(1) Cassiodore, *Chron. ad an.* 745-9.

(2) Drusus mourut le 15 septembre (*C. I. L.*, 1², p. 329), trente jours après l'accident (Tite-Live, *per.*, 140). L'accident eut donc lieu vers le milieu du mois d'août, ce qui prouve bien que Drusus, au mois d'août, était sur la voie du retour.

teurs, Auguste prit le parti de traiter avec elle pour refaire non plus le sénat monumental qu'il avait espéré, mais du moins un demi-sénat qui, sans être très actif, ne demeurerait pas dans une torpeur scandaleuse (1). Il proposa au sénat, en demandant aux sénateurs de bien l'étudier eux-mêmes avant de l'approuver, un nouveau règlement moins sévère que l'ancien, mais qui devait être observé avec plus de rigueur. Les séances obligatoires furent réduites à deux par mois et fixées à l'avance aux Calendes et aux Ides, c'est-à-dire au commencement et au milieu du mois : dans l'intervalle, les sénateurs seraient libres (2). Toutes les autres fonctions publiques furent suspendues ces jours-là (3) ; et, pour les mois de septembre et d'octobre, c'est-à-dire pour la saison des vendanges, une facilité encore plus grande fut accordée. Une partie seulement des sénateurs, qui seraient tirés au sort, devraient prendre part aux séances (4). En même

(1) Suétone, *Aug.*, 35 : *Quo autem lecti probatique, et religiosius et minore molestia, senatoria munera fungerentur, sanxit*, etc. Suétone commence ainsi l'énumération de plusieurs réformes introduites dans le règlement du sénat et qui furent évidemment faites toutes ensemble, soit parce qu'elles sont par leur nature même liées les unes aux autres, soit parce qu'elles visent toutes à amener les sénateurs à s'acquitter de leurs fonctions, *religiosius et minore molestia.* Suétone nous apprend donc ainsi qu'à un certain moment Auguste fit une réforme du règlement du sénat. Quand la fit-il? Suétone, comme à l'ordinaire, ne donne aucune date précise ; mais Dion (LV, 3) nous dit qu'en l'an 9, Auguste fit une réforme du sénat, et il énumère certaines réformes déjà citées par Suétone ; il se tait sur d'autres et en cite enfin quelques autres dont Suétone ne dit rien. Il est donc très probable que Suétone et Dion nous donnent à eux deux toutes les réformes faites en l'an 9 et qu'on peut les connaître en complétant l'un par l'autre les deux textes.

(2) Suétone, *Auguste*, 35.

(3) Dion, LIV, 3.

(4) Suétone, *Auguste*, 35.

temps que le règlement accordait ces facilités, il augmentait l'amende pour les sénateurs qui seraient absents sans motif; et il fut décidé que si les absents étaient trop nombreux, un cinquième des sénateurs, désigné par le sort, serait frappé d'une amende (1). En ce qui concernait le nombre légal, on changea aussi l'ancien règlement, en fixant, pour la validité des sénatus-consultes, un nombre de votes différent selon l'importance des délibérations, qui furent par conséquent classées dans des catégories distinctes (2). Enfin, — et ce fut la plus grande nouveauté introduite dans l'État par cette réforme — on constitua une sorte de petit sénat dans le grand; on décida que tous les six mois on tirerait au sort un conseil de quinze sénateurs, qui pendant tout le semestre resteraient à Rome, à la disposition d'Auguste, et avec qui il déciderait toutes les choses importantes et urgentes, que le sénat ratifierait ensuite, dans les séances plénières des Calendes ou des Ides (3). Les obligations qu'entraînait la dignité de sénateur étaient ainsi rendues moins lourdes, puisqu'elles se trouvaient partagées entre tous les sénateurs; Auguste serait toujours assisté, à défaut du sénat tout entier, d'un *consi-*

(1) Dion, LV, 3.
(2) *Ibid.*
(3) Suétone, *Auguste*, 35 : *Sibique instituit consilia sortiri semestria cum quibus de negotiis ad frequentem senatum referendis ante tractaret.* Ce passage est d'une grande importance; il nous fait voir quelle fut la véritable origine du *consilium principis*. Au début, celui-ci ne fut qu'un expédient pour faciliter au sénat l'accomplissement de sa tâche. Dion ne dit rien de cette réforme si importante au moment où elle fut faite; il y fait au contraire allusion plus tard (LVI, 28) quand il parle d'une modification peu importante introduite dans le *consilium*. C'est ce passage de Dion qui nous apprend que le conseil se composait de quinze sénateurs; Suétone avait négligé de nous en dire le nombre.

lium, qui représenterait autour de lui ce sénat négligent et apathique, occupé par la moisson, les vendanges ou les plaisirs.

Horace à cette époque avait donc raison de louer la grande activité du président, qui n'avait presque personne pour l'aider :

> Cum tot sustineas et tanta negotia solus,
> Res Italas armis tuteris, moribus ornes,
> Legibus emendes... (1).

Et chaque jour augmentait les responsabilités et les occupations d'Auguste. En Germanie et dans les provinces d'Illyrie la guerre se prolongeait ; à l'intérieur, ce qui restait d'esprit puritain dans la vieille génération s'irritait chaque jour davantage contre la nouvelle génération et la corruption des mœurs ; de nouveaux conflits, âpres et acharnés, s'annonçaient. Personne ne pouvait plus douter que la génération qui avait grandi après les guerres civiles allait à la fin se révolter contre l'éducation sévère qu'on lui avait donnée, et corrompre de nouveau autour d'elle tout ce que la génération précédente avait essayé de purifier. A quel point cette nouvelle génération était sceptique, égoïste et amie du plaisir, on pouvait le voir à Rome où Ovide se posait en directeur spirituel de la jeune noblesse (2) ; où, malgré les remontrances d'Auguste, de Tibère et de Livie, Julie recommençait à donner l'exemple d'un luxe illicite, dans la famille même qui aurait du ensei-

(1) Horace, *Épîtres*, II, i, 1 et suiv. *Solus*, c'est-à-dire sans Agrippa, sans le sénat, sans la noblesse.

(2) Ovide, *Amores* : II, i, 5 et suiv.

> Me legat in sponsi facie non frigida virgo
> Et rudis ignoto tactus amore puer.
> Atque aliquis juvenum quo nunc ego sancius arcu
> Agnoscat flammæ conscia signa suæ...

gner à toutes les autres la rigoureuse observance des lois somptuaires de l'an 18 (1); où le peuple demandait aux grands, à la république, à Auguste, du pain, du vin, des divertissements, de l'argent, et cela à tout instant, avec indiscrétion et avec insolence (2); où les classes, les sexes, les âges, se mêlaient dans tous les théâtres en une foule confuse, bruyante, brutale, perdant toujours un peu ou de leur dignité ou de leur pudeur ou de leur innocence. Dans les théâtres surtout, Rome semblait se plaire à étaler son désordre moral. Les tentatives faites pour créer un théâtre national à l'imitation des grands modèles classiques, sérieux, moral, artistique, avaient échoué; les hautes classes elles-mêmes préféraient des pièces à grand spectacle et des actions compliquées aux représentations d'œuvres littéraires délicates, pleines d'esprit, de philosophie ou d'émotion (3). Il en était de même, à plus forte raison, de cette *plebecula* qui n'avait aucune culture littéraire. Dans les théâtres de la comédie et de la tragédie on aurait cru entendre les mugissements des forêts du mont Garganus ou de la mer Tyrrhénienne (4); tels étaient le recueillement et le respect avec lesquels le public écoutait les œuvres

(1) Voy. MACROBE, *Sat.*, II, 5. Beaucoup de ces anecdotes nous font voir Auguste et Livie qui cherchent à refréner le luxe, les élégances et les divertissements de Julie. Ces luttes correspondent bien au tempérament de Julie, tel que Macrobe nous le dépeint; et elles nous expliquent les éléments de discorde qui grandirent peu à peu entre Julie et Tibère. Le luxe de Julie — et il en sera de même plus tard de son adultère — n'était pas une simple affaire de ménage; il entraînait des difficultés politiques, en excitant toute la haute société de Rome à désobéir aux lois de l'an 18.

(2) SUÉTONE, *Aug.*, 42.

(3) HORACE, *Épitres*, II, I, 187 et suiv.

(4) HORACE, *Épitres*, II, I, 202.

laborieuses des poètes les plus distingués! Les vers les plus soignés, les passages les plus pathétiques, les pensées les plus profondes et les plus morales se perdaient dans ce brouhaha comme de pauvres feuilles emportées par la rafale. A tous les chefs-d'œuvre du théâtre ancien ou contemporain, on préférait un beau pugilat, une grande course de chars, une chasse aux bêtes féroces, un bon massacre de gladiateurs (1). C'est vers ces spectacles-là que, par une sorte de passion furieuse, tout le monde était entraîné : sénateurs et plébéiens, hommes et femmes, vieillards et jeunes gens, et Auguste lui-même; les matrones accouraient pour admirer les athlètes nus, les jeunes gens, pour voir égorger les bêtes féroces; et aux jeux des gladiateurs, les hommes et les femmes se mêlaient sur les mêmes bancs dans un même délire de cruauté et de luxure (2). Toutes les classes prenaient maintenant un tel plaisir à la vue du sang, qu'Auguste fut obligé de défendre les combats de gladiateurs au dernier sang (3) : sans quoi le public aurait réclamé un massacre à chaque spectacle. La cruauté sans danger, la plus horrible et la plus ignoble des passions humaines, était la volupté dont l'oligarchie maîtresse du monde se grisait avec le plus de joie! Au milieu de divertissements de cette sorte la morale ne pouvait manquer de se relâcher; les grandes lois sociales de l'an 18 perdaient leur force; les vices osaient maintenant leur faire affront ouvertement et les violer; l'autorité n'essayait plus de les faire observer avec rigueur, et c'était là le plus grand sujet

(1) Horace, *Épîtres*, II, I, 185-186.

(2) Voyez ce que dit Suétone (*Auguste*, 44) sur la licence des théâtres qui fut refrénée par Auguste : *Spectandi confusissimum ac solutissimum morem correxit.*

(3) Suétone, *Aug.*, 45 : *gladiatores sine missione edi prohibuit.*

de colère et de regrets pour les admirateurs du bon vieux temps, pour les traditionalistes, pour les gens foncièrement honnêtes et pour ceux qui l'étaient malgré eux, n'ayant pas les moyens nécessaires pour mal faire. Tout ce monde, désespérant de pouvoir enrayer autrement la corruption débordante, encourageait la mauvaise engeance des accusateurs de métier, qui avaient pour maître Cassius Sévérus. Les gens de bien méprisaient ces abominables calomniateurs professionnels qui grossissaient d'inventions étranges tous les scandales grands ou petits, qui excitaient dans la foule les passions les plus basses, en lui apprenant à baver dans les tribunaux sur les personnes qui appartenaient aux hautes classes, et à faire des tribunaux une succursale de l'amphithéâtre. Ici, on égorgeait les gladiateurs, et là, les hommes et les femmes illustres. Et cependant à côté des envieux et des lâches, même les gens de bien en arrivaient à tolérer ces accusations. Puisqu'il n'y avait plus de censeurs, puisqu'Auguste usait si mollement des pouvoirs que lui donnait la *praefectura morum et legum*, quel autre moyen y avait il pour combattre les tendances mauvaises des nouvelles générations (1)? La pire canaille de l'*Urbs* se constituait gardienne de la morale. On allait même jusqu'à se plaindre que la loi défendît de mettre les esclaves à la torture, pour leur arracher des témoignages contre leurs maîtres, sous prétexte que trop souvent cette défense assurait l'impunité aux riches. Quels témoignages en effet pouvaient éclairer la justice au sujet des délits commis dans la famille, si les esclaves étaient écartés (2)? Dans les procès d'adul-

(1) Voy. ce que dit Auguste cette année-là : διὰ τὴν ἄντικρυς τῶν πολλῶν πονηρίαν (DION, LV, 4).

(2) Auguste fit justement cette année-là approuver une loi qui

tère surtout, le témoignage des esclaves pouvait très souvent être décisif. Mais il y avait aussi des gens qui trouvaient honteux que d'ignobles calomniateurs usurpassent les fonctions presque sacrées du censeur, et qui comprenaient combien était dangereuse cette fureur de vouloir prouver à tout prix toutes les accusations, même avec des preuves imaginaires ou avec les dépositions d'esclaves (1). Les procès ainsi conduits laissaient de longues rancunes, comme il arrive toujours quand la lâcheté du public laisse aux maîtres chanteurs de profession la tâche de purifier les mœurs ; on perdait en réalité dans ces procès le sentiment du vrai et du juste, et pour suivre leurs discussions on négligeait les affaires sérieuses. A ce moment même, tandis que Drusus combattait en Germanie, Rome donnait toute son attention à un procès retentissant d'empoisonnement, intenté à un personnage qui appartenait à la plus haute noblesse, et qui était lié d'une grande amitié avec Auguste : Caïus Nonius Asprénas. C'était encore Cassius Sévérus qui accusait (2). Nous ne savons au juste de quelle faute

permettait de mettre les esclaves à la torture (Dion, LV, 5).

(1) Dion (LV, 5) nous dit que bien des gens blâmèrent la loi proposée par Auguste pour autoriser la torture des esclaves dans les procès intentés à leurs maîtres.

(2) Le procès dont Dion (LV, 4) dit simplement qu'il eut lieu cette année-là sans nommer ni l'accusé ni l'accusateur, est certainement celui qui fut intenté à Nonius Asprénas pour empoisonnement, et dont parle Suétone, *Auguste*, 56. — En effet, les deux auteurs citent le procès, pour nous raconter l'incident important de la question soumise au sénat par Auguste, preuve évidente qu'il s'agit du même procès. Comme il arrive souvent, Dion nous fait connaître la date, Suétone, les personnages et l'objet du procès. Il faut que ce procès ait eu un grand retentissement, qu'il ait été, comme on dirait aujourd'hui, une cause célèbre, pour que Suétone et Dion en aient parlé tous les deux.

Nonius était réellement coupable; Ce qui est certain c'est que Cassius Sévérus l'accusait d'avoir préparé un horrible breuvage, avec lequel il aurait donné la mort à cent trente personnes (1)! Épouvantés par l'accusateur encore plus que par l'accusation, par la sotte crédulité publique, par l'acharnement stupide des classes populaires contre les accusés riches, Nonius et sa famille s'adressèrent à Auguste lui-même, et lui demandèrent de se charger de la défense de l'accusé. Mais le prudent Auguste voulait ménager ces ignobles accusateurs de profession; il ne voulait pas retirer aux classes moyennes et ignorantes la satisfaction platonique de procès où de temps en temps une personne riche était mise en pièces, il hésita donc, il chercha à se dérober; puis, pour se tirer d'embarras, il songea à soumettre la question au sénat : pouvait-il ou non défendre Nonius? Il déclarait ne pouvoir résoudre la question à lui seul, parce que, s'il acceptait de défendre Nonius, il craignait d'avoir l'air de mettre son autorité et son influence au service d'un accusé qui pouvait être coupable; d'autre part, s'il refusait, ne semblerait-il pas condamner, en l'abandonnant, un homme qui pouvait être innocent? (2). A l'unanimité, le sénat l'autorisa à se charger de cette défense. Mais Auguste ne fut pas encore content d'être couvert par une délibération du sénat : et le jour du procès il prit bien place parmi les défenseurs, mais il fit simplement acte de présence, ne prononça pas un seul mot et écouta impassible sans faire aucune protestation, le discours très violent prononcé contre Nonius par Cassius Sévérus (3). Nonius fut acquitté; mais Auguste

(1) PLINE, *N. H.*, XXXV, XVI, 4.
(2) SUÉTONE, *Aug.*, 56.
(3) *Ibid*,

ne tarda pas à consoler Cassius Sévérus de son insuccès, en le sauvant à son tour d'une accusation portée contre lui. Il affirma en cette occasion, que la perversité des temps rendait nécessaire de telles accusations et de tels assusateurs (1). On se demande vraiment à quoi sert et ce que vaut la puissance, quand on voit le fils de César, le président du sénat et de la république, le premier citoyen de l'empire, le souverain pontife, obligé d'avoir de tels ménagements et de telles amabilités pour un coquin tel que Cassius Sévérus.

Et cependant, malgré les procès et les scandales, la corruption se répandait partout. Ovide, après avoir composé plusieurs épîtres imaginaires d'amantes célèbres dans la légende et dans l'histoire, osait composer, sous les yeux de la *lex Julia*, un véritable manuel du parfait adultère : l'*Ars amatoria*. Mais la désobéissance ouverte et la révolte déclarée contre les grandes lois sociales de l'an 18 ne compromettaient pas l'œuvre d'Auguste et la restauration conservatrice aussi dangereusement que certaines formes de désobéissance hypocrite et invulnérable, qui violaient l'esprit des lois en se cachant sous l'observance scrupuleuse de la lettre. La *lex de maritandis ordinibus,* en punissant le célibat, avait bien contraint un grand nombre de citoyens romains à se marier; mais personne n'avait prévu que l'égoïsme civique des hautes classes trouverait le moyen de narguer la loi dans le mariage même, en n'ayant pas d'enfants. Dans l'ordre équestre surtout, c'est-à-dire dans ce que nous appellerions aujourd'hui la bourgeoisie aisée, les ménages sans enfants étaient de plus en plus nombreux. La vie était devenue plus raffinée; on voulait jouir de tous les

(1) Dion, LV, 4.

plaisirs que la civilisation égyptienne révélait à toutes les classes; et l'égoïsme grandissait surtout dans les familles qui étaient dans l'aisance sans posséder une très grosse fortune et qui n'auraient pu à la fois vivre mieux et devenir plus nombreuses. Malgré la prospérité croissante, il y avait à Rome plus de dettes que n'aurait dû en avoir un État bien administré (1). Bien des gens étaient donc obligés ou de sacrifier à leurs enfants les jouissances dont la tentation se présentait maintenant si forte partout; ou au contraire il leur fallait sacrifier leurs enfants à leurs plaisirs, éteindre dans le germe la postérité qui aurait dû les continuer dans le temps, se résigner à périr entièrement à la fin de leur existence, pour mieux jouir de l'heure brève qu'ils avaient à vivre sur cette terre. C'était ce second parti que l'on prenait le plus souvent. L'ordre des chevaliers diminuait rapidement, et tous ceux qui se préoccupaient du bien public, à mesure que le mal apparaissait plus grand, regrettaient plus vivement que la loi sur le mariage ne donnât pas de meilleurs résultats (2). Son but, en effet, n'avait

(1) Dion, LV, 8.

(2) La question du célibat des chevaliers se pose dans Dion comme étant déjà mûre en l'an 9 après Jésus-Christ (LVI, 1), au moment où l'on propose la *lex Papia Poppaea*. Mais comme on ne propose guère de lois avant que les questions ne soient mûres depuis longtemps, il est évident qu'en l'an 6 après Jésus-Christ le mal devait être déjà ancien. D'ailleurs, comme nous le verrons, la loi *Papia Poppaea* ne fut pas la première qui fut faite pour combattre la stérilité; une autre, plus sévère, avait été présentée en l'an 4 après Jésus-Christ. La question, dut mûrir peu à peu, à mesure que sous l'influence de mœurs nouvelles et plus raffinées, les mariages sans enfants devinrent plus nombreux dans l'ordre des chevaliers, et qu'on s'aperçut que la *lex de maritandis ordinibus* n'atteignait pas son but. On proposa donc d'abord la loi de l'an 4 après Jésus-Christ, puis la *lex Papia Poppaea* dont le but fut justement de com-

pas été d'obliger des hommes et des femmes à vivre sous le même toit et à partager le même lit, mais de donner des hommes à la république. Si l'ordre des chevaliers s'éteignait, les racines mêmes de la constitution aristocratique allaient se dessécher; car c'était dans l'ordre équestre que l'ordre des sénateurs se renouvelait. La nécessité d'un ordre équestre nombreux devenait même plus grande, à mesure que l'empire s'étendait et que la noblesse sénatoriale diminuait, pour qu'on pût faire dans l'ordre équestre un choix plus large des magistrats civils et des officiers des légions. C'est ainsi qu'il semble que déjà à l'époque d'Auguste tous les corps de cavalerie recrutés parmi les sujets barbares aient été commandés par des membres de l'ordre équestre (1); et c'était aussi parmi les chevaliers qu'Auguste choisissait les gouverneurs de l'Égypte et du Norique, et bon nombre des procurateurs chargés de veiller sur le recouvrement des tributs dans ses provinces. L'ordre équestre en somme devenait pour ainsi dire une seconde noblesse, une noblesse de réserve qui pourrait soutenir la constitution aristocratique, si la première noblesse s'affaiblissait trop. L'ordre sénatorial perdant tous les jours de son activité, tout le monde mettait ses espérances dans l'ordre équestre, moins rassasié d'honneurs et de richesses que l'autre, dont le zèle civique pouvait être stimulé par l'ambition de s'élever à une noblesse plus haute et de grossir sa fortune par les appointements

battre non plus le célibat, mais les mariages sans enfants. Entre la *lex de maritandis ordinibus* et la *lex Papia Poppaea* il faut donc placer ce phénomène social nouveau : la stérilité croissante des mariages dans l'ordre équestre.

(1) Hirschfeld, *Untersuchungen auf dem Gebiete der römisch. Verwaltung*, Berlin, 1876, vol. I, p. 247.

de l'État. Mais si l'ordre de chevaliers s'éteignait à son tour dans la stérilité volontaire, que deviendrait l'État? Où trouver des chefs pour les légions et pour les corps auxiliaires? Il était fort grave de voir l'égoïsme civique pénétrer ainsi de la petite oligarchie sénatoriale dans les couches inférieures et plus larges de la société.

Bien des gens commençaient donc à se dire qu'il faudrait réformer la *lex de maritandis ordinibus* de façon à ce qu'elle atteignît, outre le célibat, la stérilité volontaire des mariages. Mais le mal n'était pas assez grave pour que l'on eût la volonté d'agir immédiatement. On se contentait d'observer, de récriminer et de faire des projets. Auguste cependant s'était rendu en été dans la vallée du Pô, peut être pour se rapprocher de ses deux légats qui combattaient en Pannonie et en Germanie, et il était arrivé à Ticinum (Pavie). Ce fut là qu'au mois d'août il reçut une terrible nouvelle : le 13, Drusus, qui était parvenu avec son armée à un endroit que les historiens recherchent en vain depuis des siècles, était tombé de cheval et s'était cassé la jambe. Ne pouvant plus commander l'armée et n'osant pas la confier, en plein territoire ennemi, à un de ses officiers, Drusus s'était arrêté, avait construit un camp, envoyé un message demander à Auguste de lui expédier un autre général qui pût ramener les légions, s'il tardait à se guérir (1). Par bonheur, un peu avant que ne parvînt cette mauvaise nouvelle, Tibère qui avait quitté la Pannonie, plus tranquille cette année-là qu'à l'ordinaire, était arrivé à Ticinum. Sans escorte, avec un seul guide, voyageant le jour et la nuit, Tibère franchit les Alpes, et fit près de 200 milles sans perdre haleine (2).

(1) Tite-Live, *Per.*, 140; Dion, LV, 1-2; Suétone, *Claude*, 1.
(2) Dion, LV, 2; Pline, VII, 84; Valérius Maxime, V, v, 3; Tite-Live, *Per.*, 140.

Mais ce fut à peine s'il arriva à temps pour embrasser une dernière fois son frère. A trente ans, en pleine gloire et en plein bonheur, le jeune homme, aimé des dieux, mourait, de sa blessure sans doute (1), sans avoir pu soupçonner la caducité de l'œuvre pour laquelle il mourait, sans avoir vu dans son agonie le nuage de douleur et de honte qui allait bientôt envelopper l'orgueilleuse fortune de sa famille. La mort de Drusus fut, pour toute l'Italie, un deuil national, qui fut ressenti partout, même dans les campagnes les plus éloignées. Ne pouvant rien contre le destin, la nation consternée voulut du moins exprimer sa douleur dans un cortège interminable, qui suivit la dépouille depuis le lit de mort en Germanie jusqu'au bûcher à Rome. Le cercueil fut porté jusqu'aux campements d'hiver sur les épaules par les centurions et les tribuns militaires; puis, à partir des campements d'hiver, ce furent les décurions et les notables des colonies et des municipes qui vinrent à tour de rôle s'acquitter de ce pieux devoir (2). Tibère marchait en avant, toujours à pied, en signe de deuil (3). La petite troupe avec son triste et pieux fardeau traversa ainsi les Alpes, descendit dans la vallée du Pô, rencontra à Pavie les parents désolés, et prit avec eux pendant l'hiver le chemin de Rome, saluée par les populations qui accouraient de partout pour donner au passage le dernier adieu à la dépouille mortelle du jeune homme, et par les députations des villes qui venaient présenter leurs condoléances à Auguste et à Livie (4). Les funérailles à

(1) DION, LV, 2; VALÈRE MAXIME, V, v, 3; *Epiced. Drusi*, 89-94.
(2) DION, LV, 2; SUÉTONE, *Claude*, 1.
(3) SUÉTONE, *Tibère*, 7.
(4) TACITE, *Ann.*, III, 5; SÉNÈQUE, *Dial.*, VI, III, 2.

Rome furent célébrées avec une grandiose solennité, en présence de tout le sénat, de tout l'ordre équestre, d'un nombre infini de citoyens (1). Le corps fut exposé au forum entre les statues des Claudius et des Livius; là Tibère prononça un discours; puis les chevaliers portèrent le corps au Champ de Mars où le bûcher fut enfin allumé, bûcher paisible et triste, bien différent de ce qu'avait été celui de César (2). Auguste à son tour prononça, après Tibère, dans le circus Flaminius un éloge du défunt; il conseilla aux jeunes gens de suivre son exemple; il eut des paroles émues pour souhaiter que les deux fils d'Agrippa qu'il avait adoptés ressemblassent à Drusus, et il demanda aux dieux de pouvoir bien mourir comme Drusus, en servant la république (3). Le sénat décida que de nombreux honneurs seraient rendus au mort, et qu'on lui donnerait le titre de Germanicus qui serait héréditaire dans la famille; il accorda à sa mère Livie tous les privilèges auxquels avaient droit les mères de trois enfants, bien qu'elle n'en eût que deux (4).

Ainsi mourut Drusus. Auguste le pleura plus longtemps et plus amèrement encore que l'Italie, et non pas seulement à cause de l'affection paternelle qu'il avait pour lui. En Drusus il perdait un instrument qu'il ne pouvait pas facilement remplacer. La décadence progressive du sénat faisait qu'Auguste était de plus en plus obligé d'avoir recours à ses proches parents ou à ses amis intimes, surtout pour la politique extérieure, qui exige, plus encore que la politique intérieure, une certaine continuité. Aux beaux temps de

(1) *Epic. Drusi*, 202-204.
(2) Dion, LV, 2.
(3) Dion, LV, 2; Suétone, *Claude*, 1.
(4) Suétone, *Claude*, 1; Dion, LV, 2.

l'aristocratie le sénat, avec sa concorde, sa persévérance, sa solidité monumentale et son grand prestige, avait pu, même en commettant des erreurs assez fréquentes, mener à bien une politique extérieure qui avait de la continuité; il avait réussi dans toutes ses entreprises, même en changeant tous les ans les proconsuls et les propréteurs qui étaient chargés de mettre à exécution ses plans diplomatiques et militaires, même en employant, à côté d'hommes excellents, des hommes médiocres ou mauvais. Quelle que fût alors la nécessité de conduire vite une affaire difficile, il se trouvait toujours dans l'assemblée certains sénateurs qui la connaissaient bien, qui pouvaient rappeler les précédents, étudier attentivement le cours des événements, éclairer leurs collègues et les mettre à même de choisir un plan possible et de l'exécuter avec une énergie suffisante. Maintenant, au contraire, le sénat, atteint d'une lassitude incurable, ne parvenait même plus à se réunir en nombre suffisant, et il avait confié à Auguste toute la politique extérieure, ne se sentant plus ni la volonté, ni la force de la diriger. Auguste se retrouvait donc presque seul devant l'obscur avenir; c'est lui qui presque seul devait en deviner les énigmes effrayantes et mettre dans la politique extérieure cette continuité qui en est l'âme; c'était lui, si faible et petit, malgré son autorité, qui seul devait recevoir, à la place du sénat, le contre-coup des insuccès et qui pouvait toujours craindre d'être entraîné par une catastrophe. Cet homme ne pouvait donc plus changer tous les ans ceux qui lui servaient d'instruments et en employer à la fois de bons et de mauvais; il était obligé de rechercher des hommes à l'intelligence élevée et à l'âme forte, de souhaiter que par une longue pratique ils devinssent capables de traiter les affaires

étrangères les plus difficiles et d'alléger des responsabilités trop lourdes pour lui seul. Mais il était malaisé de trouver de tels collaborateurs, surtout pour les provinces de l'Europe et pour les affaires de Germanie. Le séjour dans ces régions froides, barbares et incultes était moins agréable qu'un séjour en Orient, dans des pays très riches et de vieille civilisation. César déjà avait eu, en Gaule, une tâche bien autrement difficile et pénible que celle de Lucullus et Pompée, en Orient; et maintenant la politique germanique, pannonique, illyrique, à laquelle le développement de la Gaule donnait tant d'importance, demandait à l'aristocratie romaine beaucoup plus d'abnégation qu'il n'en fallait pour la politique orientale. Mais l'abnégation civique était la vertu qui manquait le plus à la nouvelle génération. Y aurait-il maintenant beaucoup de jeunes gens qui consentiraient à passer de longues années loin de Rome, toujours occupés à combattre l'ennemi, à le surveiller ou à négocier avec lui, et tenant avec soin Auguste au courant de tous les événements? Auguste avait eu la bonne fortune d'en rencontrer deux dans sa famille, Tibère et Drusus, et voici que le sort jaloux lui enlevait Drusus. Maintenant, pour toute la politique germanique, gauloise, illyrique et pannonique, il ne pouvait plus compter que sur Tibère. Mais si Tibère avait, comme homme de guerre, la même valeur que Drusus, il n'était ni aussi aimable, ni aussi populaire que lui. C'était une nouvelle difficulté qui commençait à poindre, dans une situation déjà si compliquée. Rome ayant entrepris la conquête de la Germanie, il fallait que le chef de la république, qui était en même temps le chef de l'armée, fût un homme de guerre expérimenté et bien au courant de la situation en Germanie. Tibère

ne devenait donc pas seulement, après la mort de Drusus, le principal collaborateur d'Auguste, mais le premier homme de l'empire après le *princeps* et son successeur éventuel. Malheureusement si Tibère était un grand général, il n'avait pas les qualités qui avaient rendu son frère si populaire; il commençait à avoir beaucoup d'ennemis, et à ne plus être d'accord avec Julie. Tandis que les jeunes aristocrates de son âge s'amollissaient à Rome, dans le luxe, dans l'oisiveté, dans la lecture des livres charmants et pervers d'Ovide, Tibère s'endurcissait, se faisait plus romain, revenait vraiment aux anciennes idées et aux anciennes mœurs, dans la vie des camps, au milieu des batailles, devant la marée de la barbarie que, depuis tant d'années, il voyait se briser à ses pieds sur les frontières peu solides du vaste empire. Tandis que ses compagnons à Rome s'attablaient étourdiment au festin de la paix, il voyait grossir sur les frontières le péril germanique, pannonique, thrace, qui pourrait un jour se déchaîner en deçà des Alpes, si Rome n'était pas capable de lui opposer une puissante armée. Il lui semblait donc qu'il n'y avait pas de nécessité plus urgente que d'accroître les forces militaires de l'empire; mais où donc pouvait-on préparer des officiers et des généraux pour les armées? Était-ce dans les écoles des rhéteurs et des philosophes grecs, au milieu des prêtres d'Isis, dans les boutiques des marchands égyptiens, auprès des courtisanes syriaques? Il n'y avait pas d'autre école de guerre, à Rome, que l'ancienne famille aristocratique, avec la sévérité des mœurs et des traditions d'autrefois. Le traditionalisme et le militarisme n'étaient alors qu'une même chose. Tibère, militariste ardent, devait s'efforcer d'être complètement et rigidement romain

dans ses idées, dans ses manières, dans ses sentiments, surtout au milieu d'une génération où les mœurs helléniques faisaient des progrès si rapides. Bien qu'il sût très bien le grec, il prenait soin, quand il prenait la parole au sénat, de n'employer jamais aucune de ces expressions grecques que les personnes cultivées mêlaient alors si souvent à leur latin, quand elles traitaient un sujet sérieux (1); il ne voulait pas se faire soigner par les médecins savants, qui venaient tous de l'Orient, mais il préférait avoir recours aux vieilles recettes que l'on conservait dans les familles romaines (2); bien que la loi approuvée en l'an 27 avant Jésus-Christ autorisât les proconsuls et les propréteurs à payer leurs officiers, et bien qu'il fût désormais nécessaire de stimuler avec de l'argent le zèle civique des sénateurs et des chevaliers, Tibère désapprouvait cette innovation, qui allait à l'encontre d'un des principes fondamentaux de la société aristocratique (3); il donnait seulement des vivres, selon l'ancienne coutume, et jamais d'argent (4). Nouveau Caton le Censeur, Tibère blâmait aussi le luxe croissant de la noblesse qui répandait la corruption, les vices et la mollesse, qui faisait sortir de l'empire, pour les envoyer

(1) Suétone, *Tibère*, 71.

(2) Suétone. *Tibère*, 68. Que ce mépris pour les médecins fût un acte d'hostilité à l'égard de l'orientalisme, les médecins instruits venant presque tous de l'Orient, c'est ce que nous prouve un passage de Pline, et son invective contre les médecins, qui se termine ainsi : *Ita est profecto : magnitudo populi romani perdidit ritus, vincendoque victi sumus. Paremus externis, et una artium imperatoribus quoque imperaverunt* (*N. H.*, XXIV, 4.) Puisque ce sentiment d'aversion à l'égard des médecins étrangers était encore si vif à l'époque de Pline, on s'explique facilement l'attitude de Tibère.

(3) Voir au sujet de cette réforme le t. IV, p. 282.

(4) Suétone, *Tibère*, 46 : *comites peregrinationum expeditionumque nunquam salario, cibariis tantum, sustentavit.*

aux Indes et en Chine, en échange des pierres précieuses et de la soie, les métaux précieux qu'il aurait été plus sage d'employer à augmenter l'armée et à rendre les frontières plus sûres (1). Il ne voulait pas non plus d'une augmentation excessive des dépenses publiques et des distributions trop fréquentes d'argent que le peuple réclamait avec une insistance croissante (2). Tandis qu'Auguste gérait les finances avec une sorte d'indulgence, il aurait voulu qu'on en revînt à l'administration sévère de la vieille aristocratie ; il blâmait surtout l'insouciance avec laquelle on laissait voler par des particuliers les biens de la république (3). Enfin, non seulement il demandait que l'on appliquât

(1) SUÉTONE, *Tib.*, 46 : *Pecuniae parcus ac tenax*... TACITE, *Ann.*, III, 52 : *princeps antiquae parcimoniae*... Voy. la lettre de Tibère au sénat, qui est citée par TACITE *(Ann.*, III., 53-54) et qui résume très nettement ses idées sur le luxe. La lettre est certainement authentique ; elle contient en effet des idées qui correspondent à toute la politique de Tibère. Déjà âgé et chef de l'État, Tibère, après les expériences amères que nous raconterons, tout en considérant le luxe comme néfaste, désespérait de pouvoir y mettre un frein : il avait donc dû dans sa jeunesse être un partisan des lois somptuaires.

(2) SUÉTONE, *Tib*,, 46 et 47.

(3) SUÉTONE, *Tib.*, 49 : *plurimis etiam civitatibus et privatis veteres immunitates et jus metallorum ac vectigalium adempta*... Cette mesure que Suétone cite comme preuve de l'avarice de Tibère, montre simplement qu'il était partisan d'une administration des finances très sévère, et plus soucieuse d'accroître les ressources du trésor public que de favoriser les intérêts privés. Tibère en effet annule au profit du trésor public des *immunitates*, reprend des mines *(jus metallorum)* ou des terres louées moyennant un *vectigal* à des particuliers ou à des *civitates* et qui appartenaient à l'empire. Il s'efforça donc de guérir l'administration de la complaisance et de la négligence qui avaient prévalu sous le gouvernement d'Auguste. Cela nous fait supposer que déjà, à l'époque dont nous parlons, Tibère avait des idées plus sévères sur ce sujet. Ce trait s'accorde du reste avec les autres ; en toute chose Tibère represente avec intransigeance la tradition aristocratique.

avec vigueur les lois sociales de l'an 18, mais il était partisan d'une réforme de la *lex de maritandis ordinibus* qui punirait les mariages stériles et obligerait les chevaliers à avoir des enfants (1). Mais ces idées d'un traditionalisme si rigide, cet esprit autoritaire, cette sévérité, cette dureté même qui faisaient de lui un général incomparable, ne plaisaient guère à Rome. Ce que le peuple voulait, c'étaient des distributions d'argent, des fêtes et des largesses, le plaisir et la facilité en tout, dans la politique, dans l'administration, dans la vie privée; et il n'aimait guère ce Claude, cet administrateur parcimonieux, qui se montrait encore plus économe des deniers publics que des siens. La nouvelle génération, qui demandait que l'on appliquât avec indulgence ou que l'on abolît complètement les lois sociales de l'an 18, se défiait de ce jeune homme qui en réclamait au contraire une application rigoureuse. Tous ceux qui exploitaient des terres ou des mines de l'État avaient peur de cet aristocrate de vieille marque qui mettait les intérêts de l'État au-dessus de leurs avantages. Bien des gens enfin étaient froissés par sa réserve taciturne et par la sécheresse de ses manières. On ne manquait pas de se demander, à Rome, si ce Claude croyait vivre au temps de la seconde guerre punique, alors que les aristocrates pouvaient traiter de cette façon leurs inférieurs. Il avait même fallu qu'Auguste intervînt, qu'il excusât pour ainsi dire son beau-fils, assurât le sénat et le peuple que ces manières trop rudes étaient le fait d'un tempérament défectueux

(1) Ce qui me porte à le croire, c'est que, comme nous le verrons plus loin, la première loi contre la stérilité fut proposée l'année même où Tibère revint de son exil à Rhodes et où, étant devenu le collègue d'Auguste, il fut en réalité le chef véritable de l'empire.

mais non d'un mauvais cœur (1). Cependant cet esprit passionné mais fermé et taciturne souffrait au souvenir d'Agrippine qui était devenue la femme d'Asinius Gallus; il souffrait si fort qu'Auguste avait dû prendre des mesures pour empêcher les deux anciens époux de se rencontrer, car ces rencontres troublaient trop l'impassible général (2). De son côté, Julie se détachait d'un mari qui, malgré l'effort qu'il faisait pour vivre d'accord avec elle, s'isolait d'elle dans le souvenir et le regret d'une autre femme. La naissance d'un enfant avait semblé avoir rapproché les deux époux; mais l'enfant étant mort au bout de peu de temps, et la trêve entre ces deux caractères opposés avait aussitôt été rompue (3). Tandis que Tibère était un partisan décidé des vieilles idées et des vieilles mœurs romaines, Julie était de plus en plus portée au luxe, à la vie mondaine, aux nouveaux usages.

Auguste nomma Tibère *legatus* à la place de Drusus, en le chargeant d'amener la Germanie à une reddition définitive. Mais il comprenait trop bien la nécessité de se préparer de nouveaux collaborateurs, pour ne pas être réduit à compter seulement sur Tibère; et pour cela, à partir de ce moment, il redoubla les soins qu'il donnait à l'éducation de Caïus et de Lucius César, les deux fils d'Agrippa et de Julie qu'il avait adoptés. Jusqu'alors il leur avait appris lui-même à lire et à écrire; et pour leur éviter les mauvaises fréquentations, il les avait gardés autant qu'il avait pu auprès de lui, en les emmenant même avec lui dans ses voyages quand

(1) Suétone, *Tibère*, 68. Le passage est important, parce qu'il nous prouve indirectement qu'il y avait à Rome un courant populaire opposé à Tibère.
(2) Suétone, *Tibère*, 7.
(3) *Ibid.*

il quittait Rome (1). Mais le moment étant venu de leur faire fréquenter une école, il s'appliqua à leur choisir un bon maître, qui fut Verrius Flaccus. Ce choix était significatif. Dans les écoles, comme partout l'archaïsme et l'esprit de nouveauté étaient en lutte, et tandis que certains maîtres plus hardis, tels que Quintus Cecilius Epirota, lisaient dans leurs écoles les auteurs modernes et même les auteurs vivants, Virgile et Horace, par exemple (2), d'autres au contraire travaillaient surtout à former l'esprit des jeunes gens à l'admiration des vieux âges par la lecture des anciens poètes. Le plus célèbre parmi ces maîtres traditionalistes était justement Verrius Flaccus, très réputé non seulement comme professeur, mais comme érudit et archéologue. Il travaillait alors à rétablir le calendrier, c'est-à-dire les dates des fêtes civiles, des solennités religieuses et des grands événements, et il composait aussi un grand dictionnaire de la langue latine, en y réunissant, outre les mots anciens à demi oubliés ou déjà morts, tout un trésor de souvenirs et de renseignements qui se perdaient (3). Auguste avait certainement choisi Verrius Flaccus à cause du caractère traditionaliste de son enseignement. Il voulait qu'en fréquentant l'école de Verrius Flaccus, ses deux fils adoptifs se fissent une âme antique; et pour que le maître n'épargnât aucune peine, il lui assignait, comme rémunération, 100,000 sesterces par an (4). En somme il comptait préparer ainsi, par une éducation strictement traditionaliste, deux hommes

(1) SUÉTONE, *Tibère*, 64.
(2) SUÉTONE, *De ill. Gram.*, 16.
(3) TEUFFEL-SCHWABE, *Geschichte der römischen Litteratur*, Leipzig, 1890, vol. I, p. 609 et suiv.
(4) SUÉTONE, *De ill. Gram.*, 17.

politiques au moins dans sa famille, si les autres familles de la noblesse n'en donnaient plus. Cependant Caïus avait douze ans et Lucius en avait neuf; il faudrait encore attendre bien des années avant que l'un ou l'autre pût remplacer Drusus trop tôt disparu. En même temps Auguste prit la direction de l'éducation des trois fils de Drusus, d'accord avec la noble et pure Antonia, qui, fidèle au souvenir de Drusus, et aussi à cause de ses fils, désirait rester dans son veuvage. Auguste n'eut pas le courage de la contraindre, elle aussi, à un nouveau mariage, à cette sorte d'adultère posthume que la *lex Julia de maritandis ordinibus* imposait à toutes les veuves.

Il arriva à cette époque, par une chance inattendue et singulière, que Rome put faire, sans peine et sans danger, un grand pas en avant en Asie, et cela simplement parce que l'empire des Parthes, affaibli par des discordes intérieures, recula. Invité à se rendre à un colloque sur la frontière, le gouverneur de la Syrie avait reçu des représentants du roi une proposition vraiment étonnante : celle de vouloir bien se charger des quatre fils légitimes de Phraatès, Séraspadane, Rhodaspe, Vonone et Phraatès, de leurs femmes et de leurs enfants et de les envoyer tous à Rome auprès d'Auguste. Théa Mousa, la concubine italienne dont César avait fait don à Phraatès, avait persuadé au roi vieilli et tombé en enfance de laisser le trône au fils qu'elle lui avait donné; puis, pour empêcher des guerres civiles et des luttes, d'écarter ses fils légitimes et de les envoyer vivre dans un brillant exil sur les bords du Tibre (1), Cette proposition, aberration inouïe

(1) Mon. Anc., VI, 3-6; Strabon, XVI, i, 28; Josèphe, XVIII, ii, 4; Velléius, II, 94. On peut déterminer approximativement la date grâce à Strabon, qui nous dit que le gouverneur romain qui s'oc-

d'un gouvernement de favorites et de vieillards, ne pouvait manquer d'être bien reçue par le gouvernement romain. En effet, si le fils de Théa Mousa devenait roi, on pouvait espérer que l'empire serait gouverné par le parti romanophile, et qu'ainsi la paix ne serait pas troublée en Orient. D'autre part, il serait facile de donner à l'Italie, qui ignorait les intrigues ourdies à la cour des Parthes, cet acte du roi comme une nouvelle humiliation de la Perse aux pieds de Rome. Enfin Rome aurait entre les mains des otages précieux et qui lui permettraient de s'immiscer, sans en avoir l'air, dans la politique des Parthes. La proposition fut acceptée, et les princes furent conduits à Rome, « envoyés comme otages par le roi des Parthes à la République », ainsi qu'il fut dit à Rome. Dès qu'Auguste les eut auprès de lui, il se hâta de les montrer au peuple, aux grands jeux du Circus Maximus, où il les invita, et où, après leur avoir fait traverser solennellement l'arène, il les fit enfin s'asseoir à ses côtés (1). Les choses allaient donc bien en Orient. Si Tibère réussissait à obliger les Germains à une reddition définitive, l'empire pourrait jouir d'une longue paix,

cupa de la remise des enfants se nommait Titius. Josèphe, d'autre part, nous dit qu'Hérode apaisa les discordes qui s'étaient élevées entre Titius, gouverneur de la Syrie, et Archélaüs, roi de Cappadoce, avant son troisième voyage à Rome, voyage que les uns placent en l'an 10, d'autres en l'an 8 avant Jésus-Christ, mais qui eut lieu à peu près à l'époque dont nous parlons. Cette date de la remise des fils ne peut évidemment être qu'approximative.

(1) SUÉTONE, *Auguste*, 43. Auguste dans le MON. ANC. (VI, 5) les appelle *pignora*; SUETONE *(Aug.*, 21 et 43) et VELLEIUS (II, 98) les appellent *obsides*. Il est donc clair que l'on chercha à faire passer ces jeunes gens pour des otages tandis que nous voyons dans Josèphe et dans Strabon qu'ils avaient été livrés dans un but tout différent. Rome n'aurait guère été capable d'obliger les Parthes à lui donner des otages.

car Pison avait presque achevé la soumission de la Thrace; et la Pannonie et la Dalmatie semblaient être apaisées. Auguste voulait donc se rendre en Gaule pour y surveiller de plus près les opérations de Tibère. Mais il avait, avant cela, une autre question à régler. Il allait y avoir, à la fin de l'an 8, vingt ans qu'il était à la tête de la république, et ses pouvoirs quinquennaux allaient expirer. Au milieu de tant de difficultés, et ayant si peu d'hommes autour de lui pour l'aider, il n'est pas invraisemblable que, prudent comme il l'était, Auguste ait songé un instant à abandonner à d'autres le pouvoir et la responsabilité de l'avenir (1). Vingt années de gouvernement peuvent fatiguer même un homme très ambitieux et énergique, et lui faire désirer un peu de tranquillité et de repos. Mais la situation était pleine de difficultés profondes et invisibles. Il était évident pour tout le monde, que si Auguste se retirait, il serait impossible de rétablir tout simplement l'ancienne république sans *princeps* avec les consuls à la tête et de fermer la parenthèse ouverte, en l'an 27 avant J.-C., dans l'histoire constitutionnelle de Rome. Le principat, qui n'avait été au début qu'une charge provisoire pour rétablir l'ordre et la paix, était devenu un organe vital de l'empire. Les provinces, les villes, les alliés, les sujets, les États étrangers, habitués depuis vingt ans à voir un seul homme à la

(1) Dion, LIV, 6 : τήν τε ἡγεμονίαν, καίπερ ἀφιεὶς ὡς ἔλεγεν..... ἄκων δῆθεν αὖθις ὑπέστη..... Cette assertion au sujet de laquelle Dion expose ironiquement son doute par ce δῆθεν, est peut-être plus vraisemblable qu'elle ne semblait à l'historien qui vivait à une époque trop éloignée d'Auguste. Vingt ans d'un gouvernement comme celui-ci auraient pu fatiguer un homme plus robuste qu'Auguste; et il n'est pas rare de voir des hommes politiques demander à se reposer surtout quand ils sont arrivés à un certain âge.

tête de l'État, confondaient Rome avec sa personne; tout le monde avait pour lui de la vénération, de l'affection et de la crainte; partout on avait eu à négocier, à s'entendre avec lui; partout on avait mis en lui ses espérances et sa confiance. Lui disparu, s'il n'y avait pas à sa place un homme d'une égale autorité, tout l'édifice d'amitiés, d'alliances, de clientèles, de soumissions, pour lequel il avait fallu vingt ans de guerres et de diplomatie, pouvait s'écrouler brusquement. C'est ainsi, par exemple, qu'il eût été difficile de prévoir ce qui se passerait en Germanie, si Auguste se retirait dans la vie privée. Il était, en effet, facile de prévoir que le sénat, qui n'avait plus ni volonté, ni énergie, ni union, n'était plus capable, comme jadis, de diriger la politique extérieure qui était devenue trop vaste et trop embrouillée. Pour la politique étrangère surtout, il ne fallait plus un magistrat renouvelé tous les ans, mais un magistrat choisi pour une longue durée, qui saurait veiller sur les frontières, se tenir au courant de tous les changements, traiter et résoudre rapidement toutes les questions. Auguste n'aurait donc pu se retirer qu'à la condition de trouver un successeur prêt à recueillir son pouvoir et à continuer ses fonctions. Et ce successeur existait; si Auguste s'était retiré, son successeur, pour toutes les raisons que nous venons de dire, n'aurait pu être que Tibère. Mais la situation était si étrange qu'une nouvelle difficulté, la plus paradoxale de toutes, venait justement de là. L'impopularité de Tibère devenait de plus en plus grande. Certes les soldats adoraient leur Bibérius — ils l'appelaient ainsi par plaisanterie, en faisant allusion à son unique défaut, son goût pour le vin (1); —

(1) Suétone, *Tibère*. 42.

et Tibère dans les camps était respecté partout comme un général très sévère, mais juste, courageux et infatigable, admiré comme un grand homme simple et sérieux, par les officiers et les quelques amis intimes qui le suivaient (1). Mais il en était autrement à Rome; dans la noblesse dégénérée, parmi tous ceux qui auraient voulu ne jouir que des privilèges de son rang sans en supporter les charges; parmi tous ceux qui s'enrichissaient sur les gaspillages du budget et les célibataires furieux d'être privés de tant d'héritages par les lois sur le mariage; dans les ménages sans enfants qui craignaient d'être dépouillés un jour à leur tour. Tous ces gens-là redoutaient cet homme énergique, dont la puissance augmentait naturellement à mesure qu'Auguste vieillissait et qui promettait de gouverner avec plus de rigueur qu'Auguste. Si même le gouvernement d'Auguste était pour bien des gens trop conservateur, le gouvernement de Tibère devait leur sembler une calamité nationale, qu'il fallait à tout prix éviter. Pour cette raison, au sénat, parmi les chevaliers, dans le peuple même, se formaient peu à peu une coalition et un parti contre lui. Seule la réélection d'Auguste pouvait résoudre pour le moment toutes ces difficultés, contenter tout le monde, comme le moindre mal. Bon gré mal gré, Auguste dut accepter le prolongement de sa présidence, non plus pour cinq ans, mais pour dix. C'est peut-être la peur de Tibère qui explique ce prolongement : on voulait être tranquille de ce côté au moins pendant dix ans. Puis Auguste partit pour la Gaule, après avoir fait approuver uue réforme de la procédure pénale, qui était

(1) On peut voir dans Velleius Paterculus quel enthousiasme Tibère faisait naître chez ceux qui avaient pu le connaître de près.

encore une défaite pour l'aristocratie. C'était une loi qui permettait de mettre à la torture les esclaves dans les procès intentés à leurs patrons. Il se faisait d'après cette loi une sorte de vente fictive de l'esclave à l'État ou à lui-même; après cette vente l'esclave, n'appartenant plus à l'accusé, pouvait être interrogé. On avait imaginé cette singulière subtilité juridique pour donner satisfaction au public qui protestait contre l'impunité presque générale des riches; mais s'il se trouva des gens pour approuver cette réforme qu'ils jugeaient nécessaire, beaucoup d'autres la blâmèrent (1), et ils n'avaient pas tort. Auguste défaisait d'une main ce qu'il avait fait de l'autre, et, tandis qu'il s'efforçait par tous les moyens de reconstituer économiquement et moralement l'aristocratie, il donnait à la jalousie et à la cupidité des classes moyennes, des intellectuels pauvres et arrivistes, une arme terrible pour détruire par le scandale, par des accusations vraies et des calomnies l'honneur et la fortune de la noblesse. Jamais une aristocratie sérieuse ne pourra tolérer que des serviteurs déposent contre leurs patrons. L'aristocratie romaine avait donc plus que jamais besoin de renouveler son prestige par un grand succès dans la politique germanique. A peine Auguste fut-il arrivé en Gaule que Tibère passa le Rhin, à la tête d'une armée; et cela fut suffisant. Les Germains avaient déjà été si épouvantés et si découragés par la marche de Drusus que toutes les populations germaniques, à l'exception des Sicambres, firent demander dans quelles conditions elles pouvaient se rendre. Auguste répondit qu'il n'entamerait des négociations que lorsque les Sicambres auraient envoyé leurs ambassadeurs; mais quand les

(1) Dion, LV, 5.

Sicambres, cédant aux sollicitations des autres peuples, eurent envoyé en Caule la fleur de la noblesse, Auguste refusa toute concession; il demanda la reddition sans conditions et il garda même prisonniers les ambassadeurs sicambres, enlevant par ce stratagème déloyal ses chefs à ce peuple courageux. Si les barbares sont féroces dans les guerres, les peuples civilisés sont souvent menteurs et sans foi. Les Germains firent leur soumission (1).

Ainsi en quatre ans la Germanie avait été conquise jusqu'à l'Elbe, et la grande entreprise conçue par César avait été accomplie par son fils. La Thrace, d'autre part, après trois années de guerre, venait d'être définitivement domptée par Pison; le calme était également tout à fait rétabli en Pannonie et en Dalmatie; en Orient l'empire des Parthes semblait se soumettre humblement à la protection romaine. Malgré la décadence où étaient tombés le sénat et l'aristocratie, le désordre moral et les grandesdifficultés économiques, Rome conservait donc sa puissance! A son retour Auguste put s'occuper d'une réforme du calendrier et faire disparaître certains inconvénients que la réforme de César avait laissé subsister. C'est en faisant cette réforme que l'on donna au huitième mois de l'année le nom d'Auguste, qu'il porte encore aujourd'hui (2). Mais la tâche du gouvernemens devenait chaque jour plus malaisée, à cause de l'insuffisauce des instruments dont il disposait. De plus en plus le nombre des personnes dont il pouvait se servir utilement se réduisait. Cette année-là Mécène mourut; si Auguste ne perdait pas en lui un collaboratenr aussi actif

(1) Dion, LV, 6.
(2) *Ibid.*

qu'Agrippa, il perdait du moins un ami sûr et judicieux, à qui il pouvait demander conseil dans les circonstances difficiles (1). D'autre part la discorde commençait à s'envenimer entre Julie et Tibère, et pour des raisons particulièrement graves. Sempronius Gracchus, cet élégant aristocrate que l'on soupçonnait de lui avoir fait une cour trop bien accueillie, alors qu'elle était la femme d'Agrippa, semble s'être à ce moment rapproché de Julie et avoir profité des discordes qui s'étaient élevées entre elle et son nouveau mari (2). Ce qui était certain, c'est que Julie et Tibère avaient fini par faire lit à part (3), et qu'Auguste, probablement pour consoler Tibère de tous ses ennuis, avait consenti à ce qu'il eût les honneurs du triomphe, et l'avait aussi fait élire consul pour l'an 7, cinq ans et non dix ans après sa première élection, en vertu du sénatus-consulte qui abrégeait pour lui de cinq ans tous les délais prescrits pour les magistratures. Ce fut cette année-là aussi, le 27 octobre, que mourut Horace.

L'année suivante (l'an 7 av. J.-C.) où Tibère célébra son premier triomphe et où il fut consul, s'écoula paisiblement. La Germanie, cependant, sembla un moment vouloir se soulever; Tibère, redevenant le *legatus* d'Auguste, se rendit en toute hâte aux bords du Rhin, mais ce fut pour constater qu'il n'y avait pas de danger, et il revint aussitôt à Rome (4). Rome ne fut troublée que par un grand incendie qui éclata dans le voisinage du forum et qui, par suite de la négligence

(1) Dion, LV, 7.
(2) Tacite, *Annales*, I, 53.
(3) Suétone, *Tibère*, 7 : *mox dissedit et aliquanto gravius, ut etiam perpetuo secubaret.*
(4) Dion, LV, 8.

ordinaire des édiles, fit de grands ravages. Les habitants de Rome attribuèrent cet incendie à un ténébreux complot de débiteurs, qui auraient voulu de cette façon être exemptés de payer leurs dettes (1) ; mais ce malheur poussa Auguste à s'occuper enfin sérieusement de réorganiser l'administration de Rome, en faisant un nouvel accroc à la constitution aristocratique. Puisque en vingt ans l'aristocratie n'avait pas même appris à éteindre les incendies et à paver les rues de Rome, il fallait se résoudre à chercher en dehors de ses rangs des hommes de bonne volonté. Auguste cependant ne voulut pas s'écarter du principe de l'élection, inséparable de toute la constitution républicaine, ni non plus créer une institution absolument nouvelle. Dans beaucoup de quartiers, depuis quelque temps déjà, le peuple, — citoyens et étrangers, hommes libres et affranchis, — choisissait des personnes que l'on chargeait de préparer les jeux compitales et les autres fêtes, religieuses ou non, du quartier (2). Auguste eut l'idée de transformer en une

(1) Dion, LV, 8 : c'est une explication bien étrange, car on ne voit pas comment des débiteurs auraient pu espérer payer leurs dettes en brûlant ce qu'ils possédaient, à une époque où les compagnies d'assurance n'existaient pas encore Quoi qu'il en soit, cet incident a une certaine importance, car il y a là comme un petit précédent du fameux incendie qui fut attribué à Néron. Cet incident nous montre que déjà, en l'an 7 avant Jésus-Christ, le peuple était porté à attribuer à de ténébreux desseins les grands incendies si fréquents à Rome.

(2) Voy. *C. I. L.*, VI, 1324 : dans cette inscription antérieure à l'an 23 avant Jésus-Christ, il est déjà question des *magistri vici*. Il faut peut-être aussi voir dans Asconius, in *Pison.*, p. 6, édit. Kiessling-Schœll, une autre preuve que les *magistri vici* existaient avant cette réforme d'Auguste. Il est si rarement question d'eux avant cette réforme d'Auguste, qu'on peut en conclure qu'ils n'avaient pas un caractère officiel, et que leurs fonctions consistaient surtout à organiser les fêtes des quartiers.

magistrature unique et permanente pour Rome tout entière, et avec des pouvoirs plus vastes et plus précis, ces charges qui jusqu'alors étaient privées et partagées entre plusieurs citoyens. Il proposa donc une loi qui divisait Rome en quatorze régions, à la tête de chacune desquelles serait placé tous les ans ou un préteur, ou un édile ou un tribun tiré au sort (1); chacune de ces régions serait partagée à son tour en un certain nombre de *vici* ou quartiers — à l'époque de Pline, il y en avait 265 (2); dans chaque *vicus* tout le peuple — citoyens et étrangers, hommes libres et affranchis — élirait un *magister*, un chef du quartier, qui ne serait pas seulement chargé de présider au culte des Lares du quartier et de préparer les fêtes, mais qui aurait encore à veiller à la police des rues, à l'extinction des incendies, en employant les esclaves publics placés jusque-là sous les ordres des édiles (3). Dans presque tous les quartiers le choix tomberait sur des affranchis, sur des étrangers, sur des plébéiens ayant de la fortune et de la considération; et pour

(1) Suétone, *Aug.*, 30 : *Spatium urbis in regiones vicosque divisit*... Ce passage a trait lui aussi à la réforme de l'administration dont parle Dion (LV, 8). Nous en avons la preuve dans le détail commun des quatorze régions réparties tous les ans par le sort, ainsi que le dit Suétone, entre les *annui magistratus*, c'est-à-dire entre les édiles, les préteurs et les tribuns, comme nous le rapporte Dion avec plus de précision. En outre ce que nous dit Dion, du droit des στενώπαρχοι de porter la *toga praetexta*, est attribuée par Tite-Live (XXXIV, vii, 2) aux *magistri vicorum*. Les στενώπαρχοι de Dion sont donc les *magistri vicorum* de Suétone. Comme à l'ordinaire, les deux historiens nous donnent chacun des détails particuliers; c'est en combinant les deux textes que l'on arrive à définir assez bien les attributions des nouveaux magistrats.

(2) Pline, *Hist. nat.*, III, 66; — *C. I. L.*, VI, 975, où l'on trouve de nombreux noms de ces *vici*.

(3) Dion, LV, 8.

stimuler leur zèle, pour les payer de leurs peines, puisque, selon le principe républicain, ils ne devaient pas recevoir d'argent, la loi leur accordait le droit de porter dans certaines occasions la robe prétexte et de se faire précéder de deux licteurs (1). Ce n'étaient en réalité que des distinctions officielles très modestes, mais qui ne pouvaient manquer de flatter l'amour-propre de tant de personnalités très obscures. C'est ainsi qu'auprès des chapelles des Lares s'organisait le service de la voirie et celui des pompiers ; on tâchait d'enserrer la nouvelle administration métropolitaine dans l'antique tradition religieuse ; on tâchait d'amener les plus actifs et les plus intelligents des plébéiens et des affranchis à servir gratuitement le public, en les récompensant par des distinctions et en créant une espèce de petite noblesse populaire dans l'immense et grouillante fourmilière de la métropole.

Auguste aurait pu compter cette année parmi les plus tranquilles et les plus heureuses de sa vie — et il n'en eut guère de tranquilles ni d'heureuses, — si la discorde entre Julie et Tibère ne se fût envenimée et n'eût pris les proportions inquiétantes d'une querelle politique entre le parti de la jeune noblesse et le vieux parti traditionaliste. Tibère ne pouvait guère ignorer que Julie le trompait; tout au moins il avait certainement des soupçons à ce sujet. Or, il était parmi les plus intransigeants de ce parti traditionaliste et puritain, qui avait obligé Auguste à proposer les grandes lois de l'an 18, qui en réclamait instamment l'application implacable, qui se lamentait sans cesse sur le désordre toléré par les grands dans leurs familles. Pouvait-il, lui, le puritain, le conservateur, le tradi-

(1) Dion, LV, 8; Tite-Live, XXXIV, vii, 2.

tionaliste, garder chez lui une épouse soupçonnée d'adultère, alors que la *lex de adulteriis* l'obligeait à la dénoncer ou à la répudier (1)? C'était à lui à donner l'exemple de ce courage romain, qu'il avait jusque-là exigé si durement des autres. Mais Julie était la fille, et la fille chérie d'Auguste, de l'homme à qui il devait, si jeune encore, tant d'honneurs et de gloire. Il ne pouvait pas accuser ou chasser Julie comme s'il s'était agi d'une matrone quelconque : un tel scandale dans la maison d'Auguste aurait eu les plus graves répercussions politiques. Tibère, si résolu, si inflexible d'ordinaire, hésitait donc. Mais Julie, qui connaissait son mari, pouvait craindre que son titre de fille d'Auguste ne fût pas suffisant pour la défendre longtemps contre l'orgueil, le puritanisme, l'esprit autoritaire d'un Claude; elle comprit que pour se défendre, le mieux pour elle était d'attaquer Tibère, sa puissance politique, sa situation dans l'État, et elle se joignit à ses ennemis qui étaient déjà si nombreux dans la jeune noblesse. Le moment était opportun pour bien des raisons. Auguste allait avoir soixante ans; la vieillesse approchait; il avait toujours été de santé délicate; il ne se soutenait, tout le monde le savait, que grâce à des soins continus et à un régime rigoureux.

(1) Tout cela se comprend dans la phrase brève de Suétone (*Tibère*, 10) : *dubium, uxorisne taedio, quam neque criminari aut dimittere auderet, neque ultra perferre posset*. Si Ti ère n'osait pas *criminari* Julie, cela veut dire qu'il la soupçonnait d'une faute, et cette faute ne peut être qu'un adultère, ce qui s'accorde du reste avec ce que dit Tacite des relations de Julie et de Sempronius Gracchus. Tibére se trouvait dans l'alternative ou de désobéir à la *lex Julia* qui l'obligeait à punir l'épouse adultère, ou de provoquer un des plus grands scandales qui se fussent jamais vus à Rome, et qui aurait été en même temps un scandale politique. C'est pour cela qu'il *n'osait* pas l'accuser.

On se demandait s'il n'irait pas bientôt rejoindre Mécène et Agrippa; et on était amené ainsi à se poser avec plus de préoccupation la question de savoir qui lui succéderait dans ses fonctions de président de la république. La réponse était toujours la même : ce serait Tibère, sans aucun doute, si l'on n'arrivait pas à rendre son avènement impossible, en attisant contre lui les haines latentes dans le peuple, en profitant de tous ses défauts, de son manque de souplesse, pour lui créer des difficultés. Une coterie de jeunes gens, ennemis de Tibère, se forma donc autour de Julie : parmi eux étaient Marcus Lollius, Caïus Sempronius Gracchus, Appius Claudius, Julius Antonius, Quintius Crispinus et un Scipion. Enhardis par cette précieuse alliée qu'ils avaient trouvée dans la maison d'Auguste, ils commencèrent, d'accord avec Julie, et aidés par elle, une campagne acharnée de calomnies contre Tibère (1).. Au début, Tibère, orgueilleux et inflexible, ne daigna même pas tourner la tête. Mais au commencement de l'an 6, ses ennemis, profitant de ce que Julie était disposée à les appuyer auprès d'Auguste, firent une tentative plus audacieuse : ils essayerent d'opposer à Tibère Caïus César, le fils

(1) TACITE, *Ann.*, I, 53 : *traditam Tiberio, pervicax adulter* (Sempronius Gracchus) *contumacia et odiis in maritum accendebat, litteraeque, quas Julia patri Augusto cum insectatione Tiberii scripsit, a Graccho compositae credebantur*. Les noms des amis de Julie que nous donnons comme ayant formé le noyau du parti opposé à Tibère sont tirés pour la plupart de VELLÉIUS PATERCULUS (II, c. 4) qui mentionne Iulus Antonius, Quintius Crispinus, Appius Claudius, Sempronius Gracchus et Scipion parmi les complices de Julie condamnés en même temps qu'elle; aux jours heureux ils avaient dû être parmi ses amis les plus intimes. L'épisode raconté par SUETONE (*Tibère*, 12) et dont nous parlerons plus loin, prouve que Marcus Lollius était au nombre des ennemis de Tibère.

d'Agrippa et de Julie, qu'Auguste avait adopté et qui avait alors quatorze ans, de le désigner déjà comme devant recueillir la succession d'Auguste, et de préparer ainsi un rival à Tibère. Ils proposèrent une loi d'après laquelle on pourrait, dès cette année-là, le nommer consul pour l'an 754 de Rome, année où Caïus aurait ses vingt ans. Cette étonnante proposition couronnait ainsi par une anomalie monstrueuse les longs efforts que toute une génération avait faits pour rétablir la vieille constitution aristocratique. Eût-on jamais pensé que l'on pourrait un jour à Rome élire comme consul un enfant de quatorze ans? Une folie si ridicule ne pouvait que provoquer les rires d'hommes tels que Tibère. Mais Julie et ses amis comptaient évidemment sur la crainte partout répandue qu'au gouvernement d'Auguste succédât un gouvernement encore plus sévère; plus avare et plus conservateur; sur les rancunes de tous ceux qui avaient eu beaucoup à souffrir des lois sociales de l'an 18; sur l'inquiétude où étaient les familles sans enfants qu'une loi vînt les punir de leur stérilité; sur le désir enfin d'un gouvernement plus fastueux, plus généreux, plus libéral. Caïus César qui, malgré les leçons de Verrius Flaccus, prenait les goûts de la nouvelle génération plus que ceux de l'ancienne, pouvait symboliser ces aspirations multiples. D'ailleurs, Auguste n'avait-il pas été consul à vingt ans (1)? Pourquoi le même pri-

(1) SUÉTONE (*Auguste*, 64) semble dire qu'Auguste prit l'initiative de cette loi d'exception en faveur de Caïus, comme de celles qui furent faites en faveur de Marcellus, de Tibère et de Drusus. Mais DION CASSIUS (LV, 9) nous raconte les choses d'une façon très différente et beaucoup plus vraisemblable. Il nous dit qu'Auguste s'opposa d'abord énergiquement à la proposition, et que l'on insista beaucoup (ἐπειδή τε καὶ ὥς ἐνέκειντο οἱ). Puisqu'il s'y opposa, il faut croire que la proposition ne venait pas

vilège ne pourrait-il être accordé à son fils? On appellerait donc de bonne heure l'attention du peuple sur ce jeune homme; il serait lui-même bien disposé en faveur de ceux qui lui auraient fait obtenir à l'avance un si grand honneur; et ainsi toutes les espérances de ceux qui redoutaient que l'empire ne fût bientôt gouverné par Tibère, iraient à ce jeune homme dont le nom seul était déjà sympathique, et que le peuple à plusieurs reprises avait applaudi. C'était un Jules que l'on opposerait à ce Claude dur, orgueilleux, impopulaire comme tous ceux de sa famille, et l'âme du peuple serait bientôt fascinée par la splendeur éblouissante de ce grand nom.

Et de fait on vit réussir inopinément cette tentative qui devait paraître insensée aux vrais Romains. Les amis de Julie commencèrent par faire connaître leur proposition au peuple et au sénat, en la présentant

de lui; cela du reste est vraisemblable, car on ne voit guère pour quelles raisons Auguste aurait fait accorder ce privilège qui, à la différence des privilèges accordés à Marcellus, à Drusus et à Tibère, n'avait rien pour le justifier; cela en outre s'accorde si mal avec toute la politique d'Auguste que pour cette raison seule, et même sans le texte de Dion, nous ne voudrions pas ajouter foi aux affirmations, d'ailleurs peu claires, de Suétone. Nous avons d'autre part deux raisons principales de croire que la proposition de faire Caïus consul était une intrigue dirigée contre Tibère : 1° on ne peut pas douter, en effet, que la nomination de Caïus ait été une des raisons pour lesquelles Tibère quitta Rome et se rendit à Rhodes (Voy. Dion, LV, 9; Suétone, *Tibère,* 10); il fallait donc qu'il se trouvât de ce fait très offensé; 2° comme nous l'apprend Dion (LV, 9), quand Auguste cessa de s'opposer à la loi de privilège contre Caïus, il s'empressa de donner une belle compensation à Tibère, en faisant de lui son collègue à la place occupée jadis par Agrippa. Puisque Auguste offrait des compensations à Tibère, cela veut dire que celui-ci avait à souffrir de la nomination de Caïus. Ces deux considérations m'ont amené à l'hypothèse que j'ai admise et qui me paraît bien éclairer cet épisode si obscur de l'histoire romaine, et même la catastrophe de Julie.

bien entendu non pas comme un affront que l'on voulait faire à Tibère, mais comme un hommage que l'on voulait rendre à Auguste : le peuple et le sénat, toujours prêts à témoigner de leur dévouement pour le président et de leur admiration pour le nom de César, trouvèrent la proposition merveilleuse; tous ceux qui se défiaient de Tibère — et leur nombre était grand — l'appuyèrent chaudement; Julie plaida la cause de son fils auprès de son père. Une seule personne s'opposa d'abord à ce projet insensé, et ce fut Auguste lui-même. Il est facile de comprendre pourquoi. Les privilèges qu'il avait fait accorder à Marcellus, à Drusus, à Tibère, moins importants du reste que ceux que l'on demandait pour Caïus. avaient tous été justifiés par une raison d'État et par des services déjà rendus; mais pouvait-on créer consul un jeune homme dont on ne pouvait même pas affirmer à l'avance qu'il deviendrait uu homme sérieux? Cette proposition absurde, due aux machinations secrètes d'une petite coterie, bouleversait toute la constitution de la république; elle rendait inutiles toutes les peines que l'on avait prises depuis vingt ans pour la restaurer; c'était une offense mortelle pour Tibère qui, indigné, demandait à Auguste d'opposer toute son autorité à ses ennemis. Ainsi, tandis qu'il combattait sur le Rhin, cette jeunesse désœuvrée, qui perdait son temps à fréquenter les théâtres et à lire Ovide, voulait lui opposer, à lui qui avait déjà accompli tant de choses, un enfant de quatorze ans, et lui dérober sournoisement le fruit de tant de fatigues! Non, Auguste ne pouvait tolérer qu'on lui fît une injure aussi grave, et que l'on ourdît des intrigues aussi funestes à l'État. Et en effet Auguste protesta d'abord avec force; dans un discours violent qu'il prononça au sénat, il dit que c'étaient là des folies, et qu'il fallait, pour être consul,

avoir au moins atteint l'âge de raison (1). Mais on insista; le peuple, avec sa sottise ordinaire, tenait à avoir son consul enfant; le parti opposé à Tibère, et qui était fort au sénat, ne resta pas inactif; le peuple, qui aimait tant le nom de César et si peu celui des Claudes, qui avait tant de sympathie pour Caïus et tant d'aversion pour Tibère, favorisait ardemment le projet; Julie, comme on l'imagine, intriguait pour hâter cette vengeance. Tibère resta impassible, comme à l'ordinaire. Auguste dut céder et permettre qu'aux comices de l'an 6, Caïus César fût élu consul cinq ans à l'avance. Mais comme il se rendait compte qu'il y avait eu là toute une cabale dirigée contre Tibère, il se hâta de lui donner une compensation : il lui fit attribuer pour cinq ans la puissance tribunitienne, ce qui était faire de lui son collègue comme l'avait été Agrippa, et il l'envoya en Arménie où, à la mort de Tigrane, une révolte avait éclaté (2).

Mais Tibère était un Claude, un aristocrate, un homme tout d'une pièce. Il n'avait ni la souplesse, ni la patience, ni le scepticisme du petit-fils de l'usurier de Velletri. Après avoir supporté pendant quelque temps, en silence, les affronts que lui faisaient ses ennemis, il perdit patience quand Auguste, cédant sans doute aux sollicitations de Julie et de son parti, lui fit à son tour cet affront. Ne voulant pas entrer en lutte avec des ennemis aussi indignes, ne pouvant plus vivre avec une femme soupçonnée d'adultère, ne voulant pas être pris, — lui, le plus rigide des traditionalistes — pour un de ces maris indulgents menacés de peines si graves et de tant d'infamie par la *lex de adulteriis,* ne pouvant

(1) Dion, LV, 9.
(2) *Ibid.*

plus se fier à Auguste qui avec son opportunisme ordinaire ne semblait plus vouloir le soutenir énergiquement contre ses ennemis, irrité et écœuré, il s'en alla. Il ne voulut ni récriminer, ni tenter d'arranger les choses, mais il refusa avec dédain la compensation que lui offrait Auguste. Au lieu d'aller en Arménie, il se rendit auprès de son beau-père, lui déclara qu'il était fatigué, et lui demanda la permission de rentrer dans la vie privée et de se retirer dans la petite et glorieuse république de l'île de Rhodes. Il savait qu'il était le seul général capable de diriger la politique germanique; et il comptait que, ne pouvant se passer de lui, on viendrait bientôt le supplier de rentrer. Il poserait alors ses conditions.

VII

L'EXIL DE JULIE

La décision de Tibère troubla profondément Auguste. Qu'allait devenir sans Tibère la politique germanique? Il fit tout ce qu'il put pour le détourner de son projet; il chargea sa mère de le supplier de revenir sur sa décision; il se plaignit au sénat d'être abandonné de tout le monde; il le supplia lui-même (1). Mais Tibère demeura inébranlable. Auguste finit par déclarer qu'il ne laisserait pas le sénat lui accorder l'autorisation dont, en tant que collègue d'Auguste, il avait besoin pour partir. Tibère répondit en s'enfermant chez lui, et en menaçant de se laisser mourir de faim. Une journée passa, puis deux, puis trois : à la fin, le quatrième jour, Auguste laissa le sénat lui accorder l'autorisation de se rendre où il voudrait (2). Aussitôt Tibère se rendit à Ostie; là, après avoir embrassé ses amis les plus intimes, il s'embarqua pour Rhodes avec un petit nombre d'amis et de serviteurs (3), comme un simple particulier.

C'est ainsi que profondément blessé dans son amour-

(1) Suétone, *Aug.*, 10 : *neque aut matri suppliciter precanti, aut vitrico, deseri se etiam in Senatu conquerenti, veniam dedit.*
(2) Suétone, *Auguste*, 10 : *Quin, et pertinacius retinentibus, cibo per quatriduum abstinuit.*
(3) Suétone, *Auguste*, 10.

propre, dégoûté de Julie et de ses contemporains qu'il sentait si différents de lui-même, Tibère quittait Rome et sa haute situation pour rentrer dans la vie privée à trente-six ans. Auguste avait, à son point de vue, raison de se plaindre de sa conduite. Si Tibère était blessé par les menées de ses ennemis et par les honneurs attribués à Caïus, Auguste ne lui donnait-il pas de compensations suffisantes, et ne lui prodiguait-il pas les preuves d'une confiance illimitée? Pourquoi en tout cas était-ce sur lui et sur la république qu'il se vengeait des injures que d'autres lui avaient faites? Ce champion du traditionalisme, ce nouveau Caton le Censeur, faisait voir qu'il n'était pas, lui non plus, tout à fait exempt de cet égoïsme universel qui sacrifiait si facilement le bien public à des questions d'intérêt personnel ou d'amour-propre. Mais Tibère avait à son tour raison de se plaindre, car il y avait dans la situation où le plaçaient Julie et Auguste une contradiction intolérable. Pouvait-il reprocher aux autres leur luxe immodéré, et laisser cependant Julie donner par son exemple le goût du luxe à toutes les dames romaines? Pouvait-il tolérer l'adultère dans sa maison et vouloir le réprimer dans les maisons des autres par une dure application de la *lex de adulteriis*? Pouvait-il protester contre la décadence des institutions républicaines et accepter cette folie populaire qui voulait donner les faisceaux consulaires à un enfant? Les νεώτεροι, les jeunes hommes de son âge qui le haïssaient, auraient eu raison vraiment de se moquer de lui. Non, Tibère ne pouvait pas risquer de perdre le prestige et la gloire qu'il avait acquis grâce à tant d'années de labeur patient et de mœurs irréprochables, simplement parce qu'Auguste s'obstinait à ne pas punir les fautes de sa fille et ne savait

pas résister au parti qui allait égarer par des honneurs insensés l'esprit de Caïus César. En somme Auguste, lui aussi, négligeait l'intérêt public pour des considérations d'opportunité que Tibère ne pouvait reconnaître.

L'esprit de l'époque était plein de contradictions si inextricables, que chacun était plus ou moins obligé d'agir d'une facon opposée aux doctrines qu'il professait; que dans toutes les luttes politiques et sociales les deux points de vue les plus opposés pouvaient se justifier dans une certaine mesure. Mais si Tibère n'avait pas tout le tort de la rupture, les conséquences de son départ furent mauvaises surtout pour lui et pour son parti. Sa décision produisit précisément l'effet opposé à celui qu'il espérait; car il profita surtout à ses ennemis, au parti de Julie, de Caïus César et de la jeune noblesse, qui, débarrassé tout d'un coup de son plus redoutable ennemi, se trouva, à son grand étonnement, vainqueur sur toute la ligne et maître du champ de bataille. Dans la décision de Tibère le public vit surtout des représailles contre Auguste; il s'indigna contre lui (1), et il lui attribua toute la responsabilité de la rupture. L'erreur était d'autant plus facile, que le public ne fut jamais renseigné avec pré-

(1) Il n'y a pas de texte qui nous dise explicitement que tel fut le jugement populaire au sujet du départ de Tibère; mais la suite des événements parait le prouver. On ne pourrait guère en effet autrement expliquer comment le parti de Caïus César en vint à oser proposer pour cet enfant tous les honneurs dont nous parlerons : ni pour quelles raisons il fut si longtemps très difficile à Tibère de revenir et de prendre part de nouveau au gouvernement. L'indignation d'Auguste ne suffit pas à expliquer cette longue absence; en effet, si le sentiment public avait été favorable à Tibère, Auguste aurait dû céder plus vite et plus facilement, surtout lorsqu'on se fut rendu compte qu'il était prudent de rappeler Tibère, pour faire face aux dangers croissants dans les provinces d'Europe.

cision sur les vrais motifs de ce départ (1). D'ailleurs si Tibère avait pensé, en s'en allant, faire une pression sur l'opinion publique et se rendre nécessaire, il avait très mal choisi son moment. Il s'éloignait, lui le meilleur champion du traditionalisme, au moment le plus critique et alors que les aspirations vers un gouvernement plus libre, plus fastueux, moins conservateur, étaient, au bout de vingt ans d'impatience, sur le point d'éclater tout à fait. Le départ de Tibère et sa rupture avec Auguste hâtèrent cette explosion, préparée depuis longtemps. Irrité contre Tibère, préoccupé par la nécessité de donner quelque satisfaction aux courants nouveaux, Auguste se tourna vers le parti de Julie et la jeune noblesse; le parti traditionaliste perdit rapidement du terrain; les idées et les aspirations de la jeune génération, si longtemps contenues, l'emportèrent partout, devinrent à la mode, au sénat, aux comices, dans l'opinion publique comme trente ans auparavant les idées conservatrices. Le jeune César devint très vite l'idole de la multitude; ce fut vers lui que l'Italie tourna ses regards, et non vers la belle île lointaine de la mer Egée, où le meilleur général de

(1) Les explications incertaines fournies par les historiens nous donnent à penser que le public ne sut jamais au juste pourquoi Tibère était parti. Nous voyons dans Velléius Paterculus (II, xcix, 3) *dissimulata causa consilii sui*, que Tibère ne donna lui-même aucune raison. Velléius et Suétone nous apprennent d'autre part qu'il déclara plus tard qu'il s'était éloigné pour ne pas devenir le rival de Caïus et de Lucius César. Velléius Paterculus, II, xcix, 2 ...*cuius causae mox detectae sunt*... Suétone, *Tib.*, 10... *quam causam et ipse, sed postea dedit*. Il est donc probable que si le public ne sut jamais rien de précis, qu'Auguste non plus n'expliqua jamais clairement les choses. Quant à l'explication donnée plus tard par Tibère, elle est évidemment fausse. Quels scrupules pouvait lui donner la crainte d'offusquer Caïus et Lucius, alors que leur père lui-même le suppliait de rester?

cette époque se disposait à vivre comme un simple particulier, n'ayant qu'une maison en ville et une petite villa à la campagne (1). Une pluie d'honneurs s'abattit sur Caïus. Le 1er janvier, ou tout au moins un des premiers jours de l'an 5, Auguste le présenta au peuple dans une grande cérémonie au Forum; le sénat lui accorda le droit d'assister aux séances et aux banquets du sénat (2); les chevaliers ne voulurent pas se montrer moins empressés, et ils le nommèrent premier décurion de la première *turma*, lui donnèrent le titre de *princeps juventutis* et lui offrirent une lance et un bouclier d'argent (3); les pontifes l'accueillirent dans leur collège (4). Cette fois Auguste laissa faire.

(1) Suétone, *Tibère*, 11.

(2) Zonaras, X, 25. Le passage du Monument d'Ancyre (II, 46) me semble indiquer clairement que le sénat conféra ces honneurs à Caïus le jour où Auguste le présenta au peuple, et par conséquent après qu'il eut été élu consul par le peuple, contrairement à ce qu'ont dit d'autres historiens. Dion lui aussi (LV, 9) dit que ce fut après : καὶ μετὰ τοῦτο..... Il est à remarquer que Dion (LV, 9) nous dit qu'Auguste donna à Caïus l'autorisation d'assister aux séances du sénat, tandis que le Monument d'Ancyre nous fait savoir que ce fut le sénat qui, par un décret, lui accorda ce privilège. Nous avons là un autre cas où un texte nous permet de prouver que Dion, par concision ou par négligence, attribue sommairement à Auguste des actes qui furent accomplis par le sénat, et qu'il avait simplement proposés ou suggérés. Cet exemple nous autorise à supposer que Dion, influencé par les idées de son époque, commit souvent la même erreur, et qu'il personnifia l'État dans Auguste, en supprimant dans son récit les autres organes constitutionnels, qui à l'époque de Dion n'avaient plus aucune importance, mais qui fonctionnaient encore au temps d'Auguste.

(3) Mon. Anc., III, 4-6. Nous ne savons pas si cette décision des chevaliers fut prise à la même époque que celle du sénat ou si ce fut plus tard.

(4) Dion (LV, 4), nous dit qu'Auguste donna à Caïus un sacerdoce; les inscriptions nous apprennent qu'il était *pontifex*. Le sacerdoce dont parle Dion est donc le pontificat. Dion, bref et inexact, comme à l'ordinaire, le lui fait donner par Auguste qui

Puisque Tibère, le seul homme sérieux du parti de la vieille noblesse, l'avait abandonné, pourquoi s'opposerait-il à ce courant populaire, chaque jour plus fort? Il mécontenterait le public, sans gagner autre chose que l'approbation stérile de quelques grands seigneurs opiniâtres dans leurs préjugés surannés. Bientôt l'admiration qu'on avait pour Caïus à Rome gagna toute l'Italie (1); on plaça partout des statues et des inscriptions pour rappeler qu'il avait, événement sans précédent, été désigné consul à quatorze ans (2); on ne tarda pas non plus à introduire dans l'administration l'esprit nouveau. A l'étroite économie, que Tibère s'était efforcé d'apporter dans les finances, succéda une période de prodigalité. On augmenta les sommes destinées à acheter le blé pour Rome (3); on accrut les dépenses pour les travaux publics et pour les spectacles populaires à un moment où le budget pouvait à peine supporter le fardeau écrasant des dépenses militaires qui s'étaient accrues peu à peu par elles-mêmes. Les guerres que l'on faisait contre les pauvres barbares des provinces occidentales coûtaient beaucoup et rapportaient peu; d'après la loi militaire qui avait été approuvée trop à la hâte et avec beaucoup d'imprévoyance en l'an 14, il était nécessaire de payer tous les ans, au seizième de l'armée, le prix du congé. Et c'était là une dépense formidable, bien que par mille expédients on s'efforçât de la diminuer, en prolongeant le service au delà de seize années (4).

n'en aurait pas eu le pouvoir. Le collège des pontifes se recrutait en effet par cooptation.

(1) *C. I. L.*, XI, 3040.

(2) *C. I. L.*, VI, 897; VI, 3748. *Bulletino commiss. Archeol Municip.*, 1899, p. 57 et p. 140.

(3) En effet, en l'an 2 ces dépenses furent réduites. Dion, LV, 10.

(4) La *lex militaris* de l'an 14, avec les pensions qu'elle assi-

Enfin un esprit de jouissance, de licence et même de dépravation, envahit rapidement la haute société romaine, étouffant presque partout les derniers restes de l'esprit traditionaliste, réveillé trente ans auparavant par les guerres civiles. Julie personnifiait cette tendance nouvelle des esprits. Belle, intelligente, cultivée, éprise de littérature, entièrement libre maintenant depuis qu'elle avait chassé Tibère de Rome, et entièrement dominée par Sempronius Gracchus, par Julius Antonius et par leurs amis, adulée et courtisée, comme sa muse inspiratrice, par l'aristocratie élégante et lettrée, Julie introduisait dans le vieux monde féminin de Rome, personnifié encore par l'austérité soutenue de Livie, la mondanité, les élégances de l'esprit, le luxe, le plaisir, la frivolité, la sensualité, le scepticisme. Malgré les avertissements de son père, elle dépensait sans compter, prenant soin de sa beauté, portant des vêtements plus beaux que la tradition ne l'eût permis à une matrone sérieuse ; elle ne craignait pas de se montrer entourée de ses jeunes amis au théâtre, où le peuple pouvait contempler le présent et l'avenir, en considérant tour à tour Livie accompagnée toujours de sénateurs graves et âgés, et Julie qui arrivait, escortée d'un essaim de jeunes gens élégants, bruyants et insolents (1). Il semble que ce

gnait aux soldats, fut une lourde charge pour l'État, puisqu'Auguste dut à quatre reprises différentes donner de son argent à lui (MON. ANC., III, 28-33). et se résoudre enfin à fonder l'*aerarium militare*. Nous voyons dans TACITE (*Annalee*, I, 17) qu'en l'an 14 après Jésus-Christ, c'est-à-dire après la fondation de l'*aerarium militare*, les soldats n'étaient jamais congédiés au bout du temps prescrit ; il devait en être de même, et à plus forte raison, auparavant. La question du reste fut agitée, comme nous verrons, en l'an 5 après Jésus-Christ. Voy. DION, LV, 23.

(1) Voy. dans MACROBE, *Sat.*, II, 5 : *Super jocis ac moribus Juliae Augusti filiae.*

n'était plus seulement les hommages de Sempronius Gracchus qu'elle accueillait avec faveur, mais qu'elle en acceptait d'autres aussi, tels que ceux de Julius Antonius (1). Et l'exemple de Julie agissait plus fortement sur les esprits hésitants que les menaces des lois ou les avertissements des magistrats. Puisque la fille elle-même du président se permettait tant de choses, pourquoi les autres dames auraient-elles dû s'en abstenir? Auguste lui-même semblait tout autoriser, puisqu'il laissait faire sa fille. Et ainsi à la sévérité des années précédentes succédait un nouveau relâchement; le public, las de scandales, las aussi de l'effort que réclame la vie austère, se laissait de nouveau aller à l'indulgence, Cassius Sévérus ne réussissait plus à faire condamner personne. Les juges avaient recouvré leur mansuétude (2); les lois somptuaires et les autres lois destinées à imposer à l'aristocratie l'observance de ses devoirs perdaient de leur forces; dans toutes les classes le goût des jouissances et du luxe, devenu con-

(1) Velléius, II, c. 4-5, cite cinq amants de Julie : Iulus Antonius, Quintus Crispinus, Appius Claudius, Sempronius Gracchus, et un certain Scipion. Il est impossible de dire si ces affirmations sont vraies ou fausses. Mais, outre Sempronius Gracchus dont, comme nous l'avons vu, Tacite parle lui aussi, Iulus Antonius semble bien avoir été l'amant de Julie. Ce qui porte à le croire, c'est qu'après le scandale final il se donna la mort. Il devait donc s'être beaucoup compromis avec elle.

(2) Macrobe, *Sat.*, II, iv, 9 : *cum multi, Severo Cassio accusante, absolverentur et architectus fori Augusti expectationem operis diu traheret, ita jocatus est (Augustus) : Vellem Cassius et meum forum accusasset.* Il est vraisemblable qu'Auguste se plaignait des lenteurs de son architecte et se montrait impatient au moment surtout où les travaux approchaient de la fin, mais semblaient ne jamais devoir être achevés : or le forum d'Auguste ayant été inauguré en l'an 2 avant Jésus-Christ, il est vraisemblable que ce fut à ce moment qu'un grand nombre de personnages accusés par Cassius furent absous, C'est encore là une preuve de cette oscillation des sentiments à laquelle j'ai fait allusion.

tagieux, faisait fureur. La plèbe de Rome, à qui il était déjà si difficile de fournir du pain, commençait à demander des distributions gratuites de vin (1); Ovide, le poète à la mode, donnait libre carrière à sa fantaisie voluptueuse; une épouse adultère belle et prodigue, Julie, un jeune homme inexpérimenté et frivole, Caïus César, devenaient les idoles de la plèbe cosmopolite de Rome (2). La fille d'Auguste et le fils de Julie personnifiaient à ses yeux le gouvernement de l'avenir, le gouvernement plus généreux, moins sévère, qui dépenserait beaucoup, lui donnerait de l'argent, du pain, du vin, des jeux. Une partie des classes moyennes et des hautes classes était encore attachée aux vieilles idées puritaines et traditionalistes; mais que pouvait-elle faire maintenant que l'opinion publique était si profondément changée, et que le gouvernement, grâce à Auguste, inclinait à une politique de conciliation? Réduite à l'impuissance, elle ne pouvait que protester rageusement contre tout et contre tous, et se lamenter que Tibère, le plus éminent général de Rome, fût, à cause d'une femme légère, obligé de faire de la littérature et de la philosophie à Rhodes. Au nombre de ceux qui protestaient ainsi devait être Livie : si elle ne commit pas, pour rouvrir à Tibère les portes de Rome, les crimes dont la tradition l'accuse, elle ne pouvait pas cependant ne pas désirer que son fils, l'homme qui représentait ses idées et celles de sa famille, revînt, et ne pas combattre sa bru, dans la

(1) Suétone, *Aug.*, 42. La date ici nous manque, comme presque toujours dans Suétone; c'est donc par conjecture que je place ce fait ici.

(2) Nous verrons en effet que, quand Julie fut condamnée à l'exil, le petit peuple de Rome fit de grandes démonstrations en sa faveur.

mesure de ses forces. Mais pour le moment la petite coterie des amis de Tibère et des traditionalistes, malgré l'appui de Livie, ne pouvait faire autre chose que de dépeindre sous les couleurs les plus sombres la corruption de l'époque; que d'inventer et répandre tout bas toutes sortes d'abominations sur les principaux personnages du parti opposé et surtout sur Julie. Ce fut à ce moment-là, très probablement, que commencèrent à se former les légendes infâmes que sa disgrâce devait faire entrer dans les pages de l'histoire. A en croire les amis de Livie et de Tibère, Julie aurait été un véritable monstre : ses amants étaient innombrables, ses orgies nocturnes indescriptibles; elle avait voulu, une nuit, se livrer à un amant au pied des rostres, c'est-à dire de la tribune où son père avait promulgué la *lex de adulteriis;* elle mettait une couronne sur la tête de la statue de Marsyas à chaque fois qu'elle prenait un nouvel amant; enfin elle allait la nuit sur le Forum, habillée en prostituée, y poursuivre les jeunes gens du peuple et consentait à recevoir le prix infâme de ses complaisances (1)!

(1) Velléius Paterculus, II, c, 3; Sénèque, *de Benef.*, VI, 32; Dion, LV, Pline, XXI, iii, 9. Toutes ces horreurs que l'on raconte au sujet de Julie sont certainement des inventions de ses ennemis. Il faut d'abord remarquer que les accusations sont si graves qu'elles sembleront en elles-mêmes peu vraisemblables à ceux qui pensent que les hommes, dans quelque condition qu'ils se trouvent, ne sont en général ni très bons, ni très mauvais. En outre si Julie avait été ce monstre-là, on ne s'expliquerait pas comment un parti nombreux aurait pu lui rester fidèle. Nous verrons que pendant longtemps le peuple fit des démonstratious en sa faveur, que sa mère l'accompagna dans son exil, que beaucoup de personnes intercédèrent auprès d'Auguste pour qu'il lui pardonnât, et qu'Auguste, du reste, consentit au bout de cinq ans à adoucir son exil. Ces faits nous montrent que bien des gens à Rome considéraient les accusations portées contre Julie comme des fables. D'autre part

Ainsi, non seulement Tibère fut bientôt abandonné à Rhodes dans un demi-oubli, mais Auguste lui-même, bien que ses inclinations personnelles fussent différentes, dut de plus en plus se résigner à gouverner au moins en partie avec la jeune génération, et à permettre qu'elle fît prévaloir dans les mœurs et dans l'État certaines idées et certaines tendances qui lui étaient propres. Il n'est pas douteux d'autre part qu'il était fortement courroucé contre Tibère, à cause de son obstination et de son départ. N'ayant plus Tibère pour l'aider, il ne pouvait guère, à lui seul, songer à s'opposer ouvertement à toutes les aspirations de la nouvelle génération. Il était nécessaire de céder au moins sur les points les moins dangereux. Malheureusement il n'est guère possible de changer entièrement d'idées et d'inclinations à soixante ans. Malgré le changement qui s'était fait dans la situation politique, Auguste restait un homme de la vieille génération, qui se défiait de la nouvelle, de ses hommes, de son esprit, de ses idées; qui ne pouvait consentir facilement à lui laisser prendre en main le véritable gouvernement de l'État. Il se trouvait donc dans une étrange difficulté :

tout ce nous savons de Julie avant la catastrophe ne nous porte pas à voir en elle un monstre (voy. n. 3, p. 3 3. vol. IV), mais une femme ayant les vices et les vertus qui se rencontrent chez beaucoup de femmes : comment donc supposer qu'elle aît soudain été capable de tant d'horreurs? Il faut enfin lire avec attention le passage de MACROBE, *Sat.*, II, v, 9 : il a pour la question que nous discutons une certaine importance : il fait voir en effet que les fils d'Agrippa ressemblaient tellement à leur père légal, que tout le monde en tirait la conséquence logique que Julie avait été vertueuse au moins pendant qu'elle avait été la femme d'Agrippa. L'anecdote inconvenante rapportée par Macrobe est certainement une invention, pour réfuter cette objection que le bon sens populaire faisait à ceux qui racontaient toutes ces turpitudes : comment en effet imaginer que quelqu'un ait osé poser à Julie une pareille question?

il ne pouvait se servir du seul homme de la nouvelle génération qui fût d'accord avec lui sur les choses fondamentales, parce que Tibère s'était rendu intolérable à tous; mais il ne voulait pas se servir des autres qui auraient été à sa disposition, parce qu'il se défiait d'eux et qu'il les sentait trop différents. Que pouvait-il donc faire? Il n'y avait pas d'autre parti sage à prendre que de se préparer un nouveau collaborateur pour remplacer Tibère, et ce serait Caïus; en attendant que ce jeune homme eût achevé son éducation, Auguste chercherait à gouverner l'empire du mieux qu'il pourrait, avec une prudence sans cesse en éveil, avec de sages atermoiements et une habile lenteur, pour empêcher la nouvelle génération de faire trop de mal. Mais que la tâche, même ainsi réduite, était donc difficile! Dans tout l'empire, la négligence du sénat et des magistrats, l'insuffisance des lois et des institutions devenaient tous les jours plus manifestes; et c'était toujours à lui que l'on avait recours aussi bien pour les affaires qui étaient importantes que pour celles qui ne l'étaient pas. Hérode lui faisait demander son approbation pour une nouvelle condamnation à mort prononcée contre Antipater, soupçonné à son tour d'avoir conspiré contre la vie de son père, et reconnu coupable par un tribunal qui s'était réuni à Jéricho (1). Cnyde lui demandait de vouloir bien siéger comme arbitre dans un procès criminel qui avait profondément ému le peuple, parce qu'une grande famille y était mêlée (2). Des troubles aussi menaçaient en Arménie; le successeur de Tigrane avait péri dans une expédition, et, la reine ayant abdiqué, le parti

(1) JOSÈPHE, *A. J.*, XVII, 5.
(2) *Bull. Corresp. Hell.*, 7, 1883, p. 62.

romanophile avait élu roi Artavasde, l'oncle du défunt. Rome devait dire si elle voulait ou non le reconnaître (1), Le roi de Paphlagonie, lui aussi, était mort et sa succession présentait des difficultés, probablement parce qu'il n'y avait pas d'héritiers légitimes (2). En Germanie toutes les tribus étaient soumises, mais il fallait donner aux territoires conquis la forme et l'organisation d'une province. Devant tout ce travail, Auguste s'appliqua à faire de son mieux. Il envoya en Germanie un de ses parents, Lucius Domitius Ahénobarbus, qui n'était pas un homme sans mérite, malgré son orgueil, sa violence et ses bizarreries (3) : mais il n'imposa aucun tribut, n'introduisit aucune loi romaine, laissa les Germains sujets de nom, mais en réalité libres de se gouverner comme il leur plairait. Il est évident que, privé des conseils de Tibère qui connaissait à fond les affaires de Germanie, Auguste n'osa plus innover ; il préféra s'en tenir au dangereux expédient de laisser la nouvelle conquête dans une situation incertaine, qui ne faisait d'elle ni une province romaine, ni un pays libre. Il confia à Asinius Gallus (4) le soin d'étudier l'affaire de Cnyde; il se décida à faire reconnaître par le sénat le nouveau roi

(1) Tacite, *Annales*, II, 3-4 ; Dion, LV, x *a*, 6; mais la date est très incertaine.

(2) L'annexion de la Paphlagonie à l'empire eut lieu entre l'an 6 et l'an 5 avant J.-C. Voy. *C. I., Gr.*, 4154; Doublet dans le *Bull. Corr. Hell.*, 1889, p. 306; Ramsay dans la *Revue des études grecques*, 1893, p. 251. La raison de l'annexion ne nous est pas connue : je suppose que ce fut, comme pour la Galatie, le manque d'héritiers légitimes.

(3) Suétone, *Nér.*, 4. Les textes, à dire vrai, ne nous prouvent pas clairement que Domitius ait été le sucesseur de Tibère en Germanie, mais c'est une supposition vraisemblable que fait Winkelsesser, *De rebus Divi Augusti auspiciis in Germania gestis*. Detmold, 1901, p. 23.

(4) *Bull. Corr. Hellen.*, 7, 1883, p. 62, v. 11.

d'Arménie, et à proposer au sénat l'annexion de la Paphlagonie qui serait unie à la Galatie (1); il continua à donner des avertissements à Julie, bien qu'il se rendît compte qu'il y perdait son temps (2); il s'efforça par tous les moyens de préserver au moins Caïus et Lucius de la contagion de l'universelle corruption; au peuple qui demandait du vin, il indiqua pour se désaltérer les nombreuses fontaines dont Agrippa avait doté Rome (3), et pour donner plus de force à son conseil, il fit réparer cette année-là tous les aqueducs (4); mais il dut se résoudre, pour apaiser le peuple qui s'agitait, à faire une distribution d'argent, et à donner 60 deniers par tête à 320 000 personnes, en prenant bien entendu cet argent dans sa caisse personnelle (5). Ce fut encore avec son argent qu'il aida le trésor à payer cette année-là leur pension aux soldats congédiés (6). Les finances étaient toujours en très mauvais état. Pour les restaurer véritablement, il aurait été nécessaire d'exiger les tributs avec plus d'énergie, de refréner les vols des publicains, de reprendre aux particuliers, comme Tibère le proposait, les terres et les mines de l'État, qui avaient été usurpées ou concédées en échange de *vectigalia* dérisoires. Mais comment ce gouvernement vieilli aurait-il pu oser se heurter à tant d'intérêts particuliers? Il semblait préférable de continuer à avancer ainsi un peu au hasard, en ayant confiance dans l'avenir, et surtout dans la bourse et dans la générosité d'Auguste, toutes les deux inépuisables,

(1) Franz Cumont, dans la *Revue des études grecqves,* 1901, p. 38.
(2) Voy. les anecdotes racontées par Macrobe (*Sat.,* II, 5)
(3) Suétone. *Aug.,* 42.
(4) *C. I. L.,* VI, 1244.
(5) Mon. Anc., III, 7.
(6) Mon. Anc., III, 28-33.

dans la bonne fortune qui voulait que précisément à cette époque la génération d'Auguste, la génération qui, après la mort de César, avait fait la révolution, qui avait combattu à Philippes et à Actium, se disposât, en voyant s'approcher sa fin, à aider la génération nouvelle avec une générosité intelligente. Dans cette génération, qui avait grandi au milieu d'une révolution, les célibataires, les hommes sans enfants étaient nombreux. A qui pouvaient-ils laisser les biens qu'ils avaient acquis dans la grande tourmente? Beaucoup d'entre eux devaient leur fortune à Auguste; beaucoup, qui avaient vu la tempête, admiraient Auguste qui avait su ramener la tranquillité; tous savaient qu'Auguste dépensait à des œuvres d'utilité publique les héritages qui ne lui venaient pas de sa famille. Aussi beaucoup d'entre eux faisaient-ils d'Auguste leur héritier. A partir de cette époque et jusqu'à sa mort, Auguste fit un nombre considérable d'héritages, dont la valeur s'élevait tous les ans à environ soixante-dix millions de sesterces; et ses habiles administrateurs se hâtaient de liquider ces héritages pour qu'Auguste pût dépenser à des œuvres d'utilité publique la somme qu'il en retirait (1). Les petits patrimoines des vétérans établis dans de lointaines colonies se confondaient avec les patrimoines des riches chevaliers de Rome dans cette sorte de budget supplémentaire administré par Auguste; et peu à peu, la mode de faire de tels testaments se répandant, la

(1) Suétone, *Auguste,* 101... *quamvis viginti proximis annis* (avant le testament) *quaterdecies millies ex testamentis amicorum percepisset : quod paene omne... in rempublicam absumpsisset.* Ce texte est fort important; il nous révèle, en effet, une des sources d'où venaient les sommes énormes qu'Auguste dépensait pour des œuvres d'utilité publique.

génération révolutionnaire restituait à la nation, en les faisant passer par les mains de son chef, tous les biens qu'elle lui avait dérobés; par l'intermédiaire d'Auguste les morts venaient en aide aux vivants; et la génération qui avait fait fortune dans les pillages de la révolution finissait sa vie par un acte de civisme illuminé. Mais ces contradictions, ces hésitations, ces transactions devaient cependant mécontenter tout le monde. Bientôt des événements graves survinrent et accrurent encore les difficultés de la situation pendant les deux années suivantes, l'an 4 et l'an 3 avant J.-C. En l'an 4, le roi de Judée, Hérode, mourut, après avoir fait tuer Antipater (1); en l'an 3, probablement, Phraatès, le roi des Parthes, périt de la main du fils de Théa Mousa (2). Hérode, peu de temps avant de mourir, avait fait un testament, d'après lequel il laissait le titre de roi et une partie de son royaume à son fils Archélaüs, tandis qu'il partageait le reste entre ses deux fils Antipas et Philippe et sa sœur Salomé. De riches pensions étaient assignées à ses autres fils qui étaient nombreux et à ses parents. Il prescrivait en outre que le testament serait confirmé par Auguste, de façon à ce que Rome maintînt en Palestine l'ordre de choses qu'elle avait approuvé. Comme il savait que Rome n'aurait pas donné son approbation pour rien, Hérode avait déjà songé dans son testament à la payer. Il avait laissé à Auguste dix millions de drachmes (qui font à peu près dix millions de francs); et il n'avait pas oublié Livie à qui il

(1) Saint Jérôme, *ad ann. Abr.*, 2020.

(2) Nous ne savons pas quand mourut Phraatès. On peut trouver une indication chronologique, mais très vague, dans Josèphe (*A. J.*, XVIII, II, 4), d'après lequel il mourut après la fondation de Tibériade. Les monnaies de Phraatacès vont de l'an 2 avant J.-C. à l'an 3 après J.-C. J'ai donc supposé que le père mourut en l'an 3 avant J.-C.

laissait deux vaisseaux d'or et d'argent et une grande quantité d'étoffes précieuses, de soie surtout (1). L'astucieux Ituréen connaissait admirablement son temps; il savait que l'insatiable Rome aurait bientôt fait de dévorer ce trésor, accumulé sou par sou par le patient travail des malheureux Juifs; il savait que Livie, malgré sa réserve, était très puissante à cause de l'influence qu'elle exerçait sur Auguste, qu'elle était même plus puissante que Tibère : il ne laissait rien, semble-t-il, à celui-ci.

Les amis de Tibère se faisaient, en effet, de plus en plus rares, et ils avaient maintenant beaucoup de peine à le défendre contre les calomnies de ses ennemis qui cherchaient à exciter contre lui les deux jeunes fils d'Agrippa, et même à faire entrer dans l'esprit d'Auguste le soupçon qu'il conspirait. L'homme qui, quelques années auparavant, avait aidé le plus glorieux général de son temps, le premier personnage de l'empire après Auguste, bien loin de pouvoir espérer une réparation solennelle et son rappel à Rome, en était réduit à se défendre contre des accusations absurdes et à s'effacer de plus en plus, là-bas, dans l'île lointaine de la mer Égée (2). A Rome cependant la plèbe et les hautes classes, en proie maintenant à la manie de décrier les choses dont depuis trente ans on avait cherché à inculquer l'admiration, attendaient avec impatience l'an 2 où Lucius, atteignant ses quinze ans, recevrait les mêmes honneurs que Caïus; elles n'épargnaient aucune flatterie pour les deux jeunes gens, comme si, auprès de la vieillesse prudente d'Auguste, ils représentaient

(1) Josèphe, *A. J.*, XVII, viii, 1 : Ἰουλίᾳ δὲ τῇ Καίσαρος γυναικί..... Il s'agit donc de Livie, à qui Josèphe donne déjà le nom qu'elle portera après la mort d'Auguste.

(2) Suétone, *Tibère*, 12 et 13.

la jeunesse avide de nouveauté, de plaisir, de liberté. Les privilèges qu'on leur avait accordés, ces privilèges si contraires à l'esprit républicain, qui faisaient d'eux presque de jeunes souverains orientaux, au lieu de soulever la colère ou l'indignation, excitaient une espèce d'admiration attendrie. C'était une sorte d'aberration et pour ainsi dire de folie universelle, dans laquelle la nouvelle génération donnait enfin libre cours à son aversion, contenue pendant tant d'années, pour l'éducation qu'elle avait reçue de ses pères, pour la génération d'Actium et pour l'influence qu'elle exerçait encore sur l'administration de l'État, pour Livie, pour Tibère et pour tous ceux qui représentaient l'esprit d'attachement à l'ancienne constitution. Auguste se trouvait donc dans de graves difficultés. S'il avait consenti à ce que les deux jeunes gens fussent comblés d'honneurs, pour pouvoir disposer assez vite de deux nouveaux collaborateurs, il les voyait maintenant emportés par la foule, dans une course précipitée et au milieu des clameurs, vers un but tout différent de celui qu'il avait voulu atteindre. Les deux jeunes gens ne semblaient pas avoir tiré grand profit des leçons de Verrius Flaccus. Au milieu de tant d'adulations, de richesses et d'hommages, ils devenaient orgueilleux, prenaient de l'aversion pour Tibère, et étaient plus portés à la dissipation de leurs contemporains qu'aux mœurs sévères et aux idées des anciens (1). Auguste

(1) Dion, LV, 9... ἰδὼν ὁ Αὔγουστος τόν τε Γάϊον καὶ τὸν Λούκιον, αὐτούς τε μὴ πάνυ, οἷα ἐν ἡγεμονίᾳ τρεφομένους, τὰ ἑαυτοῦ ἤθη ζηλοῦντας (οὐ γὰρ ὅτι ἁβρότερον διῆγον, ἀλλὰ καὶ ἐθρασύνοντο...) καὶ πρὸς πάντων τῶν ἐν τῇ πόλει, τὰ μὲν γνώμῃ, τὰ δὲ θεραπείᾳ, κολακευομένους, κἀκ τούτου ἔτι καὶ μᾶλλον θρυπτομένους..., Dion place ces faits avant l'élection de Caïus comme consul désigné. Mais il est beaucoup plus vraisemblable qu'ils appartiennent à l'époque qui suivit cette élection, alors que Caïus et Lucius devinrent

ne cessait de veiller sur eux, mais un vieillard a-t-il jamais pu retenir par ses conseils des jeunes gens emportés par l'exemple de leur génération?

On peut imaginer quelle rage impuissante gonflait le cœur des amis de Tibère. Rome avait une admiration délirante pour deux jeunes imbéciles, et elle laissait se consumer dans des loisirs obscurs et inféconds l'homme le plus capable de la noblesse. Mais il ne semblait pas y avoir de remèdes à cet état de choses. Auguste était toujours en colère contre Tibère, et il n'écoutait pas ceux qui voulaient intercéder en sa faveur; il y avait partout à ce moment-là une tranquillité apparente qui semblait rendre inutiles les vertus de Tibère; les jeunes gens, les riches, le petit peuple, suivaient l'exemple de Julie, s'amusaient, répandaient étourdiment l'argent extorqué à tout l'empire, sans se demander si le droit de faire la fête avec les richesses des sujets serait éternel, ou si, selon les avertissements de Tibère, il disparaîtrait dès qu'on ne serait plus assez fort pour s'approprier les richesses d'autrui. En l'an 4 et aussi pendant l'année suivante la Palestine rappela de nouveau à Rome, et par un exemple terrible, que l'or qu'elle dépensait dans ses amusements était le prix du sang. Hérode étant mort, son royaume s'était brusquement désagrégé. Le parti nationaliste avait relevé la tête; Antipas, qui, dans le testament précédent, avait été désigné comme roi, était accouru à Rome pour tâcher de faire ratifier par Auguste ce testament-là au lieu du dernier qui donnait le trône à Archélaüs; inquiet de son côté, celui-ci s'était rendu à Rome, lui

l'objet des flatteries intéressées d'un parti tout entier. D'ailleurs, s'ils avaient déjà ce défaut avant les élections, ils durent l'avoir à plus forte raison après, quand ils se virent transformés avec si peu de travail en de très grands personnages.

aussi, pour plaider sa cause, bien que partout les rancunes, les mécontentements, les espérances que la main de fer d'Hérode avait su contenir, se fissent entendre de nouveau sur un ton très menaçant (1). Les deux frères vinrent donc à Rome avec les deux testaments, et ils demandèrent à Auguste d'être leur arbitre. Comme toujours, Auguste ne voulut pas assumer à lui seul la responsabilité de la décision à prendre ; il convoqua un conseil de sénateurs auquel il fit assister Caïus ; et le conseil décida de valider le second testament, celui qui laissait tant d'argent à Auguste et à Livie (2). Mais à peine Rome s'était-elle prononcée de la sorte, que des nouvelles beaucoup plus graves arrivèrent de Palestine. Après le départ d'Archélaüs, un dissentiment s'était élevé en Syrie entre Sabinus, le nouveau procurateur qu'Auguste avait envoyé pour remplacer Hérode dans cette charge, et Quintilius Varus, le gouverneur de la Syrie. Sabinus voulait occuper la Palestine pendant l'absence d'Archélaüs, avec la garnison romaine, pour garder, pendant des temps si troublés, les trésors du roi, et aussi les dix millions qu'Hérode avait laissés à Auguste ; Varus, qui connaissait mieux le pays et les hommes, craignait que cette intervention n'exaspérât le parti national et n'amenât des désordres graves ; il conseillait d'attendre tout en se tenant sur ses gardes (3). Ce fut Sabinus qui finit par l'emporter ; le désir de l'argent fut, comme toujours, plus fort que la prudence politique ; mais, comme le craignait Quintilius Varus, le pays, qui reprochait déjà si fort à Hérode de dépenser une partie considérable des impôts au

(1) Josèphe, *A. J.*, XVII, 9.
(2) Josèphe, *A. J.*, XVII, IX, 5.
(3) Josèphe, *A. J.*, XVII, IX, 3.

profit des étrangers, perdit patience cette fois. Jérusalem se souleva, puis les campagnes; une partie de l'armée se révolta; des bandes de brigands surgirent de toute part (1); Quintilius Varus dut accourir avec les légions de Syrie et tous les corps auxiliaires, chercher des appuis partout, se servir même d'un corps de 1500 soldats que lui offrait la ville de Béryte, de cavaliers et de fantassins que lui envoyait en grand nombre le roi de l'Arabie Pétrée, Arétas (2).

Hérode avait tenté de faire accepter aux Juifs la suprématie des deux forces contre lesquelles il eût été présomptueux de vouloir lutter : l'hellénisme et Rome. Mais il y avait tant de difficultés dans son royaume, que cette politique sage et nécessaire avait indigné les populations à cause des moyens employés pour la réaliser... Quel avertissement c'était là pour Rome! Quintilius avait été tellement effrayé par la révolte que dès que l'ordre avait été tant bien que mal rétabli, il avait permis aux juifs d'envoyer à Rome une députation pour demander l'abolition de la monarchie (3). Et Auguste, le sénat et Rome entendirent, venant de l'Orient, humble et larmoyante cette fois, la même plainte qui avait déjà retenti en Occident avec violence et avec colère : la plainte des campagnes enserrées et sucées par la pieuvre immense, dont la monarchie d'Hérode était l'œil, et dont les tentacules insatiables étaient les villes ornées de monuments magnifiques et payant leurs plaisirs avec l'argent des campagnes; les parasites, les courtisans, les fonctionnaires, les artistes, les hommes de lettres étrangers qui fourmillaient à la cour, les bandes des soldats thraces,

(1) Josèphe, *A. J.*, XVII, x, 2-10.
(2) Josèphe, *A. J.*, XVII, x, 9.
(3) Josèphe, *A. J.*, XVII, xi, 1.

galates, germains, qui s'engraissaient en obligeant les juifs à jeuner même les jours qui n'étaient pas prescrits par la loi, les États, les souverains, les grands personnages étrangers à qui on ouvrait continuellement ces trésors d'or et d'argent que le travail juif avait si péniblement accumulé, le luxe, le vice, la corruption, la servilité, le crime triomphant à la cour au milieu de la misère affreuse du peuple appauvri et consterné. Et les ambassadeurs juifs concluaient en demandant l'abolition de la monarchie, l'annexion de la Palestine à la Syrie et son organisation en province romaine (1). Pour échapper à la famille d'Hérode, la Palestine courait cacher sa tête dans le sein de Rome! Mais ce geste désespéré ne pouvait ébranler la froide prudence d'Auguste. Auguste se disait que si la Palestine était réduite en province romaine, Rome assumerait la responsabilité de gouverner, avec ses magistrats si peu nombreux et si peu zélés, un peuple inquiet et turbulent; qu'elle serait obligée de licencier une partie de l'armée d'Hérode, et de réorganiser l'autre en en faisant une armée auxiliaire commandée par des officiers romains; que cette transformation de l'armée d'Hérode donnerait encore plus à faire aux légions cantonnées alors en Orient et qui étaient si petites en raison de la tâche qui leur incombait, et cela justement au moment où surgissait un autre danger plus grave encore. Phraatacès, le fils de Phraatès, faisait volte-face, se tournait brusquement contre Rome, occupait, semble-t-il, l'Arménie, avec l'aide du parti national, et obligeait ainsi le roi reconnu par Rome à prendre la fuite (2). C'était une trahison,

(1) Josèphe, *A. J.*, XVII, xi, 2.
(2) Velléius Paterculus, II, 100 : ...*Adjecit Armeniae manum.* Zonaras, X, 36.

aux yeux des Romains ; et elle devait avoir deux causes : le désir de purifier les origines si louches de sa fortune dans la popularité d'une politique nationale, et le désir de négocier avec Rome un accord où il mettrait comme condition que les fils de Phraatès lui seraient livrés. Ceux-ci étaient de trop dangereux otages entre les mains de Rome. Ainsi les espérances que Rome avait mises dans la révolution de palais accomplie par Théa Mousa se trouvaient frustrées; le protectorat romain en Arménie, sur lequel reposait la suprématie de Rome dans toute l'Asie, se trouvait fort en danger. Rome pouvait-elle faire ce pas en arrière en Asie, alors qu'Auguste, depuis vingt ans, faisait croire à l'Italie et à l'empire que les Parthes s'étaient pliés à une sorte de protectorat romain? Mais pour pouvoir agir avec énergie en Arménie, il fallait avoir les mains libres en Palestine. Auguste n'accepta donc pas de proposer au sénat que la Palestine fût déclarée province romaine; mais il revint sur les décisions déjà prises, et il imagina, comme à l'ordinaire, une transaction pour contenter les uns et les autres : il partagea en deux le royaume d'Hérode; il en donna une partie à Archélaüs, avec le titre d'ethnarque, en lui promettant le titre de roi s'il gouvernait bien; il subdivisa l'autre en deux nouvelles parties dont il donna l'une à Philippe, et l'autre à Antipas; il établit donc en Palestine une nouvelle monarchie divisée en trois, plus faible par conséquent et plus facile à surveiller (1). Il décida enfin, pour régler la question d'Orient, d'envoyer une armée en Arménie y rétablir le protectorat romain et montrer à tout l'Orient que jusqu'à l'Euphrate Rome ne voulait

(1) Josèphe, *A. J.*, XVII xi, 4.

souffrir aucune rivalité ni aucun condominium. Mais bien qu'Auguste se doutât que Phraatacès faisait des menaces sans vouloir véritablement en venir aux mains, et cherchait surtout à intimider pour conclure une paix plus avantageuse, il ne pouvait manquer d'avoir de ce côté une assez vive inquiétude Précisément, comme il s'agissait dans cette affaire d'employer plutôt les menaces et les négociations que la force, il importait que l'expédition fût conduite par un homme qui aurait du prestige et de l'habileté. Auguste lui-même était trop vieux pour faire un si long voyage et pour se charger d'une entreprise aussi lourde; Tibère était à Rhodes; et à Rome parmi les grands il n'y avait personne à qui il pût se fier. Presque tous étaient des incapables. Lucius Domitius Ahénobarbus, par exemple, n'avait donné que de très médiocres preuves de son habileté en Germanie (1). Marcus Lollius avait peut-être les aptitudes nécessaires pour le commandement, mais il n'avait pas assez de prestige, et l'on ne pouvait pas non plus se fier suffisamment à son intégrité (2). Auguste finit par imaginer

(1) Nous ne savons à peu près rien de ce que fit Domitius Ahénobarbus. Dion fait une allusion très vague (LV, 10) à un insuccès politique et militaire contre les Chérusques, insuccès qui καταφρονῆσαι σφῶν καὶ τοὺς ἄλλους Βαρβάρους ἐποίησεν. Mais nous ne savons pas en quoi consista exactement cet insuccès; nous avons simplement là l'impression qu'on ne fut guère satisfait à Rome de ce qu'avait fait Domitius, bien que, avec la facilité ordinaire, on lui ait accordé les *ornamenta triumphalia* (SUÉTONE, *Néron*, 4).

(2) ZONARAS, X, 36 : τῶν Ἀρμενίων δὲ νεωτερισάντων καὶ τῶν Πάρθων αὐτοῖς συνεργούντων, ἀλγῶν ἐπὶ τούτοις ὁ Αὔγουστος ἠπόρει τί ἀν ηράξη οὔτε γὰρ αὐτος στρατευσαι οιος τε ἦν διὰ γῆρας, ὅ τε Τιβέριος, ὥς εἴρηται, μετέστη, ἤδη ἄλλον δέ τινα πέμψαι τῶν δυνάων οὐκ ἐτόλμα. Ces deux derniers mots οὐκ ἐτόλμα contiennent toute l'énigme de la politique d'Auguste. Pourquoi Auguste n'osait-il envoyer aucun des grands personnages en Asie? Les historiens nous disent que c'est parce qu'il voulait réserver à la dynastie

une combinaison aussi ingénieuse que hardie, pour avoir du côté de Rome en Orient les aptitudes militaires, le prestige et l'intégrité : c'était d'envoyer pour résoudre la question d'Arménie et les difficultés avec les Parthes une commission à la tête de laquelle serait Caïus César et dont les membres seraient des hommes capables de soutenir et de conseiller sa jeunesse inexpérimentée; parmi eux serait Caïus Lollius. Caïus n'avait que dix-huit ans : il était donc bien jeune pour qu'on lui confiât de grandes affaires. Mais les Italiens commençaient à être indulgents sur ce point et quant aux Orientaux, ils étaient habitués depuis longtemps à considérer dans leurs souverains non pas la personne, mais le nom, le titre, une sorte de divinité indépendante de la matière humaine dans laquelle ils pouvaient avoir été façonnés. Ignorants du droit constitutionnel romain, les peuples voyaient, après vingt-cinq ans de gouvernement, Auguste à travers l'idée de la monarchie sous laquelle ils vivaient depuis si longtemps, et se le représentaient à l'image des rois qui les avaient gouvernés depuis tant de siècles. Cela est si vrai que cette année-là, pour faire jurer aux Paphlagoniens qui venaient d'être annexés, fidélité à l'empire, on avait été obligé de leur faire répéter le serment qu'ils prêtaient auparavant aux rois de Pergame, en mettant le nom d'Auguste à la place du nom du roi, mais en y joignant les expressions de vénération religieuse qui avaient été employées en Égypte : « Je jure par Zeus, par la Terre, par le Soleil, par tous les dieux

la gloire de cette guerre. Mais c'est une supposition, qui n'aurait de valeur que s'il était démontré qu'Auguste avait cette intention. Tout ce que nous avons déjà raconté nous autorise à croire qu'il n'osait pas envoyer d'autres personnages, parce qu'il n'en trouvait aucun qui fût capable de bien conduire cette affaire.

et les déesses, par Auguste lui-même, d'aimer toujours César Auguste, et ses enfants et ses descendants, dans mes paroles, mes actes et mes pensées, de considérer comme amis ou comme ennemis tous ceux qu'ils tiendront pour tels... (1). » Ces peuples-là n'auraient pas compris une autre formule. Aussi le jeune homme qui s'appelait César et était fils d'Auguste, pouvait-il représenter à leurs yeux le successeur d'Auguste par droit dynastique, et répandre parmi les sujets de l'Orient la splendeur de son prestige au milieu de princes protégés et alliés en face des Parthes. Les ordres, les promesses, les menaces qu'il viendrait à prononcer auraient la mêmes valeur que si elles provenaient de la bouche ou de la plume d'Auguste. Assisté de conseillers habiles, Caïus pourrait s'acquitter heureusement de sa mission; en même temps il serait très bon pour lui de s'éloigner de l'énervante corruption de Rome.

Cependant Lucius arrivait à sa quinzième année et recevait, lui aussi, les honneurs et les privilèges accordés à son frère aîné. Dioscures de la nouvelle constitution, ces deux jeunes gens rassuraient l'Italie sur son avenir, et Auguste mettait en eux toutes ses espérances. Tibère était maintenant presque entièrement oublié à Rome, bien qu'en Orient le tétrarque Hérode construisît en son honneur la ville de Tibériade,

(1) Voyez l'importante inscription trouvée en Asie-Mineure, et expliquée par Franz Cumont dans la *Revue des études grecques*, 1901, p. 27 et suiv. « Le nouveau document, dit avec raison M. Cumont, nous fait vivement sentir le contraste qui existait entre la théorie romaine du césarisme et son application en Asie. En l'an 3 avant notre ère, Auguste n'est en Italie qu'un magistrat républicain, auquel on a accordé pour dix ans des pouvoirs extraordinaires... En Paphlagonie, il apparaît comme un monarque oriental, héritier des dynasties dont la maison s'est éteinte. »

La construction du nouveau forum était enfin terminée, et aussi celle du temple du Mars Vengeur, qu'Auguste, avant la bataille de Philippes, avait fait le vœu d'édifier, pour obtenir des dieux la victoire qu'il n'espérait pas de sa propre valeur. Il reste encore de belles ruines de ce forum et de ce temple dans la via Bonella près de l'*Arco dei Pantani*. Le nouveau forum était une sorte de monument grandiose élevé par Auguste à l'histoire de Rome, et où les plus grands hommes de tous les partis et de tous les âges avaient leur statue, chacune avec une courte inscription, composée par Auguste lui-même. Venant des époques les plus disparates et des luttes les plus atroces, Marius et Sylla, Romulus et Scipion Emilien, Appius Claudius et Caïus Duillius, Métellus Macédonicus et Lucullus, se retrouvaient là dans le marbre (1). Quant au temple, le vainqueur avait mis quarante ans à accomplir son vœu, mais la faute en était à l'architecte qui travaillait avec une extrême lenteur. Quand on inaugura le forum et le nouveau temple, qui était le plus beau temple qui eût jamais été élevé au dieu de la guerre dans la ville de la guerre (et ce fut probablement au printemps de l'an 2) (2), Auguste voulut faire une grande démonstra-

(1) Voy. Gardthausen, *Augustus und seine Zeit*, Leipzig, 1891-96, vol. I, p. 894 et suiv.; vol. II, p. 519 et suiv.

(2) On n'est pas d'accord sur la date de l'inauguration. Comme le remarque Borghesi (*de Ovid. Fast.*, V, 550 et suiv.), il y a des raisons pour croire qu'elle eut lieu le 12 mai Mais Velléius Paterculus (II, 100) nous dit que ce fut *se* [*id est Augusto*] *et Gallo Caninio consulibus*. Or, les inscriptions (*C. I. L.* I², 164) nous font savoir que les consuls du commencement de l'année étaient Auguste et M. Plautius Silvanus. Gallus Caninius aurait donc été un *consul suffectus*. Comme il est peu probable que Plautius ne soit pas resté consul pendant six mois, et ait abdiqué avant le 1er juillet, l'inauguration semble avoir eu lieu après le 1er juillet, et probablement au mois d'août. Voy. Mommsen, *C. I. L.*, I², p. 318.

tion militariste et traditionaliste. Probablement il lui sembla opportun d'opposer cette manifestation à l'esprit sceptique, frivole et énervé des nouvelles générations qui observaient bien mieux le culte de Vénus que celui de Mars, à ce moment où des bruits de guerre venaient à la fois d'Orient et d'Occident, et où à Rome, avec la légèreté accoutumée, on parlait de la conquête prochaine de la Perse et d'autres folies semblables. En inaugurant ce forum, Auguste publia un édit dans lequel il conseillait au peuple d'exiger que le président de la république ressemblât toujours aux grands hommes dont les statues étaient là (1). Puis des fêtes solennelles furent célébrées ; il y eut de nouveaux jeux troyens et une naumachie qui attirèrent de tous les points de l'Italie des foules énormes (2) ; le sénat approuva un décret qui faisait du nouveau temple de Mars le plus grand symbole religieux de la force militaire de Rome. Tous les citoyens en effet, après avoir pris la toge virile, devaient se rendre dans ce temple ; tous les magistrats qui partaient pour les provinces devaient également s'y rendre au moment de leur départ, et après avoir prié le dieu de la guerre pour obtenir ses faveurs, de commencer leur voyage en partant du seuil sacré de la demeure de Mars ; chaque fois qu'il s'agirait de délibérer au sujet d'un triomphe, c'est dans ce temple que le sénat se réunirait ; les sénateurs y déposeraient le sceptre et la couronne et c'est là aussi que seraient apportées toutes les enseignes prises à l'ennemi (3). Avec ces monuments du forum et ces fêtes de Mars, Auguste avait donc encore une

(1) Suétone, *Aug.*, 31.
(2) Velléius Paterculus, II, c, 2 : Dion, LV, 10 ; Ovide, *Ars am.*, I, 171 et suiv.
(3) Dion, LV, 10.

fois cherché à raviver les grands souvenirs du passé et de l'ancienne aristocratie chez ce peuple de marchands, d'artisans, de courtisanes, de flâneurs qui allaient user le beau marbre de son monument. Mais la tentative était vaine. La nouvelle génération s'arrêterait à peine, pour regarder d'un œil distrait et d'un esprit indifférent les statues de ces grands hommes qui, au milieu de toutes les tempêtes, avec une foi invincible, avaient, petit à petit, fondé l'empire. Ovide, le poète préféré des femmes et des jeunes élégants, à qui il faisait oublier le tendre Virgile et le mordant Horace, Ovide, dans son nouveau poème sur *l'art d'aimer*, faisait de Mars, le dieu de la guerre, un trop complaisant amoureux de Vénus. Il rappelait les fètes qu'Auguste avait fait célébrer pour la consécration du temple, mais comme une occasion unique d'aventures et d'intrigues d'amour, à cause de la foule innombrable et joyeuse de jolies femmes et de jeunes gens qui vinrent à Rome (1) ; et il célébrait à l'avance de la même façon les fêtes sur lesquelles on comptait déjà pour le triomphe de Caïus César, quand il reviendrait de la Perse conquise. Quelle occasion merveilleuse de faire la cour à sa belle (2) ! Avec sa facilité et sa souplesse habituelle, cet harmonieux porte-voix de la jeunesse, qui exprimait toutes les folies de sa génération, n'hésitait même pas à flatter, lui aussi, comme s'il eût pris plaisir au servage dynastique, les deux jeunes fils de César ; et il écrivait en leur honneur des vers qui, cinquante ans auparavant, auraient fait rougir un Romain, et lui auraient paru dignes du plus vil des esclaves. Il célébrait la grandeur précoce des deux

(1) *Ars am.*, I, 175 : *Quis non invenit, turba quod amaret in illa?*
(2) *Ars am.*, I, 177-228,

jeunes gens, comme un privilège accordé à leur nature semi-divine.

Ultor adest, primisque ducem profitetur in armis,
Bellaque non puero tractat agenda puer.
Parcite natales timidi numerare deorum :
Cæsaribus virtus contigit ante diem.
Ingenium cœleste suis velocius annis
Surgit et ignavæ fert male damna moræ (1).

Mais une catastrophe inattendue et terrible, dont nous ne connaissons qu'imparfaitement les détails, interrompit soudain ce délire. Julie avait-elle été trop téméraire en comptant sur sa popularité, sur la vieillesse d'Auguste et sur l'indulgence sceptique du public? Avait-elle laissé s'entr'ouvrir imprudemment les voiles derrière lesquels elle devait cacher ses amours illicites, elle, la fille de celui qui avait promulgué seize ans auparavant la terrible *lex de adulteriis?* Cela est probable (2). Devons-nous voir dans ce qui se passa alors une revanche prise par les amis de Tibère et par le petit parti traditionaliste, ou encore un suprême effort de Livie pour rouvrir à Tibère les portes de Rome? Cela encore est assez probable (3). Il faut alors sup-

(1) *Ars am.*, I, 181 et suiv.

(2) Macrobe, *Sat.*, II, v, 1 : *sed indulgentia tam fortunae quam patris abutebatur* (Julia)...

(3) Il reste dans la catastrophe de Julie bien des points qui sont obscurs; mais, ce qui paraît certain, c'est qu'il faut chercher la cause de cette catastrophe dans la *lex Julia de adulteriis.* Julie subit la loi faite par son père et dont nous avons énuméré les dispositions principales dans le chap. vii du t. V. En d'autres termes, pour comprendre cette catastrophe, il faut avoir cette loi présente à l'esprit. *Ob libidines atque adulteria damnatam,* dit Suétone (*Tib.*, 11), Saint Jérôme, *ad an. Abr.* 2012 : *in adulterio deprehensam.* Tacite, *Ann.*, I, 53 : *ob impudicitiam.* Sénèque, *de Clem.*, I, x, 3 : *quoscumque ob adulterium filiae suae damnaverat*... Il est clair qu'il s'agit d'un délit prévu par la *lex de adulteriis*; et, cela admis, bien des choses qui

poser que les amis de Tibère arrivèrent à posséder les preuves d'un adultère de Julie dont avait connaissance une affranchie du nom de Phœbé, et que, furieux de la décadence de leur parti, persuadés qu'ils seraient écrasés, s'ils ne pouvaient frapper leurs ennemis d'un coup retentissant, ils firent appel à tout ce qu'ils avaient encore de courage et de hardiesse, et décidèrent de reprendre un peu de prestige en montrant qu'ils n'avaient d'égards pour personne, pas même pour la fille d'Auguste qui était si populaire. La *lex de adulteriis* avait été appliquée à beaucoup d'hommes et de femmes : pourquoi Julie et ses amants pourraient-ils y échapper? Auguste, qui avait promulgué et affirmé tant de fois que tout le monde devait obéir aux lois, ne pourrait empêcher que sa fille reçût, comme les autres, le châtiment qu'elle avait mérité. Cependant le vieux président, qui depuis vingt-cinq ans consacrait à la chose publique tant de fatigues, tant d'argent, tant de soucis, semblait demander comme unique récompense de tant de travail et de tant de mérites, que personne ne l'obligeât à voir la preuve de la faute commise par sa fille; il ne voulait pas être mis dans la terrible alternative ou de donner l'exemple de déchirer lui-même les lois qu'il avait faites ou de sévir contre son sang, de marquer d'infamie la mère des deux jeunes hommes, dans lesquels il semblait mettre les plus belles espérances pour l'avenir. Mais quel scandale pouvait causer plus de mal au parti de la jeune noblesse qu'un retentissant procès d'adultere contre Julie? Et les amis de Ti-

semblaient obscures, deviennent claires. Du jour où Auguste s'aperçut que la faute de sa fille était si évidente qu'on ne pouvait plus la cacher, il se trouva dans l'alternative ou d'imposer une scandaleuse impunité en abusant de son autorité ou d'abandonner sa fille à son sort...

bère, rendus furieux par leurs défaites répétées, n'eurent d'égards ni pour les cheveux blancs, ni pour les mérites, ni pour la famille d'Auguste, et ils montrèrent au père les preuves... Le coup dut porter bien profondément. Auguste était pris dans les filets qu'il avait tissés lui-même pour les autres. La *lex de adulteriis,* qui portait son nom, obligeait le mari à punir ou à dénoncer la faute de sa femme; et si le mari ne pouvait pas ou ne voulait pas, c'était au père à le faire. Tibère étant à Rhodes, c'était lui, Auguste, qui devait punir ou accuser sa fille, sinon Cassius Sévérus ou quelque autre vaurien, pourrait traîner Julie devant la *quaestio,* demander, toujours en s'appuyant sur une autre loi qu'il avait fait approuver lui-même, que Phœbé fût mise à la torture pour qu'on pût lui arracher l'aveu de la faute de sa maîtresse. Et cet homme, que les historiens modernes nous représentent comme un monarque absolu, arbitre à Rome de toutes les lois et de toutes choses, cet homme qui aurait eu l'ambition de fonder une dynastie pour assurer à jamais l'empire à sa famille, cet homme n'eut pas le courage, à ce moment suprême, de disputer sa fille aux rancunes d'une petite coterie, aux préjugés stupides des classes moyennes, à la peur de paraître rechercher des privilèges pour lui et pour sa famille, à l'ambition si républicaine et si latine, de montrer au peuple que les lois étaient au-dessus de toute considération personnelle ou de famille. Il avait fait cette loi terrible et qui avait été appliquée à tant de monde; si, son tour venu de la subir, il essayait de sauver les siens, que deviendrait cette réputation de magistrat impartial, de gardien sévère des mœurs, qui faisait en grande partie sa gloire et son prestige? Que l'on se représente ce vieillard de soixante-deux ans, fatigué,

irrité des difficultés qui croissaient au moment même où il désirait le plus prendre du repos, et qui, au terme de sa vie agitée, alors qu'il avait le droit de désirer un peu de tranquillité, ne pouvait échapper à la terrible vengeance des amis de Tibère, le mettant dans l'alternative, ou de tuer sa fille, ou de compromettre dans un scandale monstrueux tout son prestige et toute son œuvre ! Auguste n'était pas cruel, mais devant un tel choix à faire, il semble avoir été en proie à un accès terrible de douleur et de colère (1). Tandis que l'égalité de tous devant la loi n'était plus qu'une convention mensongère, dont se servaient les charlatans, comme Cassius Sévérus, pour tromper le peuple, Auguste voulut que ce fût une chose sérieuse pour sa fille, et il songea aussitôt à user des dernières rigueurs quc la *lex Julia* permettait au *pater familias* d'appliquer à sa fille adultère, c'est-à-dire à la tuer. Puis l'affection, la raison, un peu de calme revenu dans son cœur, l'emportèrent. Sorti de Rome, il envoya à Julie, au nom de Tibère, sa répudiation, et en vertu de ses pouvoirs de *pater familias*, il l'exila à Pandatarie (2).

(1) Sénèque, *de Ben.*, I, xxxii, 2.

(2) Suétone, *Auguste*, 65. L'intervention d'Auguste dans le scandale dépend sans doute de la disposition de la *lex Julia de adulteriis* qui obligeait le père à châtier ou à accuser la femme adultère, quand le mari ne pouvait ou ne voulait le faire lui-même. Là encore Auguste appliqua sa loi. On ne voit pas bien clairement par qui et comment Julie et ses complices furent condamnés. D'après le droit commun elle aurait dû être jugée par une *quaestio*. Mais Tacite nous donne à entendre que l'on changea l'appellation du délit d'une façon un peu arbitraire : *nam culpam... vulgatam gravi nomine laesarum religionum ac violatae majestatis appellando clementiam majorum suasque ipse leges egrediebatur*. Comme nous savons que la *lex Julia de adulteriis* permettait au père de punir lui-même, sous certaines conditions, la fille adultère, la supposition la plus simple, c'est qu'Auguste profita de ses pouvoirs de *pater familias*,

Et Rome, qui ne s'y attendait guère, apprit soudain que la fille d'Auguste, la mère de Caïus et de Lucius, la grande dame si populaire, avait été surprise en adultère par son père, envoyée en exil et chassée de sa famille. Les accusations les plus folles firent alors rage dans Rome. Les hautes classes aussi bien que les classes moyennes, les sénateurs et les chevaliers, les coteries les plus influentes, se révoltèrent contre Julie; toutes les fables obscènes inventées sur son compte par les amis de Tibère, et chuchotées à voix basse depuis si longtemps, furent racontées tout haut, grossies encore et exagérées, et avec la plus vive indignation; la malheureuse femme, qui s'était rendue coupable d'une faute si commune, fut avilie comme la plus honteuse des courtisanes, traînée dans la boue, accusée de toutes les abominations et même d'une tentative de parricide; tous ses amis furent accusés d'adultère, de conspiration contre Auguste; Phœbé se pendit pour ne pas avoir à porter témoignage contre sa maîtresse; Iulus Antonius, le plus soupçonné de tous, à cause de ses origines, se donna la mort (1); les condamnations furent très nombreuses; Sempronius Gracchus, et plusieurs des plus illustres amis de Julie furent condamnés à l'exil (2); accompagnée de sa vieille mère, Julie dut sortir clandestinement de Rome, poursuivie par la haine de tous les gens de bien, chargée d'un nombre infini de fautes qu'elle n'avait pas commises. De nouveau et pour quelque temps le public était pris d'une horreur subite de l'adultère, dont les dénonciateurs profitaient pour accuser à l'aveuglette un grand

même peut-être en les appliquant un peu arbitrairement, pour éviter le scandale d'un procès.

(1) Dion, LV, 10; Velléius, II, c, 4.

(2) Velléius, II, 100; Sénèque, I, x, 3.

nombre de gens. Auguste était trop puissant et trop admiré; personne n'osait rien tenter contre sa grandeur, mais la jalousie démocratique couvait dans les cœurs, et elle se donna libre cours dans le monstrueux scandale de l'adultère de Julie. Puisque Julie s'était laissé prendre en faute, elle allait expier la grandeur privilégiée, la fortune unique d'Auguste; elle allait être précipitée dans l'abîme de l'infamie à une profondeur égale à la hauteur de la gloire sur laquelle se tenait son père; elle expierait surtout toutes les rancunes qu'Auguste avait fait naître avec les lois sociales. Quelle joie pour ceux que les lois de l'an 18 avaient frappés dans leur honneur et dans leur fortune, de voir la fille de l'auteur de ces lois accablée, elle aussi, d'infamie et perdue! Auguste lui-même, emporté par ce courant, écrivit une lettre au sénat, dans laquelle il expliquait le châtiment de sa fille, et énumérait, comme si elles eussent été la vérité, les plus odieuses calomnies que l'on faisait courir sur son compte (1).

(1) Suétone, *Auguste*, 65; Sénèque, *de Benef.*, VI, 32.

VIII

LA VIEILLESSE D'AUGUSTE

De tels excès amenèrent bientôt une réaction. Le parti de la jeune noblesse, les amis de Julie, le peuple qui aimait Caïus, Lucius et leur mère, tous ceux qui, indignés des exagérations cruelles de la vertu, en viennent à sympathiser avec le vice et parfois même avec le crime, se révoltèrent à leur tour contre la férocité de ce scandale si pénible, qui avait attristé la vieillesse d'Auguste, et privé de leur mère les deux jeunes gens, espoir de la république. On protesta contre la folie de délations qui menaçait tant d'innocents; on accusa Tibère d'être la cause de tout ce mal (1); on fit des démonstrations populaires en faveur de Julie (2). Auguste dut se résoudre à donner une satisfaction à cette partie du public et, intercédant en qualité de tri-

(1) SUÉTONE (*Tibère*, 11 et 12) nous montre clairement qu'après la condamnation de Julie commença la période la plus mauvaise de l'exil de Tibère, celle où son impopularité fut la plus grande et la haine contre lui la plus intense. Cette impopularité fut certainement causée par la haine qu'Auguste manifestait ouvertement et aussi par le scandale de Julie qui déplut à bien des gens. C'est de cette façon que l'on peut expliquer pourquoi Tibère, au dire de SUÉTONE (*Tibère*, 18), intervint plus tard auprès d'Auguste en faveur de Julie. Celle-ci était si populaire, que Tibère ne voulait plus être accusé d'avoir été son plus implacable persécuteur.

(2) SUÉTONE, *Auguste*, 65. *Deprecante saepe populo romano*, etc. Voy. DION, LV, 13.

bun, il défendit d'intenter de nouveaux procès pour les adultères commis avant une certaine époque (1). Mais cette concession faite au parti de Julie, il se hâta de donner quelque compensation au parti puritain : il exila quelques-uns des jeunes amis de Julie qui s'étaient le plus compromis dans le scandale, et qui, à cause de leurs mœurs, provoquaient le plus d'indignation dans le parti adverse, en usant, un peu arbitrairement, de son droit de faire tout ce qu'il jugeait utile pour l'ordre moral et le prestige de la religion; et suppléant en partie avec son autorité, à la férocité des jugements publics, limitée par son *veto* de tribun (2). Mais ces compensations s'arrêtèrent là.

(1) Dion, LV, 10. Ce ne fut que grâce à ses pouvoirs de tribun qu'Auguste put empêcher ces procès.

(2) Sénèque (*de Clem.*, I, x, 3) dit qu'Auguste, au lieu de mettre à mort les amants de sa fille (la *lex de adulteriis*, semble-t-il, lui aurait permis de le faire), se montra magnanime et se contenta de les exiler. Mais ici, comme pour l'exil de Julie, la question se pose de savoir en vertu de quels pouvoirs Auguste exilait les amants véritables ou présumés de sa fille? Et d'abord peut-on croire ce que dit Sénèque, qu'Auguste exila les amants de Julie en substituant sa propre autorité à celle des tribunaux? Tacite (*Ann.*, III, 24) confirme Sénèque : *adulteros... earum morte aut fuga punivit*. Mais ce témoignage de Tacite qui est souvent inexact dans les questions de ce genre, ne serait pas d'un grand poids, si nous n'en avions un autre plus important, celui d'Ovide. Le poète fut compromis dix ans plus tard dans le scandale de la jeune Julie, qui fut en tout point analogue au scandale de sa mère, bien qu'il fût moins grave. Ovide nous dit d'une façon très nette qu'il fut *relegatus* par un *edictum* d'Auguste, sans qu'ait été prononcée contre lui une sentence par la *quaestio* et sans que le sénat ait émis un décret (*Tristes*, II, 131 et suiv.) :

Nec mea decreto damnasti facta senatus
Nec mea selecto judice iussa fuga est :
Tristibus invectus verbis — ita principe dignum —
Ultus es offensas, ut decet, ipse tuas.
Adde, quod edictum, quamvis immite minaxque
Attamen in pœnæ nomine lene fuit.
Quippe relegatus, non exul dicor in illo...

Il est évident qu'Ovide ne fut pas relégué à la suite d'un juge-

bère attendit en vain, à Rhodes, qu'Auguste le rappelât. Si Julie et ses amis les plus intimes, si ses amants vrais ou imaginaires, si les jeunes gens les plus corrompus de la noblesse sortirent de Rome, Tibère n'y rentra pas. Il était, depuis le scandale de Julie, encore plus détesté du public qu'auparavant; plus que jamais on redoutait cet homme d'un caractère si peu en harmonie avec son époque; en le laissant à Rhodes, Auguste donnait au parti de la jeune noblesse, si rudement éprouvé par le scandale de Julie, une nouvelle compensation.

Le scandale de Julie, au lieu d'améliorer la situation qui était si tendue, ne fit que provoquer de nouvelles discordes encore plus violentes; et le parti traditionaliste, qui l'avait machiné, n'en profita en aucune manière. A toutes ces causes de dissolution s'ajoutait maintenant pour l'État un nouveau malheur, d'ordre physique et personnel : Auguste vieillissait. Il n'avait, il est vrai, que soixante et un ans; on ne pouvait donc le dire absolument vieux; mais il avait commencé à

ment, mais par une mesure administrative, comme nous dirions aujourd'hui, qui fut prise par Auguste : il dut en être de même pour les exilés dont parle Sénèque, puisque Tacite dit que ceux qui avaient commis l'adultère avec la fille et avec la petite-fille d'Auguste furent traités de la même façon. En vertu de quelle autorité Auguste pouvait-il prendre cette mesure administrative et infliger à des citoyens romains, par un édit, la peine de la déportation? De même que pour l'exil de Julie et à plus forte raison, puisqu'il s'agit de personnes sur lesquelles Auguste n'avait pas la *patria potestas*, je ne vois pour cela que la faculté qui lui fut accordée en l'an 23, dont il est question à la page 143 du tome V : *utque quaecumque ex usu reipublicae divinarum huma(na)rum publicarum privatarumque rerum esse censebit, ei agere facere jus potestasque sit*. Dès là qu'il était établi que Julie et ses complices s'étaient rendus coupables de sacrilège *(laesarum religionum)*, comme le dit Tacite, Auguste pouvait les condamner à la relégation, en vertu des pouvoirs qui l'autorisaient à faire tout ce qu'il jugeait nécessaire pour le *prestige de la religion*.

brûler son huile de bonne heure, et depuis quarante-trois ans il faisait brûler la lampe de la vie sans ménagements, au milieu des soucis, des fatigues, des angoisses, des tribulations, des désillusions d'une carrière politique, qu'il faut compter au nombre des plus longues et des plus agitées de l'histoire universelle. Il n'est donc pas surprenant qu'Auguste fût déjà vieux, à un âge où bien des gens ont encore toute leur vigueur ; et qu'il eût à cette époque déjà tous les vices de la vieillesse : l'obstination, la défiance, la faiblesse, l'irritation. Pour la première fois depuis les guerres civiles, il semble, lui, l'homme sage, ordinairement si réfléchi, obéir à un esprit de rancune et d'amour-propre blessé. Si l'absurde impopularité de Tibère était déjà pour l'État une grosse difficulté, la rancune personnelle d'Auguste aggrava encore beaucoup les choses. Au parti puritain qui l'avait presque mis au défi de prouver qu'il n'était pas, comme tout le monde le pensait, un père trop indulgent, il voulut montrer qu'il savait se servir des pouvoirs discrétionnaires que le sénat lui avait conférés tant d'années auparavant, pour rendre plus dur le châtiment de sa fille dont le peuple cependant demandait la grâce. Il alla jusqu'à lui défendre de boire du vin, et de recevoir la visite des personnes auxquelles il n'aurait pas accordé lui-même une autorisation spéciale (1). Mais il se vengea sur Tibère des tourments qu'il infligeait lui-même à sa fille, en lui fermant brutalement les portes de Rome; il laissait voir sa haine pour lui en toute occasion, et encourageait ainsi à le haïr ceux qui avaient été écœurés par le scandale de Julie (2). Toute l'affection qu'il

(1) Suétone, *Aug.*, 65.

(2) Nous verrons dans ce même chapitre combien la conduite d'Auguste à l'égard de Tibère fut, cette année-là, contraire à l'in-

avait autrefois pour Julie, il la reportait maintenant sur Caïus et Lucius ; il pressait sur sa poitrine ces deux enfants, suprême consolation et suprême espérance, après la catastrophe de Julie. C'est pour eux seuls, enfants du sang de César, que sa tendresse sénile de grand-père aura désormais toutes les indulgences, toutes les faveurs, toutes les ambitions ; pour Tibère, le Claude orgueilleux et intraitable, il n'aura que de la colère. Non seulement, en effet, Auguste ne renonça pas, comme les amis de Tibère l'avaient espéré, à envoyer Caïus en Orient, mais il lui adjoignit comme conseiller un des ennemis les plus acharnés de Tibère, Marcus Lollius (1) et il hâta leur départ, semble-t-il, au commencement de l'an 1 avant Jésus-Christ. La première génération avait trop mal répondu à ses efforts pour faire de sa famille une grande famille à la manière antique, et sur laquelle toute la noblesse pût prendre modèle : Drusus était mort à trente ans dans la lointaine Germanie; Julie était marquée d'infamie et en exil; Tibère était loin, impopulaire, abandonné, semblait-il, pour toujours ! Il ne restait plus à Auguste qu'à placer tous ses espoirs dans la seconde génération ; souhaiter ardemment qu'elle fût plus sage, plus vertueuse, moins orgueilleuse et moins violente que la génération précédente, vouée tout entière à une fin si tragique et si cruelle. Cette seconde génération était assez nombreuse, car si la génération précédente avait pris trop à la légère la *lex de adulteriis*, elle avait du moins obéi à la *lex de maritandis ordinibus*. Auguste et Livie avaient huit petits-enfants, outre Caïus qui était l'aîné. Des trois

térêt public. On ne peut donc l'expliquer sans admettre qu'Auguste nourrissait contre Tibère un violent ressentiment.

(1) Voy. SUÉTONE, *Tib., ex criminationibus M. Lollii comitis et rectoris ejus*. Lollius était donc un ennemi de Tibère.

enfants qu'avait laissés Drusus et qui étaient élevés par Antonia, l'aîné, Germanicus, qui avait alors onze ans, était beau, bien portant, intelligent, actif, d'un caractère aimable; il étudiait la littérature, la philosophie et l'éloquence avec beaucoup d'ardeur et de profit; il aimait les exercices physiques (1). Le second enfant était une fille, Livilla, plus jeune d'un ou deux ans; il semble qu'à cette époque, en l'an 1 avant J.-C., elle ne donnait pas à penser qu'il y eût un jour beaucoup de bien ou beaucoup de mal à dire d'elle. Au contraire le troisième fils, ce Claudius, né à Lyon le 1er août de l'an 10 avant J.-C., le jour même de l'inauguration de l'autel de Rome et d'Auguste, était un jeune monstre à demi idiot. Il avait la tête petite et tremblante, la bouche énorme; il balbutiait, coufondait les mots et riait d'un rire stupide (2); son corps était mal conformé, surtout dans les membres inférieurs (3); son intelligence semblait si obtuse qu'il ne pouvait même pas apprendre les choses les plus élémentaires (4); il avait été continuellement malade dans son enfance (5). Une méningite probablement et l'épilepsie avaient fait avorter en cette laideur stupide la beauté virile, la forte et lucide intelligence des Claudes. Sa mère elle-même, la bonne Antonia, avouait qu'il n'était qu'un avorton (6). Agrippa et Julie, après Caïus et Lucius

(1) Suétone, *Cal.*, 3.

(2) Suétone, *Claude*, 30 : *risus indecens... linguae titubantia, caputque, quum semper, tum in quantulocumque actu, vel maxime tremulum.*

(3) Suétone, *Claude*, 30 : *ingredientem destituebant poplites minus firmi...*

(4) Suétone, *Claude*, 2 : *adeo ut, animo simul et corpore hebetato, ne progressa quidem aetate, ulli publico privatoque muneri habilis existimaretur.*

(5) Suétone, *Claude*, 2.

(6) Suétone, *Claude*, 3.

avaient eu deux filles, qui s'appelaient toutes les deux Agrippine et avaient alors de douze à quinze ans; et un fils, Agrippa Postumus, qui avait onze ans. Il n'est nulle part, jusque-là, question de ces deux filles; mais la seconde dut donner de belles espérances à son grand-père, puisqu'il l'adopta pour sa fille, cherchant ainsi peut-être à combler le vide que Julie avait laissé dans son affection (1). Chez Postumus au contraire, par un étrange retour aux origines, au milieu d'une culture aussi raffinée, l'animalité semblait prévaloir dans un corps et un esprit grossiers, avides seulement de joies physiques, réfractaires à l'éducation méthodique (2). Enfin Drusus, le fils de Tibère et de Vipsanie, que Tibère avait laissé à Rome, avait déjà à peu près le même âge que Germanicus et promettait de devenir un jeune homme sérieux. Mais Auguste, peut-être à cause de sa rancune contre Tibère, ne semble pas avoir eu beaucoup d'affection pour lui. Il aimait au contraire beaucoup Germanicus, nouveau surgeon qui poussait sur le vieil arbre des Claudes et qui semblait à tout le monde destiné à remplacer le rameau brisé par la mort en Germanie.

C'est ainsi qu'en l'an 1 avant J.-C., tandis que Caïus voyageait en Orient, les trois membres les plus en vue de la famille qui était à la tête de l'immense empire, Auguste, Livie et Tibère, eurent, au sommet le

(1) Bien qu'aucune source antique ne nous l'indique, cette fille de Julie et d'Agrippa dut être adoptée par Auguste; sans quoi elle se serait appelée Agrippine et non Julie.

(2) : TACITE, *Ann.*, I, 3 : *rudem... bonarum artium, et robore corporis stolide ferocem*; SUÉTONE, *Auguste*, 65; *ingenium sordidum ac ferox;* VELLÉIUS PATERCULUS, II, CXII, 7 : *mira pravitate animi atque ingenii.* Ces textes, si vagues soient-ils, et l'exil auquel Auguste le fit condamner, nous portent à croire qu'Agrippa était un de ces dégénérés à demi fous, comme il s'en présente assez souvent dans les grandes familles.

plus haut de la fortune, des jours d'une amertume indicible. Tibère voyait qu'on était maintenant décidé à le laisser mourir dans la retraite où il était allé s'enfermer de colère, avec l'espoir qu'on viendrait l'y chercher; et la peur d'être enseveli vivant à Rhodes dans un oubli définitif l'emporta à la fin sur son orgueil. Désespéré il s'abaissa enfin jusqu'à montrer sa douleur, jusqu'à prier et supplier; il chercha même à ramener à de meilleurs sentiments ses pires ennemis, c'est-à-dire les amis de Julie, et il intervint auprès d'Auguste pour qu'elle fût traitée avec moins de rigueur (1). Ce fut en vain : Auguste se montra aussi sourd à l'appel de Tibère qu'aux réclamations violentes du peuple en faveur de Julie. Cependant le quinquennium de la puissance tribunitienne conférée à Tibère en l'an 6 arrivait à sa fin; il devenait un citoyen privé qu'aucune immunité ne recouvrait plus. S'abaissant encore davantage, Tibère écrivit à Auguste que, s'il s'était éloigné, c'était pour ne pas porter ombrage à Caïus et à Lucius, alors qu'ils faisaient leurs premiers pas sur la route des honneurs, mais maintenant, puisqu'ils étaient universellement reconnus comme les deux principaux personnages après Auguste, il demandait à revenir pour revoir les siens, sa mère, son fils, sa belle-sœur, ses neveux. Auguste lui répondit durement qu'il n'avait plus à se préoccuper de ceux qu'il avait été le premier à abandonner (2). Livie n'arracha qu'avec peine au vieillard irrité une nomination pour la forme de *legatus* (3). Le parti de Julie restait implacable, répandait contre lui des calomnies de toutes sortes, cherchait à lui enlever

(1) Suétone, *Tibère,* 11 : c'est là, il me semble, l'explication la plus vraisemblable de cette singulière intervention.
(2) Suétone, *Tibère,* 11.
(3) Suétone, *Tibère,* 12.

ses derniers amis (1); Marcus Lollius en Orient faisait de son mieux pour exciter Caïus contre Tibère; il était d'ailleurs difficile à Caïus d'être bien disposé à l'égard de celui qui, directement ou indirectement, avait tant contribué à la ruine de sa mère (2); Auguste, de son côté, encourageait les ennemis de Tibère en montrant ouvertement combien il lui était hostile. Et ainsi le souvenir des entreprises qu'il avait réalisées, des magistratures qu'il avait exercées, des triomphes qu'il avait célébrés, le respect dont Tibère avait joui pendant tant d'années, tout cela fut emporté par un flot d'impopularité qui, de Rome, se répandit jusque dans les provinces. Pour échapper aux soupçons et aux calomnies de ses ennemis, Tibère dut se retirer à l'intérieur de l'île, ne plus recevoir aucun personnage, et presque se cacher (3); il fut obligé d'aller à la rencontre de Caïus à Samos, comme pour s'excuser d'avoir causé l'exil de Julie; il dut subir l'affront d'un accueil glacial (4); et tandis qu'Auguste vieillissait à Rome, lui aussi s'affaiblit dans cette inaction, cessa de monter à cheval, ne fit plus usage de ses armes, ne prit plus d'exercice physique (5). Comme il se diminuait ainsi, le monde le méprisa encore davantage; tout le monde se tourna contre lui;

(1) SUÉTONE, *Tibère*, 12 : *venit etiam in suspicionem...*
(2) SUÉTONE, *Tibère*, 12.
(3) SUÉTONE, *Tibère*, 12.
(4) VELLÉIUS PATERCULUS, II, 101 : *convento prius T. Nerone, cui omnem ut superiori habuit (Caius Caesar) :* le récit qu'il fait de la rencontre est tout l'opposé de celui de SUÉTONE (*Tibère*, 12). Mais il est à croire que l'admiration, justifiée d'ailleurs, de Velléius Paterculus pour Tibère, l'a amené cette fois à atténuer un peu les choses. Le récit de Suétone est plus vraisemblable. Il n'est guère possible qu'alors que Tibère avait contre lui Auguste et tout le monde, le fils de Julie, un an seulement après l'exil de sa mère, se soit montré si aimable pour lui.
(5) SUÉTONE, *Tibère*, 13.

la populace à Nîmes alla jusqu'à renverser sa statue (1). Seuls Caïus et Lucius étaient les favoris d'Auguste et de tout l'empire; à Pise un décret solennel fut rendu pour dédier un autel à Lucius (2). Cependant la mauvaise fortune n'allait pas se prolonger plus longtemps pour Tibère. Nous voici arrivés au 1er janvier de l'an 754 de Rome : c'est à partir de cette année-là que nous comptons les années de notre ère; c'était cette année-là aussi que d'après la décision prise en l'an 6 avant J.-C., et qui avait causé tant de malheurs, Caïus César devait être consul. Mais le consul de vingt ans était alors en Asie, probablement à Antioche (3), où il préparait une armée pour envahir l'Arménie, et engageait des pourparlers avec Phraatacès pour essayer d'arriver à un accord. Auguste ne voulait pas d'une guerre avec les Parthes; il est probable que le roi des Parthes ne désirait pas non plus tirer l'épée; aussi les pourparlers, trop difficiles, quand ils venaient de Rome même, auraient plus de chance de succès, s'ils s'engageaient en Syrie et avec le fils d'Auguste à la tête d'une armée. Mais l'arrivée de Caïus César chargé d'une mission aussi importante et escorté par tant de jeunes gens appartenant aux grandes familles de l'aristocratie romaine, parmi lesquels Lucius Domitius Ahénobarbus, fils du *legatus* de Germanie (4), avait fortement ému la servilité empressée de l'Orient. On envoyait de partout au jeune homme des ambassades pour lui rendre hommage et exprimer leurs désirs; on lui érigeait des monuments, et dans les inscriptions qu'on lui consacrait, à lui et à son frère, on le traitait

(1) Suétone, *Tibère*, 13.
(2) *C. I. L.*, XI, 1420.
(3) Mon. Anc., éd. M², p. 173-75.
(4) Suétone, *Néron*, 5.

de fils d'Arès et même de nouvel Arès (1). L'Orient était depuis si longtemps habitué à la monarchie, qu'il était prêt à reconnaître l'empire de Rome jusque dans ce cortège d'éphèbes conduits par le jeune Caïus, et il s'inclinait devant eux, comme il l'avait fait depuis tant de siècles, pour tous les hommes qui symbolisaient le pouvoir. Malheureusement la petite troupe envoyée par Auguste pour représenter Rome en Orient se composait de jeunes gens trop inexpérimentés ou trop présomptueux, ou aussi trop corrompus; il n'y avait parmi eux qu'un homme énergique et intelligent, Marcus Lollius, mais il était très cupide, et il songeait moins à régler la question d'Arménie qu'à soutirer à l'Orient de nouveaux trésors qui grossiraient encore son immense fortune. Il semble avoir profité de son autorité, qui était considérable, pour rançonner les villes, les particuliers, les souverains; il se contentait en échange de s'interposer ou de promettre de s'interposer en leur faveur auprès de César et auprès d'Auguste (2); et nouveau Lucullus, il envoyait, dit-on, des charges énormes d'or et d'argent en Italie. Ainsi tandis que Lollius, dans la tâche dont Auguste l'avait chargé, cherchait plutôt son avantage que celui de Rome, Caïus qui, à cause de son inexpérience, devait le plus souvent se laisser guider par lui et ne pouvait compter

(1) *C. I. A.*, III, 444, 445, 446.

(2) Pline (*N. H.*, xxxv, 118) dit clairement que ce qui amena la chute de Lollius, ce furent les *regum munera*, les concussions : *hic est rapinarum exitus, hoc fuit quare M. Lollius infamatus regum muneribus et in toto Oriente interdicto amicitia a C. Caesare... venenum biberet.* Cette explication est plus précise que celle de Velléius qui est très vague (II, 102 : *perfida et plena subdoli ac versuti animi consilia per Parthum indicata Caesari*), et cela est d'ailleurs très vraisemblable si l'on songe aux mœurs du temps et à l'immense fortune que laissa Lollius.

sur ses autres compagnons tous jeunes et corrompus, s'attira, au dire d'un historien, à la fois beaucoup d'éloges et de blâmes (1). Il engagea bien des pourparlers avec les Parthes, et demanda avec fermeté à Phraatacès de renoncer à l'Arménie et à ses frères; mais peu à peu le voyage, après avoir débuté avec une véritable solennité diplomatique, dégénéra en une course aux plaisirs. Lollius, à la condition qu'on ne le dérangeât pas dans les grandes rançons qu'il prélevait, ne dérangeait pas les autres de leurs amusements; Caïus n'avait ni assez d'expérience, ni assez d'énergie pour réprimer ces folies; et ses compagnons, leurs esclaves et leurs affranchis surtout, commettaient bien des abus (2). Encouragé par le succès, Lollius en venait à employer des moyens plus audacieux pour se faire de l'argent; il semble avoir tenté d'en tirer de Phraatacès lui-même, en lui proposant dans les pourparlers de lui faire obtenir certaines concessions, s'il voulait lui verser de très grosses sommes (3).

Cependant, les préparatifs pour l'expédition continuèrent au printemps et pendant l'été de l'an 1 de l'ère vulgaire; les pourparlers avec les Parthes furent aussi poursuivis, et avec succès. Phraatacès, en effet, n'osant faire la guerre, dut consentir à évacuer l'Arménie et à

(1) VELLÉIUS PATERCULUS, II, CI, 1 : *tam varie se ibi gessit (C. Caesar) ut nec laudaturum magna nec vituperaturum mediocris materia deficiat.*

(2) Voyez SUÉTONE, *Néron*, 5.

(3) C'est du moins de cette façon que l'on peut interpréter à mon sens la phrase obscure de VELLÉIUS, II, CII, 1 . *(perfida et plena subdoli ac versuti animi consilia, per Parthum indicata Caesari)* en la rapprochant de ce que PLINE (IX, XXXV, 118) nous a dit des *regum munera* qui furent reprochés à Lollius. Qu'aurait bien pu révéler Phraatacès à Caïus César, sinon que Lollius lui avait demandé de l'argent?

renoncer à ses frères (1). A Rome, cependant, dans la partie la plus sérieuse de la noblesse, un mouvement en faveur de Tibère commençait à se produire, presque imperceptible d'abord et très lent. Tibère avait dans la noblesse, parmi ceux qui l'avaient vu à l'œuvre pendant la guerre, ou qui avaient combattu sous son commandement, des admirateurs, qui pouvaient n'être pas nombreux, mais qui étaient sérieux et sincères. Ces admirateurs ne reconnaissaient pas seulement ses défauts, mais aussi ses qualités. Qui pouvait nier qu'il fût le premier général de son temps? Et ils regrettaient qu'un homme d'une telle énergie fût condamné à rester inactif à Rhodes, tandis que la vieillesse d'Auguste apportait de plus en plus de la torpeur dans les affaires de l'État. Par suite de la dissolution de la noblesse et de l'épuisement du sénat, le président de la république, avec sa famille, ses amis intimes et ses esclaves était désormais le moteur suprême de tout l'État, et tandis que le monde dans son éternelle jeunesse se renouvelait alors, comme il se renouvelle toujours, Auguste, vieux, fatigué, seul au milieu de tant de jeunesse, n'osait plus rien innover. Depuis quelque temps déjà les rentrées qui se faisaient au trésor ne suffisaient plus pour compenser les dépenses qui avaient augmenté (2); mais Auguste ne se décidait

(1) Dion, LV, 10.

(2) Les difficultés financières qui existaient alors nous sont prouvées : 1° par le fait qu'après sa réconciliation avec Tibère, Auguste qui reprend un peu de vigueur s'occupe presque uniquement de trouver de nouveaux impôts ; 2° par la prolongation jusqu'à vingt ans du service militaire, décidée en l'an 5 après J.-C. (Dion, LV, 23). Cette prolongation fut sans doute rendue nécessaire par la difficulté où l'on était de payer tous les ans à un seizième de l'armée le prix du congé; 3° par la création de l'*aerarium militare*, et par les actes qui précédèrent cette création, actes qui, nous le verrons plus loin, prouvent

pas à étudier une réforme des impôts qui aurait rétabli l'équilibre; il préférait vivre au jour le jour, se servir continuellement d'expédients. Tantôt il prenait sur sa fortune personnelle, au risque de ruiner sa famille; tantôt il recommandait au sénat et aux magistrats de se montrer économes; tantôt il négligeait les services publics, et renvoyait à plus tard les dépenses et les paiements. Comme il est naturel, les services publics, toujours défectueux, menaçaient de se désorganiser partout, même à Rome où la population croissait, et où l'annone, la police, les secours contre l'incendie, tout était désorganisé et insuffisant, malgré la réforme des *vicomagistri* (1). Il aurait été nécessaire de confier la ville à une autorité vigoureuse, pourvue de moyens suffisants, qui aurait réformé et réorganisé tous les services, au lieu de compter sur une centaine d'affranchis ignorants que l'on récompensait en leur permettant de revêtir, en certaines occasions, la robe prétexte et de marcher accompagnés de deux licteurs. Mais Auguste ne se décidait à rien; le peuple manifestait son mécontentement; les choses allaient tant bien que mal. Si la volonté du président se montrait paresseuse à Rome, comment aurait-elle pu manier les hommes et les choses aux limites extrêmes de l'empire? Les hommes qui avaient été exilés pendant les années précédentes se moquaient de leurs condamnations et abandonnaient les tristes résidences qui leur avaient été assignées; ils se rendaient dans des villes et dans d'agréables endroits

que l'on manquait même d'argent pour entretenir l'armée. On peut alors imaginer ce qu'il en était pour les autres services.

(1) Comme nous le verrons en effet, après la réconciliation d'Auguste avec Tibère, un *praefectus annonae* et des *vigiles* furent nommés. Il est fréquemment question dans Dion de graves incendies à cette époque.

du voisinage où ils faisaient venir leurs esclaves et leurs affranchis, et où ils menaient joyeuse vie (1). Personne ne protestait et la *lex de adulteriis* disséminait pour de nouveaux plaisirs dans tout l'Orient et l'Occident les viveurs et les femmes légères de Rome. En Orient comme en Occident, Auguste semblait se fier surtout à la sagesse immanente des choses, plutôt qu'à sa sagesse et à son initiative personnelles, et il en était ainsi même pour la question la plus vitale de toutes, celle de l'armée. Le recrutement devenait tous les ans plus difficile en Italie, où par suite de la richesse croissante, les hommes libres pouvaient trouver à vivre mieux qu'en faisant la guerre dans des pays lointains ; la dépense annuelle des pensions qu'il fallait fournir aux soldats prenant leur congé devenait excessive ; on ne pouvait plus tenir les promesses qui figuraient dans la loi militaire de l'an 14, et congédier les vétérans après seize années de service (2); il était nécessaire d'accroître continuellement les auxiliaires, c'est-à-dire d'affaiblir l'unité morale et nationale de l'armée romaine par des troupes hétérogènes ; enfin les exigences des soldats croissaient d'un bout à l'autre de l'empire (3). Ils se plaignaient de ne pas pouvoir, avec dix asses par jour, payer les frais de leur habillement, de leurs armes, de leurs tentes ; et ils demandaient qu'on leur donnât au moins un denier (4). Et leur réclamation était assez

(1) En effet en l'an 10 après J.-C. on tenta de refréner ces abus. Dion, LV, 27.

(2) C'est ainsi que peut s'expliquer la réforme militaire de l'an 5 après J.-C. et la création de l'*aerarium militare* (Dion, LV, 23 et 25).

(3) Dion, LX, 23 : χαλεπῶς δὲ δὴ τῶν στρατιωτῶν πρὸς τὴν τῶν ἄθλων σμικρότητα... οὔχ ἥκιστα ἐχόντων...

(4) Un passage de Tacite (*Ann.*, I, 17) nous montre que telle était la solde et telle aussi la réclamation des soldats en l'an 14

fondée : la prospérité, en effet, faisait hausser les salaires dans tout l'empire, grandir le prix de toute chose, et par suite la cherté de la vie; mais comment augmenter les dépenses, alors qu'on n'avait même pas assez d'argent pour la solde et pour les pensions telles qu'elles étaient alors ? Sourde et aveugle, bras croisés et poings fermés, l'avarice sénile d'Auguste n'entendait plus les réclamation des soldats, ne voyait plus les signes du mécontentement qui gagnait les légions. L'ordre des chevaliers continuait à dépérir de plus en plus; mais qui aurait osé proposé de nouvelles rigueurs contre cet égoïsme, maintenant que Tibère s'était attiré tant de haine pour avoir voulu ces rigueurs? Personne ne se souciait plus d'empêcher le lent suicide de l'aristocratie de Rome. Tous les États de l'Orient, les villes, les peuples alliés ou protégés pouvaient conserver leurs lois, leurs mœurs et leurs vices, sans que Rome osât intervenir dans leurs affaires, ni pour déraciner un mal, ni pour hâter quelques améliorations, ni non plus pour exiger des impôts plus élevés, bien que la paix enrichît beaucoup l'Asie Mineure, la Syrie et l'Égypte. Archélaüs n'avait pas tardé à montrer à la Palestine que, s'il avait la cruauté de son père, il n'avait ni son intelligence ni son énergie : mais Rome, malgré les engagements qu'elle avait pris avec le peuple juif, feignait de ne pas s'en apercevoir. En Occident, au contraire, la Dalmatie et la Pannonie semblaient s'être résignées à subir le joug de Rome ; mais l'exportation

après J.-C., au moment où ils se révoltèrent à la mort d'Auguste. Il me paraît probable que la solde et la réclamation aient été les mêmes, quatorze ans auparavant, car il ne semble pas qu'il y ait eu dans cet intervalle aucune augmentation de solde. La loi de l'an 5 après J.-C. et l'*aerarium militare* assuraient plus de ponctualité dans le paiement, mais n'augmentaient pas la solde.

des métaux précieux, l'introduction des mœurs exotiques, l'importation des marchandises orientales continuaient à miner l'ancien ordre de choses ; le souvenir des dernières guerres s'affaiblissait, et une nouvelle génération arrivait qui était désireuse de tenter de nouveau la terrible épreuve. Il aurait été nécessaire de gouverner ces provinces avec une prudence toujours en éveil ; et c'était à peine au contraire si Auguste pouvait y envoyer quelque médiocre *legatus* qui n'avait pas d'autre préoccupation que de prendre un peu d'argent au pays pour le trésor épuisé de Rome (1). Ainsi, au lieu de chercher de nouvelles ressources en Orient, où la paix accroissait la richesse, Rome s'obstinait à pressurer l'Occident pauvre et trouble. Mais la faiblesse incohérente de ce gouvernement sénile était encore plus manifeste qu'ailleurs dans les territoires récemment conquis au delà du Rhin. Auguste, depuis le départ de Tibère, n'avait pas osé imposer de tributs ou de lois aux populations soumises ; il s'était contenté de faire séjourner des légions çà et là ; d'établir des camps militaires qui, au milieu des villages barbares, étaient comme de petites villes rudimentaires ; de former des corps auxiliaires ; de corrompre la noblesse des différents peuples, en distribuant des honneurs et des salaires, en donnant aux grands le droit de cité, la dignité équestre, en les nommant aussi à des commandements rémunérés dans les corps auxiliaires (2). Et assurément les camps militaires romains, avec les légionnaires et les nombreux marchands de tous les

(1) La grande insurrection commencée en l'an 6 après J.-C. fut en effet, comme les autres, occasionnée par les tributs que l'on voulait lever. Dion, LV, 29 : Ταῖς γὰρ ἐσφοραῖς τῶν χρημάτων οἱ Δελμάται βαρυνόμενοι...

(2) Par exemple, le frère d'Arminius (Tacite, *Annales*, II, 9) et Ségeste (Tacite, *Annales*, I, 58).

pays qui les suivaient, attiraient les barbares, qui venaient chercher dans les *cannabae,* dans les boutiques des marchands beaucoup d'objets ignorés d'eux jusque-là (1), du vin, des parfums, des étoffes, de belles céramiques, et donnaient en échange le peu d'or et d'argent qu'ils possédaient, de l'ambre, des peaux, des bestiaux, des laines, des céréales. Dans beaucoup de camps il y avait même des marchés qui se tenaient à jours fixes. Mais il aurait fallu bien d'autres forces et des forces plus matérielles que cette vague influence gréco-italienne qui rayonnait des camps militaires, pour tenir soumises les turbulentes tribus germaniques, qui violaient continuellement les traités conclus. Pendant la première année de notre ère, la Germanie était dans un état de révolte

(1) Le chapitre XVIII du livre LVI de Dion est, malgré sa brièveté, d'une importance copitale pour l'histoire de la conquête de la Germanie. Il nous donne en effet une description sommaire mais claire de l'état de la Germanie avant le gouvernement de Quintilius Varus et les campagnes de Tibère (4-6 après J.-C.), c'est-à dire une description de la Germanie à l'époque qui va de la mort de Drusus au retour de Tibère à la politique. On y reconnaît immédiatement l'opportunisme prudent et hésitant d'Auguste, que la vieillesse avait rendu encore plus prudent et hésitant. Dion nous dit : *a)* que les Romains étaient les maîtres non pas sur un territoire continu, mais dans les régions diverses où la conquête avait été portée, ce qui veut dire que beaucoup de peuples n'étaient pas soumis, et qu'Auguste les laissait faire ce qui leur plaisait; *b)* qu'Auguste y faisait séjourner des στρατιῶται qui πόλεις συνῳκίζοντο : ces villes sont évidemment des camps militaires; *c)* que les Germains avaient emprunté de nombreux usages aux Romains et tenaient dans ces villes des marchés réguliers, tout en conservant leurs mœurs et leurs idées. Il dit en somme qu'ils changeaient sans s'en apercevoir : ’ελάνθανον σφᾶς ἀλλοιούμενοι. Il dit enfin, chose très importante, que Quintilius Varus, le premier, imposa des tributs aux Germains, ce qui veut dire qu'ils n'en payaient pas auparavant. C'est d'après ce passage de Dion que j'ai décrit l'état de la Germanie à cette époque.

véritable (1), et Auguste dut prendre le parti d'y envoyer un légat, M. Vinicius, qu'il chargea de rétablir l'ordre dans cette prétendue province, dans ces territoires qui coûtaient au lieu de rapporter, où l'autorité romaine respectée un jour sur un point, ne l'était plus le jour après ou dans une autre région, mais où jamais et en aucun endroit personne ne payait de tribut.

C'est ainsi que la torpeur de la vieillesse gagnait peu à peu tous les membres de ce corps immense. Tout était vieux : l'armure et celui qui la portait. Pour rajeunir l'État, il aurait été nécessaire non seulement de mettre à la tête de l'empire un homme énergique, mais de rompre hardiment le cercle étroit des privilèges sénatoriaux, de ne plus chercher seulement parmi les sénateurs les magistrats, les gouverneurs, les fonctionnaires pour les emplois nouvellement créés ; il aurait fallu les prendre plus souvent et avec moins de circonspection dans l'ordre équestre, dans la bourgeoisie aisée et cultivée de l'Italie. Bien que les mariages y fussent souvent stériles, l'ordre équestre devenait plus nombreux et plus riche dans toute l'Italie et surtout dans l'Italie du nord (2) ; et tandis que l'aristocratie

(1) Ce fait qui a une certaine importance, puisqu'il nous aide à expliquer la réconciliation d'Auguste et de Tibère, nous est rapporté par Velléius Paterculus (II, civ, 2) : *in Germaniam... ubi ante triennium* (avant la réconciliation) *sub M. Vinicio... immensum exarserat bellum*. Le péril germanique qui réapparaissait fut probablement la cause occasionnelle de la conjuration de Cinna et aussi de la réconciliation entre le beau-père et le beau-fils.

(2) Voy. ce que dit Strabon (V, i, 7) au sujet du grand nombre de chevaliers qui vivaient à Padoue. L'enrichissement de l'Italie du nord et les progrès de la classe moyenne dont nous avons parlé dans le chapitre IV, doivent avoir augmenté dans toutes les villes le nombre des personnes qui avaient le cens équestre, bien que dans l'ordre des chevaliers les mariages fussent peu féconds.

qui possédait tout ce qu'elle voulait par privilège et sans lutte, était paresseuse, indisciplinée, l'ordre équestre était du moins aiguillonné par l'ambition d'acquérir une noblesse plus haute et un plus grand prestige, en occupant les charges de l'État qui jusque-là avaient été réservées aux sénateurs. Mais Auguste n'osait même pas prendre l'initiative de cette réforme, à laquelle s'opposaient les traditions, la ligne de conduite qu'il avait suivie jusque-là, le pli indéléblie imprimé à son esprit par le mouvement traditionaliste auquel il avait si fort contribué lui-même dans sa jeunesse : et peut-être aussi sa timidité de bourgeois arrivè à la noblesse. Il était le représentant d'une génération passée; il continuait à vivre dans un monde qui s'était presque entièrement renouvelé, mais avec lequel il lui fallait compter; il consentait à se servir de chevaliers ou de plébéiens dans ses provinces, pour l'administration de l'Égypte, pour le gouvernement de quelques régions éloignées, perdues, de ses provinces les plus barbares (1), mais non pour les grandes charges sur lesquelles le public tenait les yeux fixés. Aussi les esprit sages, à mesure que se dissipait l'impression fâcheuse du scandale de Julie, commençaient à se demander s'il ne serait pas nécessaire pour le salut de la république, de réconcilier Tibère et Auguste, de ramener à l'État, affaibli par la vieillesse d'Auguste, cette force qui demeurait inactive à Rhodes, et qui ne demandait qu'à être employée. Auguste, il est vrai, faisait voir clairement qu'il avait placé ses espérances

(1) Ovide (*Pont.*. IV, 7) nous parle d'un certain Vestalis, descendant des rois alpins et centurion primipilarius, qui exerçait les fonctions politiques de gouverneur dans une partie de la Mésie :

Missus es Euxinas quoniam, Vestalis, ad undas,
Ut positis reddas jura sub axe locis.

en Caïus et en Lucius ; mais tous les deux étaient encore très jeunes ; la situation empirait partout ; les nouvelles de Germanie n'étaient pas rassurantes et Auguste était vieux et malade. S'il était venu à mourir d'un jour à l'autre, on n'aurait pas pu le remplacer par Caïus, ni choisir pour commander l'armée un autre homme que Tibère, qui, malgré son impopularité, restait toujours le premier général de son temps et l'homme qui connaissait le mieux les affaires germaniques. Au bout de dix ans, les choses se trouvaient dans le même état qu'à la mort de Drusus : Tibère était le successeur inévitable d'Auguste. Il fallait donc tenter de réconcilier Auguste et Tibère. Mais Auguste fit d'abord la sourde oreille. Sa vieillesse gardait trop de rancune contre Tibère, était trop effrayée de son impopularité, trop dominée par une tardive tendresse paternelle pour Caïus et pour Lucius, et par les brillantes espérances qu'il concevait pour eux. « Salut, lumière chérie de mes yeux, — écrivait-il le 23 septembre de cette année-là, le jour anniversaire de sa naissance, à Caïus qui était en Arménie. Je voudrais t'avoir toujours près de moi, alors que tu es loin ; mais mes yeux cherchent avec un plus vif désir mon Caïus dans des jours comme celui-ci. En quelque lieu que tu te trouves aujourd'hui, j'espère que cette journée aura été bonne pour toi, et que tu auras célébré gaiement mon soixante-quatrième anniversaire. Ainsi que tu le vois, j'ai échappé à cette année que l'on appelle communément l'année climatérique, la soixante-troisième. Et je demande aux dieux que pour le temps que j'ai encore à vivre, ils m'accordent de le passer dans une république prospère et en vous voyant grandir suffisamment pour que vous puissiez prendre ma place (1). »

(1) Aulu-Gelle, XV, 7,

Toujours décidé à faire de Caïus et de Lucius ses successeurs, il ne voulait pas placer auprès d'eux la rivalité formidable de Tibère, et il sacrifiait à cette tendresse sénile les intérêt essentiels de l'État.

Mais bien qu'elle fut affaiblie et paresseuse, l'Italie n'était pas encore assez abattue pour pouvoir supporter sans rien dire ce gouvernement en déliquescence. Le parti traditionaliste reprenait des forces, aidé par les circonstances; par l'appui des gens avisés, et aussi certainement par Livie; et il entreprit de faire le siège de cette obstination sénile pour obliger Auguste à capituler. Cependant Caïus, dans la seconde moitié de l'an 1 après J.-C., était arrivé avec son armée jusqu'aux frontières des Parthes (1), et nous ne savons à quel endroit, il avait arraché à Phraatacès un consentement définitif à ses propositions. Le roi parthe renonçait à toute influence sur l'Arménie, à toute prétention sur ses demi-frères; la paix serait solennellement ratifiée dans une entrevue qui aurait lieu l'année suivante sur les rives de l'Euphrate, dans une petite île. Livie, d'autre part, au commencement de l'an 2, réussissait enfin à vaincre en partie, mais au prix d'une nouvelle humiliation pour Tibère, l'entêtement du vieillard. Auguste consentit à permettre à Tibère de revenir à Rome, si Caïus y consentait lui aussi, et si Tibère promettait de ne plus s'occuper de politique (2). Cette concession était d'ailleurs de peu d'importance; n'étant pas exilé, Tibère avait absolument le droit de revenir sans son consentement; mais

(1) C'est du moins ce que fait supposer le passage de la fameuse inscription de Pise (*C. I. L.*, XI, 1421) *post consulatum, quem ultra fines extremas populi romani bellum gerens feliciter peregerat.*

(2) Suétone, *Tibère*, 23.

la condition que Caïus y consentirait et que Tibère ne s'occuperait plus de politique, démontrent bien qu'Auguste voulait ménager le plus qu'il pouvait la jeune noblesse et l'opinion publique, toujours hostiles à Tibère. Ces conditions devaient être bien humiliantes pour le général qui avait dompté l'insurrection de Pannonie. Mais l'épreuve si longue — il en était à sa huitième année d'exil — avait brisé jusqu'à sa fierté; il comprenait que tant qu'il ne serait pas de nouveau rentré à Rome, il ne pourrait rien espérer; il consentit donc à demander à Caïus l'autorisation, et à promettre qu'il ne s'occuperait plus de politique. Et la fortune, lasse désormais de le persécuter, lui fut cette fois favorable. Caïus, au printemps de l'an 2 (1), avait eu sur les rives de l'Euphrate une entrevue avec Phraatacès, conclu la paix et fêté l'accord par de grands banquets (2), au milieu desquels Phraatacès, mécontent de Lollius, semble avoir dévoilé à Caïus les pourparlers secrets qui avaient été engagés entre eux. Caïus, qui avait pour les concussions l'horreur naturelle aux jeunes aristocrates nés riches grâce aux concussions de leurs ancêtres, serait alors entré dans une grande colère et, se révoltant enfin contre son conseiller, il l'aurait chassé. Ce qui est certain c'est que Lollius, peu de temps après avoir eu une altercation très violente avec Caïus, mourut subitement.

(1) On peut établir approximativement la date de la façon suivante : Lucius César mourut le 2 août de l'an 2 après J.-C. (*C. I. L.*, I[1], p. 326). Tibère revint à Rome en l'an 2 après J.-C. οὐ πολλῷ πρότερον, peu de temps avant la mort de Lucius. (ZON., X, 36; VELLÉIUS, II, 103). Il y revint parce que Caïus, *tunc Marco Lollis offensior*, y donna son consentement (SUÉTONE, *Tibère*, 13). Cela nous porte à croire que le scandale de Lollius et par suite la rencontre avec Phraatacès eurent lieu au printemps de l'an 2 après J.-C.

(2) VELLÉIUS, II, CI, 3.

On crut que, sentant sa situation irrémédiablement compromise, il s'était empoisonné. Il laissait à sa famille un patrimoine qu'il avait probablement amassé au prix de sa vie, mais qui, pendant plus d'un demi-siècle, devait compter parmi les plus considérables de l'Italie, et permettre à ses arrière-petites-filles de faire briller au soleil de Rome les plus riches colliers de la métropole (1). La mort de Lollius était une chance pour Tibère. Caïus, délivré des mauvais conseils de Lollius, consentit à son retour (2).

C'est ainsi que, vers le milieu de l'an 2, Tibère revint à Rome, d'où il était parti puissant et glorieux sept ans auparavant; et il alla habiter en simple particulier le palais de Mécène, dans l'Esquilin, pour y achever l'éducation de Drusus, s'abstenant absolument de s'occuper des affaires publiques (3), mais soupirant après le jour où Rome aurait de nouveau besoin de lui. Il avait expié bien cher son orgueil, mais il avait confiance en l'avenir. La fortune l'avait persécuté trop longtemps; elle allait bientôt lui sourire de nouveau. Peu après son arrivée, Lucius César, le jeune frère de Caïus, qu'Auguste avait envoyé en Espagne pour y faire son éducation militaire, était tombé malade à Marseille et y était mort le 20 août (4). Un des deux futurs collaborateurs et successeurs d'Auguste disparaissait ainsi tout à coup; Germanicus n'avait encore

(1) PLINE (IX, XXXV, 118) nous dit que Lollius s'empoisonna; VELLÉIUS PATERCULUS (II, CII, 1) ne se prononce pas sur ce point, et c'est là une preuve que ce scandale, comme tant d'autres de cette époque-là, fut en partie étouffé, et que le public n'en sut pas grand'chose.

(2) SUÉTONE, *Tibère*, 13.

(3) SUÉTONE, *Tibère*, 15.

(4) C'est cette date, et non celle des Fasti Gabini (XIII, *Kal. Oct.*), qui semble avoir été la date véritable de la mort de Lucius, Voy. *C. I. L.*, I², p. 326.

que dix-sept ans, Auguste en avait presque soixante-cinq; le premier pas vers une réconciliation avec Tibère avait déjà été fait de part et d'autre; les lézardes s'allongeaient et s'élargissaient un peu partout dans l'édifice de l'État, et montraient à tous la nécessité d'avoir recours à un architecte plus actif. Mais Auguste toujours lent, toujours porté à remettre à plus tard une grave décision, ne voulut rien faire encore. Cependant Caïus, après avoir conclu cet accord avec Phraatacès, avait envahi l'Arménie (1), sans rencontrer aucune résistance sérieuse; il n'avait eu qu'à dompter quelques révoltes isolées, qui étaient provoquées par le parti national. Mais dans une de ces expéditions, à Artagira, Caïus fut blessé par le chef des insurgés, et traîtreusement à ce qu'il semble (2). La blessure cependant ne parut pas grave tout d'abord, et Caïus put continuer la pacification de l'Arménie, ce qui était d'ailleurs une tâche facile. L'année suivante, l'an 3 après J.-C., commençait la dernière année du troisième decennium de la présidence d'Auguste. Cet homme maladif et faible, que la mort semblait guetter depuis un demi-siècle, réussissait cependant toujours à renouveler son bail avec la vie, et il avait le temps de recueillir les nombreux héritages de bien des gens qui, par flatterie, l'avaient inscrit dans leurs testaments, mais en croyant bien pouvoir suivre ses funérailles. Ils étaient maintenant bien peu nombreux à Rome ceux qui, en voyant passer ce petit vieillard dans sa litière, pouvaient se souvenir du beau jeune homme, plein de hardiesse et

(1) Velléius Paterculus, II, cii, 2 : *Armeniam deinde... ingressus*; *C. I. L.*, XI, 1421 : *post consulatum... devicteis aut in fidem recepteis bellicosissimis ac maximis gentibus.* L'invasion de l'Arménie eut donc lieu en l'an 2 après J.-C.

(2) Dion, LV, 10; Velléius, cii, 2.

de vigueur, qui, quarante-sept ans auparavant, un jour d'avril, était venu au forum promettre au peuple, comme fils de César, le legs qu'avait fait le dictateur assassiné le mois précédent. Que cette époque était lointaine! Deux générations avaient passé, emportées par un courant rapide d'événements et de changements; Auguste seul restait sur pied, comme s'il eût été immortel. Cependant, au bout de trente ans de gouvernement, on comprend facilement que bien des gens commençaient à être las de lui, et qu'ils jugeaient nécessaire de rajeunir l'État, si on ne voulait pas le laisser tomber dans la décrépitude, en même temps que son chef, en attendant que celui-ci subît enfin la loi commune de la nature. D'ailleurs Auguste lui-même devait avoir envie de se reposer, et être plus que rassasié d'honneurs, de puissance et de gloire (1). Il fallait un homme nouveau pour ces temps nouveaux; mais qui serait cet homme nouveau? Là était la difficulté. Les candidatures que quelques-uns mettaient en avant, de Marcus Lépidus, d'Asinius Gallus et de Lucius Arruntius (2), n'étaient guère sérieuses; car ils étaient à peine connus en dehors de l'Italie, comme sénateurs. Caïus n'avait pas encore l'âge et la maturité nécessaires, d'après les idées romaines; d'ailleurs on apprit bientôt qu'à la suite de sa blessure, il était tombé dans une grande prostration; il avait abandonné le commandement de l'armée, s'était retiré en Syrie, avait écrit à Auguste que désormais il ne voulait plus

(1) Dion, LV, 12 : ἐκβιασθεὶς δῆθεν... dit Dion en faisant allusion aux refus d'Auguste que cette fois il croit simulés; mais ne pouvaient-ils pas être plus sincères que ne le suppose cet historien venu si longtemps après?

(2) Un discours que Tacite attribue à Auguste (*Ann.*, I. 13) nous donne à penser que l'on parlait vaguement de ces personnages pour la succession d'Auguste.

s'occuper de rien et qu'il renonçait à toute vie publique (1). Le caprice de la foule et l'égoïsme intéressé des partis avaient pu faire de lui, comme de son père, un consul de vingt ans; mais ils n'avaient pas pu faire passer dans ses veines la souplesse inusable d'Auguste. Caïus n'avait jamais eu qu'une santé faible; cette campagne d'Orient avait peut-être été une entreprise trop lourde pour lui; peut-être aussi, jeune comme il l'était, puissant et riche, avait-il trop abusé de l'Asie, cette terre du plaisir. Dans ce corps délicat, dans ce cerveau peu solide, la blessure reçue à Artagira rompit sans doute un équilibre déjà bien fragile. A vingt-trois ans, le jeune homme en qui la tendresse sénile d'Auguste avait vu le soutien, l'intelligence et la volonté régulatrice de l'empire, renonçait à la grandeur et à la puissance dans un fol accès de désespoir et de peur. On se trouvait donc dans une alternative à laquelle il était impossible d'échapper; si on ne nommait pas de nouveau Auguste, il fallait choisir Tibère qui avait seul l'expérience, la vigueur, l'intelligence, la science militaire, la réputation chez les barbares qu'il fallait pour occuper la première place. Mais Tibère n'était pas encore possible : il était trop impopulaire, inspirait trop d'effroi, et avait trop d'ennemis (2). Ainsi, par nécessité, cette fois encore, tout le monde fut d'accord pour prolonger de dix nouvelles années la présidence d'Auguste, mais bien des gens sans doute espéraient,

(1) Dion, LV. 10; Velléius Paterculus, II, cii, 3.

(2) Voy. les propos que Tacite fait tenir au public à mesure qu'Auguste vieillissait. Il y a dans ces discours un fonds de vérité bien qu'on y sente les idées préconçues de l'auteur. (*Ann.* I, 4) : *Tiberium Neronem maturum annis, spectatum bello, sed vetere atque insita Claudiae familiae superbia; multaque indicia saevitiae, quamquam premantur, erumpere.* C'est-à-dire qu'on trouvait Tibère trop aristocratique, trop autoritaire et trop sévère.

sans oser l'avouer, que la mort serait plus avisée que les hommes, plus discrète qu'Auguste, et qu'elle ne lui laisserait pas finir ses quarante années de présidence (1).

Le malheur qui frappait Caïus était un nouveau coup pour Auguste; il fit ce qu'il put pour rendre courage au jeune homme, et finit par lui écrire de venir en Italie, où, s'il ne voulait plus s'occuper des affaires publiques, il le laisserait vivre à sa guise (2). La tendresse du père l'emportait encore une fois sur la sévérité de l'homme d'État, mais ce fut en vain : au moment où Caïus se disposait à rentrer, au mois de février de l'an 4, il mourut dans une petite ville de Lycie (3). La fortune faisait sortir peu à peu Tibère de sa retraite. Mais Auguste ne prenait toujours pas de décision. Cependant la révolte faisait rage en Germanie. L'entêtement d'Auguste finit par irriter (4),

(1) Dion, LV, 12.
(2) Dion, LV, 10.
(3) Dion, LV, 10; Velléius Paterculus, II, cii, 3; Suétone, *Aug.*, 65.
(4) Y a-t-il une relation entre la conjuration de Cinna et l'adoption de Tibère? La chose me semble assez probable. Il importe avant tout de remarquer que si Dion raconte la conjuration comme ayant eu lieu après l'adoption de Tibère, elle dut en réalité avoir lieu avant. Elle eut lieu en effet avant les élections, puisque Auguste, pour bien faire voir qu'il avait pardonné, soutint alors la candidature de Cinna, et cela veut dire avant le mois de juillet; or l'adoption de Tibère eut lieu, comme nous le verrons, le 26 juin. En outre, si les longs discours que Dion attribue à Auguste et à Livie, signifient quelque chose, c'est que Livie s'employa beaucoup pour sauver les conjurés. Pour quelle raison Livie déploya-t-elle ce zèle, qui dut être grand, puisqu'il fut connu du public? Si la conjuration avait pour but d'imposer le rappel au pouvoir de Tibère, l'intervention de Livie s'explique aisément. En outre l'élection de Cinna au consulat, favorisée par Auguste comme conclusion de la conjuration, au moment où il adopta Tibère et lui fit donner la puissance tribunitienne, nous porte encore davantage à croire

semble-t-il, non seulement les amis de Tibère, le parti traditionaliste, mais tous ceux qui comprenaient qu'en continuant de la sorte, on allait exposer l'empire aux dangers les plus graves. Un jour, dans la première moitié de l'an 4 après J.-C., Auguste fut averti qu'il se tramait dans l'aristocratie une conjuration contre lui, à la tête de laquelle était un neveu de Pompée, Cnéus Cornélius Cinna (1). Voulait-on véritablement préparer de nouvelles ides de mars ou quelque démonstration moins sanglante, pour contraindre Auguste à donner à son gouvernement la nouvelle force qui lui était devenue nécessaire ? Ce qui est certain, c'est que Livie intervint activement pour empêcher que les conjurés ne fussent punis (2), qu'Auguste non seulement pardonna, mais encore appuya la candidature de Cinna au consulat pour l'année suivante (3), et qu'enfin le 26 juin Auguste adopta, dans les comices curiates, Tibère comme fils, en même temps qu'Agrippa Postumus (4), et lui fit donner par les comices la puissance tribunitienne pour dix ans (5).

Tibère avait dû auparavant adopter Germanicus (6). Ainsi il remplaçait, comme fils, Caïus César, et comme collègue, il prenait la place qu'avait occupée Agrippa.

que ces deux actes visaient à donner satisfaction aux mêmes intérêts. Supposer que Cinna ait voulu tuer Auguste par un reste de haine pompéienne est chose absurde. Tant de temps et tant d'oubli avaient passé sur les souvenirs des guerres civiles !

(1) DION, LV, 14 ; voy. SÉNÈQUE, *de Clem.*, I, 9 (les récits sont très différents.)

(2) DION, LV, 22.

(3) *Ibid.*

(4) VELLÉIUS PATERCULUS, II, CIII, 3 ; *C. I. L.*, I², p. 320 ; DION, LV, 13 ; SUÉTONE, *Aug.*, 65, et *Tib.*, 15.

(5) DION, LV, 13.

(6) SUÉTONE, *Tib.*, 15 ; DION, LV, 13.

La république avait de nouveau deux présidents. Et Auguste allait gouverner de nouveau avec le parti traditionaliste et conservateur, qui reprenait son ancienne prépondérance dans l'État (1).

(1) Si l'on veut voir à quel point Tacite est léger et superficiel, que l'on lise le passage où il rapporte l'explication qui aurait été donnée par bien des gens de la réconciliation d'Auguste et de Tibère (*Ann.*, I, 10) : *Ne Tiberium quidem caritate aut reipublicae cura successorem adscitum, sed quoniam adrogatiam saevitiamque ejus introspexerit, comparatione deterrima sibi gloriam quaesivisse.* Et Tacite semble approuver cette singulière explication! Les faits démontrent au contraire qu'Auguste ne se décida à prendre Tibère comme successeur, qu'à contre-cœur, alors qu'il ne pouvait plus se soustraire à l'accomplissement de ce devoir.

IX

LE DERNIER *DECENNIUM*

L'élévation de Tibère aux fonctions de collègue d'Auguste modifia profondément la situation politique. De l'an 4 après J.-C. jusqu'à sa mort, Auguste symbolise encore la suprême autorité de l'empire, mais c'est Tibère qui l'exerce. Brisé par les fatigues et les infirmités, découragé par les déceptions que les dernières années lui avaient apportées, le vieillard finit par céder à la force des choses. Il semble encore prendre des décisions et faire encore des réformes; mais en réalité les plus importantes de ces décisions et de ces réformes sont suggérées par Tibère. On ne pourrait pas expliquer autrement comment, après l'inertie des années précédentes, le gouvernement romain retrouve tout à coup la force de tenter de si nombreuses entreprises, de faire tant de lois et d'essayer tant de réformes. Tibère en vérité gouvernait; Auguste avait finalement compris que, vieux et usé, il devait laisser agir un homme plus énergique et plus jeune, en bornant son rôle dans l'État à lui donner, autant qu'il le pourrait, l'appui de son autorité (1). Le

(1) Auguste lui-même l'a reconnu dans une lettre à Tibère, écrite certainement à l'époque de la guerre de Pannonie, et dont Suétone nous a conservé un fragment (*Tib.*, 21 : *sive quid incidit, de quo sit cogitandum diligentius, sive quid stomachor valde, medius fidius Tiberium meum desidero.*

gouvernement de Tibère ne commence pas en l'an 14, mais bien en l'an 4, à l'époque même où Auguste se réconcilie avec lui.

Après dix ans de repos forcé et d'impopularité, Tibère était impatient de prendre sa revanche sur ses ennemis; mais il voulait la prendre d'une façon digne de la haute intelligence, du noble caractère dont la nature l'avait doué. Il ne voulait pas de représailles; il voulait agir et prouver à tous que l'homme calomnié et persécuté depuis si longtemps par une aristocratie corrompue, était cependant capable de régénérer le gouvernement tombé en déliquescence. Est-ce lui qui, cette année-là, amena Auguste à adoucir le traitement infligé à Julie, en l'autorisant à vivre à Reggio, avec moins de privations et plus de liberté (1)? La chose est assez vraisemblable. Par cet acte de clémence, Tibère voulait probablement donner quelque satisfaction au peuple et montrer à tout le monde qu'il oubliait, autant qu'il était possible, le passé; qu'il voulait travailler à la réconciliation des Jules et des Claudes. Ainsi Germanicus, le fils aîné de Drusus que Tibère avait adopté, fut fiancé à Agrippine, fille de Julie et d'Agrippa. Mais si Tibère ne voulait pas user de représailles à l'égard de ses anciens ennemis, il voulait cependant gouverner selon les principes que ses ennemis détestaient; il voulait surtout porter remède sans retard aux deux maux qu'on avait si dangereusement laissés grandir dans les dernières années, par négligence : la dissolution de l'armée et le péril germanique. Sans perdre un instant, et dès qu'il fut investi de la puissance tribunitienne, il partit pour

(1) SUÉTONE, *Aug.*, 65 : *post quinquennium* (par conséquent en l'an 4 après J.-C.) *demum ex insula in continentem, lenioribusque paullo conditionibus, transtulit.* — Voy. DION, LV, 13.

la Germanie (1), pour rétablir la discipline dans les légions (2), pour chasser des camps militaires du Rhin l'indolence honteuse qu'avait amenée un repos aussi prolongé, pour modifier complètement la politique paresseuse qui pendant les dernières années avait laissé les Germains vivre dans une sujétion purement formelle, et Marbod, le roi des Marcomans, fonder sans être inquiété, à 200 milles de la frontière d'Italie, un grand royaume germanique, avec une armée organisée à la romaine. Mais Tibère se rendait bien compte en même temps que les légions s'étaient trop énervées et qu'il fallait procéder avec prudence. Il ne songeait donc pas à faire en Germanie des campagnes à la manière de César, où une improvisation géniale suppléait à la préparation, et une rapidité foudroyante à l'infériorité du nombre; la tactique de Tibère serait plus prudente et plus lente; elle consisterait à préparer une armée si nombreuse, si bien armée, si formidable, qu'il ne serait pour ainsi dire plus nécessaire d'en venir aux mains. Pour cette année-là il se proposait seulement de faire rentrer dans l'obéissance, par de petites expéditions et des négociations, les peuples situés entre le Rhin et le Weser, les Canenéfates, les Actuares, les Bructères, les Chérusques; puis recommencer l'année suivante, en la préparant avec soin, la grande marche de Drusus jusqu'à l'Elbe; infliger enfin la troisième

(1) Suétone, *Tib.*, 16; Dion, LV, 13; Velléius, II, civ, 2 : *non diu vindicem custodemque imperii sui morata in urbe patria protinus in Germaniam misit.*

(2) Suétone. *Tibère*, 19 : *Disciplinam acerrime exegit* : l'ensemble même du chapitre me paraît prouver qu'il n'est pas question ici de la méthode employée ordinairement par Tibère pour commander les armées, mais de mesures spéciales qu'il prit à son retour au pouvoir, pour réorganiser les armées de Germanie et de Pannonie.

année, par une grande guerre préparée patiemment, la suprême humiliation à la barbarie germanique, en contraignant Marbod lui-même à accepter le protectorat romain (1). Mais Tibère savait que pour rendre de la force à un gouvernement affaibli, il ne suffit pas de rétablir la discipline dans l'armée et de faire la guerre. Tandis qu'il était en Germanie, Auguste, cette même année, prenait des mesures dont Tibère était évidemment l'inspirateur et où l'on reconnaît l'esprit traditionaliste et conservateur de la vieille politique aristocratique. Sans l'influence de Tibère on ne s'expliquerait pas pourquoi ce politicien rusé, qui ne songeait qu'à éviter partout les difficultés, aurait abordé, à partir de cette année-là, tant de questions difficiles et dangereuses; ni pourquoi il aurait tenté une nouvelle épuration du sénat, que d'ailleurs il interrompit bientôt comme à l'ordinaire, après avoir cherché, cette fois-ci encore, à en laisser à d'autres la responsabilité (2); pourquoi il se crut obligé de payer ponctuellement les soldats et les vétérans, après leur avoir si longtemps manqué de parole; pourquoi enfin il arriva à imaginer de demander de l'argent pour l'armée non seulement aux provinces, mais à l'Italie. Il était juste assurément que l'Italie, qui s'était tellement enrichie dans les trente dernières années, supportât une partie au moins des dépenses militaires, dont elle tirait de plus grands profits que toute autre partie de l'empire. Si les légions faisaient de si rudes campagnes en Illyrie, en Pan-

(1) Tibère (Tacite, *Annales*, II, 26) affirma plus tard que son intention n'avait pas été d'anéantir complètement Marbod, mais de l'amener *consilio* plutôt que *vi* à conclure la paix. Était-ce là le premier dessein de Tibère, ou celui auquel il dut se résoudre, quand il vit qu'il ne pouvait détruire l'empire de Marbod?

(2) Dion, LV, 13.

nonie, en Germanie, n'était-ce pas pour que les propriétaires de l'Italie du nord et de l'Italie centrale pussent avec sécurité vendre leur vin aux peuples barbares ou demi-barbares des provinces d'Europe? Mais l'Italie était si habituée depuis des siècles à ne plus payer d'impôts, qu'il fallait un esprit plus droit et plus résolu qu'Auguste pour songer à une chose aussi téméraire. Ce qui appartient à Auguste dans cette affaire, c'est sans doute la prudence infinie avec laquelle il la mena. Ne voulant rien brusquer, il se servit cette fois de son pouvoir proconsulaire, et sans donner aucune explication sur les raisons de cette mesure, il ordonna que l'on fît le recensement de toutes les personnes qui posssédaient plus de 200000 sesterces : c'étaient apparemment les victimes auxquelles on songeait pour le prochain sacrifice (1). Enfin Auguste osa aussi, après tant d'années, aborder la grosse question des mariages sans enfants, et il chercha à empêcher la bourgeoisie aisée et l'ordre équestre de passer à travers les mailles de la *lex de maritandis ordinibus*. Les chevaliers, les classes moyennes, le grand public ne s'étaient pas trompés en montrant tant d'aversion pour Tibère et tant d'admiration pour Caïus et Lucius César; à peine Tibère était-il revenu au gouvernement depuis quelques mois, qu'Auguste osait proposer cette loi si redoutée, qui mettait les hommes mariés sans

(1) Dion, LV, 13 : il me semble qu'on ne peut expliquer ce recensement qu'en y voyant une préparation à un impôt direct. Comment expliquer autrement ce fait qu'Auguste ne fit pas le recensement des fortunes moins élevées par crainte d'une révolte? On pourrait objecter que pour l'impôt sur les héritages qui fut introduit ensuite, il n'était pas nécessaire de faire d'abord un recensement des fortunes. Mais on ne pensait pas encore à l'impôt sur les héritages à ce moment : le recensement pouvait servir à préparer d'autres impôts.

enfants sur le même pied que les célibataires (1). Cette loi s'appelait probablement *lex Julia caducaria*, et elle

(1) Jörs (*Die Ehegesetze des Augustus*, Marbourg, 1894, p. 49 et suiv.) me paraît avoir démontré clairement et d'une manière définitive ces trois points : 1° qu'entre la *lex de maritandis ordinibus* et la *lex Papia Poppaea*, il faut placer une troisième loi, celle à laquelle Suétone fait allusion, comme à une modification de la *lex de maritandis ordinibus* (*Auguste*, 34) : *hanc quum aliquanto severius quam caetera semendasset, prae tumultu recusantium perferre non potuit : nisi adempta demum lenitave parte pœnarum, et vacatione triennii data auctisque praemiis*; 2° que cette loi, qui renforçait la *lex de maritandis ordinibus*, fut proposée en l'an 4 après J.-C. et suspendue deux fois, la première fois pendant trois ans, la seconde pendant deux ans, car il n'y a pas de raison pour douter de l'assertion de Dion (LVI, 7) sur ce point ; 3° que la *lex Papia Poppaea* fut un adoucissement apporté à la loi de l'an 4, par lequel on chercha à rendre possible l'application d'une partie au moins des idées qui avaient dicté la loi de l'an 4. Comme Dion (LVI, 10) nous dit que la *lex Papia Poppaea* τοὺς δὲ γεγαμηκότας ἀπὸ τῶν ἀγύνων τῷ τῶν ἐπιτιμίων διαφόρῳ διεχώρισε ; comme nous savons que la *lex de maritandis ordinibus* frappait seulement les célibataires et n'atteignait pas les *orbi*, il en résulte que, puisque la *lex Papia Poppaea*, qui établit une différence entre les célibataires et les *orbi*, était une atténuation de la loi de l'an 4, celle-ci avait dû étendre à l'*orbitas* les peines et les infériorités dont était frappé le célibat. La chose et assez vraissemblable ; comme nous l'avons déjà remarqué plusieurs fois, les dix premiers chapitres du livre LVI de Dion nous montrent que dans les trente années qui suivirent la promulgation des grandes lois sociales, la question de l'*orbitas* devint fort grave : bien des gens, pour éviter les tracasseries de la *lex Julia*, se mariaient, mais la coutume de n'avoir pas d'enfants se répandit, surtout dans les familles aisées, de l'ordre équestre. Le parti qui avait réclamé la *loi sur le mariage* devait demandé qu'elle fût rendue efficace par une loi sur l'*orbitas* ; et il n'est nullement surprenant, que la loi ait été faite en l'an 4, c'est-à-dire *après le retour de Tibère au pouvoir*. Tibère, qui était un conservateur et un traditionaliste, devait approuver ces lois ; le fait que la loi dont il est question ici ait été proposée aussitôt après son retour au pouvoir en est encore une preuve, et nous aide à expliquer les raisons pour lesquelles une partie considérable de l'Italie avait pour Tibère une aversion si tenace. Le gouvernement de Tibère, cela voulait dire la loi contre l'*orbitas*. Mais quelle fut cette loi mysté-

avait à la fois un but social et un but fiscal. Elle voulait obliger les époux à avoir des enfants, en assimilant la stérilité au célibat, et en la frappant des mêmes peines, prescrites dans la loi sur le mariage ; elle voulait en même temps remplir les caisses publiques en décidant que les héritages laissés aux célibataires et aux *orbi*, inaptes à hériter, ne seraient plus attribués aux autres héritiers selon les règles du droit ancien, mais reviendraient au trésor public.

Grâce à Tibère le parti traditionaliste redevenait puissant ; il reprenait l'œuvre commencée avec les grandes lois sociales de l'an 18 et interrompue ensuite par les discordes de la noblesse, par les idées de la nouvelle génération et aussi par la faiblesse d'Au-

rieuse de l'an 4? Ulpien (*Frag.*, XXVIII, 7) parle d'une *lex Julia caducaria*, dont il n'est question nulle part ailleurs. Comme la *lex Papia Poppaea* fut une atténuation de la loi de l'an 4, et traita à fond la question des *caduca*, ne faut-il pas voir dans cette *lex Julia caducaria* la loi de l'an 4? Tacite (*Annales*, III, 25) nous dit clairement qu'un des buts de la *lex Papia Poppaea* fut d'accroître les revenus de l'État ; c'est là une différence essentielle entre la loi *Papia Poppaea* et la *lex de maritandis ordinibus*, différence dont les historiens ont tenu trop peu de compte : *Papia Poppaea, quam senior Augustus post Julias rogationes, incitandis cœlibum pœnis et augendo aerario sanxerat...* A partir de cette année on voit le gouvernement s'occuper avec soin des finances ; il n'est donc pas invraisemblable que la loi de l'an 4 n'ait pas eu simplement pour but de rendre l'*orbitas* moins fréquente, mais qu'elle ait été faite aussi pour procurer à l'État de nouvelles ressources, ce qui conviendrait bien à la *lex caducaria*. On put, en somme, faire une loi qui attribuait à l'État les héritages laissés aux célibataires et qui en même temps assimilait les *orbi* aux célibataires. Comme la loi *Papia Poppaea* reconnaissait avant le droit de l'Etat le droit des parents jusqu'au troisième degré et aussi celui des autres héritiers qui avaient des enfants, je suppose que la *lex Julia caducaria* attribuait immédiatement à l'État ces héritages, et qu'ensuite la loi *Papia Poppaea* y apporta cet adoucissement. Mais il convient d'observer que ce ne sont là que des conjectures très incertaines.

guste. Après avoir cherché, en l'an 18, à guérir l'aristocratie de son égoïsme et de ses vices, ce parti entreprenait maintenant de soumettre au même traitement les classes moyennes. Si la *lex de maritandis ordinibus* et la *lex de adulteriis* visaient surtout la noblesse, la *lex caducaria* était dirigée contre l'ordre équestre, dont la stérilité volontaire menaçait de faire passer l'empire entre les mains des affranchis ou des sujets. Mais l'ordre équestre était plus nombreux, plus énergique et aussi plus besogneux que la noblesse : d'autre part Tibère, l'auteur véritable de la loi, fut obligé de rester jusqu'au mois de décembre en Germanie (1), où, grâce à des négociations habilement conduites et aussi à une marche rapide, il avait soumis toutes les populations qui habitaient entre le Rhin et le Weser, jusqu'à l'Océan, et où il avait fait ses préparatifs pour la grande campagne de l'année suivante. Auguste était donc seul à Rome, quand la loi fut présentée aux comices. Moins intimidés par sa vieillesse qu'ils ne l'auraient été par la présence de Tibère à Rome, les chevaliers cette fois résistèrent, et ils essayèrent d'empêcher que la loi ne fût approuvée (2). Trop de gens se

(1) VELLÉIUS PATERCULUS, II, CV, 3 : *anni ejus aestiva usque in mensem Decembrem producta...*

(2) SUÉTONE (*Auguste*, 34) : ... *prae tumultu recusantium perferre non potuit : nisi adempta demum lenitave parte pœnarum et vacatione triennii data...* Si l'on compare ces lignes si concises avec le passage de DION (LVI, 7) on s'aperçoit facilement que, de même que Dion a oublié la loi de l'an 4 pour parler seulement de la loi *Papia Poppaea*, Suétone, d'autre part, confond, en en faisant qu'une seule loi, la loi de l'an 4 avec la loi *Papia Poppaea* : pour connaître la vérité, il faut donc compléter l'un par l'autre ces deux textes qui sont l'un et l'autre imparfaits. La *vacatio triennii* à laquelle il est fait allusion dans Suétone nous est confirmée par Dion, qui ajoute en outre qu'après cette première *vacatio*, il y en eut une autre de deux ans, dont Suétone ne parle pas. Mais on peut voir dans Dion que la loi fut *perlata*

voyaient menacés de perdre une partie des héritages sur lesquels ils comptaient! Une véritable coalition se forma contre la loi; on vit les classes aisées et conservatrices, rendues furieuses par la loi, menacer de se servir de ces armes révolutionnaires que Clodius avait maniées si habilement; les chevaliers firent entendre de telles vociférations et de telles menaces, ils se livrèrent à plusieurs reprises à des manifestations publiques si violentes qu'Auguste finit par avoir peur, et introduisit dans la loi une clause qui en différait l'application pendant trois ans; c'était donner tout le temps nécessaire pour se mettre en règle et avoir au moins un fils. Mais cette faible concession ne suffit pas à tranquilliser les chevaliers furieux et tous ceux — ils étaient si nombreux! — dont la loi lésait les intérêts; et le dépit que causa ce nouveau frein imposé à l'égoïsme, augmenta encore l'aversion publique pour Tibère, qui, pendant ce temps, s'occupait des choses germaniques. Reprenant l'ancien plan d'Agrippa, il avait imaginé un double mouvement des flottes et des

dans sa forme la plus rigoureuse, bien qu'elle n'ait pas été appliquée immédiatement. Cela serait donc en contradiction avec ce que dit Suétone (*nisi adempta demum lenitave parte pœnarum*), si on le prenait à la lettre. Mais tout s'explique si l'on admet que par ces mots Suétone fait surtout allusion à la loi *Papia Poppaea* qui fut un adoucissement apporté à la *lex caducaria*. Dans sa phrase trop concise, Suétone confond en une seule loi la *lex caducaria* et la *lex Papia Poppaea*, ce qui est historiquement une erreur, mais ce qui n'était cependant pas très loin de la réalité, puisqu'en réalité, si la loi de l'an 4 fut *perlata*, elle ne fut appliquée, Dion nous le dit clairement, que dans la forme la plus douce de la *lex Papia Poppaea*, c'est-à-dire *nisi adempta demum lenitave parte pœnarum*. Ainsi, bien qu'avec une forme moins précise, Suétone confirme Dion; c'est-à-dire que la loi de l'an 4 ne fut pas appliquée, mais Auguste dut d'abord accorder des délais, l'un de trois, l'autre de deux ans, et qu'au bout du second délai il dut substituer à la vieille loi une autre loi moins sévère, la loi *Papia Poppaea*.

légions : il traverserait, lui-même, à la tête d'une forte armée, la Germanie tout entière jusqu'à l'Elbe, tandis qu'une autre armée suivrait les côtes de la mer du Nord, et, se repliant vers l'embouchure de l'Elbe, apporterait à Tibère les vivres, le matériel, les renforts nécessaires, soit pour passer l'Elbe, soumettre les populations réfugiées au delà de ce grand fleuve, et isoler ainsi Marbod au Nord, soit pour revenir en sûreté, une fois l'expédition achevée (1). Le plan était si vaste, qu'il aurait réclamé la présence de Tibère en Germanie pendant l'hiver, pour tout préparer. Cependant au mois de décembre il quittait la Germanie pour l'Italie, pour revenir au commencement du printemps. Si graves que fussent les affaires germaniques, ce voyage rapide était nécessaire : car on avait besoin de lui à Rome pour résoudre la question militaire et la question fiscale. Sur ce point encore Tibère avait des idées sages et justes. On ne pouvait songer, l'argent faisant défaut, à satisfaire les exigences immodérées qu'avait fait naître dans l'armée le manque de discipline du précédent decennium. Il fallait au contraire se résoudre à ne plus appliquer l'impossible loi militaire de l'an 14 et à faire revivre l'ancienne règle du service de vingt ans. Mais si Auguste, comme à l'ordinaire, avait, pendant de longues années, cherché par tous les détours à échapper aux difficultés, et trouvé différents prétextes pour garder les soldats sous les armes au delà du temps légal, Tibère au contraire ne voulait sortir de là que par le droit chemin et sans avoir recours à des procédés de mauvaise foi qui irritaient les soldats. Il proposait donc de rétablir le service de vingt ans pour les légionnaires, celui de quatorze an

(1) Velléius Paterculus, II, 106

pour les prétoriens, de promettre au moment du congé une prime de 12,000 sesterces aux légionnaires, de 20,000 aux prétoriens; mais en même temps il voulait fonder une caisse spéciale, un budget à part pour les pensions militaires, qui serait alimenté par des revenus particuliers et suffisants. De cette façon les pensions des vétérans ne seraient plus à la merci des nombreux accidents qui emplissaient ou vidaient d'un mois à l'autre le trésor de la vieille république. Les conditions du service pourraient être dures, mais elles seraient claires et précises, et la république de son côté remplirait ses engagements : telle semble avoir été l'idée de Tibère. Et la nouvelle loi militaire fut approuvée probablement au commencement de l'an 5 (1). Par contre, le nouvel impôt qui devait alimenter la caisse ne fut pas approuvé immédiatement. Il était difficile de voir quel serait l'impôt qui rendrait le plus et qui mécontenterait le moins; on eut alors l'idée de charger une commission de sénateurs d'étudier à fond la question (2).

Il est assez probable que ce fut vers cette époque et à l'instigation de Tibère, que le sénat constitua, au nord de la Thrace et de la Macédoine, de la Dalmatie à la mer Noire, le long du cours inférieur du Danube, la province de Mésie, où l'on envoya trois des légions qui étaient cantonnées en Pannonie et en Dalmatie. Ces régions étaient primitivement occupées par de petites principautés placées sous la protection de Rome; en formant d'elles une province on voulut apparemment renforcer la défense des bouches du Danube contre les Gètes (3). Puis Tibère retourna en Germanie,

(1) Dion, LV, 23.
(2) C'est à une commision en effet que semble faire allusion Dion, LV, 24.
(3) C'est là une hypothèse, mais elle me paraît assez

où au commencement du printemps il commença sa grande expédition. La flotte descendit par le Rhin et le canal de Drusus dans la mer du Nord; elle s'avança hardiment au Nord, en côtoyant le Jutland jusqu'au Skagerrak; elle regarda avec curiosité et émotion l'immense et froid océan qu'aucun œil romain n'avait encore contemplé; elle retrouva sur cette lointaine presqu'île les restes d'un peuple si célèbre et si redouté un siècle auparavant, les Cimbres (1). Ce petit peuple, vivant obscurément dans une région si sauvage et si éloignée, était tout ce qui restait de l'immense vague humaine qui avait dévasté une si grande partie de l'Europe avant de venir se briser dans la vallée du Pô. Il ne fut pas difficile à l'armée romaine de lui faire peur, de l'amener à conclure un traité d'amitié et à envoyer des ambassadeurs qui porteraient comme présent à Auguste un bassin à eau lustrale, antique et vénéré, et qui lui demanderaient pardon des maux que leurs ancêtres avaient fait subir à l'Italie! (2). Puis la flotte redescendit au sud, entra

fondée. OVIDE (*Tristes*, II, 199 : écrit en l'an 9 après J.-C.) dit du pays où il était relégué : *haec est Ausonio sub jure novissima...* Si cette indication est exacte, la Mésie aurait été réduite en province romaine entre l'an 3 avant J.-C., année où la Paphlagonie fut réduite en province romaine, et l'an 9 après J.-C. Mais un passage de DION (LV, 29) nous montre qu'en l'an 6 après J.-C., il y avait déjà un gouverneur de la Mésie qui avait des troupes à sa disposition. La Mésie fut donc réduite en province romaine entre l'an 3 avant J.-C. et l'an 6 après J.-C. J'ai supposé que ce changement se produisit après le rappel de Tibère : cela en effet devait faire partie des mesures qui furent prises pour renforcer la défense des provinces.

(1) MON. ANC., V, 15-16; PLINE, *N. H.*, II, LXVII, 167 *classe circumvecta ad Cimbrorum promontorium*. En rapprochant ces textes de celui de VELLÉIUS PATERCULUS (II, CVI, 3) on voit que les expéditions dont parlent le Monument d'Ancyre et Pline eurent lieu cette année-là et furent dirigées par Tibère.

(2) STRABON, VII, II, 1 : il est très probable que cette ambas-

dans les bouches de l'Elbe et remonta le cours de ce fleuve. Pendant ce temps, Tibère faisait faire à l'armée, du Rhin à l'Elbe, une marche de quatre cents milles, par une route qu'il nous est impossible de retrouver; sur son chemin, un très grand nombre de peuples lui apportèrent leur soumission; il combattit et dompta les Lombards qui avaient tenté de s'opposer à lui. Arrivé au bord de l'Elbe il y trouva sa flotte chargée de vivres et de matériel de guerre (1). Mais sur l'autre rive de grandes masses armées se réunissaient; elles étaient venues de partout pour défendre au moins cette dernière frontière. Les deux armées demeurèrent en face l'une de l'autre pendant plusieurs jours; de temps en temps la flotte romaine avançait et faisait peur aux barbares qui s'enfuyaient; des pourparlers furent engagés. Enfin un chef germain demanda à voir César; il entra dans le camp romain qui lui fut montré sous son aspect le plus martial; il fut autorisé à se présenter devant Tibère, qui le reçut avec toute la gravité romaine et dans l'attitude d'un demi-dieu. Le barbare contempla longuement et en silence cet homme qui symbolisait la puissance fabuleuse de la ville lointaine, vers laquelle le monde entier tournait ses regards (2). De nouveaux traités de paix furent conclus; puis l'armée et la flotte reprirent à rebours la longue route par laquelle elles étaient venues. Tibère avait su raviver dans les esprits superficiels et légers de ces barbares l'idée de la puissance romaine, presque sans un combat, par un grand étalage de ses forces, en leur montrant qu'une armée romaine pouvait, quand

sade fut envoyée à la suite de l'expédition de Tibère dans le Jutland et qu'elle en fut la conséquence.

(1) Velléius Paterculus, II, 106.

(2) Velléius Paterculus, II, 107.

elle le voulait, traverser en sécurité la Germanie d'un bout à l'autre. Deux autres peuples en effet, les Sénones et les Carides ou Carudes, impressionnés par cette marche, avaient décidé d'envoyer des ambassades à Rome, la grande métropole (1). Malheureusement à Rome l'épuisement sénile dont le sénat était atteint faisait des progrès rapides. Cette année-là il fallut obliger d'anciens tribuns et d'anciens questeurs désignés par le sort à accepter l'édilité, personne ne voulant plus de cette charge (2); et les sénateurs à qui l'on avait demandé de trouver le nouvel impôt nécessaire pour les pensions des soldats déclaraient avoir bien cherché, mais n'avoir rien trouvé (3). Ils convenaient tous qu'il fallait prendre soin des soldats, assurer au trésor militaire des ressources larges et abondantes, mais à chaque taxe proposée on trouvait tantôt une objection à faire et tantôt une autre, si bien qu'aucune n'était approuvée. En réalité la sollicitude pour les vétérans qui avaient vieilli en défendant le Rhin et le Danube dissimulait mal l'égoïsme intraitable des propriétaires qui ne voulaient pas d'impôts nouveaux. La *lex caducaria* avait donné lieu à un tel mécontentement à l'égard d'Auguste, de Tibère, du gouvernement, que personne n'osait irriter davantage les classes moyennes, l'ordre des chevaliers, les riches plébéiens. Mais Tibère revenait à Rome pendant l'hiver de l'an 5 et de l'an 6, après sa grande marche jusqu'au Rhin (4), se souciant

(1) Mon. Anc., V, 16-18.

(2) Dion, LV, 24.

(3) Dion, LV, 25; μηδεὶς πόρος ἀρέσκων τισὶν εὑρίσκετο.....

(4) Velléius Paterculus, II, cvii, 3... *eadem qua priore anno festinatione urbem petens.* Cette hâte nous montre que Tibère voulait surveiller les affaires intérieures qui couraient de grands risques si Auguste était seul à s'en occuper.

peu de l'irritation publique, toujours décidé à empêcher que la loi militaire ne fût pour les soldats une nouvelle tromperie. Aussi voyons-nous au commencement de l'an 6 Auguste procéder à la constitution du trésor militaire par de nombreuses et rapides mesures : puisant encore dans sa caisse personnelle, il verse au nouveau trésor militaire, en son nom et au nom de Tibère, 170 millions de sesterces (1) ; il prie les souverains et les cités alliées de s'engager à verser certaines sommes (2) ; il choisit enfin parmi les impôts proposés celui qui sera soumis au sénat et aux comices, un impôt du vingtième sur tous les héritages et tous les legs, à l'exception de ceux laissés aux parents proches et aux pauvres (3). Ainsi après la *lex caducaria*, si désagréable aux classes aisées, on proposait un impôt sur les héritages plus désagréable encore. Les protestations s'élevèrent de tous les côtés. Était-ce donc que l'on voulait confisquer les fortunes des familles, refaire les proscriptions par des moyens légaux, non pas seulement au détriment de quelques familles riches, mais au détriment de tous ceux qui possédaient quelque chose ? Le mécontentement ne tarda pas à grandir ; la proposition fut sévèrement jugée et attira sur Tibère de nouvelles inimitiés, si bien que pour éviter des discussions et des contestations, Auguste fit un petit coup d'État, et prétendit avoir trouvé cette proposition dans les papiers de César. Elle devait donc être considérée comme applicable, par suite du fameux sénatus-consulte du 17 mars de l'an 44 avant J.-C. C'est là la dernière application de ces papiers de César, qui furent la plus fameuse supercherie qu'aient jamais

(1) Mon. Anc., III, 35-39 ; Dion, LV, 25.
(2) Dion, LV, 25.
(3) *Ibid.*

inventée les partis politiques de Rome (1). Pour contenter ensuite tous ceux qui prétendaient que les anciens impôts auraient suffi pour tous les besoins, s'il n'y avait pas eu du gaspillage et des dépenses excessives, Auguste proposa qu'une commission composée de trois consulaires, choisis par le sort, fût chargée d'examiner toutes les dépenses, de réduire celles qui paraissaient trop élevées, de supprimer celles qui étaient inutiles et aussi tous les abus et tous les gaspillages (2).

Tibère vraiment n'avait pas perdu de temps. En moins de deux ans il avait créé une nouvelle province, relevé le prestige du nom romain parmi les populations germaniques, orienté vers une solution la question fiscale et militaire, rendu un peu de vigueur aux organes principaux de l'État, enfin redonné une certaine vogue aux idées traditionalistes et classiques. Une certaine réaction se produisait dans le public. Ovide lui-même, le poète des femmes galantes et des petits-maîtres dépravés, semblait s'être assagi; depuis quelque temps en effet, il s'était mis à imiter Virgile, et il composait un poème national, les *Fastes*, et un poème moral et mythologique, les *Métamorphoses*. Dans le premier il refaisait en poésie l'œuvre de Verrius Flaccus, et mettait en beaux distiques le calendrier, c'est-à-dire jour par jour les fables mythiques, les faits historiques, les fêtes dont revenait le souvenir ou la célébration. Dans le second il racontait les fables les plus attrayantes de la mythologie, en les reliant les unes aux autres par un fil bien mince. Ainsi Ovide, lui aussi, semblait regretter la simplicité des anciennes

(1) Dion, LV, 25.
(2) *Ibid.*

générations et l'innocence, perdue hélas! de l'âge d'or; il vénérait la tradition dans ses souvenirs et dans les monuments les plus solennels; il se prosternait devant les dieux séculaires de Rome; il s'émouvait d'une piété tendre dans les temples où Rome avait prié, en face des rites sacrés qu'elle avait observés, tandis qu'elle s'élevait au-dessus des autres peuples du monde méditerranéen. Il soupirait, vénérait, se prosternait, lui qui s'était abandonné si longtemps aux gaietés lascives de la poésie érotique, et il apportait dans ces œuvres plus graves la même facilité, la même élégance, la même distinction; mais il mêlait en même temps à la haute poésie du passé et de la tradition des sentiments tout à fait nouveaux et modernes, arrivant à tout fondre avec une telle habileté qu'il est presque impossible de distinguer le vieux du nouveau. Le premier des écrivains romains, Ovide admet parmi les vieux cultes de Rome, et comme s'il était aussi très ancien, ce culte d'Auguste et de sa famille, qui commençait à peine à naître dans la conscience des classes moyennes de l'Italie; le premier, parmi les hymnes et les louanges des autres dieux, il n'oublie pas de parler des « saintes mains », de la « sainte personne », du « numen », de l' « intelligence céleste » d'Auguste et de Tibère, en attendant qu'il puisse adresser les mêmes flatteries à Germanicus et à Livie. Combien est grande la différence qui le sépare de la dignité soutenue d'Horace et de Virgile! Ovide est à la fois le poète de la tradition nationale qui se meurt et du sentiment monarchique qui naît, de l'amour lascif et de la religion austère; mais il est poète de toutes ces choses contradictoires avec indifférence, sans s'efforcer, comme Virgile, de concilier dans leur essence ces contraires; il se préoccupe seulement de réussir à les fondre dans

leur aspect extérieur. Ovide représente bien l'esprit frivole et indiscipliné de sa génération, de cette nouvelle aristocratie, où les caractères individuels, non plus moulés par une tradition forte et une éducation systématique, mais exposés aux influences les plus différentes et les plus opposées, pouvaient se développer librement dans toutes les directions et aboutir aussi bien au vice qu'à la vertu, à l'héroïsme qu'à la lâcheté, à l'austérité qu'à la débauche, à l'intelligence qu'à la sottise. Les bons, les médiocres, les mauvais se confondaient dans ses rangs comme dans la famille d'Auguste, qui représente bien, elle aussi, l'aristocratie de cette époque. Germanicus et Agrippine formaient un couple exemplaire, qui rappelait aux Romains Drusus et Antonia. Germanicus était aimable, généreux, prêt à défendre dans les tribunaux, comme les nobles d'autrefois, les causes des plus obscurs plébéiens, avec une ténacité et une éloquence admirables; il donnait à la jeunesse un excellent exemple d'activité, de zèle civique, de mœurs pures (1). Agrippine était une épouse fidèle, une mère féconde; elle dédaignait le luxe et les dépenses inutiles, elle était fière, trop fière même, de son mari, de ses enfants, de ses vertus romaines. Il avaient déjà un fils et s'appliquaient à observer la *lex de Julia de maritandis ordinibus* avec un zèle vraiment exemplaire. Chez son frère cadet au contraire, chez ce Claude qui, toujours malade depuis son enfance, avait paru devoir rester idiot, l'intelligence s'était développée avec les années, mais d'une façon singulière et bizarre, comme un arbre dont une branche seule se met à pousser, très longue, mais tordue et monstrueuse. Claude avait des aptitudes

(1) Suétone, *Claude*, 3.

et du goût pour différentes études, pour la littérature, l'éloquence et l'archéologie (1); Tite-Live lui conseillait même de s'adonner à l'histoire (2); et cependant, dans toutes les choses pratiques, même dans les plus simples, il faisait preuve d'une incurable sottise, et il était tellement incapable d'apprendre les règles élémentaires du savoir-vivre, qu'Auguste, si pressé cependant de présenter au public et de préparer aux magistratures ses fils et ses petits-fils, était obligé de le cacher (3). S'il arrivait en effet qu'il prît part à un banquet, à une fête, à une cérémonie, à une réunion quelconque, il commettait toujours quelque sottise qui donnait à rire à tout le monde (4). Toujours au milieu de ses livres, il était si gauche, si naïf et si timide, qu'il était comme un jouet entre les mains de ses domestiques, de ses précepteurs et de ses affranchis; malgré sa crédulité, il n'était guère possible de faire son éducation, car les châtiments étaient aussi impuissants que les flatteries à faire pénétrer les notions les plus simples dans son esprit qui cependant accueillait des idées compliquées et difficiles; d'une constitution faible, mais d'une voracité et d'une sensualité presque animales, Claude était pour toute la famille une énigme cruelle. « Quand il a tous ses moyens, disait Auguste à Livie, on voit resplendir la noblesse de son esprit. » Et dans une autre lettre : « O ma Livie, puissé-je mourir, si jamais j'ai eu une plus grande surprise! j'ai entendu Claude déclamer, et il m'a plu; oui, il m'a plu. Je ne m'explique pas qu'un

(1) Suétone, *Claude,* 3 : *disciplinis autem liberalibus ab aetate prima non mediocrem operam dedit.*
(2) Suétone, *Claude,* 41.
(3) Suétone, *Claude,* 2.
(4) Suétone, *Claude,* 4.

homme qui s'exprime ordinairement si mal, puisse parler si bien en public » (1). Claude n'était donc pas un sot, mais son intelligence était incomplète et déséquilibrée comme celle de certains épileptiques; c'était un de ces érudits qui, sots et ridicules dans leurs relations avec les autres hommes, peuvent faire preuve d'originalité et d'intelligence, quand ils se réfugient dans quelque coin solitaire du vaste monde des idées, n'ayant plus de contact avec le genre humain, si ce n'est par l'intermédiaire de la cuisinière qui leur prépare leur repas. Malheureusement, s'il est facile aujourd'hui de placer un de ces érudits dans une Université, il n'était guère commode d'endurer sa présence dans la maison d'Auguste où l'on cherchait des administrateurs et des guerriers capables de faire de l'histoire, et non des disciples de Tite-Live, qui auraient été capables de l'écrire; et ainsi, en attendant qu'il se corrigeât, on le laissait à l'écart, le confiant à son gouverneur qui, paraît-il, ne lui épargnait pas les coups. Cependant si Claude était stupide, il ne causait d'ennui à personne et on pouvait le garder à la maison. Agrippa Postumus semblait, au contraire, en grandissant, être atteint d'une stupidité brutale; il ne voulait ni étudier, ni rien faire de sérieux; il gaspillait son temps dans les plaisirs ridicules et passait par exemple des journées entières à la pêche; il avait pris en aversion Livie, sa belle-mère, qu'il insultait d'une façon affreuse, et qu'il accusait de lui avoir, d'accord avec Auguste, volé l'héritage de son père (2). Sa sœur Julie, d'autre part, qui avait épousé depuis quelque temps un grand seigneur de Rome, L. Æmilius Paulus, avait

(1) Suétone, *Claude*, 4,
(2) Dion, LV, 32.

avec sa mère une ressemblance inquiétante. Elle aimait la littérature et la jeunesse; elle aimait surtout le luxe et dépensait déjà sa fortune à pleines mains dans un palais somptueux, construit au mépris de toutes les lois somptuaires faites par Auguste (1). Ovide faisait partie du cercle de ses amis. Drusus, au contraire, le fils de Tibère, qui avait épousé Livilla, sœur de Germanicus et de Claude, était un jeune homme sérieux, bien qu'il lui arrivât parfois de céder aux emportements d'un caractère trop violent.

Cette aristocratie si inégale et si diverse, pleine de vices, de vertus, de tendances, de caractères opposés; cet ordre des chevaliers ou, pour employer un langage plus moderne, cette bourgeoisie ramassée çà et là, et dont une partie était toute récente et très ignorante, plus désireuse d'exploiter la puissance mondiale de l'Italie que de supporter les charges nécessaires pour conserver cette puissance, c'étaient là des éléments bien médiocres et peu sûrs pour gouverner. En effet, malgré les services considérables rendus par Tibère depuis un an et demi, le public continuait à avoir de l'aversion pour lui et se refusait plus que jamais à lui accorder sa confiance. La loi de l'an 4 et la nouvelle taxe proposée faisaient redouter de nouveau que Tibère ne devînt un jour le successeur d'Auguste; l'Italie, c'est-à-dire les classes aisées, influentes et bien pensantes (ou, si l'on veut, mal pensantes), était moins préoccupée de la puissance romaine en Germanie ou de la sécurité de la lointaine frontière rhénane, que de la *lex caducaria* qui devait entrer en application au bout d'un peu plus d'une année, ou de l'impôt que l'on voulait mettre sur les héritages. Dans

(1) Suétone, *Auguste*, 72.

de telles conditions l'ambition la plus ardente et la plus élevée devait se contenter d'empêcher le mal, plutôt que prétendre faire beaucoup de bien. Seul, impopulaire, aidé seulement de quelques amis, accablé par les événements qui l'obligeaient à agir sans retard, Tibère n'avait ni le temps, ni le moyen de renouveler les vieux rouages du gouvernement romain. En effet, au commencement de l'an 6, Tibère avait dû partir sans tarder, pour mettre à exécution le plan imaginé contre Marbod et qui consistait à envahir la Bohême avec deux armées. L'une, sous le commandement de Caïus Sentius Saturninus, le consul de l'an 4, viendrait du Rhin, de Mayence, et marcherait vers l'Est, en traversant les forêts des Cattes; l'autre, l'armée de la Pannonie qu'il conduirait lui-même, partant des frontières de Norique, de Carnonte, s'avancerait vers le Nord (1). L'intention de Tibère était-elle de détruire le royaume de Marbod, ou seulement de l'obliger à accepter une sorte de protectorat? Il semble impossible de le dire. Quoi qu'il en soit, en faisant cette expédition, Tibère accomplissait la grande évolution de la stratégie qui, imposée par la décadence militaire qui s'accentuait de plus en plus, avait été commencée par Agrippa; aux petites armées mobiles, rapides et indivisibles de César, il substituait définitivement les grosses armées munies de pesants bagages, qu'il fallait diviser et conduire sur le champ de bataille par des routes diverses. Il en arrive toujours ainsi, quand le soldat perd de sa valeur : les armées grossissent, l'armement se complique et se perfectionne, les mouvements se ralentissent. Malheureusement, tandis que Tibère se préparait à envahir la Bohême, de grands désordres se

(1) Velléius, II, 109, 5.

produisaient à Rome à la suite d'une disette qui devait être causée à la fois par les mauvaises récoltes et par la négligence habituelle des magistrats chargés de l'annone. L'importation privée, qui n'était pas abondante, même dans les bonnes années, avait encore diminué, et l'État qui, par des distributions gratuites, aidait Rome, même dans les années normales, à éviter la famine, se trouva réduit à lui fournir à lui seul tout son pain. Auguste ordonna que la distribution ordinaire de blé fût doublée (1), et il prit peut-être d'autres mesures, mais elles ne suffirent pas ; le mal empirant, une loi fut proposée d'après laquelle l'annone ne serait plus confiée à des consulaires mais à des *praefecti frumenti dandi* (2). Mais pour remplir des greniers vides il ne suffisait pas de grandir la dignité des magistrats chargés d'acheter le blé, il fallait des vaisseaux, des hommes, de l'argent, et on en manquait; aussi une fois encore la métropole de l'empire fut en proie à la famine. Comme on ne pouvait augmenter les provisions de blé, on dut recourir à un expédient suprême, et on diminua le nombre des bouches. Auguste donna l'exemple, éloignant de Rome et envoyant dans ses terres et dans d'autres villes un grand nombre de ses esclaves et de ses affranchis; les riches imitèrent son exemple ; tous les étrangers furent expulsés de Rome

(1) Dion, LV, 26. La question des approvisionnements de blé demeure très obscure. Cependant il me semble que l'on n'a pas prêté assez d'attention à ce chapitre de Dion, qui fournit de bons arguments à la thèse d'après laquelle les distributions publiques étaient faites seulement pour venir en aide et pour compléter le commerce privé; c'est-à-dire que presque toute la population vivait en achetant une partie de son blé et en recevant l'autre de l'État. Si tout le monde avait vécu entièrement sur les distributions publiques, on ne comprendrait pas pourquoi Auguste aurait fait doubler la distribution ordinaire.

(2) Dion, LV, 26.

à l'exception des précepteurs et des médecins ; on en fit sortir tous les gladiateurs ; on releva tous les sénateurs de l'obligation de résider à Rome, en décidant que les votes du sénat seraient valides, quel que fût le nombre des sénateurs présents (1). Mais des expulsions aussi nombreuses ne pouvaient manquer de désorganiser complètement les services publics qui allaient déjà fort mal. Dans la ville à demi vide, les incendies recommencèrent plus fréquents et plus violents ; personne ne se souciant plus de les éteindre, des quartiers entiers furent la proie des flammes (2) ; la misère devint générale. La situation politique, déjà si tendue et confuse, finit par sentir le contre-coup de cette crise et de ces désastres. Tous ceux qui redoutaient l'application de la *lex caducaria ;* tous ceux qui espéraient ne pas payer l'impôt qui avait été décidé l'année précédente ; tous ceux qui haïssaient Tibère et redoutaient son influence croissante, profitèrent du moment et soufflèrent sur le feu de l'exaspération populaire pour effrayer le gouvernement : des manifestes séditieux excitant le peuple contre Auguste, contre Tibère, contre le sénat furent divulgués ; un vent de révolte souffla sur la ville, agita jusqu'aux lauriers triomphaux plantés par ordre du sénat sur le Palatin, devant la maison d'Auguste (3). Au désespoir devant tant de difficultés, le président voulut au moins prendre des mesures pour que la ville ne fût pas tout entière la proie des flammes, et il osa cette fois faire une entorse à la tradition aristocratique et au rigide principe nationaliste. Il enrôla à la hâte un grand nombre

(1) Dion, LV, 26 ; Orose, VIII, iii, 6 ; Eusèbe, 2022 ; Suétone, *Auguste,* 42.
(2) Dion, LV, 26.
(3) Dion, LVII, 27.

d'affranchis pauvres, les divisa en sept corps, pour les différents quartiers de la ville, les mit sous les ordres d'un chevalier, les chargea d'éteindre les incendies, comme faisaient autrefois les esclaves de Crassus et de Rufus. C'était là naturellement une mesure provisoire; quand on aurait mis fin à ce désordre, les corps seraient licenciés (1). Cependant Tibère et Saturninus, lentement, avec prudence, arrivaient des deux côtés de la Bohême, sans rencontrer aucune résistance. Il semble que Marbod, qui tenait à éviter une lutte à outrance avec Rome, ne voulait pas livrer une bataille dont il avait égalemeut à redouter l'issue, que ce fût une victoire ou une défaite. Tibère, probablement, aurait dû se lancer vigoureusement à la poursuite de l'ennemi qui se dérobait, si, au moment où, dans leur marche convergente, les deux armées se rapprochaient, un événement inattendu n'eût changé, vers le milieu de l'an 6, le cours de la guerre contre les Marcomans et accru encore les difficultés de Rome. Profitant de l'éloignement des légions, indignés des réquisitions et des recrutements que Tibère avait fait faire pour la campagne de Bohême et qui venaient s'ajouter à des tributs déjà trop lourds, les Dalmates s'étaient révoltés sous la conduite d'un certain Baton (2); ils avaient eu facilement raison de quelques troupes romaines qui étaient restées dans la région, et leur exemple avait suscité dans la Pannonie une grande révolte qui gagna bientôt toute l'Illyrie. Partout on massacrait les Romains résidant daus le pays et les

(1) Dion, LV, 26 : ὡς καὶ δι' ὀλίγου σφᾶς διαλύσων..... Cette phrase est importante : elle nous prouve encore une fois l'opportunisme de toutes les rèformes d'Auguste.

(2) Dion, LV, 29 : ταῖς γὰο ἐσφοραῖς τῶν χρημάτων οἱ Δελμάται βαρυνόμενοι ....

marchands étrangers (1), symboles visibles du mal obscur qui tourmentait ces populations agricoles, exploitées par une civilisation plus raffinée et plus puissante; on confisquait et on pillait leurs biens partout; partout aussi la jeunesse était appelée aux armes, et elle était en Pannonie placée sous les ordres d'un chef qui, comme celui des Dalmates, s'appelait Baton (2); si la révolte ne réussit pas à armer 200000 hommes, comme le veulent les historiens de l'antiquité (3), les deux provinces furent du moins envahies par des forces considérables, dont une partie marcha sur Sirmium, le ville la plus importante de la Pannonie, où s'étaient réfugiés les Romains (4).

Cette révolution présentait pour Rome de grands dangers. Les Pannoniens et les Dalmates étaient de ces barbares que Tibère redoutait parce qu'ils conservaient leur tempérament militaire, et apprenaient à manier les armes de Rome. Ils avaient servi en grand nombre dans les cohortes auxiliaires, et ils avaient déjà appris les choses que Marbod voulait enseigner à ses Marcomans, la discipline et la tactique romaine, la langue latine, les mœurs et les idées dont ils pouvaient se servir pour combattre Rome (5). En outre ils habitaient près de l'Italie. Par Nauporte et Aquilée une armée pannonienne pouvait en quelques jours déboucher dans la vallée du Pô. Bientôt en effet la nouvelle que les insurgés se préparaient à envahir l'Italie se répandit dans toute la péninsule; on crut partout que cette nouvelle était exacte; personne ne se demanda si une aussi

(1) Velléius Paterculus, II, cx, 6.
(2) Dio , LV, 29.
(3) Velléius Paterculus, II, cx, 3.
(4) Dion, LV, 29.
(5) Velléius Paterculus, II, cx, 5.

grande entreprise était vraiment possible ; et l'on perdit à Rome le peu de bon sens qui pouvait rester après tant d'aventures. L'empire vit alors dans cette Rome qui n'avait pas désespéré, alors que les cavaliers d'Hannibal caracolaient sous ses murs ou quand la guerre sociale était déchaînée dans toute sa fureur, dans Rome arrivée au plus haut de sa puissance, le plus extraordinaire affolement et la plus incroyable terreur causée par les Pannoniens et les Dalmates. De tous les côtés on demanda avec des cris de douleur qu'on vînt au secours de la capitale, pour la sauver de la ruine et de la servitude qui la menaçaient ; en un instant l'aversion tenace que l'on avait pour Tibère sembla disparaître ; tout le monde parut se réjouir que Rome possédât encore une épée bien aiguisée ; de toute part on supplia Auguste de faire revenir Tibère de Bohême et l'on proposa de prendre les mesures les plus radicales. Auguste, soit qu'il crût lui aussi au danger, soit qu'il voulût profiter de l'effroi universel pour rendre un peu de force au gouvernement, ne chercha pas à faire cesser cette grande panique, mais il déclara au sénat que si l'on ne prenait pas des mesures énergiques, l'ennemi pourrait à dix jours de là être aux portes de Rome (1) ; et ces mesures, il les proposa aussitôt au sénat. Il ordonna à Cécina Sévérus, le gouverneur de la Mésie et au roi des Thraces, Rémétalcès, d'envahir ensemble la Pannonie, le premier avec ses trois légions et avec deux légions qu'il avait fait revenir de Syrie, le second avec son armée (2) ; il rappela de partout les réserves ; il fit recruter de nouveaux soldats (3) ; pour trouver de l'argent il n'hésita plus, il imposa un tribut aux

(1) Velléius Paterculus, II, cxi, 1.
(2) Dion, LV, 29 ; Velléius Paterculus, II, cxii, 4.
(3) Velléius Paterculus, II, cxi, 1,

Germains qui cependant étaient si pauvres ; enfin pour grossir l'armée il eut recours aux affranchis et aux étrangers. Par une loi qu'il proposa ou par un décret qu'il fit approuver au sénat, il obligea les sénateurs, les chevaliers et les personnes qui avaient une certaine fortune, à fournir, en raison de leurs moyens, un certain nombre d'esclaves qui, mis en liberté et recevant de leurs patrons de quoi vivre pendant six mois, devaient former des cohortes, dites cohortes des *voluntarii* (1). Réunis de cette façon, vétérans, nouvelles recrues, affranchis, étrangers, furent tous expédiés en toute hâte à Tibère, à destination de Siscia (2), où les renforts se concentraient peu à peu, tandis que Cécina et Rémétalcès s'efforçaient de délivrer Sirmium (3).

Mais au milieu de la panique universelle, Tibère seul n'avait pas perdu la tête. Il connaissait les Pannoniens et les Dalmates à qui il avait fait la guerre pendant de si longues années, et tout en jugeant d'abord l'insurrection dangereuse, il ne crut pas cependant que les insurgés pourraient envahir l'Italie (4). Il ne voulut

(1) Velléius Paterculus, II, cxi, 1 ; Suétone, *Auguste*, 25 ; Dion, LV, 31 ; Macrobe, *Sat.*, I, xi, 30.

(2) Velléius Paterculus (II, cxii, 3) dit ; *regressus Sisciam*. Cela prouve bien que la concentration dont Velléius nous parle au commencement du chapitre se fit bien à Siscia, et que par conséquent Siscia était toujours restée au pouvoir des Romains ; ce qui est encore une preuve que les nouvelles au sujet de la révolte étaient très exagérées. Dion le confirme en nous disant que Tibère et Messalinus, la première année, s'arrêtèrent à Siscia (LV, 30).

(3) Ils y parvinrent d'ailleurs. Voy. Dion, LV, 29.

(4) Dion, LV, 30, et Velléius Paterculus, II, 113, nous font voir que Tibère ne se hâta pas d'aller faire la guerre en Pannonie, puisque la première année il se contenta de répartir les légions et les auxiliaires dans la Pannonie. Il est facile d'expliquer ce retard ; il voulut auparavant terminer les affaires de Bohême.

donc pas quitter précipitamment la Bohême pour fondre sur la Pannonie comme le demandait l'Italie affolée; mais il voulut d'abord terminer sa campagne de Bohême, non plus comme il l'avait projeté tout d'abord, mais du moins d'une façon honorable et sans retraite précipitée. Soit qu'il fût déjà en pourparlers, soit que, renonçant à l'idée de livrer une grande bataille, maintenant qu'il avait derrière lui la révolte de Pannonie, il en vînt seulement alors à cette idée d'une entente, il entama des négociations avec Marbod, sut les conduire avec prudence et conclut un accord satisfaisant. Seulement après avoir conclu cet accord, probablement au commencement de l'automne, il revint vers la Pannonie, envoyant en avant le gouverneur de la Pannonie, Messalinus, fils de Messala Corvinus (1). Cependant Cécina et Rémétalcès avaient délivré Sirmium, après un combat victorieux mais très meurtrier (2).

Cette pondération et cette lenteur de Tibère irritèrent l'Italie qui aurait voulu une marche foudroyante et l'écrasement immédiat des insurgés. Des murmures commencèrent à s'élever; on prétendit que Tibère faisait traîner la guerre en longueur pour demeurer à la tête d'une immense armée (3). Mais cet aristocrate qui

(1) Dion, LV, 30; Velléius Paterculus, II, cxii, 1.

(2) Dion, LV, 29. Dion fait allusion à deux combats livrés par Cécina aux insurgés, cette première année (LV, 20, et LV, 30); Velléius, (II, cxii, 4) qui donne plus de détails ne parle que d'un seul combat. Mais comme Velléius semble dire que le combat dont il parle aurait été livré par les insurgés aux armées qui venaient de Mésie et de Thrace, je suis porté à croire qu'il s'agit là du premier combat dont parle Dion.

(3) Dion, LV, 31. Dion attribue ce soupçon à Auguste, mais en réalité c'est le public et ses ennemis qui soupçonnaient Tibère. Que Tibère fut accusé le peuple et aussi par l'armée de laisser la guerre se traîner en longueur, cela nous est indirectement

avait dans le sang le mépris de l'opinion publique, qui jamais, pour quoi que ce fût, ne demandait conseil à autrui (1), n'était vraiment pas homme à prêter l'oreille aux conseils des bavards du forum. Quand, parvenu à Siscia, il eut réuni l'armée qu'il ramenait de Bohême aux forces qui lui avaient été envoyées d'Italie, et put étudier la situation avec plus de calme, il imagina un plan qui était tout l'opposé de ce que l'on désirait et que l'on attendait en Italie. Tandis qu'à Rome où l'on allait vite de la frayeur aux fanfaronnades, tout le monde s'attendait à ce que, d'un jour à l'autre, il fît mordre la poussière aux Dalmates et aux Pannoniens, dans une grande bataille rangée, Tibère savait qu'il n'aurait pas pu, sans courir de graves dangers, imiter la tactique de César en Gaule, et attaquer l'insurrection dans ses repaires innombrables. Une armée très nombreuse se formait sous ses ordres à Siscia, et comprenait dix légions, soixante-dix cohortes d'auxiliaires, dix escadrons de cavalerie, dix mille vétérans, un grand nombre de *voluntarii* ou affranchis dont on faisait des soldats, et la cavalerie thrace; l'ensemble atteignait

confirmé par Velléius, qui à différentes reprises et avec beaucoup de chaleur prend la défense de Tibère, et le loue d'avoir dirigé la guerre, en s'occupant seulement du succès et non des applaudissements de la foule (*quae probanda essent, non quae utique probarentur sequens*, I, CXIII, 2 : *ante conscientiae quam famae consultum;* II, CXV, 5). Si, comme il me le semble, la lettre dont SUÉTONE (*Tibère*, 21) nous donne un fragment est de cette époque, Auguste lui-même donne à entendre que bien des gens blâmaient Tibère, puisqu'il insiste tant pour lui dire que lui, au contraire, et tous ceux qui avaient été en Pannonie approuvaient sa conduite. Cette lettre nous montre qu'Auguste connaissait les raisons des lenteurs de Tibère; il est donc probable que Dion, cette fois-là comme tant d'autres, a attribué à Auguste les idées d'une partie du public.

(1) SUÉTONE, *Tibère*, 18 : *tunc* (après la défaite de Varus) *praeter consuetudinem cum pluribus de ratione belli communicavit.*

presque cent mille hommes (1). Mais Tibère, pas plus qu'Auguste d'ailleurs, ne pouvait avoir grande confiance dans la valeur d'une armée ainsi composée (2). Pouvait-il, sans témérité, attaquer brusquement, à la manière de César, un ennemi courageux et rusé, dans une région qu'il connaissait mal, où les communications et les approvisionnements étaient si difficiles? Pendant ces quelques mois de guerre, Messalinus et Cécina avaient déjà à plusieurs reprises failli succomber dans des attaques inattendues, et ils ne s'étaient tirés d'affaire qu'en perdant beaucoup d'hommes (3). Qu'arriverait-il si un corps d'armée était anéanti? Tibère renonça à la gloire retentissante des batailles rangées, et il décida au contraire de faire aux insurgés une guerre analogue à celle que les Anglais ont faite, il y a quelques années, aux Boers; c'est-à-dire de diviser sa grande armée en différents corps, de réoccuper avec eux tous les lieux importants où les légions étaient auparavant cantonnées (4), d'assurer, en s'en occupant lui-même, le ravitaillement de ces corps d'armée (5). Chaque corps serait chargé de dévaster le territoire environnant, et d'empêcher les insurgés de faire leurs semailles et leurs moissons; ainsi la famine, l'année suivante, les obligerait à se rendre,

(1) Velléius Paterculus, II, cxiii, 1 : on ne sait pas au juste ce que signifie le *frequente equite regio*; à mon avis il s'agit de la cavalerie du roi de Thrace.

(2) Voyez la phrase d'Auguste dans la lettre à Tibère, citée par Suétone (*Tib.*, 21) : καὶ τοσαύτην ῥαθυμίαν τῶν στρατευομένων.

(3) Velléius Paterculus, II, cxii; Dion, LV, 29 et 30.

(4) Velléius Paterculus, II, cxiii, 2 : *exercitum... dimittere statuit... remisit eo unde venerat* : ces phrases signifient que Tibère fit réoccuper par l'armée les lieux qu'il occupait avant la guerre.

(5) Suétone (*Tibère*, 16) dit en effet que la plus grande difficulté de cette guerre fut la *summa frugum inopia*.

tandis que les légions qui seraient nourries avec le blé apporté du dehors pourraient facilement venir à bout des bandes les plus obstinées (1). Tibère employa le reste de l'année à voir comment on pourrait répartir dans la Pannonie les différents corps d'armée; il les accompagna tous dans leurs différents cantonnements, veillant à ne pas les laisser tomber dans des embuscades, et organisant le service d'approvisionnement. Ce mouvement réussit tout à fait; l'insurrection, en effet, n'osa pas fermer la route aux Romains qui, en nombre beaucoup plus considérable, revenaient réoccuper les villages et les villes les plus importantes. Ainsi, à l'approche de l'hiver, tandis que les Romains réoccupaient toutes les villes, et tous les villages de quelque importance, les bandes des insurgés se dispersaient dans les campagnes (2). Mais vers la fin de l'année, ce fut une nouvelle calamité : les Daces, profitant de l'éloignement de Cécina, envahirent la Mésie. Cécina et le roi des Thraces furent obligés de retourner en Mésie pour repousser l'invasion (3). Quelques bandes d'insurgés se jetèrent aussi en Macédoine, mais, à ce qu'il semble, n'y firent pas grand mal.

Cette même année Archélaüs, roi de Judée, qui administrait mal la Palestine, fut déposé et relégué en Gaule, à Vienne (4). Rome avait donc osé tenir l'engagement qu'elle avait pris avec le peuple juif. Il faut sans doute voir dans cette mesure énergique l'influence de Tibère. Auguste en effet n'avait pas osé, même à

(1) Dion, LV, 30 : τῇ μὲν χώρᾳ σφῶν πορθουμένῃ... Ainsi s'explique la famine de l'année suivante.

(2) Dion, LV, 30.

(3) *Ibid.*

(4) Josèphe, *A. J.*, XVII, xiii, 12 : la date est confirmée par Dion (LV, 27). Dion se trompe cependant, en ce qui concerne le nom du roi, qu'il appelle Hérode.

l'époque où il était dans toute sa vigueur, intervenir si énergiquement dans les affaires des peuples alliés. Et maintenant il était si fatigué, si découragé qu'il semble, à peu près à cette époque, avoir songé à se laisser mourir de faim (1). Des nouvelles funestes arrivaient de partout; l'état de l'empire était misérable; en Sardaigne les brigands étaient devenus maîtres de l'île; en Asie Mineure les Isaures osaient de nouveau descendre des montagnes pour saccager les plaines; en Afrique les Gétules envahissaient les territoires du roi Juba et de Rome. On était en danger partout, et l'on n'avait ni argent, ni soldats, ni généraux. Ce fut un chevalier et non un sénateur qu'il fallut envoyer en Sardaigne pour combattre les brigands (3). Quel effort pouvait opposer à cette dissolution universelle un vieillard comme Auguste, usé par un demi-siècle de gouvernement? « S'il survient pour moi quelque difficulté, surtout une difficulté grave, écrivait-il à cette époque à Tibère, si j'ai quelque souci trop grand, c'est toujours toi que je voudrais avoir auprès de moi, ô mon Tibère; et en pensant à toi je me souviens du vers d'Homère : *en suivant celui-là nous pourrions nous tirer même d'un feu ardent, tant il est habile à tout prévoir* (3). Tibère en effet était le seul à se donner de la peine pour tirer la république du « feu ardent » de cette crise si grave, qui avait éclaté sur tant de points; et il y apportait un zèle infatigable, une abnégation silencieuse et dédaigneuse, la préoccupation exclusive de sauver l'honneur, le prestige et la puissance de Rome. Mais l'aversion que le public avait pour lui, et que le danger avait un instant fait oublier, renaissait main-

(1) Pline, *Hist. Nat.*, VII, xlv, 149.
(2) Dion, LV, 28.
(3) Suétone, *Tibère*, 21.

tenant; les hommes avides, vicieux ou paresseux, qui avaient peur de lui, profitaient des lenteurs inévitables de la guerre pour le discréditer et pour accroître encore son impopularité. Si la guerre durait si longtemps, c'était, disait-on, parce que Tibère ne savait pas ou ne voulait pas y mettre fin. Il n'y avait plus à espérer que Tibère s'entendît jamais avec son époque! Mais Tibère ne se laissa pas troubler par ces critiques, et on attendit en vain à Rome, au printemps suivant, la grande bataille où les Pannoniens et les Dalmates devaient être anéantis. Répartie en tant de corps différents (1), l'armée romaine se mit, suivant les prescriptions de Tibère, à épuiser graduellement dans de petits combats les forces des insurgés et à faire en même temps le vide autour d'eux en détruisant les moissons et le bétail, tandis qu'au centre de cette armée qui était en campagne de tous les côtés, Tibère s'occupait activement de la ravitailler et de l'encourager. Mais si Tibère faisait son devoir en Pannonie, Auguste s'affligeait à Rome en voyant que le public comprenait si mal et admirait si peu le dernier général que l'aristocratie romaine eût engendré. La situation était toujours mauvaise à Rome. Il y avait moins d'incendies graves, il est vrai, grâce aux cohortes des *vigiles* dont le public était enchanté et qu'Auguste n'avait pas encore congédiées, bien qu'elles n'eussent été instituées que provisoirement (2); mais la disette continuait (3); le mécontentement populaire s'emportait de nouveau contre Tibère; une folle se mit

(1) Dion, LV, 32 : οἱ Ῥωμαῖοι νεμηθέντες... Dion place à tort cette répartition en l'an 7, après l'arrivée de Germanicus. Velléius nous dit, et cela est plus vraisemblable, qu'elle était déjà faite à la fin de l'année précédente.

(2) Dion, LV, 26.

(3) Dion, LV, 31 : τὸν λιμὸν, ὅς καὶ τότε αὖθις συνέβη...

à prophétiser à Rome, avec le plus grand succès (1); tous les ennemis de Tibère, et ils étaient si nombreux, tous ceux qui tremblaient à la pensée qu'il serait le successeur d'Auguste, s'il venait à bout de l'insurrection des Pannoniens, profitaient avec une audace croissante de la sottise populaire pour chercher par un mouvement d'opinion publique à imposer son rappel à Auguste; on répandait des soupçons au sujet de ses intentions, on l'accusait d'incapacité. Rome était inondée de libelles contre Tibère et dans quelques-uns on n'épargnait pas même Auguste. On chercha même à répéter le coup tenté avec Caïus et Lucius César, en opposant à Tibère, Germanicus, le fils de Drusus, qui, jeune et sans expérience, était partisan de la grande guerre et n'approuvait pas la stratégie prudente de son oncle. D'autre part, si les gardes de nuit étaient utiles, ils coûtaient aussi beaucoup d'argent, et il n'y en avait plus dans le trésor.

Comme à l'ordinaire, Auguste louvoyait et cherchait à contenter tout le monde. Il suspendit pour deux ans encore la *lex caducaria ;* il célébra les grands jeux, que réclamait la prophétesse, pour donner quelque satisfaction au peuple (2); il envoya même en Pannonie Germanicus, bien qu'il ne fût encore que questeur cette année-là, pour contenter un peu le parti de l'offensive rapide, pour faire croire que ce jeune homme si populaire ferait ce que Tibère ne savait pas faire, et terminerait rapidement la guerre en livrant une grande bataille (3). Mais il écrivait d'autre part à Tibère, de Rimini, peut-être, où il était allé pour avoir plus vite

(1) Dion, LV, 31.
(2) *Ibid.*
(3) Dion (LV, 31) attribue cette intention à Auguste. Il est plus probable qu'il laissait croire la chose au public.

des nouvelles : « Quant à moi, ô mon Tibère, je crois que personne n'aurait pu mieux faire que toi, au milieu de tant de difficultés et *avec de si mauvais soldats* (ce compliment est écrit en grec). Tous ceux qui sont allés là-bas sont unanimes à dire que l'on pourrait citer à ton sujet le vers qui dit : un homme seul par sa vaillance nous a tous sauvés (1) ». Il fallait cependant trouver de l'argent pour payer les *vigiles*. Auguste prit le parti de supprimer le subside accordé aux préteurs pour les spectacles de gladiateurs, et il fit approuver un impôt, qui était de 2 ou de 4 pour 100, sur la vente des esclaves (2). Cependant Germanicus était arrivé en Pannonie; mais il avait à peine essayé de mettre à exécution ses projets audacieux qu'il était tombé dans une embuscade où il avait failli être mis en pièces avec ses troupes. Tibère avait donc sagement continué à faire la guerilla, sans se soucier du mal que l'on disait de lui à Rome où on l'accusait de ne rien faire (3).

Cette année-là Auguste fit exiler par le sénat Agrippa Postumus (4), ne pouvant plus à cause de ses mœurs tolérer sa présence chez lui ni à Rome; et Cassius Sévérus trouva enfin quelqu'un qui lui fit ce qu'il avait fait à tant d'autres : un procès qui se termina par sa condamnation à l'exil (5). Nous ne savons pas en quoi consistait l'accusation, mais nous pouvons supposer par l'issue du procès que le temps avait fini par user la

(1) SUÉTONE, *Tibère*, 21.

(2) DION LV, 31 : les manuscrits portent πεντηκοστῆς, mais on a voulu corriger et mettre πεντεικοστῆς. Voy. CAGNAT, *Étude historique sur les impôts indirects chez les Romains*, Paris, 1882, p. 233.

(3) DION, LV, 32.

(4) DION, LII. 32; VELLÉIUS PATERCULUS, II, CXVII, 7,

(5) Voy. SAINT JÉRÔME, *ad ann. Abr.*, 2048.

puissance de ce diffamateur professionnel et aussi la terreur qu'il inspirait.

Au cours de l'an 8 la situation devint meilleure à Rome et dans les provinces insurgéos. La disette cessa dans la capitale; ceux qui avaient été expulsés commencèrent à rentrer; le mécontentement public au sujet de la guerre s'apaisa peu à peu. Les plus entêtés et les plus ignorants durent reconnaître que Tibère n'avait pas été si inhabile ni si paresseux que le prétendaient les stratèges du forum. Pendant l'hiver de l'an 7 à l'an 8, une terrible famine était survenue en Pannonie et avait décimé les insurgés, tandis que les troupes romaines, approvisionnées par Tibère, avaient pu continuer à se nourrir (1); aussi, au commencement du printemps, elles purent sortir pour asséner le coup de grâce à l'insurrection, en poursuivant les bandes démoralisées des rebelles. De nombreux chefs, qui n'espéraient plus la victoire, étaient prêts à négocier leur reddition; le peuple était las, et seul un petit parti d'irréductibles obligeait à continuer la guerre. Tibère sut profiter de l'occasion. Employant à la fois la douceur et la force, s'abstenant d'user de rigueur à l'égard des vaincus, cherchant à conclure la paix à des conditions raisonnables, il parvint au cours de l'an 8 à pacifier la Pannonie. Mais il dut pour cela faire un tel effort et se donner tant de peine que le vieux président en fut un instant inquiet : « Quand j'entends dire, écrivait Auguste à Tibère, et quand je lis que les fatigues te font maigrir et t'épuisent, cela me fait frissonner. Je te supplie de te ménager; si tu tombais malade, nous pourrions en mourir, moi et ta mère, et tout l'empire en serait bouleversé. Qu'importe

(1) Dion, LV, 33.

que ma santé soit bonne ou mauvaise, quand toi, tu es malade? Je prie les dieux de te conserver pour nous et de te donner maintenant et toujours une bonne santé, s'ils n'ont pas pris en haine le peuple romain (1). »

Cette année, en somme, aurait pu apporter quelque consolation à la vieillesse d'Auguste, si un nouveau scandale n'était venu, vers la fin de l'année, désoler sa maison. La jeune Julie, comme sa mère, par son luxe et ses mœurs, avait fini par braver trop ouvertement les lois d'Auguste qui, maintenant qu'il s'était réconcilié avec Tibère et par conséquent rapproché du parti traditionaliste, n'avait plus de raison pour se montrer aussi indulgent avec sa petite-fille qu'il l'avait été avec sa fille. Cette fois encore nous ignorons comment Auguste eut les preuves de l'adultère; mais il faut supposer qu'une fois qu'il les eut, il voulut couper aussitôt le mal dans la racine, pour empêcher un nouveau scandale, semblable à celui de la mère. Usant donc des pouvoirs qui lui avaient été conférés en l'an 23, il intima à Julie, à Décimus Junius Silanus, qui était le plus illustre de ses amants, à d'autres personnages qui étaient passibles des peines indiquées dans la *lex de adulteriis,* de partir pour l'exil dans les séjours qu'il désignerait lui-même, s'ils voulaient éviter un procès, sans quoi, on leur appliquerait la *lex Julia de adulteriis*, qui lui donnait, à titre de *paterfamilias,* le droit de mettre à mort Julie, et, à titre de citoyen, le droit de mettre les autres en accusation (2). Dans une telle

(1) Suétone, *Tibère*, 21.
(2) Quand Ovide dit (*Tristes*, I, ii, 61) :

Quamque dedit vitam mitissima Cæsaris ira

il fait simplement allusion au droit que donnait à Auguste la *lex Julia de adulteriis* de mettre à mort en même temps que sa fille

alternative, le choix s'imposait : le procès signifiait le scandale public, la condamnation certaine et irrévocable, la confiscation des biens ; en consentant au contraire à s'éloigner sur l'invitation d'Auguste, les coupables sauvaient leurs biens, échappaient à une condamnation légale, et pouvaient espérer revenir un jour, quand Auguste serait apaisé ou ne serait plus là (1). Au nombre des victimes fut Ovide à qui Auguste, par sa relégation à Tomes, fit expier à la fois un mystérieux *error* et ses *carmina*. En quoi consista cet *error?* Pour quelle raison le poète eut-il à souffrir des amitiés des grands, dont il cherchera dans la suite à éloigner son ami? Nous ne saurions le dire d'une façon précise. Il faut se rappeler cependant que la *lex Julia* frappait des mêmes peines que l'adultère, le *lenocinium,* c'est-à-dire toute aide prêtée à autrui pour consommer l'adultère, comme le fait de prêter sa maison pour les rendez-vous. Il est fort possible que le frivole poète de l'*ars amandi* ait commis une imprudence de ce genre pour Julie ou pour quelqu'un de ses amants. Les

adultère ceux qui avaient commis l'adultère avec elle. Voy. vol. V, p. 247. Auguste n'avait pas à Rome, sur les citoyens romains, le droit de vie et de mort, toute son autorité à Rome et en Italie se réduisant à cette demi-dictature qui lui avait été accordée en l'an 23 avant J.-C. avec la formule qui nous a été transmise par la *lex de imperio Vespasiani.* Assurément un despote aurait pu tirer de cette formule la justification légale du droit de vie et de mort; mais il n'est pas possible qu'Auguste ait jamais osé en venir à un tel acte d'autorité. Il n'y a rien dans tout ce que nous savons de lui qui nous autorise à le croire. Auguste n'osa jamais aller plus loin que la relégation.

(1) Ovide, *Tristes*, II, 130 :

Nec mea decreto damnasti facta Senatus, etc.

Ce vers est confirmé par ce que dit Tacite de l'exil de Silanus, qui fut enveloppé lui aussi dans cette catastrophe. (*Ann.* III, 24) : *non Senatusconsulto, non lege pulsus.*

mœurs de la haute société romaine étaient assez relâchées pour qu'Ovide pût compter ce service au nombre de ceux que l'on devait rendre à des amis, à charge de revanche, quand la même occasion se présentait. Quoi qu'il en soit, il est bien probable qu'Auguste aurait pardonné au poète cet *error,* si le parti traditionaliste n'avait reproché à Ovide d'être le corrupteur de la nouvelle génération, et d'avoir encouragé par un esprit aussi brillant que pervers les vices les plus redoutables de l'aristocratie. C'était en vain qu'il avait essayé d'excuser son égoïsme politique, en disant de ses vers :

Haec mea militia est, ferimus quae possumus arma.

C'était en vain aussi qu'il s'était fait sur le tard poète religieux et civil. Les crises intérieures, la révolte de Pannonie, la dissolution croissante de l'État, faisaient croire aux gens sérieux en Italie, que si l'on n'apportait pas plus de sévérité dans les lois et dans les mœurs, c'en était fait de l'empire. C'est la poésie érotique, c'est-à-dire une des forces dissolvantes les plus dangereuses pour l'ancienne morale romaine, qu'Auguste voulut atteindre, en frappant Ovide ; et après avoir obligé l'auteur à quitter Rome, il fit enlever ses livres des bibliothèques publiques (1).

Ces exils décidés ainsi pour donner un exemple et pour ramener au respect des anciennes mœurs n'étaient pas des peines prononcées par un tribunal, mais des mesures prises par le chef de l'État avec les pouvoirs un peu vagues qu'on lui avait confiés dans un moment de crise. Il est vrai que la peine aurait été plus forte pour les coupables s'ils avaient été condamnés par les

(1) Ovide, *Tristes*, III, i, 65 et suiv.

tribunaux ; mais, tout en adoucissant les peines, Auguste supprimait le jugement public, la discussion des preuves qui est toujours, même pour les plus grands coupables, une suprême espérance, les jugements humains étant incertains et faillibles. Personne cependant ne protesta. Ovide vit ses amis l'abandonner, le vide se faire autour de lui ; et vers la fin de l'année il dut se résoudre au long et triste voyage qui lui était imposé comme châtiment par le parti conservateur redevenu puissant. Sa tâche, à la fois bonne et mauvaise, était finie ; après avoir tant travaillé à corrompre par son art exquis les esprits de ses contemporains, il était exilé chez les Gètes barbares, loin des belles dames de Rome qui avaient toujours eu tant de flatteries pour lui, et il allait pouvoir méditer sur la férocité des grandes traditions mourantes qu'il avait attaquées avec tant de succès, pendant si longtemps. Au commencement de l'an 9, Tibère, voyant que l'insurrection en Pannonie était terminée et qu'il ne restait plus qu'à dompter la Dalmatie, avait laissé le commandement à Germanicus et était revenu en Italie. Le public, que ses succès avaient ramené à lui, lui fit de grandes fêtes, et les chevaliers profitèrent d'une de ces fêtes pour demander, par de bruyantes démonstrations, l'abrogation de la *lex caducaria*, qui devait enfin entrer en vigueur cette année-là (1). Telle était Rome ! Tandis qu'en lui rendant de grands honneurs, elle célèbrait les vertus du général

(1) Dion, LVI, 1 : οἱ ἱππεῖς... τὸν περὶ τῶν μήτε γαμούντων μήτε τεκνούντων, καταλυθῆναι ἠξίουν : c'est encore là une preuve qu'entre la *lex Julia de maritandis ordinibus* et la *lex Papia Poppaea* il y en eut une troisième ; à ce moment-là en effet la *lex Papia Poppaea* n'était pas encore faite et la *lex Julia* ne s'occupait que des célibataires et non des *orbi*.

qui avait triomphé dans une guerre dangereuse, elle demandait l'abrogation de la loi qui devait fournir les moyens nécessaires pour entretenir l'armée, en obligeant les citoyens égoïstes qui ne voulaient plus engendrer d'officiers ni de soldats à contribuer au moins par leur fortune à la défense de l'empire. Mais Auguste n'entendait pas renoncer à cette source de revenus, surtout après les grandes dépenses occasionnées par la guerre en Pannonie, dont les frais dépassaient de beaucoup la valeur du maigre butin fait chez ces barbares chargés de dettes (1). D'autre part on se rendit compte bientôt que l'entreprise de Dalmatie était plus difficile qu'on ne l'avait cru tout d'abord. En l'absence de Tibère, les soldats fatigués par tant de marches et de contremarches, s'étaient mis à protester contre la stratégie lente et fatigante imposée par le généralissime, et ils demandaient que l'on en finît une bonne fois en livrant une batataille décisive. Germanicus n'avait ni l'autorité ni le tempérament qu'il aurait fallu pour contenir les soldats (2). Afin d'empêcher un désastre, Tibère repartit pour la Dalmatie, après être certainement tombé d'accord avec Auguste au sujet de la *lex caducaria*. Ce ne fut pas Auguste, qui était trop vieux pour se charger d'une telle tâche, mais ce furent les deux consuls alors en charge, qui proposèrent la *lex Papia Poppaea*. Cette loi complétait la *lex de maritandis ordinibus* et remplaçait la *lex caducaria*. Les peines étaient moins sévères dans les cas de stérilité; on ne prenait aux *orbi* que la moitié des héritages ou des legs, tandis que les célibataires en étaient complètement frustrés; on attribuait les *caduca* aux parents au

(1) Dion, LIV, 16 : λεία ἐλαχίστη ἑάλω.
(2) Dion, LVI, 12.

troisième degré, ainsi qu'aux cohéritiers et aux colégataires, s'ils avaient des enfants ; ce n'était que quand les uns et les autres manquaient, que l'État pouvait s'approprier ces *caduca*.

La loi fut approuvée, et à peu de temps de là, au mois d'octobre, Tibère remportait sur les Dalmates une victoire complète qui mettait fin à la guerre. Rome apprit enfin la nouvelle si longtemps attendue : la grande révolte était étouffée ; Rome triomphait encore une fois. La joie fut immense ; le sénat par un décret donna à Auguste le nom d'*imperator ;* décida que Tibère aurait le triomphe et des arcs d'honneur en Pannonie ; que Germanicus et les autres généraux auraient les ornements triomphaux ; que Germanicus en outre aurait le privilège d'être nommé consul avant l'âge légal ; que Drusus, le fils de Tibère, aurait le droit de prendre part aux séances du sénat avant d'être sénateur et le droit d'être compté parmi les sénateurs prétoriens quand il aurait été questeur (1). Drusus n'avait pas pris part à la guerre, mais on voulut récompenser le père en la personne de son fils. Mais, tandis que le sénat décrétait ces honneurs, tandis que le peuple était dans la joie, délivré enfin des longues angoisses de cette guerre, cinq jours après que l'on eut reçu la nouvelle de la victoire remportée dans l'Illyrie par les armées romaines, une autre nouvelle, terrible celle-là et foudroyante, arriva des bords du Rhin : la Germanie tout entière s'était soulevée depuis le Rhin jusqu'à l'Elbe ; les légions cantonnées au delà du Rhin avaient été massacrées ou faites prisonnières ; le *legatus* d'Auguste, P. Quintilius Varus, s'était lui-même donné la mort pour ne pas tomber vivant entre les mains de

(1) Dion, LVI, 17.

l'ennemi; tout l'état-major, les généraux, les officiers avaient été tués ou faits prisonniers; la forteresse d'Aliso avait capitulé. Et cette catastrophe inattendue, dont on voulut aussitôt faire retomber toute la faute sur Quintilius Varus, avait, elle aussi, sa cause dans les vices profonds qui affaiblissaient l'empire, et que personne n'avait su discerner avec autant d'acuité que Tibère, bien qu'il fût impuissant lui-même à les guérir et qu'il fût parfois contraint à se faire leur complice. Elle était due, cette catastrophe, à l'influence corrosive que la civilisation gréco-orientale et l'administration romaine exerçaient sur ces barbares belliqueux; à l'opposition désespérée que cette même influence provoquait partout, en Germanie comme en Pannonie; à la décadence militaire de Rome qui, amenée par le développement naturel de sa politique à provoquer plus souvent de semblables révoltes, n'était plus en état de les maîtriser. On avait laissé Publius Quintilius Varus en Germanie pour y appliquer la politique nouvelle, grâce à laquelle Tibère espérait raffermir l'autorité romaine dans ces immenses territoires : et on avait fait en lui un choix moins mauvais qu'on ne l'a dit plus tard, après la catastrophe. Quintilius Varus avait fait preuve en Palestine, pendant la révolte qui avait éclaté après la mort d'Hérode, de courage, d'énergie et de sagacité. Il avait commencé à introduire en Germanie les coutumes et aussi de nombreuses lois romaines; il avait favorisé de toutes les façons la diffusion des mœurs romaines et les intérêts des marchands étrangers; il avait enfin, pour la première fois, quand Rome avait eu besoin d'argent pour la guerre en Illyrie et en Pannonie, imposé un tribut aux Germains. Mais les Germains, qui avaient bien voulu consentir, après la mort de Drusus, à la soumission purement formelle

dont Auguste s'était contenté, avaient été effrayés, quand ils avaient vu Tibère commencer une politique plus vigoureuse de romanisation, quand les centurions s'étaient mis à exiger un tribut qui devait prendre la route du Rhin, des Alpes et de Rome. C'en était fini alors de la vieille liberté et de tout ce qui était cher aux Germains, des guerres continuelles, des alternatives de victoires et de défaites dans lesquelles tout peuple pouvait espérer arriver à une gloire momentanée; c'en était fini aussi des vieilles coutumes nationales! Ce serait maintenant le règne des proconsuls, des centurions, des marchands et des légistes romains. Ceux-ci étaient, non sans raison, particulièrement odieux aux Germains. Les tentatives faites par Varus pour introduire en Germanie les usages romains semblent avoir été, avec les tributs, la cause principale du mécontentement. L'insurrection de Pannonie acheva de décider des esprits très excités; un noble chérusque, Arminius, qui était citoyen romain et l'ami de Varus, commença, avec cette dissimulation tenace dont seuls savent user les barbares en lutte avec la civilisation, à s'entendre avec les chefs germains, pour provoquer un soulèvement général. Si Rome avait tant de peine à dompter la révolte d'Illyrie, si on en avait eu si peur, une révolte éclatant au même moment en Germanie pourrait rejeter pour toujours les Romains au delà du Rhin. Les organisateurs de cette révolte travaillèrent longtemps, en silence et avec ténacité. Il s'en ébruita cependant quelque chose, et Quintilius Varus fut averti de se tenir sur ses gardes. Pour un homme prudent comme Tibère, de tels avis auraient peut-être été suffisants; malheureusement Tibère était alors trop absorbé par la guerre en Pannonie, pour pouvoir suivre avec l'attention nécessaire ce qui se

passait en Germanie. Quintilius Varus n'y prit pas garde; ceux que l'on accusait d'être les chefs de la conjuration n'étaient-ils pas ses amis, ne venaient-ils pas le trouver de temps en temps à Aliso? Il ne prit donc aucune précaution; il laissa ses légions disséminées de côté et d'autre. La veille de la révolte, Arminius et les autres chefs de la conjuration dînaient encore chez le proconsul. A quelques jours de là on apprit que quelques corps détachés dans les régions les plus lointaines de la Germanie avaient été attaqués; et l'on crut, dans le camp romain, qu'il s'agissait d'une de ces petites insurrections locales qui éclataient périodiquement en Germanie. Mais ces insurrections et ces nouvelles avaient été préparées à l'avance pour que Varus accourût au secours et pour l'amener avec le gros de l'armée dans les forêts de Teutobourg où tout avait été disposé pour un massacre effroyable. Varus, trop confiant, se mit en route avec son armée, ses bagages, sa suite de femmes et d'enfants, croyant avoir à traverser un pays ami. Mais quand il fut dans l'immense forêt, il se trouva soudain attaqué de toutes parts. L'armée romaine, gênée par une longue suite qui ne pouvait combattre, par ses bagages, par son ignorance des chemins, trop lente, trop lourde et bien vite découragée, ne sut pas cette fois échapper à l'embuscade, comme César l'avait fait si souvent. Elle fut tout entière massacrée ou faite prisonnière dans la forêt (1).

(1) Tacite, *Ann.*, I, 55; Dion, LVI, 18-22; Velléius, II, 117-119.

X

AUGUSTE ET LE GRAND EMPIRE

Depuis longtemps les historiens comptent la défaite de Varus au nombre des batailles « décisives » dont on peut dire qu'elles ont changé le cours de l'histoire. Si Varus, dit-on, n'avait pas été anéanti, Rome aurait conservé les territoires qui s'étendent entre le Rhin et l'Elbe, et les aurait romanisés comme la Gaule ; il n'y aurait plus eu ni nation, ni culture germaniques, de même qu'après la défaite de Vercingétorix, il n'y eut plus ni nation ni culture celtiques. Teutobourg aurait ainsi sauvé le futur germanisme, comme Alésia ruina définitivement le vieux celtisme. Mais ce raisonnement, qui va droit comme une flèche, ne touche la sinueuse vérité qu'en quelques points très distants les uns des autres. C'est toujours, en histoire, une entreprise téméraire que de vouloir dire ce qui *serait* arrivé, alors qu'il est déjà si difficile d'expliquer ce qui est arrivé. Ici toutefois il me semble permis de douter que Rome aurait pu romaniser les territoires transrhénans aussi facilement quelle avait romanisé la Gaule, si elle les avait possédés pendant plusieurs siècles, quand on considère quelle fut la destinée de la civilisation romaine dans les provinces du Danube, surtout dans le Norique, dans la Pannonie, dans la Mésie. Rome exerça sa domination pendant des siècles dans ces

pays-là; l'influence romaine, l'influence italienne, l'influence grecque pouvaient s'y exercer plus fortement qu'en Germanie, parce qu'on y était plus près de la métropole; et cependant la civilisation romaine ne s'y enracina pas assez solidement pour pouvoir tenir contre les tempêtes qui se déchaînèrent sur l'Europe après la chute de l'empire d'Occident. De Rome et de sa longue domination il n'est resté dans tous ces vastes pays que de faibles traces. Il n'est donc pas permis de généraliser trop vite et d'affirmer que tous les territoires européens auraient pu être romanisés aussi vite et aussi facilement que la Gaule qui se trouvait, au milieu de l'empire d'Occident, dans une situation toute spéciale. On pourrait en somme, en suivant un autre raisonnement, arriver à une conclusion conjecturale tout à fait opposée à celle que l'on admet le plus souvent, mais qui ne vaudrait ni plus ni moins, et dire que les territoires germaniques n'auraient pu être romanisés d'une façon définitive, même si Varus n'avait pas été anéanti.

Quoi qu'il en soit, cette défaite de Varus ne fut pas un événement d'une médiocre importance dans l'histoire de Rome. Elle coupa court brusquement à la politique d'expansion, qui avait été la grande mission de l'aristocratie. Tibère accourut rapidement sur les bords du Rhin, recueillit les survivants, ranima le courage des légions démoralisées, renforça la défense des frontières, effaça rapidement, par un étalage de force, de tranquillité, de hardiesse, la première impression qu'avait produite cette défaite sur l'esprit mobile des provinces transalpines (1). Mais cette fois Tibère

(1) Suétone, *Tibère*, 18-19; Dion, LVI, 23: Velléius Paterculus, II, 120.

aussi jugea que le plus sage était d'abandonner les territoires conquis par son frère et par lui. Des raisons économiques et politiques faisaient triompher à la fin le parti opposé aux conquêtes germaniques. Ces guerres coûtaient plus qu'elles ne rapportaient (1) : l'insuffisance des services publics et aussi l'établissement de nouveaux impôt causaient un grand mécontentement; l'égoïsme des nouvelles générations était devenu trop grand; les grandes révoltes d'Illyrie et de Pannonie, la désorganisation de l'armée avertissaient Rome qu'elle ne devait pas trop présumer de ses forces. Le désastre de Varus pouvait être considéré comme un malheur; mais quand Auguste avait voulu réorganiser les légions détruites, personne ne s'était présenté pour servir comme volontaire; quand il avait eu recours aux enrôlements forcés, il y avait eu un grand nombre d'insoumis. C'était là le signe le plus alarmant de la décadence militaire de l'Italie, qui avait fait tant de progrès dans le dernier demi-siècle. Auguste avait dû avoir recours aux anciens châtiments infligés aux déserteurs; frapper d'abord d'amendes les récalcitrants, puis ensuite les décimer, c'est-à-dire en condamner à mort un sur dix. Et malgré tout cela il avait dû ramasser la lie de la population de Rome et accepter même des affranchis pour avoir un nombre suffisant de recrues (2). Si donc on ne voulait pas dénationaliser l'armée en augmentant trop le nombre d'auxiliaires étrangers; si l'on voulait conserver dans l'armée

(1) Dion (LVI, 16) nous dit cela au sujet des guerres d'Illyrie et de Pannonie; il en fut certainement de même pour les guerres de Germanie, car les tribus germaines étaient très pauvres.

(2) Dion, LVI, 33; Tacite, *Annales*, I, 31 : *vernacula multitudo, nuper acto in urbe delectu, lasciviae sueta, laborum intolerans...*

l'équilibre de la partie romaine et de la partie étrangère, il fallait reconnaître ouvertement que les forces militaires ne suffisaient pas à tenir soumis un empire élargi jusqu'à l'Elbe. Enfin tant de dangers, tant de calamités et d'angoisses avaient profondément troublé l'Italie. Ce n'était pas que ce dernier coup eût ébranlé la puissance d'Auguste. Son âge, les malheurs de sa famille, les services qu'il avait rendus, les richesses énormes qu'il avait répandues en Italie, et jusqu'à sa faiblesse sénile elle-même qui n'inspirait guère de crainte, avaient fini par faire d'Auguste une sorte de demi-dieu, placé dans un ciel éternellement serein, au-dessus des éternelles fluctuations des choses humaines. Quand, en l'an 13, s'acheva sa cinquième présidence, ses pouvoirs furent renouvelés, et pour dix ans encore, malgré sa faiblesse et bien qu'il fût devenu aphone (1), qu'il ne vînt presque plus au sénat, qu'il n'assistât plus à aucun banquet, qu'il eût même prié les sénateurs, les chevaliers et ses admirateurs de ne plus lui faire de visites, parce que ces réceptions le fatiguaient trop (2). Mais Auguste n'était pas immortel, et son successeur ne jouirait plus de cette sorte d'immunité qui protégeait sa vieillesse. Auguste et Tibère furent donc d'avis qu'il fallait se tenir en deçà du Rhin; et la Germanie fut abandonnée. C'était là une nécessité; mais la décision était grave, et elle dut être bien pénible à Auguste et à Tibère. Les historiens antiques ont dit qu'à la nouvelle du désastre de Varus, Auguste déchira ses vêtements, poussa des cris de désespoir, et eut un tel chagrin qu'il en devint comme fou. S'il est difficile d'affirmer que tous ces détails sont

(1) Dion, LVI, 26.
(2) Dion, LVI, 26; LVI, 2.

vrais, nous pouvons du moins conclure de ce récit que la défaite de Varus fut la suprême amertume de cette existence si pleine de chances et de catastrophes. Après avoir vu l'écroulement de sa famille, détruite par les discordes, par la mort, par la *lex de adulteriis*, le vieillard, avant de fermer pour toujours les yeux à la lumière du soleil, voyait s'effondrer la domination romaine en Germanie, c'est-à-dire toute l'œuvre à laquelle il avait consacré ses meilleures années. Il avait, en l'an 27 avant J.-C., accepté la mission de diriger la grande restauration nationale et aristocratique à laquelle tout le monde avait déclaré vouloir travailler avec lui. Et il avait tenu son engagement pendant quarante ans, bien qu'il eût vu, petit à petit, le nombre dc ses collaborateurs diminuer et leur zèle décroître; pendant quarante ans, il s'était efforcé de refaire l'ancienne aristocratie, l'ancienne armée et aussi l'ancienne âme de Rome. En proposant les grandes lois sociales de l'an 18, renforcées par la *lex Papia Poppaea*, il avait cherché à faire revivre dans la noblesse les vieilles vertus privées et civiques, qui semblaient nécessaires pour conserver le pouvoir; en faisant la conquête de la Germanie, il avait voulu lui ouvrir un champ immense où ces vertus pourraient s'exercer, accroître, dans une grande entreprise, son prestige, celui de son gouvernement, celui de la noblesse qui l'aurait conduite à bonne fin sous sa direction. De tout cela que restait-il? Il serait sans doute téméraire d'affirmer, comme trop d'historiens l'ont fait à la légère, que les lois de l'an 18 furent inutiles. Nous ne savons pas et nous ne pouvons même pas essayer de deviner ce qui serait arrivé si ces lois n'avaient pas été faites; c'est-à-dire si la dissolution de l'aristocratie avait été plus rapide, moins rapide ou

également rapide. Comment affirmer alors que ces lois n'ont servi à rien? A supposer que ces lois n'aient fait que de ralentir la dissolution de la famille aristocratique, leur auteur n'aurait pas perdu ses peines à les instituer. Si, pour le philosophe qui explore l'essence des choses, le temps n'est qu'un accident et la mesure relative sous laquelle l'éternité et l'absolu se révèlent dans la conscience des hommes, au contraire, pour les générations qui vivent dans le temps, cet accident mesure le bien et le mal dont elles doivent jouir et dont elles doivent souffrir. Quoi qu'il en soit d'ailleurs, et si l'on ne peut pas dire qu'Auguste ait fait œuvre vaine en promulguant ses lois, on peut au contraire affirmer qu'il n'atteignit pas le but qu'il s'était proposé, et, qu'après la défaite de Varus, quand l'abandon de la Germanie fut décidé, dans les cinq dernières années de sa vie, il ne pouvait plus se faire d'illusions : c'était bien un songe chimérique qu'il avait fait pendant quarante ans. Les lois sociales de l'an 18 avaient bien détruit sa famille, mais elles n'avaient pas reconstitué l'ancienne noblesse; il était nécessaire maintenant d'abandonner ces territoires de Germanie, où pendant vingt ans, Auguste avait obligé l'Italie à verser son sang et à répandre son or; tous les organes de l'ancien gouvernement républicain avaient perdu leurs forces ou étaient paralysés, même les plus essentiels, même le sénat. En l'an 13, après avoir été réélu à la présidence pour la sixième fois, Auguste dut encore faire subir une dernière réforme au petit sénat qu'on lui avait donné pour l'aider : au lieu des quinze sénateurs choisis pour six mois, il se composerait de vingt sénateurs choisis pour un an; toutes les décisions prises par lui, d'accord avec Tibère, avec les consuls désignés, avec ses enfants adoptifs, avec les vingt membres du

consilium et tous les citoyens qu'Auguste jugerait bon de consulter, seraient considérés comme des sénatus-consultes (1). Il était devenu si difficile de réunir le sénat que pour ne pas gouverner seul et en son propre nom tout l'empire, Auguste avait dû avoir recours à ce suprême expédient. Il était d'ailleurs inutile de vouloir lutter contre le destin : si le sénat avait été pendant lontemps la grande force qui faisait mouvoir la république, il n'en restait plus maintenant qu'une ossature où la vie s'était éteinte. Les comices eux-mêmes, maintenant que les élections étaient réduites à des formalités vaines, étaient abandonnés ; personne ne venait plus apporter ses suffrages. Ainsi au moment où il aurait fallu à l'empire un plus grand nombre de magistrats, pleins de courage, de zèle, de légitimes ambitions, d'une activité inlassable, l'aristocratie privilégiée à qui était réservé le gouvernement de l'empire, s'éteignait lentement et volontairement dans le célibat et la stérilité ; elle perdait toutes les illusions et toutes les passions qui, en étourdissant, en grisant ou en trompant son égoïsme, poussent une classe dominante à s'aventurer dans l'avenir. On n'a pas encore trouvé et on ne trouvera jamais le breuvage magique qui pourrait conserver l'énergie dans une classe qui a conquis la richesse et le pouvoir, quand elle ne se sent pas menacée de perdre aussitôt, en même temps que la vertu, ce pouvoir et cette richesse. Par une autre contradiction étrange, la paix elle-même à laquelle Auguste avait donné tous ses soins, qu'il avait fondée et raffermie, était cause que tous ses efforts pour régénérer la république demeuraient inutiles. Tranquillisée par la paix intérieure et extérieure,

(1) Dion, LVI, 28.

sentant maintenant sa puissance assurée, l'aristocratie ne voulait plus labourer ni semer, mais seulement récolter la moisson semée par ses ancêtres ; elle n'avait plus ni le respect des traditions, ni le souci de l'avenir ; et dédaigneuse des devoirs les plus élémentaires, elle n'obéissait plus qu'aux appels de son égoïsme. A ce moment même, l'Italie profitait du désastre de Germanie pour demander au gouvernement d'Auguste et de Tibère, affaibli par cette catastrophe, l'abolition de l'impôt sur les héritages. On commençait à s'agiter ; les esprits s'échauffaient de nouveau et il y avait même des menaces de révolution. Auguste comprenait qu'il fallait résister pour sauver au moins de la faillite les finances déjà si atteintes ; mais il n'osait pas résister ouvertement ; même dans cette difficulté suprême et ayant déjà un pied dans la tombe, il se retranchait derrière le sénat, lui demandait de chercher un autre impôt que l'on pourrait substituer à celui-là, défendait à Drusus et à Germanicus d'intervenir dans la discussion (1). Et cette timidité presque incroyable n'était pas seulement l'effet de la vieillesse et du caractère d'Auguste ; elle était le dernier résultat de la singulière déformation qu'avait subie, au cours de ces quarante années, la magistrature suprême qui n'avait été d'abord, en l'an 27, qu'un expédient transitoire pour liquider la terrible situation créée par les guerres civiles. Un homme seul, aidé de ses proches seulement, de quelques amis, de quelques sénateurs, ne pouvait pas, malgré son immense fortune, son autorité, ses pouvoirs multiples et étendus, imposer à une nation tout entière le sentiment du devoir qu'elle avait perdu ; il ne pouvait remplacer tout ce qui dis-

(1) Dion, LVI, 28.

paraissait : traditions séculaires, discipline de la famille, vigueur des institutions. La tâche du magistrat suprême était devenue si difficile que la vieillesse débile et impuissante d'Auguste était encore nécessaire à l'empire, parce que l'on risquait de n'avoir plus rien à mettre à sa place le jour où elle disparaîtrait tout à fait. Depuis la révolte d'Illyrie et de Pannonie et la catastrophe de Varus, il n'y avait pas d'autre candidat à la présidence que Tibère, bien qu'il fût peu aimé et très redouté. Tout le monde était obligé de reconnaître, volontiers ou à contre-cœur, que le chef de l'armée et de l'empire devait connaître à fond les affaires de Germanie, et inspirer de la crainte aux Germains, aux Gaulois, aux Pannoniens. Tibère s'imposait comme successeur d'Auguste, moins parce qu'il avait été adopté par lui qu'à cause de la politique gauloise et germanique. Mais Tibère, à mesure que le jour approchait où il pourrait recevoir la récompense de son long travail, devenait hésitant, se demandant s'il devait accepter une telle succession. Avec la malveillance dont ils sont coutumiers à son égard, les historiens anciens se sont demandé si cette hésitation était sincère ; mais on n'en saurait douter, après avoir suivi la longue histoire d'Auguste, si on a bien compris l'âme de Tibère, son époque et ses contradictions, la tâche impossible assignée alors plutôt par les choses elles-mêmes que par la volonté des hommes à l'autorité suprême de l'empire. Tibère était trop orgueilleux et trop inflexible pour changer, à plus de cinquante ans, aucune des idées qu'il avait professées jusque-là ; il voulait, à la tête de l'empire, être l'organe de la tradition et de la discipline, imposer aux égoïsmes de ses contemporains, au nom des ancêtres, l'accomplissement des devoirs essentiels envers l'espèce et envers

l'empire. Mais il était trop intelligent pour ne pas comprendre que l'autorité suprême qui lui serait conférée ne lui donnerait pas les moyens nécessaires pour accomplir sa tâche. Auguste, malgré ses immenses richesses, la vénération que l'on avait pour lui, sa carrière heureuse, les succès vrais ou imaginaires qui lui étaient attribués, n'arrivait qu'à grand'peine et d'une façon très irrégulière à accomplir sa tâche. Mais lui, Tibère, que pourrait-il faire, lui qui était moins riche et moins célèbre, lui qui avait tant d'ennemis dans la noblesse, lui que les chevaliers détestaient comme l'inspirateur de la *lex Papia Poppaea*, et qui n'inspirait aux masses populaires que de la défiance? Toutes les contradictions de cette époque aboutissaient à cette contradiction suprême : l'homme que la situation même imposait comme successeur d'Auguste, était le personnage le plus impopulaire et le plus détesté de toute la noblesse ; et c'est pourquoi, conscient des dangers inhérents à cette grandeur, il hésitait à accepter l'empire, le « monstre », comme il disait lui-même. Mais cependant ses ennemis innombrables ne pouvaient pas se réjouir de ces hésitations, ni non plus se laisser aller à l'espoir de ne pas avoir à subir son gouvernement détesté... S'il refusait, quel autre que lui pourrait-on mettre à la tête de l'empire dans des circonstances si graves, alors que les Germains victorieux poursuivaient jusqu'au Rhin les légions en déroute, alors que la Pannonie et la Dalmatie étaient à peine vaincues, que les finances étaient épuisées, que l'Italie était exaspérée par les nouveaux impôts, que l'armée était désorganisée, mécontente, tourmentée par de vieilles rancunes et par de nouveaux désirs? Car le contre-coup de la défaite de Varus s'était fait sentir même dans l'armée; les soldats osaient maintenant

parler plus haut et demander au gouvernement, affaibli par la défaite, un service moins chargé et une solde plus élevée.

C'était donc en vain qu'Auguste s'était donné tant de peine pour fondre les grandes vertus romaines avec les hautes qualités de l'hellénisme dans une belle république aristocratique qui aurait su gouverner sagement l'empire. Sa tentative pour organiser le gouvernement imaginé par Aristote, par Cicéron, par Virgile, par Horace, n'avait abouti qu'à produire un monstre. Il laissait un gouvernement hybride, confus, incertain, qu'il aurait été difficile au plus fin politicien de définir : république abâtardie, monarchie avortée, aristocratie dégénérée, démocratie impuissante. Le gouvernement républicain, après avoir, au cours des siècles précédents, subi tant de changements, s'était pendant ces quarante années comme momifié; ses organes tenaient encore, mais n'agissaient plus; ils étaient comme parcheminés; l'autorité suprême, créée en l'an 27 avant J.-C., s'était en vain efforcée de leur infuser quelque vigueur; elle avait fini elle-même par être à demi paralysée, ne pouvant plus guère faire passer ses idées et sa volonté par des organes trop usés. Cependant l'empire divinisait maintenant cette autorité mutilée et cette vieillesse paresseuse qui symbolisaient l'impuissance de l'ancien gouvernement républicain mutilée, bien plutôt que des forces nouvelles capables de le vivifier. Au cours des dix dernières années de la vie d'Auguste, l'exemple donné par Pergame et par Lyon fut imité dans plusieurs autres provinces; en l'an 3 avant J.-C., l'Espagne avait érigé à Bracara un autel à Auguste (1); vers l'an 10 après J.-C., la

(1) *Ephem. Epigr.*, VIII, fasc. 3, n. 280.

Galatie inaugurait à Ancyre un temple somptueux d'Auguste et de Rome, en y organisant aussi un culte fastueux, avec de nombreux divertissements populaires et de grandes fêtes (1); en l'an 11, Narbonne faisait un vœu solennel au *numen* d'Auguste, construisait au forum un autel, sur lequel, tous les ans, le 23 septembre, c'est-à-dire le jour anniversaire de la naissance du *princeps,* trois chevaliers et trois affranchis devaient faire des sacrifices au « gouverneur du monde » (2). Ainsi de partout l'admiration, la reconnaissance, les vœux de l'empire allaient à ce vieillard débile qui se plaignait à Rome de ne pouvoir presque plus rien faire pour l'État! Et les héritages lui arrivaient de partout. On essaierait en vain d'expliquer cette contradiction en attribuant ces hommages à un esprit de servilité. Malgré son impuissance, on peut même dire, en partie à cause de son impuissance, le gouvernement d'Auguste fut profitable au monde. Pour comprendre ce paradoxe apparent, il importe de se faire une idée nette de ce que fut l'expansion romaine, et de bien voir que cette politique telle que l'avait pratiquée au début la noblesse, et avant qu'elle n'eût dégénéré entre les mains rapaces des publicains et ne fût devenue un véritable brigandage sous l'influence des exigences de la politique intérieure, n'était pas du tout un pillage systématique et sans pitié. Si dans toutes ces entreprises, Rome cherchait à faire quelque profit, sa politique mondiale apportait aussi des avantages indirects, dont le monde, il est vrai, n'avait pu jouir qu'à la fin des guerres civiles. Rome avait fait pendant les deux siècles précédents un véri-

(1) Voy. *C. I. Gr.,* 4039.
(2) *C. I. L.,* XII, 4333.

table massacre de grands et de petits États, de républiques, de monarchies, de théocraties; elle avait supprimé des administrations, dissous des armées, fermé des palais royaux, dispersé la valetaille des souverains, restreint le pouvoir des castes sacerdotales ou des oligarchies républicaines; elle avait abattu beaucoup de ces superstructures sociales, brillantes, mais lourdes et coûteuses, qui s'élèvent partout, sous prétexte de les diriger, au-dessus des associations humaines élémentaires, de la famille, de la tribu, de la cité, et leur avait substitué un proconsul ou un propréteur, qui avec quelques amis, quelques esclaves, quelques affranchis, gouvernaient des régions sur lesquelles avaient autrefois vécu, régné, sévi des myriades de courtisans et de fonctionnaires. Cette politique devait donner deux résultats, l'un bon et l'autre mauvais. Il est évident que Rome pouvait percevoir dans beaucoup de provinces un tribut considérable, tout en leur épargnant une partie des dépenses énormes que faisaient les gouvernements précédents pour faire la guerre, pour entretenir leurs employés, leurs artistes, leurs hommes de lettres, leurs courtisans. Les artisans, les cultivateurs, les marchands étaient ainsi moins spoliés par l'État; la famille, la tribu, la cité pouvaient aussi acquérir plus de liberté. Mais d'autre part Rome, en détruisant ces superstructures, décapitait en Orient les aristocraties intellectuelles du monde antique; elle détruisait les supports de l'art, de la science, de la littérature; elle abolissait les traditions séculaires d'élégance, de goût raffiné, de luxe esthétique. Les cours d'Asie étaient les plus vastes et les plus intenses foyers d'activité intellectuelle. La conquête romaine aurait donc dû, dès le début, accroître la prospérité matérielle et diminuer l'activité intellectuelle des na-

tions soumises, abaisser l'élite raffinée et relever, au contraire, le niveau des classes moyennes occupées aux arts, au commerce, à l'agriculture. Mais la décomposition de la vieille aristocratie romaine, la grande crise sociale qui avait déchiré l'Italie au second siècle avant J.-C.; la cupidité effrénée des chevaliers, les révolutions et les guerres civiles, la rivalité des factions besogneuses avaient, au cours du dernier siècle, dénaturé cette politique, la transformant en un brigandage farouche, infligeant ainsi aux provinces tout le mal qu'elle était susceptible de faire, sans leur faire le bien dont elle pouvait être aussi la source.

Ce ne fut donc pas sous Auguste que les provinces commencèrent à ressentir les bienfaits de cette politique, par suite de cette loi étrange de l'histoire qui veut que presque toujours les générations trouvent la route de l'avenir en se trompant de chemin, et en cherchant à atteindre les mirages irréels de leur imagination. Christophe Colomb qui voulait arriver aux Indes en naviguant à l'ouest et qui rencontra l'Amérique sur son chemin, symbolise bien un des phénomènes les plus constants de l'histoire. La génération d'Auguste, elle aussi, avait mis à la voile pour un voyage fantastique vers le passé; et elle débarqua sur la première terre qui lui apparut, mais sans la reconnaître. Après Actium, tout le monde avait été d'avis qu'il était nécessaire, pour sauver l'empire, de rendre de la force au gouvernement, et l'on avait pour cela tenté l'impossible restauration de la vieille république aristocratique; mais cette tentative désespérée avait affaibli le gouvernement au lieu de le fortifier; si bien que, à mesure qu'Auguste vieillissait, tout le monde croyait que l'empire allait à sa ruine. Et justement cet affaiblissement sénile de la république, qui dura plus

d'un demi-siècle, devait sauver l'empire. Dans l'impuissance du gouvernement d'Auguste on vit encore une fois réapparaître la Rome véritable, la Rome classique, celle qui savait simplifier partout les gouvernements fastueux, accapareurs et encombrants. Ce gouvernement si faible, si incertain, si minuscule en face de cet immense empire, ce gouvernement dirigé par une famille en proie à la discorde et servi par une administration rudimentaire, véritable monstre pourvu d'une tête trop petite et d'organes atrophiés ou alourdis, ne fut plus capable d'opprimer ni de piller les provinces ; il ne fut même plus capable de conserver la proie dont il s'était emparé pendant les siècles précédents. Non seulement le gouvernement d'Auguste, qui ne voulait mécontenter personne, laissa sans rien dire les particuliers exploiter partout les terres, les bois, les mines qui appartenaient à la république, mais il s'appliqua à ne pas trop pressurer les provinces : celles de l'Orient qui l'avaient effrayé par les révoltes des cinquante années précédentes, et celles de l'Occident qui étaient à ce moment menaçantes ou en insurrection. Auguste n'avait-il pas préféré rogner sur les divertissements et sur le pain même de la plèbe de Rome, mécontenter la métropole par sa parcimonie, abandonner même — singulier monarque ! — presque tout son énorme patrimoine, en le dépensant au profit du public (1) ? N'avait-il pas préféré même, pendant les dernières années, au risque d'ennuis considérables, établir des impôts en Italie ? Ce gouvernement faible,

(1) Suétone, *Auguste*, 101 : *nec plus perventurum ad heredës suos, quam millies et quingenties professus, quamvis viginti proximis annis quaterdecies millies ex testamentis amicorum percepisset : quod paene omne cum duobus paternis patrimoniis ceterisque hereditatibus in rempublicam absumpsisset...*

timide, désorganisé, n'avait pas pu non plus venir beaucoup en aide aux citoyens qui exploitaient l'empire dans des entreprises privées. Sans doute les Italiens émigraient encore dans les provinces comme publicains et comme *mercatores* pour y louer les gabelles, les mines, les terres, pour y faire le commerce avec les barbares et y prêter de l'argent; mais les vampires insatiables des deux derniers siècles avaient pour ainsi dire partout disparu. Si Rome vivait en partie, s'embellissait et s'amusait avec les tributs payés par les provinces, l'Italie cherchait à s'enrichir en exploitant aussi ses richesses naturelles, en profitant de sa situation géographique. La domination romaine répandait, en même temps que l'admiration pour le peuple romain, l'usage du vin et de l'huile dans les provinces transalpines, surtout en Gaule; l'exportation faite par l'Italie des deux précieux liquides croissait rapidement, et la fortune de la classe moyenne possédante prenait racine dans le sol de la péninsule avec les plantes d'Athéna et de Dionysos. De cette façon, même si les procurateurs d'Auguste, les questeurs des proconsuls et les publicains italiens faisaient quelques déprédations, les provinces les plus civilisées et les plus riches avaient peu à peu senti diminuer le poids des impôts, en comparaison surtout de l'époque funeste qui avait précédé la révolution. Il n'y avait plus à entretenir ni cour, ni courtisans, ni concubines, ni armées, ni hommes de lettres, ni artistes; il s'agissait seulement de payer à Rome un tribut qui n'était pas très élevé; les immenses domaines royaux et les trésors du palais avaient été divisés et étaient entrés dans la circulation universelle des richesses. Rome donnait peu aux provinces, mais d'autre part elle leur prenait peu elle-même. Oui, assurément, Au-

guste et Tibère ne s'occupèrent, dans les provinces, que de construire certaines routes, d'exécuter dans les travaux publics des réparations urgentes et d'y faire régner l'ordre tant bien que mal; mais quand un gouverneur lui conseillera d'augmenter les tributs d'une province, Tibère lui répondra qu'un bon pasteur doit tondre et non pas écorcher ses brebis (1). C'était aussi l'idée d'Auguste et de toute la noblesse sérieuse. Et c'est ainsi enfin que, sous Auguste, le monde connut véritablement le bien et le mal que la conquête romaine lui réservait depuis plus d'un siècle : d'une part, la décadence de l'esprit philosophique, de l'esprit scientifique, des arts, de la littérature, des formes les plus raffinées de la vie sociale, des aristocraties historiques, des classes sociales qui représentaient la tradition, la culture accumulée de génération en génération, l'activité haute et désintéressée de l'esprit; de l'autre, le progrès rapide du commerce, de l'industrie, de l'esprit pratique et des classes moyennes. L'ère des aristocraties historiques finissait; l'ère des parvenus commençait. Avec la chute des Ptolémées la haute culture perdit ses derniers protecteurs; à Rome même, Auguste, ses amis et l'aristocratie qui l'entouraient, n'eurent ni le temps, ni le moyen, ni le désir véritable de continuer cette mission intellectuelle. Ils donnèrent bien du travail aux sculpteurs et aux peintres qui ornaient leurs maisons, mais ils négligèrent les savants et les écrivains. Le fameux musée d'Alexandrie semble avoir été fermé, ou être bientôt tombé de lui-même en décadence; toutes les sciences purement théoriques, les mathématiques, l'astronomie, la géographie, tous les genres littéraires déclinèrent non pas seulement en

(1) Suétone, *Tibère*, 32.

Égypte, mais dans tout l'Orient. La protection de la haute culture hellénique qui avait été la grande mission et la gloire des grandes monarchies fondées par les successeurs d'Alexandre, ne fut à l'époque d'Auguste et dans tout l'empire exercée que par deux petits rois barbares, Hérode, roi de Judée, et Juba III, roi de Mauritanie, qui avait, entre autres manies, celle de recueillir les manuscrits d'Aristote, et à qui d'habiles faussaires faisaient payer très cher des œuvres apocryphes. Certes ils n'étaient l'un et l'autre que de ridicules caricatures des Attalides, des Séleucides et des Ptolémées, et cependant c'était à peine si le monde romain pouvait les tolérer. On ne voyait guère en eux que des insensés qui gaspillaient follement l'argent de leur pays. Les Juifs ne s'étaient-ils pas insurgés à la mort d'Hérode, et n'avaient-ils pas demandé que la Palestine fût annexée comme province à la Syrie? Les Juifs voulaient abolir la monarchie hellénisante pour ne plus payer les artistes grecs qui ornaient d'inutiles monuments leurs villes trop coûteuses, pour cesser aussi de payer au poids de l'or la belle prose de Nicolas de Damas. Il n'y a guère de meilleur exemple à donner, pour montrer comment la conquête romaine avait déchaîné partout en Orient les forces opposées à la haute culture littéraire et philosophique, et à quel point ces forces s'imposaient désormais et partout. Rome était fatalement destinée à devenir l'organe des intérêts matériels des classes moyennes au détriment de l'aristocratie intellectuelle.

On voyait au contraire commencer pour tout l'empire une ère nouvelle de merveilleuse prospérité matérielle. Peu à peu, dans tous les pays, les classes moyennes, qui avaient partout survécu à la destruction des oligarchies dirigeantes, parce qu'elles ne peuvent

nulle part être détruites, commençaient, sans beaucoup de méthode assurément, chacun cherchant son bien immédiat, à tirer tout l'avantage qu'était susceptible de donner le nouvel ordre de choses établi dans tout le monde méditerranéen par la conquête romaine. Rome avait fait une économie considérable d'États et, par suite, réduit dans tout l'empire les dépenses politiques ; elle avait dispersé et réparti entre mille mains des capitaux infinis qui demeuraient stériles dans les cours et dans les temples, et réparti aussi les terres, abandonné à qui les avait pris les bois et les mines ; elle avait établi dans tout le bassin de la Méditerranée ce que nous appellerions aujourd'hui un régime de libre-échange ; elle avait rapproché des nations et des régions éloignées qui s'étaient ignorées jusque-là, l'Égypte et la Gaule, la Syrie et les provinces du Danube, l'Espagne et l'Asie Mineure ; elle avait supprimé sur la Méditerranée et dans les provinces les privilèges et les rivalités des anciens potentats du commerce et de l'industrie, en ouvrant à tout le monde les voies de mer et les voies de terre. L'échange des marchandises, des mœurs et des idées, facilité par cette situation nouvelle, prit rapidement, sous Auguste, d'un bout à l'autre de la Méditerranée, des proportions qu'il n'avait atteintes jusqu'alors à aucune époque. Profitant de ces facilités nouvelles, chaque province cherchait à tirer d'elle-même ce qu'elle contenait de richesses cachées, et à les vendre jusque dans les régions les plus éloignées du vaste empire ; l'effort intérieur de production grandissait partout, en même temps que l'expansion du commerce. C'est ainsi que presque toutes les nations soumises à Rome virent dans ce demi-siècle couler plus abondamment les anciennes sources de leurs richesses,

et ils en virent d'autres jaillir de terre. L'Égypte, la Syrie, l'Asie Mineure, les trois grandes régions industrielles de l'antiquité, furent de nouveau et très vite florissantes ; car elles trouvèrent dans tout l'empire ouvert et pacifié de nouveaux clients et de nouveaux marchés, aussi bien chez les Berbères que chez les Gaulois, en Dalmatie qu'en Mésie. L'Italie, la Gaule narbonaise, mais surtout les provinces du Danube qui étaient des régions sans industries locales, furent envahies par les marchands, les ouvriers, les esclaves et les aventuriers orientaux ; vaste émigration dont on peut retrouver quelque trace dans les restes du culte de Mithra (1). Tyr et Sidon reprenaient leur antique prospérité ; l'Égypte ne se contentait pas d'expédier ses précieux produits et d'envoyer ses médecins et ses décorateurs dans toutes les régions de l'empire, mais elle grossissait encore son immense fortune des bénéfices que lui valait son commerce dans l'extrême Orient. La situation en Grèce continuait aussi à s'améliorer lentement. Par contre, l'Afrique septentrionale demeurait plus isolée et moins connue. De toutes les parties de l'empire c'était celle qu'Auguste avait le plus négligée, et il n'y était jamais allé. Il y avait là

(1) Voyez la carte jointe à l'ouvrage de Franz Cumont, *Les mystères de Mithra*, Bruxelles, 1902. Le culte de Mithra n'était pas une religion de prosélytisme ; sa diffusion ne s'est donc pas produite, comme celle du christianisme, par le fait d'une active propagande, mais par la diffusion naturelle des populations qui professaient ce culte. Partout où nous trouvons un temple de Mithra, nous devons penser qu'il y avait là un groupe d'Orientaux professant le culte de Mithra assez nombreux pour avoir édifié ce sanctuaire. Comme les populations fidèles au culte de Mithra en Asie n'avaient pas plus de raisons que les autres de quitter l'Orient, nous pouvons supposer que là où il y a un sanctuaire de Mithra, il pouvait aussi y avoir d'autres petites colonies d'Orientaux, de Juifs par exemple et de Syriaques.

cependant, à l'ouest, le vaste royaume de Mauritanie, gouverné d'abord par Juba II, puis par le fils de Ptolémée, et à l'est, la province d'Afrique, administrée par le sénat; et en aucune région de l'empire il n'était aussi facile que dans celle-là de se créer d'immenses fortunes foncières, à mesure que Rome reprenait, dans cette région dépeuplée, la mission remplie par Carthage dans des limites plus étroites, et qu'en faisant travailler les Berbères, elle permettait d'exploiter des terres extrêmement fertiles, admirablement adaptées à la culture du blé et des olives. Ni le sol ni les bras ne faisaient plus défaut. Tantôt adonnée aux travaux de l'agriculture, tantôt nomade, selon qu'elle était plus ou moins tenue par la discipline d'une civilisation supérieure, cette race si souple des Berbères pullulait dans les régions soumises à l'empire de Rome, et le désert inépuisable venait toujours combler les vides faits par le travail, par les guerres, par les maladies dans les peuples qui habitaient au bord de la mer (1). La chute de Carthage, les troubles qui, dans le dernier siècle de la république, avaient bouleversé l'empire romain, avaient aussi excité chez les barbares les instincts nomades et belliqueux, si bien qu'une partie restreinte du territoire avait seule pu être cultivée, et partout d'immenses territoires attendaient la charrue et le laboureur (2). La paix, au contraire, en

(1) Schulten, *l'Africa romana*, trad. L. Cesano, Rome-Milan 1904, p. 19.

(2) On sait qu'au premier siècle de l'ère vulgaire l'Afrique fut la province classique des vastes *latifundia*. (Voy. Pline, XVIII, vi, 35). Cela ne peut s'expliquer que si l'on admet qu'il y avait à la fin des guerres civiles d'immenses territoires non cultivés qui appartenaient aux villes, à la république, aux tribus et que l'on pouvait acheter à très bon compte, comme il arrive maintenant dans la république Argentine. Les grandes fortunes territoriales se font toujours soit dans les régions où il y a

barrant au frontières les routes par lesquelles de nouvelles tribus s'aventuraient pour piller sur le territoire de Rome et des ses protégés, en empêchant les tribus indépendantes de pénétrer sur les pâturages, en deçà des frontières, en invitant les Berbères à une vie plus tranquille, plus douce et moins grossière, convertissait de nouveau les nomades en agriculteurs, fixait au sol les tribus vagabondes, les amenait à former des unités administratives au centre desquelles surgissait bientôt un village qui, dans les endroits les plus fortunés, pourrait même devenir une belle et vaste ville. De même que les bras, les terres ne manquaient pas. La république, avec sa faiblesse ordinaire, durant le gouvernement d'Auguste, laissait les particuliers s'installer dans les domaines incultes qu'elle possédait (1). En outre, dans la province d'Afrique et dans le royaume de Mauritanie les tribus s'appliquaient à cultiver avec plus de soin un territoire plus petit, à mesure que la vie devenait plus coûteuse et que le désir de lucre se faisait sentir; elles aliénaient donc faci-

beaucoup de terrains incultes, soit dans des régions populeuses et cultivées quand une grande catastrophe sociale appauvrit beaucoup de petits cultivateurs. Comme on ne voit pas que ce second phénomène se soit produit à cette époque-là, c'est bien à la première cause qu'il faut attribuer la grande propriété foncière en Afrique.

(1) Pline (*N. H.*, XVIII, vi, 35) parle de six grands propriétaires africains que Néron fit mettre à mort pour s'emparer de leurs terres. Bien que Néron n'eût pas beaucoup de scrupules quand il s'agissait de se procurer de l'argent, il est probable que si tous furent tués à la fois, il devait y avoir un prétexte qui donnait à ce massacre une apparence de justification. Ceci nous donne à croire que Néron se mit à revendiquer les propriétés de l'État qui avaient été usurpées par des particuliers, Nous avons déjà dit d'ailleurs comment le domaine de la république fut sous Auguste saccagé par les particuliers; et que Tibère demandait que l'on veillât avec plus de vigilance sur la propriété publique.

ment une partie des terres qu'elles possédaient, n'étant pas capables de les cultiver toutes elles-mêmes. En y important un peu de capital, en y aménageant sagement les eaux, on pouvait tirer de l'Afrique une production merveilleuse de blé, de vin et d'huile. Et en effet ceux qui, profitant du bon moment, savaient accaparer ces immenses territoires non encore cultivés, faisaient d'énormes fortunes foncières comme celles qui se font aujourd'hui dans la république Argentine; et au bout d'une cinquantaine d'années, c'est en Afrique que devaient être les plus riches propriétaires fonciers de l'empire. En face de l'Afrique, l'Espagne elle aussi, la vierge farouche qui, durant l'invasion romaine, s'était réfugiée au fond de ses montagnes sauvages pour échapper à la servitude, commençait à s'apprivoiser et à se livrer au monde qu'elle s'était obstinée à fuir pendant si longtemps. Après tant de guerres, usant des routes qui venaient d'être construites, sous l'œil vigilant des colonies romaines qu'Auguste avait fondées ou renforcées et des garnisons disséminées dans la péninsule, le monde antique entrait enfin en possession des trésors que cette terre cachait dans ses entrailles, comme elle les cache encore aujourd'hui. Les indigènes et les étrangers recommençaient à creuser partout des mines abandonnées ou encore inconnues; la république fermait les yeux et laissait les particuliers s'emparer de ce qui lui appartenait; elle ne défendait ses droits que lorsqu'il s'agissait des mines d'or (1), parmi lesquelles étaient les mines si riches de

(1) Strabon (III, ii, 10) nous dit que les mines d'argent de l'Espagne étaient presque toutes passées (μετέστησαν) à la propriété privée, tandis que les mines d'or appartenaient à l'État. Parmi les mines d'or cependant, il y en avait aussi quelques-unes qui appartenaient à des particuliers. (Voy. Tacite, *Annales*,

l'Asturie dont Auguste avait refait la conquête (1); les dernières guerres avaient probablement fourni le premier contingent d'esclaves, qui fut ensuite augmenté par des importations et les prisonniers des guerres d'Illyrie et de Germanie. On fouillait partout les entrailles inépuisables de cette terre, et on en tirait de l'or, de l'argent, du cuivre, du plomb, du minium. Dans la Turdetania, d'autre part, dans cette région que les anciens appelaient la Bétique et que nous appelons aujourd'hui l'Andalousie, dans la belle vallée du Guadalquivir, la race ibérique, adoucie par les richesses de la terre et par son mélange avec les Phéniciens et avec les Grecs, avait perdu peu à peu son caractère belliqueux et farouche et s'adonnait à l'agriculture et au commerce maritime. La Bétique exportait en Italie, surtout à Rome, par Pouzzoles et Ostie, du blé, du vin, de l'huile très fine, de la cire, du miel, de la poix, de la laine, et aussi une qualité spéciale de tissus que fabriquaient certaines populations (2). Mais de toutes les provinces, celle qui progressait le plus était la province dans laquelle Licinus et Auguste avaient cru reconnaître l'Égypte de l'Occident. La conquête romaine d'abord, puis le cens ordonné par Auguste, avaient en effet donné en Gaule plus de force au régime juridique de la propriété, et avaient rendu sûrs les droits plus ou moins vagues que les occupants gaulois avaient sur leurs terres (3). Il est probable même que beaucoup

VI, 19) Il est évident que l'État, ne pouvant exploiter toutes les mines, se réserva les mines d'or et surtout les plus riches d'entre elles ; cela nous aide à comprendre pourquoi Tibère essaya d'enlever (SUÉTONE, *Tibère*, 49) *plurimis civitatibus et privatis... jus metallorum*.

(1) PLINE, XXXIII, IV, 78.

(2) STRABON, III II, 6.

(3) D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Recherches sur l'origine de la pro-*

de terres publiques qui appartenaient aux *civitates* furent, grâce à la tolérance des gouverneurs romains, accaparées par la noblesse fidèle que Rome récompensait ainsi, aux frais du pays, de son loyalisme. Enfin, on commença à introduire en Gaule les notions et les pratiques de l'agriculture latine; les nobles qui revenaient de leurs voyages en Italie, et qui avaient vu les villas des grands seigneurs romains, ne voulaient plus vivre dans leurs anciennes maisons celtiques : des villas latines se construisaient dans les forêts de la Gaule (1), la vie agricole s'organisait comme en Italie, et il en résultait un progrès universel de l'agriculture. Mais dans le recueillement et dans le silence, sans que personne ne s'en doutât, l'Égypte de l'Occident préparait quelque chose de plus étonnant encore : la première des nations de l'Europe, la Gaule, allait devenir une nation industrielle. Elle saurait imiter les arts de l'Asie Mineure, de l'Égypte, de la Syrie, leur disputer leurs clients d'Italie et des provinces du Danube; elle saurait enseigner aux Germains les premiers luxes de la civilisation; non seulement, elle paierait avec ses produits ses tributs à l'Italie, mais elle prendrait à l'Italie, par son commerce, une partie de l'or et de l'argent que l'Italie elle-même aurait récoltés dans les autres provinces. L'industrie du lin arrivait bien vite à faire des ouvrages plus fins que les grosses voiles des navires, par lesquelles on avait commencé. Les terribles Ner-

priété foncière et des noms des lieux habités en France, Toulouse, 1890, p. 21.

(1) Voyez l'étude très importante de Joulin, sur les restes des grandes villes romaines trouvés dans la vallée de la Garonne. Léon Joulin, *les Établissements gallo-romains de la Plaine de Martres-Tolosanes*, dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscr. et Belles-lettres,* première série, t. XI, 1902, p. 219 et suiv.

viens, qui avaient attaqué si furieusement les légions de César, étaient eux-mêmes maintenant patiemment assis à leurs métiers de tisserands; ils commençaient à tisser une étoffe que l'on devait un jour imiter jusque dans les plus anciennes et les plus fameuses fabriques de l'Orient, tant elle serait appréciée sur les marchés approvisionnés autrefois par l'Asie Mineure (1). On achetait maintenant dans toute la Gaule les belles céramiques rouges d'Arezzo et de Pouzzoles, les vases blanchâtres gris ou jaune pâle, du potier Acon et des fabriques de la vallée du Pô; les anciennes céramiques celtiques ornées de dessins géométriques étaient exclues des maisons nouvelles, riches et élégantes, et ne trouvaient plus d'abri que dans les villages perdus dans les forêts, où les hommes habitaient encore de vieilles demeures souterraines. Mais les fabricants gaulois de ces céramiques nationales dont on ne voulait plus, parce qu'on avait la passion des objets exotiques, commençaient à étudier les céramiques de la vallée du Pô, les céramiques d'Arezzo, les vases d'argent grecs et égyptiens, les mythes et les légendes helléniques représentés sur les vases, la peinture de genre qui florissait à Alexandrie; ils faisaient venir des ouvriers d'Italie et ils cherchaient à imiter les œuvres de leurs concurrents. Il commençait à se former chez les Ru-

(1) Dans l'édit de Dioclétien (*Edictum Diocletiani de pretiis rerum venalium*, Berlin. 1893), il est question (XIX, XXXIII : p. 36) de cette toile : Βίῤῥος Λαδικηνός ἐν ὁμοιότητι Νερβικοῦ. Laodicée, c'est-à-dire une des plus anciennes et des plus célèbres parmi les villes industrielles de l'Asie, imitait donc au troisième siècle un *birros*, c'est-à-dire une toile de lin des Nerviens. La chose ne peut s'expliquer que si l'on admet que les Nerviens avaient fabriqué une toile si bonne et si estimée que les fabricants de Laodicée furent obligés de les imiter pour soutenir la concurrence. Voy. Th. Reinach, *Inscrip. d'Alph.*, *Revue des Études grecques*, XIX (1906), fasc. 84, p. 89.

thènes et chez les Arvernes une école gauloise d'artisans libres qui, travaillant assidûment, devaient fonder une cinquantaine d'années plus tard, dans la vallée de l'Allier, une des plus grandes fabriques de l'empire. Alors, non seulement la Gaule n'importera plus de céramiques d'Italie, mais elle exportera les siennes au delà du Rhin, en Espagne, en Grande-Bretagne, en Afrique et même en Italie. On trouva jusque dans les cendres de Pompéi des fragments de vases provenant des fabriques ruthènes (1). En même temps que la céramique, la Gaule prenait à l'Orient et s'appropriait un art délicat, celui du verre. Nous ne savons si elle réussit à exporter des objets en verre, mais il est certain qu'elle put suffire largement à sa consommation (2). La métal-

(1) Le lecteur, désireux d'avoir la preuve détaillée de ce que nous disons ici au sujet de la céramique gauloise, pourra consulter le grand ouvrage de Déchelette, *les Vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, Paris, 1904, vol. I, 1re partie, chap. 2-6. J'ai résumé en quelques lignes les principales conclusions de Déchelette. Son œuvre a une importance capitale pour l'histoire de la Gaule romaine, parce qu'elle nous expose, en s'appuyant sur de minutieuses preuves archéologiques, l'histoire d'une industrie gauloise et elle nous montre comment elle devint peu à peu une industrie d'exportation. Elle éclaire et confirme, en nous permettant d'en tirer les plus larges conclusions, les nombreux passages de Pline qui ont trait aux différentes industries gauloises et auxquelles on a prêté trop peu d'attention. Pline parle de beaucoup d'industries gauloises dont les produits étaient exportés; si quelqu'un hésitait à accepter ces affirmations comme trop extraordinaires, l'histoire de la céramique reconstruite avec tant de talent par M. Déchelette, les documents archéologiques qu'il apporte, lui montreraient d'une façon irréfutable qu'une industrie gauloise put devenir une industrie d'exportation. Nous sommes donc autorisés à croire que les autres industries dont il est question dans Pline ont été aussi florissantes que celle de la céramique. L'œuvre de M. Déchelette augmente encore la valeur et la crédulité de tout ce que Pline rapporte sur les industries gauloises.

(2) Pline, XXXVI, xxvi, 194; voy. Déchelette, ouvrage cité, I, 241.

lurgie sera ainsi perfectionnée par l'intelligence celtique, raffinée au contact de la civilisation gréco-italienne. En effet, à peu près à cette époque, les Bituriges inventaient l'art d'étamer et d'argenter les objets en fer pour donner aux gens d'une fortune modeste l'illusion qu'ils possédaient de l'argenterie comme les riches. C'est à Alésia, dans la ville de Vercingétorix, que cet art devait bientôt fleurir, et trouver une clientèle nombreuse dans tout l'empire, le luxe se répandant jusque dans les classes inférieures (1). L'industrie gauloise de la laine devait aussi bientôt habiller les classes populaires de Rome. Dans d'autres régions de la Gaule, des artisans non moins ingénieux tentaient une entreprise plus hardie; ils teignaient en rouge les tissus, non plus avec le mollusqne précieux dont on se servait pour la pourpre, mais avec le suc d'une plante très commune que Pline appelle *vaccinium*, en créant ainsi une pourpre végétale beaucoup moins coûteuse que l'autre. Si le procédé avait réussi, la Gaule aurait ruiné à son avantage une des plus anciennes et des plus florissantes industries de l'Orient; malheureusement ces pourpres végétales, si elles étaient brillantes comme les autres, ne conservaient pas aussi bien leur couleur, quand on les lavait. Les Gaulois ne devaient pas tarder cependant à les vendre au peuple et aux esclaves et à en exporter beaucoup en Italie; à côté de la pourpre véritable et coûteuse des seigneurs, il allait y avoir ainsi une pourpre commune pour les pauvres (2). En même temps que l'Espagne, la Gaule pourvoira ainsi l'Italie de plomb (3). La vieille industrie gauloise de l'émail devait égale-

(1) Pline, XXXIV. xvii, 162-163.
(2) Pline, XVI, xviii, 77.
(3) Pline, XXXIV, xvii, 164.

ment redevenir florissante. Si donc il y avait pour les Gaulois de nombreuses raisons d'apprendre si bien le latin et d'oublier leur propre langue, l'une de ces raisons devait être que les Italiens étaient leurs meilleurs clients.

Ainsi, tandis qu'à Rome, autour d'Auguste, la petite oligarchie des dominateurs qui croyait que tout, et même l'avenir, dépendait d'elle, s'épuisait dans de furieuses discordes et dans des tentatives contradictoires pour façonner l'avenir à sa guise, cet avenir se faisait lui-même, et bien différent de ce qu'on avait pensé, dans l'immense empire. Tandis qu'Auguste se donnait tant de peine pour réorganiser à Rome le gouvernement aristocratique, il se trouvait que d'elles-mêmes, petit à petit, et par les efforts de millions d'hommes inconscients du résultat final, les régions de l'empire qui différaient le plus par la langue, par la race, par les traditions, par le climat, se pénétraient les unes les autres, et arrivaient à une unité économique très compacte; des intérêts matériels, qui s'enchevêtraient à l'infini, les tenaient plus étroitement attachées que ne pouvaient faire les lois et les légions de Rome ou la volonté du sénat et des empereurs. C'est par ce travail intérieur, invisible, dont personne n'avait conscience, que l'assemblage accidentel des territoires fait par la conquête et la diplomatie devenait véritablement un seul corps animé d'une âme unique. L'histoire allait berner encore une fois la timide sagesse des hommes! La force unificatrice produite par ces intérêts économiques était si grande que personne ne pouvait plus arrêter le mouvement imprimé à la société de l'empire, ni faire dévier le monde de la route où il s'était engagé de lui-même, pendant ces quarante années de *pax augusta*. Et c'était

justement la route que la sagesse romaine, parlant par la bouche de Tite-Live, d'Horace, de Virgile, d'Auguste, de Tibère, considérait comme devant conduire aux abîmes. L'Italie comme la Gaule, l'Espagne comme les provinces du Danube, les plateaux de l'Asie Mineure comme l'Afrique septentrionale, les peuples d'une civilisation déjà vieille aussi bien que les barbares, la plèbe de la campagne aussi bien que les classes moyennes et que les hautes classes, tout l'empire enfin sera, par le fait même de la paix, de la prospérité, du nouvel âge d'or, par les marchands qui, avec les objets qu'ils vendaient, répandaient la civilisation gréco-orientale, obligé d'adopter les mœurs et les idées, d'apprendre les raffinements, les corruptions et les perversités de la civilisation urbaine que les Romains considéraient comme si funestes. L'empire tout entier va se couvrir de villes. Au centre des tribus berbères aussi bien que des *civitates* gauloises, les villages se transformeront en belles villes construites sur le modèle des villes d'Italie, qui à leur tour imiteront autant qu'elles peuvent les villes de l'Asie; les *oppida* de Dalmatie et de Pannonie deviendront des *municipia* latins; les colonies romaines, les villes antiques du monde grec croîtront et s'embelliront; la grandeur de l'empire sera symbolisée par la splendeur merveilleuse de ses grandes villes et par la splendeur plus merveilleuse encore de Rome, que les empereurs embelliront, non seulement pour plaire aux Romains, mais pour éblouir les peuples soumis et leur inspirer du respect. L'agriculture sera florissante elle aussi dans cette universelle prospérité, les campagnes connaîtront une heureuse aisance; mais ce que l'on pourrait appeler l'esprit des champs, cet esprit de simplicité, d'économie, de rudesse austère que Virgile avait célébré si doucement

dans ses Géorgiques, cet esprit-là se perdra partout. Les puissantes racines des villes absorberont tout le suc vital des campagnes, la fleur de la richesse, de l'intelligence, de l'énergie, pour la convertir en luxe, en amusements et en vice : les campagnes les plus florissantes seront celles qui pourront fournir aux villes du vin et de l'huile pour leurs festins et pour leurs jeux; les propriétaires, grands et moyens, viendront habiter dans les villes, dépenseront une partie de leur fortune pour y construire des thermes, pour offrir à la plèbe des spectacles, pour y distribuer du blé et de l'huile; les paysans, de génération en génération et partout, se sentiront de plus en plus poussés à devenir des citadins; les plus éloignés même, les plus simples et les plus campagnards des peuples de l'empire, chercheront à devenir industriels, comme nous dirions aujourd'hui, à perfectionner les arts primitifs de leur pays, à vendre au loin leurs produits, à imiter les industries des peuples plus riches, surtout celle des tissus (1); les Germains eux-mêmes, au delà du Rhin, les Germains querelleurs et belliqueux, commenceront à s'asseoir au métier de tisserand (2). Rome fera pénétrer au delà de ses frontières, jusque dans les forêts de la Germanie, les premiers principes de la civilisation sédentaire; les habitudes de luxe et de plaisir s'infiltreront jusque dans les couches sociales les plus

(1) Dans l'*edictum Diocletiani*, surtout dans les chapitres où il est question des industries textiles, sont énumérés les tissus appartenant aux populations barbares ou purement agricoles : *Noricus, Numidicus, Britannicus*, etc. Ce qui signifie que pendant le premier ou le second siècle les populations agricoles elles-mêmes avaient cherché à tirer profit de leurs arts locaux, en en faisant connaître au loin les produits.

(2) Pline, *H. N.*, XIX, I, 18 : *Galliae universae vela texunt, jam quidem et transrhenani hostes...*

profondes se répandront dans les multitudes, et iront corrompre l'armée elle-même; l'esprit militaire, national et politique s'effacera partout. La paix romaine va répandre dans tout l'empire, même dans les plus petits villages des plus lointaines provinces, même parmi les races les plus primitives, jusque dans les camps militaires cette « corruption des mœurs » qui inspirait tant d'horreur aux traditionalistes romains, cet esprit de raffinement, de plaisir, d'art, de nouveauté, de science que nous appelons, nous au contraire, avec un optimisme qui est peut-être aussi trompeur que le pessimisme des anciens, la civilisation. C'est à cette « corruption des mœurs », à cette « civilisation », qu'il faut surtout attribuer l'unité florissante de l'empire pendant les deux siècles qui vont suivre. Rome a lié à elle-même et lié entre eux pendant trois siècles l'Orient et l'Occident, parce qu'elle a redonné aux peuples civilisés de l'Orient une brillante renaissance de la civilisation urbaine, et parce qu'elle l'a fait goûter pour la première fois aux barbares de l'Afrique et de l'Europe. Rome a dominé les masses populaires non pas avec ses légions et ses lois, mais avec ses amphithéâtres, ses jeux de gladiateurs, ses thermes, ses distributions d'huile, avec le pain à bon marché, le vin, les fêtes. A mesure que les multitudes goûteront cette vie plus raffinée et plus riche, elles s'attacheront à toutes les autorités et à toutes les institutions qui lui permettront d'en jouir; et les classes riches, qui auront intérêt à conserver l'ordre de choses existant, comprendront qu'il n'y avait pas de meilleur moyen pour consolider le pouvoir que de satisfaire ces passions des masses. L'empereur à Rome donnera l'exemple à tous; mais, comme lui à Rome, les riches conserveront le pouvoir municipal dans les villes

lointaines d'Asie et d'Afrique, en donnant continuellement des fêtes et des vivres à la plèbe. L'aristocratie gauloise sera pour toujours dévouée à l'empire, quand elle aura pris l'habitude de vivre dans des villas semblables à celles d'Italie, mais plus grandes et plus somptueuses, resplendissant de beaux marbres italiens et grecs, décorées dans le style alors en vogue dans la métropole, ornées de copies des chefs-d'œuvre de la sculpture grecque (1). Un écrivain imbu de l'antique sagesse pourra, un demi-siècle plus tard, se plaindre que de son temps les servantes possèdent des miroirs d'argent (2) et que l'on boive tant de vin dans les tavernes de la ville; mais ce qui fera la grande cohésion de l'empire à l'époque la plus prospère sera cette universelle inclination vers le raffinement, le bien-être et la corruption d'une exquise civilisation citadine.

Assurément, quand à l'âge d'or succéderont l'âge de bronze, puis l'âge de fer, quand les sources de cette prospérité se dessécheront, cette cohésion diminuera et la masse énorme commencera à se désagréger. Mais cette époque est encore éloignée. Quand Auguste mourut, le 23 août de l'an 14, âgé de soixante-treize ans, ce travail social qui devait faire l'unité de l'empire pendant deux siècles était à peine commencé. Les familles qui s'étaient enrichies au cours des quarante années précédentes, au milieu de ce flot de richesses anciennes et nouvelles d'où émergeaient tant de fortunes, commençaient alors à peine et timidement à déployer devant le peuple une magnificence qui devait faire progresser rapidement la vie citadine sur tous les points de l'empire. L'incertitude qui régnait encore à

(1) Joulin, ouvrage cité, 327.
(2) Pline, XXXIV, xvii, 160.

Rome sur le Palatin; la crainte de faire trop de dépenses pour Rome et pour son peuple, qui caractérise le gouvernement d'Auguste et celui de Tibère; la longue hésitation entre les traditions d'un monde mourant et les exigences d'un monde naissant, retenaient dans tout l'empire les riches qui, ayant besoin d'un modèle, tenaient de partout les yeux fixés sur la maison du *princeps*. Mais les fortunes s'accumulaient cependant, et elles ne devaient pas tarder à lancer l'empire sur la voie nouvelle, dès que Rome donnerait le signal. Auguste avait donc presque toute sa vie navigué contre le courant. Faut-il en conclure que, s'il servit au progrès du monde, ce fut seulement par hasard? Non assurément. Parmi tant de choses qu'il accomplit, deux furent vraiment très vitales : sa politique républicaine et sa politique gallo-germanique. L'empire romain se composait de parties plus différentes entre elles que les grands empires qui l'avaient précédé; sa forme bizarre et circulaire rendait encore plus grande la difficulté qu'il y avait à lui donner de l'unité. La gravité de cet inconvénient nous est démontrée par ce fait, qu'il n'a jamais pu bien placer sa capitale. Rome ou Constantinople, ni les autres endroits qui ont été essayés, n'ont jamais été bien appropriés. Et cependant l'empire romain arriva à avoir beaucoup plus de cohésion et aussi de durée, qu'aucun des grands empires qui l'avaient précédé. Les forces de dissolution qui décomposèrent si rapidement les grands empires gréco-orientaux fondés par Alexandre, n'eurent point de prise sur son corps immense. Pour quelles raisons? Les historiens qui ont raillé l'esprit républicain si tenace des Romains, qui ont dit de la république d'Auguste qu'elle n'était qu'une comédie, auraient mieux fait de se poser cette question. L'unité écono-

mique, la diffusion de la civilisation citadine furent deux des causes principales de cette cohésion, mais je ne crois pas qu'elles aient été les seules. La cohésion durable de l'empire romain fut en partie l'effet de l'idée romaine et républicaine de l'État qui, différant en cela de la monarchie asiatique, impliquait, comme élément essentiel, l'indivisibilité. Dans la monarchie asiatique l'État était considéré comme une propriété de la dynastie, que le roi pouvait agrandir, diminuer, démembrer, partager entre ses fils et ses parents, laisser en héritage comme un champ, comme une maison. Pour le Romain, au contraire, l'État était la *res publica*, la chose de tous; il appartenait à tous, c'est-à-dire à personne; les magistrats qui le gouvernaient étaient, par définition, les représentants du vrai maître, impersonnel et invisible, les *populus romanus,* dont les droits éternels n'étaient soumis à aucune prescription ni à aucune restriction, et dont la pérennité formait l'âme indivisible de l'État. La politique républicaine d'Auguste et de Tibère, leur entêtement à vouloir conserver intacts les principes fondamentaux de l'ancien idéal romain, ont contribué puissamment à faire passer dans l'empire l'idée latine de l'*indivisibilité de l'État,* et par suite à l'enraciner si profondément dans la culture antique, que nous avons pu la retrouver, après la renaissance classique, dans les débris du monde ancien. Peu à peu, à mesure que l'esprit politique s'éteint dans tout l'empire, et que la conquête de la civilisation urbaine devient le but suprême de la vie, le *princeps* de la république devient, dans l'imagination des sujets, le chef suprême, la source de toute prospérité, celui qui fait régner la paix et la justice, un véritable demi-dieu; et c'est sur cette immense vénération que s'appuient les empereurs qui vont se

succéder, c'est d'elle qu'ils se servent pour démolir petit à petit les derniers restes de la constitution aristocratique, et pour fonder le pouvoir monarchique. Mais cependant, quand l'ancien esprit répuplicain fut éteint dans la nouvelle génération, une idée subsista, l'idée que l'empire était la propriété indivisible et éternelle du peuple romain, que l'empereur devait l'administrer, mais qu'il ne pouvait pas y porter atteinte. C'est par cette idée que la monarchie des Flaviens et des Antonins fut essentiellement différente des monarchies asiatiques, et ressembla plutôt aux monarchies modernes de l'Europe qui sont toutes animées d'un si puissant souffle romain; c'est à cause de cette idée que l'autorité impériale seconda pendant deux siècles, au lieu de les contrarier, comme l'aurait fait la monarchie orientale, les forces économiques qui faisaient l'unité de l'empire. En bas la synthèse des intérêts matériels, et en haut, non pas la concentration monarchique du pouvoir suprême, mais l'idée républicaine de l'État indivisible : ce furent là à la fois les fondements et la toiture du puissant édifice de l'empire. Nulle partie de l'œuvre d'Auguste et de Tibère ne fut donc plus vitale que celle qui était destinée à sauver l'essence du principe républicain, et c'est là ce que la postérité n'a pas compris, ce que nos contemporains eux-mêmes qui en recueillent encore les fruits lointains ne veulent pas comprendre. La force politique de l'Europe moderne, en effet, en face de l'Orient, vient en grande partie de cette idée romaine de l'État indivisible, idée qu'Auguste et Tibère ont tant contribué à sauver dans un des moments les plus critiques de l'évolution universelle. Qui peut dire en effet ce qui se serait passé sans la formidable résistance traditionaliste qu'opposa cette poignée d'hommes, et si l'Italie

n'eût mis que cinquante ans au lieu de deux siècles et demi à adopter en politique les idées orientales?

L'autre partie vitale de la politique d'Auguste fut la politique gallo-germanique. Lucinus ne s'était pas trompé, et Auguste avait eu raison de l'écouter. La Gaule romaine est la grande œuvre historique de la famille des Jules et des Claudes; les noms d'Auguste, de Tibère et d'Agrippa, de Drusus, de Germanicus, de Claude, demeurent indissolublement attachés à la romanisation de la Gaule. Ce n'est pas par simple hasard que Drusus était mort entre le Rhin et l'Elbe et que Claude était né à Lyon; que Tibère avait passé la plus grande partie de son existence en Gaule, sur le Rhin ou au delà du Rhin; qu'Auguste, depuis l'an 14 avant J.-C. n'avait guère quitté l'Europe pour ne pas trop s'éloigner de la Gaule; que le fils de Drusus s'appelait Germanicus; que les noms de César et d'Auguste allaient être enchâssés partout dans les noms que l'on donnait aux anciennes ou aux nouvelles villes. Certes on se lamentait partout en Gaule au sujet du tribut trop lourd, mais la paix, la connaissance de la civilisation gréco-romaine, les contacts avec le monde méditerranéen, faisaient plus que compenser ce tribut. Assurément la transition n'était pas encore achevée au moment de la mort d'Auguste. Les dettes tourmentaient une partie considérable de la société gauloise, celle qui avait adopté trop rapidement la manière de vivre coûteuse de la civilisation gréco-romaine, sans proportionner ses dépenses à ses ressources. Mais les dettes elles-mêmes, si elles causaient un peu partout du mécontentement, poussaient aussi la vieille Gaule celtique à se métamorphoser en Gaule romaine. Les souvenirs, les regrets de l'indépendance d'autrefois n'étaient pas tout à fait évanouis; et ils étaient entre-

tenus encore par le malaise que causait le passage d'une vie simple à une civilisation raffinée. Mais les efforts pour retourner vers le passé allaient pousser la Gaule plus loin encore sur la route de l'avenir. Il se formait au delà des Alpes une Égypte de l'Occident, fertile comme l'autre Égypte en blé et en lin, peuplée, ayant ses agriculteurs, ses industriels, ses marchands, une population active et économe à la fois, qui cultiverait bien sa terre, qui construirait elle-même, sans être secourue par la république, comme la Gaule narbonaise, au centre des *civitates* peu à peu changées en unités administratives, des villes riches, belles, où se retrouveraient les raffinements, les ornements, les mœurs, les dieux du monde gréco-romain, mais tout cela apporté là avec une prudence parcimonieuse. Il se formait là un peuple moyen et bien équilibré qui, tout en devenant une nation industrielle et mercantile, continuerait à fournir un grand nombre de cavaliers et de soldats à l'empire de Rome, qui, tout en prenant aux Orientaux tout ce qui pourrait lui être utile, saurait arrêter les flots de l'invasion orientale qui devait submerger à demi l'Italie. Et cette Égypte de l'Occident ne devait pas seulement rapporter à l'empire autant que l'Égypte d'Orient; elle devait aussi dans l'immense empire servir de contrepoids aux provinces orientales qui s'étaient trop étendues, maintenir Rome en Europe, et conserver encore pendant trois siècles à l'Italie sa souveraineté. Malgré la fureur patriotique qui s'était emparée de l'Italie après Actium, malgré la ruine d'Antoine, les belles odes d'Horace et le grand poème national de Virgile, l'Italie aurait été bientôt découronnée, si la Gaule était restée pauvre et barbare. La capitale d'un empire dont les provinces les plus vastes, les plus peuplées et les

plus riches étaient en Asie et en Afrique, n'aurait pas pu être située aux confins opposés, sur le seuil de la barbarie, de même que la capitale de l'empire russe ne pourrait pas être aujourd'hui à Vladivostock ou à Karbin. Rome aurait dû passer en Orient, disparaître en Asie comme l'avaient redouté les patriotes romains, jusqu'à ce qu'on eût compris à Rome l'importance de la Gaule. Quand, au contraire, Rome posséda au delà des Alpes une immense province qui rapportait autant que l'Égypte et qui fournissait beaucoup de soldats; quand elle dut par suite s'occuper de défendre la Gaule, comme elle défendait l'Égypte, et même de la défendre plus que l'Égypte, parce qu'elle était plus menacée, l'Italie se trouva bien placée au milieu de l'empire; et Rome conserva pendant trois siècles encore la couronne qu'elle avait conquise au prix de tant de sang, par deux siècles de guerres et avec l'aide de la fortune, sur la civilisation décrépite de l'Orient et sur la barbarie encore informe de l'Occident.

FIN DU SIXIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

I

L'ÉGYPTE DE L'OCCIDENT

La révolte des Alpes. — Le plan de la campagne contre les Rhètes et les Vindéliciens. — Tibère. — Drusus. — Tibère et Drusus, *legati* d'Auguste. — Discussion entre Licinus et les chefs gaulois. — L'Égypte de l'Occident. — La guerre contre les Rhètes et les Vindéliciens. — L'admiration de Rome pour Drusus et Tibère. — Horace fait l'éloge des vainqueurs. — Drusus et Tibère symbolisent la renaissance aristocratique. — A la gloire des Claudes! 1

II

LA GRANDE CRISE DES PROVINCES EUROPÉENNES

La révolte des Ligures. — La pacification de l'Orient. — Julie divinisée en Orient. — Les provinces d'Europe et leurs tributs. — Les exportations de l'Italie dans la Gaule. — Les causes de la crise des provinces de l'Europe. — La Gaule et les Germains. — Le nouveau péril germanique. — La république, telle qu'elle est restaurée, est peu apte à la diplomatie. — Auguste et la politique extérieure. — La réorganisation administrative des Alpes. — Les nouvelles routes stratégiques à travers les Alpes. — Réformes militaires. — Agrippa et Hérode en Asie Mineure. — La nouvelle prospérité de l'Orient. — Les progrès lents de la Grèce 23

III

LA CONQUÊTE DE LA GERMANIE

Les motifs de la conquête de la Germanie. — La réorganisation administrative de la Gaule. — Les trois Gaules. — La difficulté de la conquête de la Germanie. — Popularité croissante

d'Auguste. — Le *numen* et les autels d'Auguste. — Le culte d'Auguste et sa signification. — Le retour d'Auguste à Rome. — La nouvelle et l'ancienne génération. — La réaction contre le traditionalisme et le puritanisme. — Ovide. — Les *Amores*. — Ovide et la noblesse. — La conquête de la Germanie et la nouvelle génération. — Nouvelle réforme du sénat. — Le plan de conquête de la Germanie. — L'invasion de la Germanie par les fleuves.. 51

IV

« HAEC EST ITALIA DIIS SACRA »

La bourgeoisie d'Italie. — La littérature et la jurisprudence. — Auguste et le *jus respondendi*. — Labéon. — Cassius Sévérus et la nouvelle éloquence. — La vallée du Pô. — Raisons de sa prospérité. — Progrès agricoles et industriels de la vallée du Pô. — L'Italie centrale. — Pauvreté et décadence de l'Italie méridionale. — La bourgeoisie d'Italie et Auguste....... 84

V

L'AUTEL D'AUGUSTE ET DE ROME

Les préparatifs de la conquête de la Germanie. — La charge de *pontifex maximus* devient vacante. — La division des pouvoirs civil et militaire. — Auguste *pontifex maximus*. — La mort d'Agrippa. — Les premières réformes religieuses d'Auguste. — Le plan de conquête de la Germanie. — Drusus dans la mer du Nord. — Drusus à l'embouchure du Weser. — Hérode à Rome. — Le veuvage de Julie. — Julie et la loi sur le mariage. — L'invasion méthodique de la Germanie. — Le mariage de Julie et de Tibère. — Auguste *praefectus morum et legum*. — Une nouvelle réforme du sénat. — L'insurrection de la Thrace. — La *cura aquarum*. — La marche de Drusus jusqu'au Weser. — La fondation d'Aliso. — Nouveaux malheurs en Pannonie. — L'autel d'Auguste et de Rome... 110

VI

JULIE ET TIBÈRE

Nouvelle réforme du sénat. — Origine du *consilium principis*. — Les deux générations aux prises. — Les divertissements de Rome. — Scandales et procès. — Auguste et les procès scandaleux. — Les mariages stériles dans l'ordre équestre. — On médite une réforme de la loi sur le mariage. — La mort et les funérailles de Drusus. — Tibère et la nouvelle génération. — L'éducation de Caïus et de Lucius César. — Les fils de

Phraatès à Rome. — Les pouvoirs présidentiels d'Auguste arrivent de nouveau à leur terme — Il est difficile de remplacer Auguste. — La reddition définitive de la Germanie. — La discorde entre Julie et Tibère. — La réorganisation administrative de Rome. — Les *vici* de Rome et leurs *magistri*. — — Le parti opposé à Tibère. — Une intrigue contre Tibère. — Caïus César consul désigné à quatorze ans. — Tibère demande à se retirer à Rhodes.... 146

VII

L'EXIL DE JULIE

Tibère se retire : prétextes et raisons. — Effets produits par le départ de Tibère. — Caïus César *princeps juventutis*. — Le triomphe de Julie. — Relâchement dans l'administration. — Les infamies attribuées à Julie. — Auguste et la jeune noblesse. — La politique d'Auguste en Germanie. — Nouvelles ressources pour les finances romaines. — La mort d'Hérode; son testament. — La popularité de Caïus et de Lucius César. — Le testament d'Hérode à Rome. — La révolte de la Judée. — Nouvelle organisation de la Palestine. — Complications en Arménie. — L'annexion de la Paphlagonie. — Le forum d'Auguste et le temple de Mars Vengeur. — Ovide et Caïus César. — L'adultère de Julie. — Auguste et l'adultère de sa fille. — — Le scandale et les condamnations.................. 188

VIII

LA VIEILLESSE D'AUGUSTE

Après l'exil de Julie. — La vieillesse d'Auguste. — La seconde génération dans la famille d'Auguste. — Claude, le troisième fils de Drusus. — Auguste et Tibère après la condamnation de Julie. — L'impopularité de Tibère. — Caïus César en Orient. — Une réaction commence en faveur de Tibère. — La question militaire. — L'état de la Germanie. — La situation politique d'Auguste. — Tentative de réconciliation entre Auguste et Tibère. — Le retour de Tibère à Rome. — La mort de Lucius César. — Le quatrième *decennium* d'Auguste. — La mort de Caïus César. — La réconciliation d'Auguste et de Tibère.. 223

IX

LE DERNIER « DECENNIUM »

Tibère à la tête du gouvernement. — Tibère en Germanie. — Réformes politiques d'Auguste. — La loi contre les *orbi*. —

L'ordre équestre opposé à la loi. — Nouveaux projets d
en Germanie. — La nouvelle loi milita re. — La ma
Tibère jusqu'à l'Elbe. — L'*aerarium militare*. — La
sion d'Ovide. — Germanicus et Agrippine. — L'inte
de Claude. — Situation difficile de Tibère. — La d
Rome. — Les *vigiles*. — La révolte de la Dalmatie
Pannonie. — Les grands préparatifs militaires. — T
l'insurrection. — La stratégie de Tibère. — Le dén
ment de l'empire. — Tibère et l'opinion publique. -
veaux impôts. — La fin de l'insurrection en Pann
— L'exil de Julie et d'Ovide. — Le triomphe de Tibère
lex Pappia Poppaea. — La catastrophe de Varus.....

X

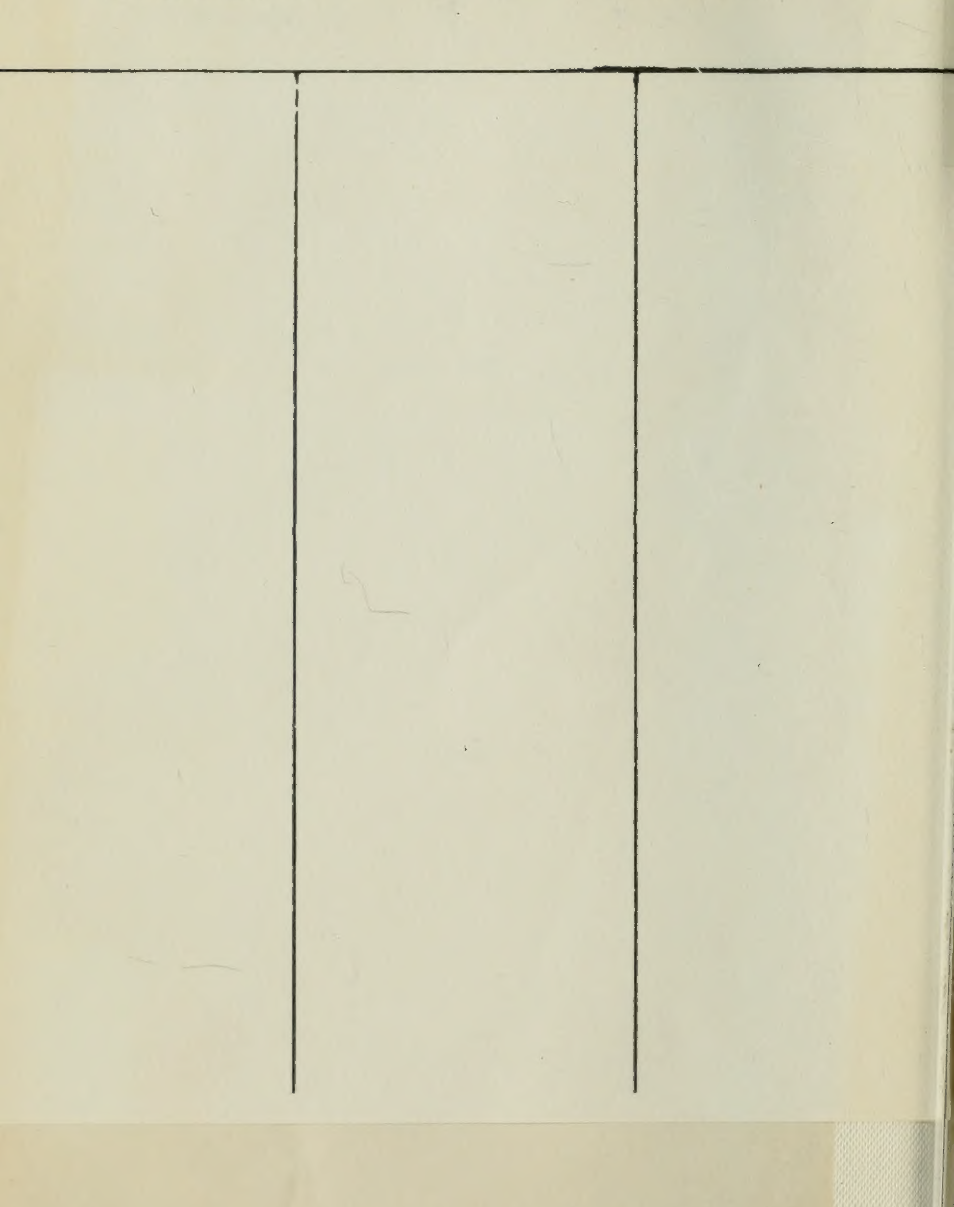
AUGUSTE ET LE GRAND EMPIRE

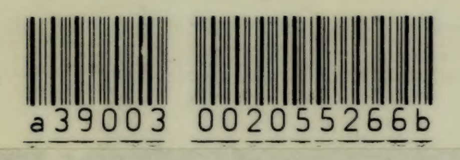
Les conséquences du désastre de Varus. — L'abandon
Germanie. — Auguste au terme de son œuvre. — La r
du *consilium principis*. — La magistrature suprême p
les dernières années d'Auguste. — La succession d'A
et les hésitations de Tibère. — Progrès du culte d'Augu
Caractère de la politique mondiale de Rome. — Impui
de l'État et progrès de l'empire. — Déclin de la haute c
intellectuelle. — Rapides progrès matériels. — Les Ori
envahissent les provinces de l'Occident. — L'Afrique s
trionale. — L'Espagne. — Les progrès industriels de la
— La céramique et la métallurgie gauloises. — L'unité d
pire et ses causes. — Les villes et les campagnes sous l'e
— Comment Rome a dominé l'empire. — Les parties vita
la politique d'Auguste. — La politique républicaine. L
tique gauloise et germanique. — Rome et la Gaule.....



La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due




a39003 002055266b

CE DG 0254
.F4 1903 V006
C00 FERRERO, GUG GRANDEUR ET
ACC# 1076008